PUBLICATIONS DE L'INSTITUT D'ÉTUDES ORIENTALES
DE LA FACULTÉ DES LETTRES D'ALGER
VII

Robert BRUNSCHVIG

Deux Récits de Voyage inédits en Afrique du Nord au XVe siècle

ʿABDALBĀSIṬ B. ḪALĪL ET ADORNE





PARIS Ve
LAROSE ÉDITEURS
11, RUE VICTOR-COUSIN, 11

1936

DEUX RÉCITS DE VOYAGE INÉDITS EN AFRIQUE DU NORD AU XVe SIÈCLE

ʿABDALBĀSIṬ B. ḪALĪL ET ADORNE

PUBLICATIONS DE L'INSTITUT D'ÉTUDES ORIENTALES
DE LA FACULTÉ DES LETTRES D'ALGER

VII

Robert BRUNSCHVIG

Deux Récits de Voyage inédits en Afrique du Nord au XV[e] siècle

ʿABDALBĀSIṬ B. ḪALĪL ET ADORNE



PARIS V[e]
LAROSE ÉDITEURS
11, RUE VICTOR-COUSIN, 11

1936

A M. GAUDEFROY-DEMOMBYNES

MEMBRE DE L'INSTITUT

PROFESSEUR HONORAIRE A L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES

HOMMAGE DE RESPECT ET D'AFFECTION

AVANT-PROPOS

Les relations dont le présent volume offre, pour la première fois, le texte et la traduction en français, sont les récits de deux voyages en Berbérie, entièrement indépendants l'un de l'autre, mais effectués presque à la même date, dans le troisième quart du XVe siècle. Le premier de ces textes, rédigé en arabe, contient les souvenirs d'un musulman d'Egypte ; le deuxième, écrit en latin, relate le séjour et les observations d'un chrétien de Flandre. Outre la langue et l'origine des auteurs, et surtout à cause de celle-ci, tout diffère dans ces deux documents : l'intention, la méthode, les hommes et les choses auxquels il est prêté attention, la nature des renseignements rapportés. Mais c'est précisément cette diversité, pour ne pas dire cette opposition, qui a paru justifier le mieux cette publication en diptyque : ainsi seront confrontés deux points de vue hétérogènes sur un même objet, et des données neuves, complémentaires les unes des autres, se trouveront réunies sur l'histoire de l'Afrique du Nord musulmane, pour une période qui nous est par ailleurs assez mal connue.

Alger, janvier 1935.

I

ʿABDALBĀSIṬ B. ḪALĪL

INTRODUCTION

On sait quelle est l'importance du « récit de voyage » dans la littérature historico-géographique de langue arabe. De bonne heure, les relations des marins et des voyageurs, en partie véridiques, en partie fabuleuses, ont renseigné, avec une exactitude suspecte, les lettrés de l'Islām sur les pays et les peuples du dehors, et satisfait en même temps le goût du grand public pour l'exotisme et le merveilleux. Mais, à l'intérieur même des frontières musulmanes, le récit de voyage a également servi de base, plus solide et plus sûre cette fois, à la confection de bien des ouvrages ; et il a su, avec un Occidental tel qu'Ibn Jubair (fin du XIIe siècle), se développer par et pour lui-même, en un genre personnel et vivant, riche d'informations précieuses et de faits vécus. Il était naturel que l'Occident musulman fournît, en assez grande abondance, des auteurs de *Riḥla* : Andalous et Maġribins ne pouvaient que se sentir incités à consigner par écrit les souvenirs de leur classique voyage d'étude et de piété en Orient, où les attiraient, en plus du pèlerinage rituel, les grands centres religieux et culturels de l'Egypte, de la Syrie, de l'Irak. Aux XIIIe et XIVe siècles, on eut ainsi, pour ne citer que les plus connues, les relations d'Ibn Rušaid, d'al-ʿAbdarī, de Ḫālid al-Balawī, et surtout celle d'Ibn Baṭṭūṭa, qui avait poussé jusque dans l'Est lointain. Une place à part est encore à faire au voyage d'at-Tijānī, exclusivement ifrīqiyen. Il faut toutefois reconnaître que trop souvent, dans certaines œuvres, l'intérêt de l'écrivain s'est porté moins sur les événements, sur les choses vues, sur les mœurs et les institutions humaines que sur des biographies de personnages, des références bibliographiques, des citations de poètes, utiles sans doute, mais étrangères à ce qu'on est en droit d'attendre normalement d'un récit de voyage à travers des pays étrangers. Cette tradition de la *Riḥla* vers l'Orient, conçue avec de faibles variantes, ne devait au reste nullement s'interrompre chez les musulmans d'Occident ; il suffira de rappeler

quelques noms : au xv[e] siècle al-Qalaṣādī, au xvi[e] at-Tamgrūtī, au xvii[e] al-'Ayyāšī, au xviii[e] Aḥmad b. Nāṣir et al-Warṯīlānī.

Il serait plus difficile de dresser une longue liste des relations de voyage en Espagne ou en Berbérie, rédigées au moyen-âge par des musulmans d'Orient. Ce genre de déplacement n'a pourtant jamais été très rare, mais il ne saurait se comparer, à dater de l'époque d'Ibn Jubair qui marque un essor nouveau de la *Riḥla*, au large courant qui entraînait vers l'Est, comme étudiants, touristes et pèlerins, nombre de visiteurs venus de l'Occident. Parmi les géographes orientaux eux-mêmes, il est tout à fait exceptionnel qu'un Ibn Ḥauqal, au x[e] siècle, élabore sur des souvenirs personnels ses notices relatives à la Berbérie et à l'Espagne ; et il est tout aussi peu habituel de rencontrer, dans les siècles suivants, un écrivain oriental rapportant des faits dont il ait été le proche témoin dans l'Occident musulman : tel Ibn Ḥammūyah as-Saraḫsī, de Damas, (m. 653/1255), qui avait séjourné pendant plusieurs années, à la fin du xii[e] siècle, à la cour almohade de Marrakech (1) ; ou encore Ibrāhīm as-Sanhūrī, qui fut de passage à Tunis en 602/1205-6, avant de se rendre au Maroc et en Andalousie (2). Dans la première moitié du xiv[e] siècle, une *Riḥla* en plusieurs volumes était composée par l'Oriental Muḥammad al-Āqšahrī (m. 731/1331), qui visita, après l'Egypte, le Maġrib et l'Espagne : c'est une des sources d'Ibn Ḥajar al-'Asqalānī (3). Et il semble bien qu'il faille en venir ensuite à la deuxième moitié du xv[e] siècle pour retrouver quelque chose d'analogue — en dépit d'une présentation un peu spéciale — dans le grand ouvrage de 'Abdalbāsiṭ b. Ḫalīl, dont les pages qui suivent donnent certains extraits.



'Abdalbāsiṭ b. Ḫalīl b. Šāhīn al-Malaṭī al-Ḥanafī (Zain ad-dīn) est né à Mélitène le 11 rajab 844/6 décembre 1440, d'un père bien connu dans l'histoire administrative de l'Etat mamelouk. Ce Ḫalīl b. Šāhīn aẓ-Ẓāhirī (Ġars ad-dīn), lui-même fils d'un mamelouk sultanien, avait commencé sous Barsbāi une carrière qui se poursuivit assez brillamment : il occupa tour à tour les postes

(1) Cf. Maqqarī, *Analectes*, t. I, pp. LXV-LXVI, et t. II, pp. 68-76.

(2) *Ibid.*, t. I, p. LXVI, et t. II, pp. 93-5.

(3) Cf. I. Ḥajar, *ad-Durar al-Kāmina*, Haiderabad, 1348-50 h., t. III, p. 309.

de gouverneur d'Alexandrie, Karak, Safed, Jérusalem, Mélitène, Alep et Damas; il lui arriva, dès 840/1437, d'être émir du pèlerinage, et il reçut le titre de vizir. Ce haut fonctionnaire, m. en rabīʿ II 873/novembre 1468 (1), fut l'auteur d'un ouvrage utile, « Tableau politique et administratif de l'Egypte, de la Syrie et du Hedjaz sous la domination des sultans mamelouks du XIIIe au XVe siècle » : la *Zubdat kašf al-mamālik*, qui a été éditée par Ravaisse (2) ; c'est un de ces manuels de chancellerie, dans la série desquels entrent les œuvres plus importantes d'un Ibn Faḍlallah ou d'un Qalqašandī.

Son fils ʿAbdalbāsiṭ n'a pas suivi sa trace dans la voie de l'administration. Il semble avoir trouvé dans le commerce des moyens de subsistance, ce qui ne l'empêcha point de cultiver son esprit par l'étude des sciences religieuses, des belles-lettres et de la médecine, et d'acquérir chez ses contemporains, par sa conversation et par ses ouvrages, une honorable réputation de juriste ḥanafite et de lettré. Ibn Iyās, qui lui consacre une notice à l'occasion de son décès (3), trace de lui un portrait physique pris sur le vif : il était haut de taille, de corps élancé ; il laissait pousser une mèche de cheveux au sommet de son crâne, selon la règle des ṣūfīs, et il avait un nez luxuriant, qu'un poète de ses amis plaisanta en vers burlesques, aimablement. Au moral, ce Cyrano d'avant la lettre se montrait réservé et d'un caractère plutôt sec. Le détail qui nous est donné sur son toupet d'ascète mystique est confirmé par la mention qu'il a faite lui-même de son adhésion au ṣūfisme, accompagnée d'un renoncement — provisoire — aux joies de l'érudition littéraire et de la poésie profane (4). Il mourut dans sa soixante-quatorzième année (solaire), d'une maladie de poitrine qui l'avait retenu à la chambre pendant un an et demi, le mardi 5 rabīʿ II 920/30 mai 1514.

C'est là, à peu près, tout ce que nous saurions de sa personne et de sa vie, s'il ne nous avait laissé, dans l'un au moins de ses ouvrages, un certain nombre de renseignements sur lui-même, et notam-

(1) Cf. I. Iyās, *Ta'rīḫ Miṣr*, Būlāq, 1311-12 h, t. II, p. 104.

(2) *Publications de l'Ecole des Langues Orientales Vivantes*, IIIe série, t. XVI, Paris, 1894.

(3) Cf. I. Iyās, *Ta'rīḫ Miṣr*, éd. Kahle-Sobernheim (*Bibliotheca Islamica*, 5 d), t. IV, p. 374.

(4) Cf. le texte édité ci-après, fº 98 *a*.

ment sur le grand voyage qu'il effectua, dans sa jeunesse, à travers l'Occident musulman. En vue, dit-il expressément, d'étudier l'art de la médecine sous les maîtres réputés du Maġrib, il visita, en quelques années, les Etats africains et espagnols placés sous l'autorité des souverains ḥafṣides, 'abdalwādides et naṣrides. Parti d'Alexandrie en šawwāl 866/juillet 1462, sur une galère vénitienne, il passa par Rhodes et débarqua ensuite à Tunis le 22 ḏū'l-qa'da/18 août, après trente-trois jours continus de navigation. A la suite d'un séjour de plusieurs mois dans la capitale ḥafṣide, il s'embarqua le 29 ša'bān/19 mai de l'année d'après sur une galère, également vénitienne, qui fit relâche à Djerba, puis le déposa à Tripoli. Il ne devait quitter cette ville que le 8 jumādā II 868/17 février 1464, en direction de Gabès et de Kairouan; la cité de 'Uqba le garda jusqu'au 20 šawwāl/26 juin, date à laquelle il entreprit, par voie de terre, le parcours Tunis-Constantine-Bougie-Alger-Mazouna-Tlemcen. Il arriva au terme de ce trajet, qui était la capitale des 'Abdalwādides, à la fin de ḏū'l-qa'da/début d'août; et durant plus d'une année, il séjourna tantôt à Tlemcen, tantôt à Oran. Les troubles politiques qui éclatèrent au Maroc l'empêchèrent seuls de pousser jusqu'à Fès; par contre, le 15 rabī' II 870/5 décembre 1465, il s'embarquait à Oran pour l'Espagne, sur un grand navire génois: en deux mois et demi, il visita Malaga et Grenade, la capitale des Naṣrides; puis, affaibli par la blessure qu'un ennemi personnel venait de lui porter en ces lieux, il prit le chemin du retour. Ce ne fut pas toutefois sans faire un nouvel et assez long arrêt à Oran, du 1er rajab 870/17 février 1466 au 11 rabī' I 871/21 octobre 1466, en vue d'y rétablir complètement sa santé. Une galère génoise le transporta ensuite, après de courtes escales à Bougie et à Tunis, jusqu'à Tripoli, d'où, après deux mois de séjour, en ša'bān 871/mars 1467, il repartait enfin pour traverser la Cyrénaïque et atteindre Alexandrie le 5 šawwāl/10 mai de la même année.

Ce voyage, 'Abdalbāsiṭ ne l'avait pas effectué seul: il avait avec lui sa concubine, du nom de Šukrbāi, et celle-ci, en Occident, lui donna successivement deux filles, qu'il ne réussit pas à élever: l'une à Tunis, presque mort-née; l'autre, venue au monde à Tlemcen, et qui devait mourir au Caire, âgée de moins de 5 ans. Leur père se montra très affecté de ces deux pertes, qu'il déplora amèrement.

Il était accompagné, en outre, par des esclaves ou affranchis à son service ; un captif musulman, racheté par lui à Tunis, s'attacha à sa personne et le suivit. Quand l'occasion s'en présentait, ʿAbdalbāsiṭ ne manquait pas de s'adonner au trafic rémunérateur des esclaves, facilité par ses déplacements. Mais c'est surtout le commerce des marchandises qui lui procura les revenus nécessaires durant ses pérégrinations : vente de coton apporté d'Egypte, achat et revente de produits maġribins. Ce négoce le mit en contact avec le milieu commerçant des diverses localités où il séjourna : à Tunis, c'est le groupe des marchands andalous installés sur la place qu'il paraît avoir le plus fréquenté, et, autour de ces marchands, bien d'autres Andalous, étudiants, poètes, lettrés de toute sorte, que la capitale ḥafṣide, depuis plus de deux siècles, attirait à foison. Partout, au reste, le cercle des relations de notre voyageur fut vaste et des plus variés : il frayait aussi bien avec des hommes d'affaires que des gens de lettres, des courtisans que des hommes de religion ; ces différentes catégories sociales l'accueillaient avec une égale affabilité. Ainsi, tout à la fois traitant des affaires et suivant des cours, il gagnait sa vie et celle des siens, et il s'instruisait à des contacts nouveaux : il aimait surtout à prendre des leçons de médecine, mais ne dédaignait point, par ailleurs, d'écouter l'enseignement d'ulémas renommés, pour perfectionner ses connaissances en matière de casuistique et de droit. N'oublions pas non plus qu'il était poète : à ce titre, il avait accès auprès des plus hauts personnages ; des exemptions de taxe pour son commerce, parfois même une pension et le logement récompensèrent des panégyriques qu'il leur adressa.

***

Les détails autobiographiques dont on vient de lire le résumé, sont contenus dans l'ouvrage de ʿAbdalbāsiṭ que M. le Professeur Levi Della Vida a eu le mérite de signaler à l'attention des arabisants et des historiens : *ar-Rauḍ al-bāsim fī ḥawādiṯ al ʿumr wa't-tarājim* (1). Le *Rauḍ* est une chronique générale des pays musul-

(1) Cf. Levi Della Vida, *Une nouvelle source pour l'histoire de l'Afrique du Nord à la fin du XVe siècle*, dans *Actes du huitième Congrès de l'Institut des Hautes-Etudes marocaines, Rabat-Fès, avril* 1933 (*Hespéris*, t. XIX, 1934, p. 198) ; — du même, *Il regno di Granata nel* 1465-66 *nei ricordi di un viaggiatore egiziano* (*Al-Andalus*, 1933, pp. 307-334). — Cet ouvrage de ʿAbdalbāsiṭ figure dans le répertoire bibliographique de Ḥājjī Ḫalīfa, *Kašf aẓ-Ẓunūn*, éd. Flügel, t. III, p. 487.

mans, et particulièrement de l'Egypte et de la Syrie, conçue sur le même type que les travaux antérieurs et de même objet d'Ibn Ḥajar al-'Asqalānī et d'al-Maqrīzī. L'auteur a voulu donner une suite à l'*Inbā' al-ġumr* du premier, au *Sulūk* du second ; et il a continué, jusqu'à son époque, à relater les événements année par année, mois par mois, en ajoutant à la fin de chaque année, selon l'usage établi, une liste de notices nécrologiques. Cette grande et dense chronique de 'Abdalbāsiṭ ne nous est point parvenue en entier, mais seulement en deux longs fragments, constitués par deux manuscrits de la Bibliothèque Vaticane : ar. 728 et 729. Le manuscrit 728 va jusqu'à l'année 850/1446-7. C'est le manuscrit 729 qui, s'étendant de l'année 865/1460-1 à l'année 874/1469-70, renferme les passages autobiographiques relatifs au voyage de l'auteur en Occident. M. Levi Della Vida a indiqué qu'il est autographe (1) ; la rédaction de ce volume, comme il est précisé au folio 48 b (année 867 h), était en cours pendant l'année 888/1483.

Le récit du voyage au Maġrib et en Espagne ne forme pas, dans ce texte historique, un tout continu ; mais c'est à propos des événements de l'histoire générale que l'auteur insère, à leur place chronologique, ses souvenirs personnels, qu'il nous informe de ce qu'il a fait, vu ou entendu dire au cours de ses déplacements. Pour en faire quelque chose de cohérent, il fallait donc extraire de la succession des faits historiques un certain nombre de passages déterminés, et les disposer bout à bout : l'opération permet de reconstituer parfaitement le voyage, avec ses étapes, ses dates et ses péripéties. M. Levi Della Vida a publié, dans la jeune revue espagnole *al-Andalus*, avec une traduction italienne et des notes, la partie relative à l'Andalousie. Il se réserve d'éditer également les passages qui intéressent Tripoli, terre italienne. Par une délicate attention, dont je ne saurais trop le remercier, il a bien voulu spontanément m'abandonner le soin de publier la partie la plus longue, celle qui traite de la Berbérie aujourd'hui française, de la Tunisie jusqu'à Fès. C'est elle qui est donnée ci-après, avec une traduction française annotée.



(1) Cf. Levi della Vida, *Elenco dei manoscritti arabi islamici della Biblioteca Vaticana*, Città del Vaticano, 1935, p. 69.

L'intérêt de ce récit de voyage en Afrique du Nord est certain. On a tâché, plus haut, de montrer sa place dans le genre de la *Riḥla*. Mais c'est plus encore comme document historique que comme manifestation d'un genre littéraire, qu'il convient d'en apprécier la valeur. On sait assez quelle est la pénurie des sources pour la deuxième moitié du xve siècle en Berbérie. Toute documentation nouvelle sur cette période est particulièrement bienvenue, et l'on appréciera tout spécialement les renseignements sûrs fournis par un contemporain, témoin bien informé et d'esprit curieux. Sur les grands événements politiques, on trouvera dans 'Abdalbāsiṭ des éléments utiles pour l'histoire des rapports entre les monarchies de Tunis et de Tlemcen ; on lira plusieurs incidents de l'histoire intérieure des 'Abdalwādides inconnus par ailleurs, ainsi qu'un récit circonstancié de la chute des Marīnides et du massacre des Juifs de Fès qui l'a accompagné.

D'un autre ordre, mais souvent non moins dignes de l'attention du lecteur, sont les données sur les personnes et sur les choses, sur les usages, sur des faits-divers. Nous avons déjà souligné la variété des fréquentations de l'auteur : certains des personnages qu'il cite ne nous sont connus que par lui. On ne peut négliger la description de certaines scènes auxquelles interviennent les souverains : la prière du vendredi qui suit, à Tunis, le retour du sultan, la Fête des sacrifices au *muṣallā* de Tlemcen, la visite du sultan de cette cité au marabout Sīdī Aḥmad b. al-Ḥasan.

Assurément, le sens de l'humour n'était pas le propre de notre auteur, et une anecdote aussi plaisante, bien qu'il y ait eu mort d'homme, que celle des deux frères de Kairouan, n'est pour lui qu'un prétexte à rapporter une discussion de droit : le cas juridique est la seule chose qui l'intéresse dans cette histoire drôle, comme c'est la seule raison pour laquelle il conte l'affaire de l'héritage du jeune monstre, sujet de désaccord entre les ulémas de Tunis. D'autres faits-divers sont beaucoup plus révélateurs de l'état des esprits et de la civilisation du temps : le rachat des captifs musulmans amenés par mer à Tunis ; le charlatan faux-médecin qui avait su éblouir son monde et capter la confiance du souverain de Tunis, comme de prétendus chérifs y étaient parvenus antérieurement ; les pirates chrétiens arrêtés près de Honaïn ; le marchand qui tente de frauder la douane à Oran ; les commerçants

qui réussissent, par une ruse, à traverser sans dommage les tribus nomades du Maroc septentrional. On a là quelques pages vivantes qui méritaient de ne pas rester dans l'oubli.



Le *Rauḍ* n'est pas l'unique ouvrage qu'ait rédigé 'Abdalbāsiṭ. Il en a composé plusieurs autres sur des sujets variés : lexicographie, droit, histoire (1). Mais il semble bien que ce soit de préférence cette dernière branche du savoir qui l'ait incité à écrire. On cite de lui un livre d'histoire présenté sous forme de dictionnaire (2) ; et l'on possède encore, en manuscrit, son *Nail al-amal fī ḏail ad-duwal* (3), conservé à la Bodléienne (catalogue Uri nos 803 et 812), dont il faut indiquer les rapports avec le *Rauḍ*.

Comme le titre y fait allusion et comme le précise l'auteur lui-même dans l'Introduction de cette œuvre, que j'ai pu consulter à Oxford, il l'a écrite pour donner une suite au traité historique connu, œuvre d'aḏ-Ḏahabī (m. 748/1348), intitulé *Duwal al-Islām*. Des amis, dit-il, l'ont pressé de continuer cette chronique, qui allait jusqu'à l'année 744 h : et il l'a ainsi prolongée, dans le premier volume, de 744 h à 839 h, et dans le deuxième, de 840 h à 895 h. Cette dernière date prouverait déjà que la composition définitive du *Nail* est postérieure à la rédaction du *Rauḍ*, mais l'antériorité de celui-ci est démontrée d'une façon plus péremptoire par les renvois que l'auteur fait expressément à cet ouvrage en plusieurs passages de son *Nail* : j'ai relevé deux de ces renvois, sous l'année 869 h, tous deux relatifs à l'affaire de l'assassinat du dernier sultan marīnide et du massacre des Juifs de Fès, affaire au sujet de laquelle 'Abdalbāsiṭ renvoie, pour plus de détails, à son *Rauḍ al-bāsim*. Et, de fait, le récit du *Nail*, non seulement sur ce sujet particulier, mais d'une façon très générale, se présente comme beaucoup plus succinct que le *Rauḍ* ; disposé de la même manière, par années et par mois, il constitue, à dire vrai, un abrégé, comme les *Duwal al-Islām* d'aḏ-Ḏahabī avaient servi de résumé

(1) Cf. Ḥājjī Ḫalīfa, *op. cit.*, t. II, pp. 137, 398 ; t. III, p. 198 ; t. IV, p. 492 (il s'agit sans doute d'un autre auteur, homonyme, au t. II, p. 427, et peut-être aussi au t. IV, pp. 493-4) ; Brockelmann, *Gesch. der arab. Literatur*, t. II, pp. 82 et 183.

(2) Cf. Ḥājjī Ḫalīfa, *op. cit.*, t. V, pp. 404-5.

(3) Cf. Brockelmann, *op. cit.*, t. II, p. 54.

au grand *Ta'rīḫ* du même historien. Et encore 'Abdalbāsiṭ s'excuse-t-il, dans l'Introduction de son *Nail*, d'être plus prolixe que son modèle, qu'aḏ-Ḏahabī dans ses *Duwal* ; il déclare, pour sa justification, avoir fait tous les efforts possibles pour raccourcir sa relation.

Il m'a semblé nécessaire de confronter les deux textes du *Rauḍ* et du *Nail* pour la partie qui correspond au voyage de leur auteur dans l'Occident musulman. De ce voyage lui-même, il n'est pas question très clairement dans le *Nail* ; à peine deux ou trois phrases y font-elles allusion : sous l'année 866 (ḏū'l-qa'da) « j'entrais dans la ville de Tunis », sous l'année 869 (šawwāl) « alors que j'étais à Tlemcen », sous l'année 871 h « nous traversâmes la région de Barqa » (1). Mais voici la liste des notices que renferme le *Nail* sur l'Afrique du Nord actuellement française, de 866 h à 871 h, dates extrêmes du séjour de 'Abdalbāsiṭ en Occident. On verra qu'elles sont beaucoup moins nombreuses que celles du *Rauḍ*. Qu'il soit dit aussi, une fois pour toutes, qu'elles excluent presque toujours les renseignements personnels sur l'auteur et que, lorsqu'elles signalent les mêmes faits que le *Rauḍ*, c'est en des notations très brèves ou des récits très écourtés. On comprendra, dans ces conditions, qu'elles ne puissent guère aider à établir le texte du *Rauḍ*.

866 h- ḏū'l-qa'da : arrivée de l'auteur à Tunis ; le sultan est en expédition contre Tlemcen.
ḏū'l-ḥijja : consultation juridique au sujet d'un héritage (affaire du monstre).

867 h- rabī'I : soumission du souverain de Tlemcen à celui de Tunis.
rajab : rentrée du souverain de Tunis.
... maladie du souverain de Tunis.

869 h- muḥarram : les onze prisonniers francs amenés à Tlemcen.
ṣafar : le souverain de Tlemcen apprend que celui de Tunis va l'attaquer de nouveau.
rabī'I : on apprend à Tlemcen l'accroissement de puissance des Juifs de Fès dû au vizir juif.
id. : on apprend à Tlemcen l'expédition menée contre cette ville par le souverain de Tunis.
jumādā II : vaine démarche à Tlemcen de l'ambassadeur du souverain de Tunis.

(1) Le ms. d'Oxford n'est ni paginé ni folioté.

ramaḍān : massacre du sultan marīnide, de son vizir juif et des Juifs de Fès ; notice sur ce sultan marīnide.
šawwāl : la nouvelle du massacre des Juifs de Fès parvient à Tlemcen.
ḏū'l-qa'da : le souverain de Tlemcen envoie une ambassade auprès de celui de Tunis.
... nécrologie de l'année : 1) Sulaimān b. Mūsā, émir des Arabes nomades de Tlemcen.
2) Abū' l-'Abbās Aḥmad al-Munastīrī, grammairien de Tunis.

870 h- rabī'I : Maulāyā aš-Šaiḫ al-Waṭṭāsī s'apprête à enlever Fès au chérif Muḥammad b. 'Imrān.
rabī'II : le bruit court à Tlemcen de l'attaque prochaine du souverain de Tunis.
ša'bān : le souverain de Tlemcen fait bâtir une tour et fortifier les remparts de sa ville.
... la révolte du Palais de Tlemcen.
... nécrologie de l'année : Aḥmad at-Tījānī, savant de Tunis.

871 h- muḥarram : le chérif Muḥammad b. 'Imrān se prépare à défendre Fès contre les B. Waṭṭās.
rabī'II : le souverain de Tunis part en expédition contre Tlemcen.



L'œuvre historique de 'Abdalbāsiṭ n'est pas passée inaperçue de ses contemporains ni de tel auteur plus récent. Sans doute Ibn Iyās, qui l'a bien connu et l'appelle « notre šaiḫ », aime-t-il mieux, dans sa « Chronique d'Egypte », le mentionner comme poète que s'appuyer sur son autorité d'historien : dans l'édition de Būlāq, il le cite une seule fois comme référence à propos d'un événement historique (1), tandis qu'à cinq reprises il reproduit de ses vers (2).

Au contraire, le compilateur al-Jannābī (m. 999/1590-91) a pris à 'Abdalbāsiṭ toute la substance de ses notices sur les Etats musulmans d'Occident dans la deuxième moitié du xve siècle ; il avait emprunté à Ibn Ḥajar, pour les mêmes régions, jusque vers l'année

(1) Cf. I. Iyās, *Ta'riḫ Miṣr*, Būlāq, t. II, p. 105.

(2) *Ibid.*, t. II, pp. 258, 284, 298, 361, 381. — Les autres références de l'index s'appliquent à un autre 'Abdalbāsiṭ b. Ḫalīl, cadi plus ancien que notre auteur.

850/1447. Il nomme 'Abdalbāsiṭ comme sa source pour les Marīnides, les Naṣrides, les Ḥafṣides, puis les B. Waṭṭās (1) ; et selon toute probabilité, sans qu'il le spécifie, il a dû puiser à cette même source pour les 'Abdalwādides (2).

On ne peut dire du premier coup d'œil avec certitude à quel ouvrage précis al-Jannābī a fait ses emprunts. Ceux-ci ne sont guère que des résumés et rappellent plutôt le *Nail* que le *Rauḍ*, mais ils ont pu être abrégés directement sur ce dernier ; une confrontation minutieuse serait nécessaire, si l'on tenait à fixer ce point. Il semble bien d'ailleurs qu'al-Jannābī se serve de 'Abdalbāsiṭ jusque vers 899/1493-4 ; or c'est une date un peu plus récente que celle de l'achèvement du *Nail*, et de la rédaction du deuxième volume du *Rauḍ*. Notre auteur avait-il donné une suite à son *Nail*, ou avait-il prolongé le *Rauḍ* ? La question serait à reprendre par ceux qu'intéresserait, sur un plan plus large, l'activité historique de 'Abdalbāsiṭ, en dehors des passages très limités dont seuls nous avons à nous occuper ici.



Le texte arabe édité dans les pages suivantes est tiré, comme il a été dit, du manuscrit unique et autographe du *Rauḍ al-bāsim*, que conserve la Bibliothèque du Vatican (arabe 729). L'écriture en est le plus souvent difficile à lire ; des confusions de lettres sont fréquemment possibles, et beaucoup de points diacritiques font défaut. On a respecté autant que possible toutes les particularités linguistiques du manuscrit. Dans les rares cas où l'on a jugé nécessaire, pour la commodité de la lecture et par respect pour l'usage courant, de substituer une graphie normale à des formes aberrantes, celles-ci ont été signalées en note ; ces quelques corrections portent presque exclusivement sur les finales de *Abū*, *Abā*, *Abī*, sur les désinences en *ūna* et *īna*, sur l'alif *maqṣūra* et sur l'alif de l'accusatif. *Devant les noms d'hommes, on n'a pas rétabli « Ibn » au lieu de « Ben », qui peut vouloir rendre la prononciation vulgaire.* Enfin, on a pourvu le texte d'un certain nombre de signes orthographiques

(1) Cf. Fagnan, *Extraits inédits relatifs au Maghreb*, Alger, 1924, pp. 309, 322, 324, 333. La traduction de la p. 309, l. 2, est manifestement fautive ; il faut rétablir, à coup sûr : « et *voici ce qu'on trouve* dans celle de 'Abdalbāsiṭ al-Ḥanafī ».

(2) *Ibid.*, pp. 304-5.

(*hamzas*, *šaddas*, *waṣlas*, *maddas*); on a vocalisé les passages poétiques, les citations coraniques et quelques autres mots.

La syntaxe de 'Abdalbāsiṭ n'est pas toujours entièrement conforme aux exigences de la grammaire, et sa langue diffère encore de l'idiome classique par le vocabulaire et certaines expressions ; elle présente des vulgarismes qui la rapprochent parfois de l'arabe parlé. Dans l'ensemble, elle rappelle d'assez près celle des autres chroniqueurs égyptiens de la même époque : Ibn Taġrībirdī et Ibn Iyās. Il eût été naturellement téméraire et déplacé d'en entreprendre l'étude sur ces quelques fragments, détachés d'un grand tout. On s'est borné ici, dans les notes qui accompagnent la traduction, à un petit nombre d'éclaircissements jugés indispensables et de références au *Glossaire* des *Nujūm az-zāhira* d'Ibn Taġrībirdī, éd. Popper. Les termes et les expressions qui ont déjà leur explication dans le *Supplément aux dictionnaires arabes* de Dozy n'ont fait l'objet d'aucune remarque.

Je n'achèverai pas cette brève Introduction sans dire à nouveau ma gratitude envers le Professeur Levi Della Vida. Celui-ci a bien voulu m'adresser d'abord une copie, exécutée par lui-même, des passages ci-après, puis il m'a fait parvenir la reproduction photographique du manuscrit de la Vaticane, afin de me permettre l'établissement d'un texte définitif. Il n'a cessé de s'intéresser au présent travail, et je le remercie de ses avis toujours précieux. Mes remercîments les plus sincères vont également à mon ancien maître, M. Gaudefroy-Demombynes, qui a accepté de relire mon manuscrit et m'a aimablement suggéré quelques utiles corrections.

TEXTE

[An .866 h dû'l-qa'da] ....[f° 42 a] وفيه في يوم الأربعاء ثاني عشرينه دخلنا إلى مدينة تونس بعد أن بقينا بالبحر ثلاثاً وثلثين يوماً فرأيت مدينة حسنة جليلة هائلة. بديعة تقرب من دمشق في جفنها ونزلت بدار بها بمكان يُسمّى فندق الرماد ووجدنا صاحب تونس وسلطانها المتوكّل على الله عثمان خارجاً عنها آخذاً في التوجّه لجهة تلمسان لأجل إخراج صاحبها محمّد بن أبي ثابت منها لكونه أخرج أحد بني أبي حمّو الماضي ذكره القائم بدعوة بني حفص ملوك تونس وقطعه هو الدعوة لهم أعني محمد (1) بن ابي ثابت وكان صاحب تونس خرج في شوّال من هذه السنة ولمّا قرب عثمان من تلمسان أُشير على صاحبها بأن يبعث إليه ويصالحه ويجيبه إلى ما (2) كان سأله منه من طاعته والقيام بدعوته وضرب الدرهم والدينار بسكّته فبعث إليه بالشيخ الصالح الوليّ العارف العابد الزاهد سيدي أحمد بن الحسن وعلى يده خطّ (3) من صاحب تلمسان محمّد المذكور إلى صاحب تونس بأنه عاهده على طاعته والقيام بدعوته وبعث إليه بعدّة من الدراهم والدنانير مضروبٌ عليها اسمه والتمس منه الصلح وكان قد وقع في عسكر عثمان الغلاء الكبير والقال والقيل وبعض خلف بينهم وكان هو قد عزم على العود وبقي يودّ مندوحة لذلك وحجّة من الحجج يحتجّ بها على رجوعه كما كان اتّفق للأشرف برسباي حين توجّهه

(1) ms محمداً
(2) ما manque dans le ms, إلى étant en fin de ligne.
(3) ms خطا

[An. 866 h] لآمد فلمّا قدم عليه الشيخ أحمد المذكور نفعنا الله تعالى ببركته أجلّه جدًّا وعظّمه وأجابه فى الذي جاء بسببه ورجع من على جهة الصحراء فى الشتاء فتلف الكثير من عساكره وما معهم من الجمال وغيرها وكان من أمره وأمر صاحب تلمسان ما سنذكره بعد ذلك إن شاء الله تعالى *

[ḏū'l-ḥijja] وفيها فى يوم الخميس ثامن ذي الحجّة ورد سؤال (1) على جماعة من علماء تونس من جملتهم شيخنا سيدي أبو إسحاق إبراهيم الأخضريّ وكان السؤال من بعض ضواحي تونس فى امرأة ذات مال ولدت مولوداً نصفه صفة أدميّ ونصفه الآخر صفة حيّة وماتت الأمّ عقيب وضعه وبقي حيًّا بعدها حتّى تحقّقت حياته ثمّ مات وترك والده ولأمّه ولد آخر من غير أبيه فهل يرث هذا المولود من أمّه شيئًا ويزاحم الولد الباقي من غير أبيه وينتقل ميراثه لأبيه أمْ لا ميراث له فوقع فى ذلك كلام كثير ثمّ أفتى شيخنا إبراهيم المذكور بأنّ نصفه الأعلى من جهة الرأس إن كان هو الذي بصفة الحيّة فلا ميراث له وإن كان نصفه الأدميّ والأسفل بصفة الحيّة فله الميراث ووافقه على ذلك جماعة منهم قاضي الأنكحة بتونس إذ ذاك وهو سيدي محمّد الزلدويّ القسنطينيّ وسنأتي ترجمة كلّ منهما إن شاء الله تعالى ثمّ أخذت أستفيد من الشيخ المذكور هذا وتكلّمت معه فى ذلك على وجه المباحثة فأنس بي وأعجبه كلامي وكان رحمه الله تعالى يجلس بجامع الزيتونة فى أوقات معلومة من الظهر إلى بعيد العصر أحياناً وأحياناً من العصر إلى قريب الغروب وكنت أجالسه كثيراً فى هذه الأوقات وأسمع الكثير من فوائده وتحقيقاته فإنّه كان أمّة وراثساً فى الفنون لا سيّما الأصليّن رحمه الله ....

(1) سؤال, ajouté dans la marge

[An. 866 h] وفيها فى يوم السبت عيّدنا النحر بتونس وصلّينا صلاة العيد بجامع الزيتونة وهو من أعظم جوامع هذه البلاد وأشرفها وأبهجها يقال إنّ السيّد الخضر روي به غير ما مرّة ....

[f° 42 b] وفيه فى يوم الأربعاء ثامن عشرينه و رد إلى مرسى (1) تونس وإلى ميناها آثنان من مراكب الفرنج ومعهم عدّة أسرى للفدى وأفدوا ثمّ آتّفق لي أنّني توجّهت إلى المرسى(2) ونزلت فى قارب للتفرّج على ذين المركبين فطلعت إلى الأكبر منها و بينا أنا أتفرّج فيه وإذا بشخص من الأسرى المحضرين تركيّ الجنس من بلاد حاج ترخان من دشت قبجاق التتر لا يعرف شيئًا باللغة العربيّة بل بالتركيّة والفرنجيّة لم يبق فى المركب غيره من الأسرى فسألته بالتركيّة عن آسمه فأجابني ثمّ قال لي أنا من أسرى المسلمين فقلت له قد أفدى جميع أسرى المسلمين فما بالك فقال كلّموني خبر الفدا فلم أعرف بلغة العرب لأترجم عمّا فى ضميري فلم يلتفت إليّ أحد وظنّوا أنّني كافر فوعدته بأنّني أفديه فدعا لي ثمّ لمّا نزلت آجتمعت بصاحبنا الخواجا التاجر المعظّم المكرّم سيدي أبي (3) القاسم البنيوليّ الغرناطيّ الأندلسيّ نزيل تونس وعظيم التجّار بها عن هذا الشخص فقال والله إنّنا ظننّا (4) أنّه من الكفّار ولم نعلم لغته فأعلمته بإسلامه وأنّه تركيّ الجنس من خيار المسلمين لا يعرف غير لغة الترك والفرنج فإنّه أسر فى أيديهم وله بزيادة على الخمسة وعشرين سنة وكان أخبرني بذلك فتلطّف فى قضيّته وفديته بأربعين دينارًا من مالي وأنزلته إلى البرّ فلازمني ولا زال فى خدمتي مدّة سنين وحصل لي

(1) ms مرصا
(2) ms المرصا
(3) ms ابو
(4) ms ظننّا *sic* (sans doute = *vulg.* ظنّينا)

[An. 866 h] به غاية النفع والرفق وكان يحدّثني عن بلاد التتر والفرنج بأشياء كثيرة غريبة ولا زال معي إلى أن وردت القاهرة فتوفّي بها في طاعون سنة ثلث وسبعين وكان آسمه مبارك وكان مباركاً عند آسمه خيّراً ديّناً سليم الباطن والفكرة صادق اللهجة فكه المحاضرة لا يملّ منه رحمه الله تعالى....

[An. 867 h rabi' I] [f° 48 a] وفيه في يوم الثلثاء ثاني عشرينه وردت الأخبار إلى تونس من صاحبها السلطان المتوكّل على الله عثمان بأنّه أخذ تلمسان وأقام بها صاحبها محمّد بن أبي ثابت نائباً عنه وأنّه عاد راجعاً بعد تقدير الحال فدُقّت البشائر لذلك وزُيّنت تونس زينة هائلة غريبة عجيبة على طريقة تلك البلاد بهيئة غريبة لم أرها بهذه البلاد ولم يزالوا على ذلك مدّة أيّام وأظهروا من الفرح والسرور ما لا (1) عنه مزيد وكان من خبر أخذ تلمسان ما قدّمناه لك فقط ثمّ كان من أمر صاحب تونس وقدومه إليها ما سنذكره....

وفيه في يوم الأحد سابع عشرينه جمع التاجر المعظّم الخواجا المكرّم الحاجّ أبو القاسم البنيوليّ الغرناطيّ الأندلسيّ نزيل تونس وكبير التجّار بها جماعة من أعيان التجّار من أصحابه والحجّاج منهم من أهل الأندلس وغيرهم وعمل لهم ضيافة حافلة بمكان من أجنّة تونس يقال له رأس الطابية من منتزهات ملوك تونس وأمكنة فرجهم وكنت في ذلك اليوم ممّن دُعي لهذه الضيافة فرأيت هذا الجنان في غاية الإتقان والحسن وبه مكان كالقصر برسم السلطان ثلث طباق عظيم إلى الغاية أنيق البناء فرج نزه بناء ملوكيّ على صفة غريبة وهيئة عجيبة وبه بركة ماء عظيمة كبيرة جدًّا وبه شيء يقال له المحنّشة برسم جريان الماء فيه نقرٌ في حجر كالرخام يدخل الماء إليه من

(1) لا manque dans le ms.

[An. 867 h] جهة ثمّ يجول فيه جولاناً غريباً فى أوضاع محفورة نقراً فى هذه البلاطة على هيئة دائرة واسعة متداخلة النقور بديعة الصفات تسرّ الناظر وتشرح الخاطر وهي من النوادر يجول فيها الماء كأنّه حنش ويتعاكس الجولان عدّة معاكسات غريبة الهيئات ثمّ هيّأوا من جلة هذه الضيافة مأكولاً يقال له المجبّنة من مآكيل الأندلس وصفته جبن (1) طريّ يُدْعَك بالأيدي حتّى يصير كالعجين ثمّ يعجن السميذ عجناً محكَماً مملوكاً جيّداً حتّى يصير فى قوام عجين الزلابية بهذه البلاد أو أغلظ قواماً منه بيسير ثمّ يؤخذ منه قطعة تبسط بالكفّ بلطافة وشباقة ثمّ يجعل عليها قطعة من الجبن المدعوك ويجمع حتّى يصير الجبن حشواً لها ثمّ يبسط قليلاً ثمّ يلقى فى الطاجن وهو على النار بالدهن فيقلى ثمّ يرفع ويرشّ عليه السكّر المدقوق [f° 48 b] ناعماً ومعه اليسير من الكمّون وعمل ذلك بين يدي الحاضرين وتولّى عمله بعض من الجماعة من ظرفائهم وكان يوماً معدوداً من الأعمار سالماً من الأغيار آجتمع فيه عدّة من ظرفاء أهل الأندلس وأعيانها من طلبة علم وتجّار كلّهم أهل ذكاء وحصلت مذاكرات علميّة أدبيّة تاريخيّة إلى غير ذلك وكان من جلة الجماعة الكاتب المجيد الباهر والشاعر الفريد الماهر الذكيّ النيّر محمّد الخيّر المالقيّ أحد أدباء بلاده وشاعر عصره فأنشدنا فى هذا المجلس لنفسه بديهة وكان قد هبّ النسيم فأنعش بهبوبه وأذكر المحبّ بمحبوبه

[الطويل]

وَقَالُوا شِفَاءٌ فِي ٱلنَّسِيمِ ٱلَّذِي سَرَى * عَلَى مُسْقِطِ ٱلْأَنْوَاءِ وَهْوَ بَلِيلُ
وَلَمْ يَشْفِنِي ذَاكَ ٱلنَّسِيمُ لِأَنَّهُ * طَبِيبٌ يُدَاوِي ٱلنَّاسَ وَهْوَ عَلِيلُ

والخيّر هذا أحد الكتبة بالأندلس من أعيانها وفصحاء شعرائها ولد بمالقة فى

(1) جبنّ *sic* (prononciation dialectale vulgaire).

[An. 867 h] سنة ٨٦١ وبها نشأ فقرأ القرآن العظيم وشيئًا في الفقه وغيره وتعانى الأدب وبرع في فنّه ونظم ونثر وقال وشعر وكتب الخطّ الحسن الجيّد على طريقة أهل بلاده وكتب لبعض الملوك ثمّ قدم تونس في سنة أربع وستّين وثمانمائة وآتّصل بخدمة المسعود بالله محمّد بن عثمان صاحب تونس وآمتدحه فقرّبه إليه وأدناه وآختصّ به وجعله كاتبه ثمّ عارضه في ذلك أحمد الخلوف حين قدم على المسعود هذا وجعله أيضاً كاتبه فتعارضا وبقي بغض كلّ من صاحبه وداما على ذلك مدّة في تنافس وتعارضات بالنظم وغيره إلى أن خرج أحمد الخلوف من تونس لأمرٍ أوجب ذلك سنذكره في محلّه في متجدّدات سنة سبع وسبعين وثمانمائة إن شاء الله تعالى فعاد الكثيّر إلى الآختصاص بالمسعود والآنفراد بالكتابة له ثمّ لمّا عاد الخلوف من القاهرة إلى تونس عاد لِما كان عليه وعاد ما كان بينهما من التشاجر ثمّ بلغني في هذه السنة التي هي سنة ثمان وثمانين بأنّ الكثيّر هذا قد حصل له خلل في عقله وأنّه تجرّد عن ثيابه فأسفت عليه (1) أحسن الله تعالى عاقبة أمره وبلغني أنّ شخصاً كان في خدمة الخلوف هذا في حين حضوره للقاهرة إلى الحجّ يقال له (2) .... قد آستكتبه المسعود وآنعزل على الخلوف وأبعده عنه معرّة حتّى حصل له القهر الذي ما عنه مزيد لكن بلغني أنّه رضي عليه المسعود بعد هذا وأعاده لِما كان عليه بعد أن ذاق ذلًّا وهواناً وأظنّ ذلك بذنب ذلك المسكين الكثيّر *

[rabîʿ II] وفيها في أوّل ربيع الآخر(3) وردت الأخبار لتونس بوصول صاحبها عثمان وقربه من تونس فتهيّأ الكثير من الأعيان والناس للقائه *

(1) Le ms ajoutait وعلى شبابه , mais ces mots ont été ensuite barrés.
(2) Lacune d'un mot dans le ms.
(3) ms الاول , la correction est imposée par le contexte ; la faute a été suggérée par اول qui précède de peu.

[An. 867 h] وفيه في يوم الخميس ثانيه بتونس خرج جليل السيّد الشريف البغداديّ العراقيّ على زعمه بأنّه سيّد لملاقاة عثمان صاحب تونس وكان الخبر قد ورد قبل ذلك بانّ شخصاً من الأشراف حضر من القاهرة لآستمطار صاحب تونس ثمّ ظهر أنّه هذا الرجل الموجود الآن بالقاهرة المسمّى بيوسف المعروف بالقطب العراقيّ البغداديّ نزيل القاهرة ثمّ بلغني كيفيّة خروجه من القاهرة وأنّه لمّا بلغه تعظيم الشرفاء بالمغرب وما هم فيه من الرفعة وجلالة القدر وبلغه ما هو فيه جليل العراقيّ المدّعي أنه من الشرفاء من الكرمة والوجاهة عند صاحب تونس فأدّاه رأيه إلى السفر إلى تونس فجمع جمعاً عظيماً من أوباش العجم السفلة والأطراف من القلندريّة وغيرهم من المتكدّين بالقاهرة وإنّه نصب خيمة عظيمة تحت السور (1) بالرميلة بإزاء قلعة الجبل ونشر ألوية وأعلاماً وضرب طبولاً وجمع عدّة من الجمال وغيرها [f° 49 a] من الدوابّ بضروب من الحيل وكثر عليه الغوغاء وآتّفق أنّ الظاهر خشقدم جلس في بعض ليالي المواكب بالقصر فرأى ما أهاله من ذلك الجمع وكثرة اللغط والعياط وضرب الطبل وآجتماع السواد الأعظم من الناس ورأى خيمة كبيرة وإلى جانبها عدّة من الخيام وكثير من الأعلام فسأل عن ذلك فأخبر بالقضيّة فأمر بالنزول إليه وفلّ جمعه وضربهم وقلع خيامهم وتخريق أعلامهم فبدر هو لمّا بلغه ذلك بالطلوع إلى الظاهر بهيئته من كبر عمامته جدًّا التي عمّمها على قبع كبير جدًّا بحيث صارت مهولة مع إرخاء عذبة نازلة مسبولة خلف ظهره من تلك العمامة التي ما شوهد مثلها في العمائم وعليه الثياب الواسعة الأكمام بالمقاليب المسبولة من وراء ظهره فآجتمع بالسلطان وأخذ يداخله من باب ساسان فقال له أنا رجل غريب شريف

(1) ms الصور

[An. 867 h] من آل بيت رسول الله صلّى الله عليه وسلّم غازيٌ (1) مجاهدٌ فى سبيل الله وقد جمعت طائفة من الفقراء مطوّعة وقصدت أن أتوجّه لبلاد المغرب لجهاد الكفّار وأنا تحت حرم السلطان وفى جواره و إليه ٱلتجائي وٱستنادي فلِمَ هذا التشويش عليّ وما سببه فكفّ الظاهر عنه وٱنخدع له وأمره بأن يكون على ما هو عليه بل وأعطاه مبلغاً يقال ثلثمائة دينار ثمّ بعد أيّام من ذلك خرج من القاهرة وقد ٱنضمّ إليه وٱجتمع عليه جماعة من صعاليك المغاربة أيضاً وكبر جمعه فتوجّه قاصداً المغرب على طريق برقة ولمّا ٱجتاز بها ثار به عربان عليّ بن قائد وأرادوا أخذه فلم يزل بهم وأظهر لهم أنّه من الأولياء وأهل الصلاح حتّى كفّوا عنه بعد أن نهبوا شيئاً من متاعه ومتاع من معه لا يُعْبَأ (2) به فلمّا خلص نجيّا حلّ بقوم من العربان يعادون هذه الطائفة فأثارهم على أولائك وأركب كبيرهم فرسه ووعده بإمداده ومعاونته بجماعته ووعدوه هم بخلاص ما أخذ له أعداؤهم من المتاع وثارت بين هاولاء وأولائك حربٌ هُزم فيها جماعة الشريف هذا ومن معهم من العربان ولا زالوا فى الهزيمة إلى أن وصلوا بهم إلى حيث هو نازل فنهبوه نهباً ذريعاً وأخذوا خيمته وغالب ما كان معه ومع جماعته وحنقوا منه ولم يبق من قتله إلّا اليسير ثمّ تركوه لأجل شرفه على زعمه ففرّ بنفسه ولم يزل حتّى دخل إلى طرابلس المغرب وكان قائدها إذ ذاك أبو النصر بن جاء الخير الآتية ترجمته فى محلّها وشيء (3) من أخباره قبل ذلك إن شاء الله تعالى فشكى إليه الشريف هذا ما حلّ به وما قاساه من عليّ بن قائد وٱدّعى أنّه أخذ منه شيئاً كثيراً من ذلك جوهرة كبيرة ثمينة أحضرها تحفة لصاحب تونس

(1) غازيٌ *sic* (= غازٍ).

(2) يُعْبَأ , vocalisé dans le ms.

(3) ms شيا

[An. 867 b] وكانت مخبّأة بعمامته وأنّه أخذ له مبلغاً من المال وسمّى شيئاً له جرمٌ وصورةٌ وهو كاذب في ذلك جميعه وما عند قائد طرابلس من كذبه خبر فظنّ الأمر على جليّته لمكان شرفه فآختشى من غائلة هذا الخبر وعاقبة أمره وأن يعود عليه العائد من قبل صاحب تونس فإنّ ذلك كان بالقرب من عمله وبلاده فآنتدب عدّة من الفرسان من جماعته كالقصّاد إلى عليّ بن قائد وهو يوبّخه على ما فعله مع الشريف ويخوّفه عاقبة ذلك من صاحب تونس ويأمره بأن يعيد جميع ما أخذه منه وإلّا حلّ به من صاحب تونس النكال بعد أن تدخّل على القطب هذا بأن يقيم بطرابلس إلى حين عود الجواب فبعث إليه بن قائد بالخيمة التي [f° 49 b] أخذها وبعض أثاث وحلف يميناً أنّه ما أخذ له غير ذلك. وآستمرّ الشريف المذكور مصمّماً على دعواه ولا من يصدّقه عليها من جماعته بل ربّما كذّب خفية وآجتهد قائد طرابلس حتّى آطّلع على كذبه فتركه وخرج هو من طرابلس قاصداً تونس فآتّفق وصوله لإقليم تونس حين عود صاحبها عثمان من تلمسان وكان قد توجّه لأخذها كما بيّناه ولمّا بلغ الشريف جُلَيّلاً (1) مجيء القطب هذا وتحقّق أنّه إنّما جاء بسببه لأذاه لحسده إيّاه فخرج من تونس وتلقّاه قبل آجتماعه بالسلطان فترحّب به لأنّه من بلده فيقال إنّ جُلَيّلاً (1) هذا كان ببلده من أسافل الناس وليس بشريف وإنّ والده كان غاسل الأموات ببغداد وإنّه لمّا ضاق بولده جليّل هذا الحال خرج من بغداد وتنقّلت به الأحوال حتّى دخل بلاد المغرب فآدّعى الشرف وراج بسبب هذه الدعوى على أهل المغرب رجال الكثير من أقطارها وأثرى وآختصّ بآخره بصاحب تونس وحصل له منه المال الطائل والرواتب الجليلة وصار له شهرة وذكرٌ بل كان كأحد

(1) جُلَيّل, vocalisé dans le ms.

للأمراء الأكابر بتونس وبلغ القطب ذلك وهو بالقاهرة فداخله من الحسد من أمره [An. 867 b] ما لا يعبّر عنه وآجتهد إلى أن وصل إلى تونس على ما بيّنّاه لك وبلغ ذلك جليّلاً(1) وعرف مقصده فأخذ فى تلافى هذا الأمر فتلقّاه كما قلناه قبل أن يجتمع بأحد وأخذ يتلطّف فى شأنه بعد أن أحضر إليه مبلغ ثلثمائة دينار على ما قيل هناك وبلغني وقال لي القطب لا بل كانت كيساته خمسمائة دينار ولا أصدّقه على ذلك لكونه كثير الكذب والمجازفة فيقال إنّ جليّلا (1) هذا قال له خذ هذه وأنا وأنت غريبان فآسند عليّ وأصير أنا وأنت شيئا واحداً ونتعاضد على المقاصد وأربيك عند صاحب تونس مع تعظيمي لك وأقول له هذا من شرفاء بلدي فإنّني مُقرّبٌ لديه مختصّ به فآستشاط القطب هذا وأخذ فى إساءته على جليّل المذكور وأفحش فى حقّه وأكذبه فى الملأ العامّ بأنّه ليس بشريف على أنّه هو أيضاً من مقولته بل وأفحش فإنّه قيل عنه إنّه ليس من مسلمي الأصل فضلاً عن أن يكون شريفاً بل يقال إنّه من المجوس والله أعلم ثمّ بلغ صاحب تونس ذلك فكان سبباً لحطّ قدر جليّل هذا عنده ثمّ آجتمع القطب هذا بصاحب تونس قبل دخولهما إليها فترحّب به وأركبه فرساً من خيله بعد أن ألبسه جبّة وقابلاراً وهو المسمّى بالرأس بتونس وبالقابلار بالأندلس وآستفسره عن حال جليّل هذا فأوضح له أنّه ليس بشريف وتكلّم فى حقّه بكلام كثير وأنّه ليس من ذوي وجاهة وعرامة فضلاً عن الشرف وأوسع المقال فى ذلك على عادة طيشه وخفّته وتهوّنه (2) فى كلامه بالزائد والناقص ثمّ أخذ فى تعريفه نفسه بنفسه وفى تعظيمها فآستشعر منه صاحب تونس ما قاله هو فى حقّ غيره بل وصرّح جليّل بذلك وعكس المسألة ووقع التعارض الكبير ثمّ

(1) ms جليل

(2) تهوّنه, le ms semble se lire تهونها

[An. 867 b] تنبّه صاحب تونس على السوال عن أحوال شرفاء بلده بل بلاده وآستشعر بأنّ كلّ من قام يدّعي الشرف يمكنه ذلك وآل الأمر فى ذلك بعد الخبط الكبير وجمع العلماء إلى أن أبطل من تونس فى يوم واحد نحو (1) من الأربعين نفراً كانوا قد عُدّوا من الشرفاء وتسلسل الحال وحصل بواسطة ذلك من الضرر ما لا مزيد عليه ثمّ أرجف بأنّ السلطان يطالب جليّلاً (2) بما آستأداه (3) فى مدّة أربعة [f° 50 a] عشر سنة وحسب ذلك فكان شيئا كثيراً ثمّ لم يكن ذلك لكن قطع ما كان مُرَتّباً بآسمه وبقي فى غاية الخجل من السلطان ومن أعيان تونس وحصل عليه من النكد والبوس ما لا عنه مزيد بعد أن سأله السلطان فى إظهار ما يشهد له بصحّة نسبه فآعتذر بما لا يفيد ولا طائل تحته ثمّ بعث إلى القاهرة بولده بعد شهور فأثبت له بها نسباً الله أعلم بصحّته يقال إنّه بذل فى ذلك مالاً كثيراً (4) وتكلّف فيه ثمّ لم يشكر أحد للقطب على ما فعله على هذه الصفة بل كان هذا سبباً لأن يُسأل هو أيضاً عن نسبه فأجاب بأنّ معه محضراً (5) بذلك فأمر صاحب تونس أحد أعيان دولته محمّد بن الكمّاد صاحب الأشغال بتونس وهو كناظر الخاصّ بهذه البلاد أو نحوه أن يحرّر له هذه القضيّة وينظر ما بيد القطب من المستند الشاهد له بالشرف فأخرج له المحضر وعليه خطوط جماعة من المصريّين وهو ثابت على العَلَم البلقينيّ قاضي القضاة بشهادة جماعة من أهل العراق فطلب من يشهد له على هذه الخطوط فعجز عن ذلك فبعث بن الكمّاد إليّ يسألني فى الحضور إلى عنده فتوجّهت إليه ولا شعور لي بهذه القضيّة وإنّما آطّلعت عليها بأخرة فأخرج لي

(1) ms نحوا
(2) ms جليل
(3) ms استاذاه
(4) مال كثير, peut-être comme sujet d'un passif (بُذِلَ)
(5) ms محضر

المحصر وعليه خط العَلَم البلقينيّ فقال لي أتعرف هذا خطّ مَنْ في بلادكم فقلت نعم [An. 867 h]
هو خطّ شيخ الإسلام قاضي القضاة العَلَم بن البلقينيّ فآكتفى بذلك آستئناساً
لإعلام السلطان ثمّ أوقفني على القضيّة برمّتها ثمّ بلغ جليّلاً (1) ذلك فطعن فيه
وقال إنّه من بلاد أو من مصر (2) ثمّ آل أمر القطب هذا أن أنزله صاحب تونس
هو وجماعته بمكان ورتّب له شيئاً يقوم به وبجماعته ما بين لحم ودقيق وشعير
لعليق بهائمه وستّة ناصريّة فضّة عبارة عن ربع دينار في هذه البلاد فما أرضاه ذلك
وكان بعث إليه في حين قدومه بخمسين ديناراً غير ما حباه وما أركبه من الفرس
ثمّ إنّ القطب هذا واجه صاحب تونس بكلمات فيها الجفاء وقلّة الأدب فأهمله
ولم يؤاخذه ولا آلتفت إليه ولا زاده على ما رتّبه له أوّلاً وآنفكّ عنه جمعه شيئاً
فشيئاً لأنّه كان وعدهم بالإغناء (3) ومنّاهم وملأ (4) آذانهم بالمواعيد الباطلة فعاد أكثر
من قدم معه (5) إلى القاهرة وهو غير راضٍ عنه وخمل ذكره وبقي في قليل من جماعة
الأوباش فتدارك فارطه وعاد إلى القاهرة في البحر الملح خوفاً من عرب برقة ولم
يحصل على طائل ولا نال ما كان في أمله وقد ذكر لي من أثق به من أصحابه أنّه
كان في قصده إثارة فتنة كبيرة عساه يحصل على طائل أو يلي أمر من الأمور
كالمهدي أو نحوه بل كان يصرّح بذلك لبعض أصحابه ولمّا عاد إلى القاهرة نزل
بمكان خرب من القرافة بالقرب من المجراة وهو مقيم به إلى يومنا هذا وكان قد

(1) ms جليل

(2) من بلاد او من مصر *sic*, مصر étant alors probablement nom commun ; il est sans doute préférable d'en faire un nom propre et de supposer l'omission d'un autre nom de pays après بلاد .

(3) ms بالاعغاء

(4) ms ملى

(5) من قدم معه , ajouté dans la marge.

[An. 867 b] تزوّج من مدّة وآستولد أولاداً ثمّ فارق الزوجة ومات أولاده وبيني وبينه موادّدة(1) بالكلام والسلام ولم أسأله عن مولده ولا عن شيء ممّا يخبرني عنه من أحواله لمعرفتي بكذبه وكثرة مجازفته وكثرة دعواه لأشياء كثيرة حتّى العلم وهو عريّ(2) عن كلّ فضيلة عامّيّ أمّيّ لا يقرأ ولا يكتب وقد خمل فى هذه الأيّام وآفتقر جدّاً حتّى أنّه عاجز عن قوته وهو مع ذلك مجمّع الأوباش والأطراف من العجم وغيرهم بالمكان الذي هو به وعنده فرس هزيل جدّاً يركبه بما قدّمناه من الهيئة ويقصد الأعيان والأكابر فى رأس كلّ شهر ويسألهم فيما يعينه [f° 50 b] على قوته وقلّ من يجيبه إلى سؤاله لذهاب الناس ومنهم من لا ينظر إليه ومع ذلك فإذا حضر عندهم لا يجلس إلّا فى صدور المجالس ويدخل إلى دورهم راكباً ويرفع نفسه بنفسه وكان يفعل مثل ذلك مع السلطان أيضاً فيطلع إليه فى رأس كلّ شهر ويتكلّم بما أحبّ فثقل على السلطان فآتّفق أن طلع إليه فى بعض الشهور فأمره بأن يقوم فينقض عمامته وينقصها من الشاش إلى مقدار نصفها وأحضر جلبيّاً فأمره أن يقصّ شاربه ويحلق شعراً كان برأسه فكشف رأسه فى الملأ العامّ وحلق وهو فى غاية الحنق من ذلك وآنقطع من يومه ذلك عن الطلوع إلى السلطان وأظنّ أنّ السلطان قصد ذلك بما فعله وله تهوّرات عجيبة وتطوّرات غريبة ومن جملة ذلك أنّه فى يوم عاشوراء من محرّم سنة خمس وثمانين بعث إلى غالب زوايا الأعجام يستحثّهم على الخروج بالأعلام وركوب المشايخ منهم وإظهار المأتم على الحسين بن عليّ رضي الله عنهما فآجتمع إليه جمع وافر(3) من هذه

(1) موادّدة sic (= موادّة)
(2) عريّ sic (= عارٍ)
(3) ms جمعاً وافراً

الطائفة بالأعلام وركب هو أيضاً بنفسه ونشر على رأسه أعلاماً وألوية وجمع جمعاً [An. 867 b] موفوراً من غوغاء العجم وغالبهم ممّن يُلمز بالرفض وسار مجموعه من الصليبة شاقّاً القاهرة وهو وإيّاهم فى غوش عظيم وضجّة هائلة وحركة زائدة وهم رافعون أصواتهم بقولهم يا حسين شاه حسين يكرّرون ذلك بصوت عالٍ جدًّا وهم ينتحبون حتّى وصلوا المشهد الحسينيّ وبلغ القاضي المالكيّ ذلك فقبل أن يصلوا المشهد أو بعده بعث إليهم من بدّد شملهم وفرّق جمعهم ثمّ أحضره لتعزيره ووبّخه على ذلك وأراد أن يوقع به فعلاً فذكر أن يشبك بن مهدي الدوادار الكبير هو الذي أمر بذلك فأحجم القاضي عن مبالغة تعزيره على أنّه حصل له التعذير وما كفاه ذلك حتّى خرج من عند القاضي فأعاد جمعه وسار بهم بعد تلك الفعلة خارجاً من باب النصر قاصداً الحسينيّة وكان يشبك المذكور مقيماً بها لعمارة ما أنشأه هناك وهو مجدٌّ فى ذلك مجتهد فيه لأجل حضور السلطان من الحجّ ليرى بهجة تلك العمارة وما عمله من الدهليز الهائل من عند القبّة إلى عمارة الحسينيّة وبينا يشبك على ما هو عليه من الاستحثاث على العمارة وإذا بأعلام كثيرة لائحة له على البعد مع غوغاء وصياح عظيم فأرابه ذلك وسأل عن الخبر فأخبر بالقضيّة وبما وقع عند المالكيّ وما قاله القطب هذا فحنق يشبك منه وأراد أن يوقع به وبمن معه بعد أن بعث إلى المالكيّ يخبره بأنّ ما نقله عنه لا حقيقة له ثمّ أخذ بعض الناس ممّن له كلام مقبول لدى يشبك يتلطّف بالقضيّة وقال ليشبك هذا مجنون وهاولاء فقراء وقد قصدوك وهذا فألٌ حسنٌ ونحو ذلك من كلمات سكن بها غضب يشبك حتّى سكن الحال وللقطب هذا من نحو هذه الحكاية أشياء أخرى (1) يطول الشرح فى ذكرها وإنّما ذكرت هذه القضايا والكوائن ههنا ولإن

(1) ms أخر

[An. 867 h] كانت وقعت فى أزمنة مختلفة وتواريخ متبدّدة غالبها سيأتي فى محلّه إن شاء الله تعالى إن قدّر الله تعالى ذلك لتكون قصّة هذا الأحمق منتظمة بعضها بالبعض ويكون ذكرها على هذا الاختصار نموذجاً على حاله ولتكن قصّته معلومة لكلّ أحد وليحترز منه ومن كذبه ومجازفاته ولا يعتمد على شيء من أفعاله وأقواله [f° 31 a] فإنّه من الغرائب والنوادر (1) وسنّه نحو السبعين سنة أو أكملها فيما أظنّ وهو قصيرٌ جدًّا سيّء الأخلاق ذميم الشكل والهيئة لكنّه حسن الملتقى سمح كريم النفس جدًّا ومهما حصل له لا يبقى عليه وعنده نوادر كثيرة وأخباره تطول سامحنا الله تعالى وإيّاه *

[ibid.] وفيه فى يوم السبت رابعه بتونس دخل صاحبها السلطان عثمان إليها فى بكرة النهار وقعد الناس لرؤيته وكان يوماً مشهوداً ورأيته فى ذلك اليوم راكباً وعن يمينه قاضي الجماعة الشيخ أبو عبد الله محمّد بن العلّامة عمر القلجانيّ الذي قدم فيما بعد ذلك لهذه البلاد وحجّ وصار شيخاً بتربة السلطان الأشرف قايتباي على ما سيأتي فى محلّه إن شاء الله تعالى وكان على يساره جليّل السيّد الشريف بزعمه الماضي خبره مع القطب والعساكر خلفه وعاد صاحب تونس هذا ولم يحصل على طائل مما توجّه مصدره من أمر تلمسان وكان له بعد ذلك ما سنذكره فى متجدّدات سنة سبعين وثمانمائة إن شاء الله تعالى ....

[ibid.] وفيه فى يوم الجمعة عاشره بتونس حضر صاحبها المتوكّل على الله عثمان للصلاة بجامعها الأعظم الذي يقال له جامع الزيتونة وقد جرت العادة هناك أنّ السلطان إذا قدم من سفر صلّى أوّل جمعة دخوله بهذا الجامع وترك حضور

(1) ms النواذر, ici et partout ailleurs avec un ذ

[An. 867 h] الصلاة بجامع قصبته دار سلطنته وحضر الشيخ شمس الدين أبو عبد الله محمّد البيدموريّ التريكيّ الماضية ترجمته وكان إذ ذاك ناظر الحُبُس بتونس وبيده نظر هذا الجامع فأمر بقمّ المقصورة التي جرت العادة بصلاة السلطان بها وبسطها بالحُصُر الجيّدة الجديدة وأطلق بها مجامر العود وأغلق بابيها وشبابيكها ثمّ أحضرت سجّادة السلطان وهي من سعف رفيع محكمة الصنعة ففُرشت بمكان جلوسه للصلاة ثمّ حضر هو بأبهة زائدة وبين يديه ولده وليّ عهده محمّد المسعود بالله وجماعة أُخرى (1) من إخوته وبنيهم والناس تسلّم عليه بالسلطنة أو الخلافة على زعمهم وكلّما آجتاز بجماعة رفعوا صوتهم بقولهم سلامٌ نصرك الله لا يزيدون على ذلك ونزل بالجامع المذكور وشهد الصلاة به ثمّ ركب عائداً لقصبته وكان يوماً مشهوداً ....

[jumādā I] [f° 52 a] وفيه في يوم الأربعاء سادس عشرينه وُلدتْ لي آبنة من امتي أمّ الفتح شكرباي وسمّيتها عائشة فلم تلبث أن ماتت في آخر هذا النهار وتأسّفت عليها لآشتياقي إلى الأولاد ثمّ دفنّاها بمكان يقال له الزلّاج جبّانة عظيمة بتونس بها الكثير من الصالحين والأولياء والله تعالى يعوّضني خيراً بمنّه *

وفيه في يوم الخميس سابع عشرينه خرجنا لظاهر تونس من باب الزلّاج للتنزّه لِما حصل عندي من ضيق الصدر بسبب موت الآبنة وخرج معنا الشاعر الأديب البارع الفاضل الكامل الديّن أبو عبد الله محمّد بن محمّد بن محمّد المعروف بآبن الوزين الخزرجيّ الأنصاريّ الأندلسيّ الأصل التونسيّ فآجتزنا بممرّنا على زرع أخضر ومعنا من الشعراء ثلثة أيضاً أحدهم يسمّى محمّد الجديديّ والآخر أحمد

(1) ms اخر

[An. 867 b] الورداني والآخر شعيب البجائي فقلت لينشد كلّ من حضر شيئًا بديهة فى هذا الزرع بشرط الاجادة فى المعنى فبدر الفاضل بن الرزين وأنشد آرتجالاً وأنا أسمع ذلك

[الرمل]

يَا خَلِيلَيَّ قِفَا وَٱعْتَبِرَا * كَيْفَ مَاسَ ٱلزَّرْعُ حُسْناً وَٱسْتَوَدْ
وَبَدَا مِنْهُ غَدِيرٌ (1) أَخْضَرُ * صَنَعَتْ فِيهِ يَدُ ٱلرِّيحِ زَرَدْ

فلمّا سمع الباقون ذلك من بديهته أحجموا عن المقال وسألتهم المرّة بعد الأخرى فى إنشاد شيء فآعتذروا وبفضيلة الأوّل آعترفوا وقالوا لا قدرة لنا على هذا النَفَس (2) ولا القريب منه وسألوا فى الكفّ عنهم ووقع لنا فى ذلك اليوم من البسط والمذاكرة فى العلوم والأدب ما أنسانا بعض ما نجده وكان يوماً معدوداً من الأعمار سالماً من الأغيار *

وفيه فى يوم السبت تاسع عشرينه بعث إليّ محمّد المسعود بالله بن المتوكّل على الله عثمان صاحب تونس وليّ عهد أبيه يستدعيني إليه بالحضور إلى بين يديه وكنت لم اجتمع به وبلغه عنّي أنّني أنظم أو نحو ذلك فلمّا حضرت عنده أنس بي ورفع من محلّي ثمّ أخذ يتلطّف بي فى المؤانسة بالكلام وأنشدته البيتين اللذان (3) مرّا فى أوّل تاريخنا هذا عند توجهنا للمسعود هذا وهما

[الوافر]

أَلَا يَا آلَ حَفْصٍ يَا مُلُوكاً * وَيَا دُرَراً بِهِمْ نُظِمَتْ سُلُوكُ
أَلَا فُقْتُمْ مُلُوكَ ٱلْأَرْضِ طُرّاً * فَمَا مِنْ بَعْدِكُمْ أَحَدٌ مَلِيكُ

(1) ms غذير
(2) النَفَسى ,vocalisé dans le ms.
(3) ms الـذى

فأعجباه إلى الغاية وأجاز وأثاب جزاه الله تعالى خيراً وكتب لي ظهيراً بإعفائي عن [An. 867 b] المغارم واللوازم فيما أتّجر فيه وتردّدت عليه المرّة بعد الأخرى وآجتمعت به مرّة وعنده الشيخ العالم الفاضل يحيى الكسيليّ شيخ بلد العنّاب الآتية ترجمته إن شاء الله تعالى فأخذ يسألني عن [f° 52 b] الشيخ يحيى العَجيسيّ ثمّ آنجرّ الكلام إلى مشايخه وما قاله بعض أشياخه من المقصورة التي أوّلها

[الرجز]

أَنْتُمْ بِقَلْبِي وَأَنَا أَشْكُو ٱلنَّوَى * إِنَّ حَدِيثِي لَغَرِيبٌ فِى ٱلْهَوَى

فأنشدني منها جملة أبيات وقال هل رأيت مثل حسنها فقلت له إنّني أعرفها فقال لي القصد من همّة سيّدنا أن يتفضّل عليّ بنظم مثلها وكأنّه قصد بذلك الآمتحان لأمر ما له فيه الغرض فقلت له أنا لي نفس كهذا لكنّني أقول شيئًا بديهة (1) وآرتجالاً بهمّة مولانا صاحب المجلس ثمّ أنشدته تسعة أبيات آرتجالاً فقال لي عند نهاية التاسع أنا أستغفر الله فى حبّك وآقطعْ ثمّ كمّلْ لي عليها ما شئت متى شئت ففعلت بعد ذلك وجاءت طويلة هذه وهذا أوائلها التسعة ومعها شيء ممّا قلته بعد ذلك وهي جميعها مُثْبَتة عندي

[الرجز]

مَا سَادَةً قَدْ سَكَنُوا مِنِّي ٱلْحَشَا * وَبَعْدَ ذَا فَإِنَّنِي كَمَنْ هَذَى

وَ(2)مُولَعٌ وَمُغْرَمٌ وَبِي جَوًى * لَا أَسْتَفِيقُ دَائِماً مِنَ ٱلْهَوَى

وَمَنْ أُحِبُّ قَدْ بَدَا بِي عِشْقُهُ * وَأُوهِنَ ٱلْعَظْمُ وَ(2)وِصْلِي قَدْ وَهَى

(1) ms بهدية

(2) و manque dans le ms.

[An 867 h] فَمَا ٱحْتِيَالِي وَهُوَ لَا يَرْثِي لِمَا * قَدْ حَلَّ بِي مِن أَجْلِهِ وَمَا دَهَى (1)
وَلَا أَرَاهُ صَاغِيًا وَلَا لَهُ * مِنْ أَجْمَةٍ بَلْ بِلِحَاظِهِ سَطَا (2)
وَسَلَّ لِي صَوَارِمًا مِنْهَا وَقَدْ * أَوْقَعَنِي فِي شَرَكٍ مِنَ ٱلرَّدَى
وَبَعْدَ بُعْدِهِ وَطُولِ صَدِّهِ * وَهَجْرِهِ وَبَيْنِهِ عَنِّي ٱنْثَنَى
وَمَا كَفَاهُ ذَاكَ حَتَّى أَنَّهُ * أَشْمَتَ بِي ٱلأَعْدَاءَ لَمَّا أَنْ قَلَى
وَبَعْدَ مَا أَبَاحَنِي وِصَالَهُ * أَبَاعَنِي بِمُرْخَصٍ وَقَدْ غَلَا (3)
وَٱحْتَجَبَنْ (4) عَنْ نَاظِرِي مُغَاضِبًا * وَهَاجِرًا وَجَاهِدًا يُبْدِي ٱلأَسَى
وَكُلُّ مَا يَمُرُّ بِي مِنْ عِشْقِهِ * فَهْوَ عَلَى قَلْبِي إِذَا مَرَّ حَلَا
جَبِينُهُ شِبْهُ ٱلهِلَالِ إِذْ بَدَا * وَوَجْهُهُ كَأَنَّهُ بَدْرُ ٱلدُّجَى

وفيها طول أعرضنا عنها لذلك ....

[jumādā II] وفيه في يوم الأربعاء ثامن عشره خرج صاحب تونس إلى المكان الذي أنشأه بباردُو من الجنان العظيم فيه [f° 53 a] وما بناه من القصور والمنتزهات فدام به ثلثة أيّام وعاد *

وفيه في يوم الأحد ثاني عشرينه كثرت ٱستغاثة المسجونين بتونس حتّى أعيوا السامعين فسأل السلطان صاحب تونس عن حالهم فبلغه بأنّهم يشكون الجوع فأمر لهم بطعام يُفرّق فيهم وحصل لهم بذلك نوع رفق في الجملة ....

[ša'bân] [f° 54 a] وفيه ورد إلى تونس شواني البنادقة برسم الاتجار وحمل التجّار من

(1) ms دها , suivi de ني dans la marge.
(2) ms سطى
(3) ms غلي
(4) احتجبن *sic*

تونس ببضائعهم إلى ثغر الإسكندريّة وقوي عزمي على العود وتجهّزت لذلك ثمّ [An. 867 h]
خرجنا من تونس فى يوم سلخ شعبان وكان لنا ما سنذكره . . . .

[ibid.] وفيه أعني شهر رمضان هذا فى يوم الخميس ثامنه دخلنا إلى جزيرة [ramaḍān]
جربة ونزلنا من الشواني إليها فرأيت جزيرة عجيبة فى الجزائر قريبة من أحد
جوانبها إلى البرّ الكبير خصبة جدًّا ذات كروم و زيتون وغنم كثير وخير وافر
وإلى قرب ميناها حصن منيع دخلت إليه و رأيته وديارها فى بساتينها وليست
بمدينة مسوّرة بل مفرّقة الأبنية أنيسة جدًّا مربّعة الشكل بوضع غريب فأقمنا
بساحلها ثمانية أيّام فأوسق التجّار منها الزيت الكثير وأنواع الأكسية ثمّ أقلعنا
عنها قاصدين طرابلس المغرب . . . .

[f° 60 a] وفيها أعني هذه السنة وعك السلطان عثمان صاحب تونس عدّة
أيّام وبلغنا الخبر ونحن بطرابلس ثمّ جاء من أخبر بأنّه وعك عدّة أيّام يزيد
على العشرين وبقي يُرجف فى تونس بموته وكثر بها القال والقيل ولازمه القاضي
الشيخ الإمام أبو عبد الله محمّد الزلدويّ قاضي الانكحة بتونس والعالم فى الطبّ
يعالجه هو وشيخنا عبد الرحمن بن أبي سعيد الصقليّ وآجتهدا فى علاجه غاية
الآجتهاد على القانون المعتبر الطبّي حتّى قدّر الله تعالى بعافيته وحصل له الشفاء
ثمّ وردت الأخبار إلى طرابلس بذلك فزُيّنت لذلك وتظاهروا بالفرح والسرور
وكانت زينة غريبة عجيبة رأيتها على وجه مباح ليس كما يفعل بالزين
فى هذه البلاد *

[ibid.] وفيها أيضاً أشيع بنقض السلطان المتوكّل على الله محمّد بن أبي ثابت
صاحب تلمسان ما كان قد بعث به من العهد على يد الوليّ العالم سيدي أحمد

[An 867 h] بن الحسن إلى صاحب تونس عثمان بالمصالحة على ما تقدّم ذكره فى محلّه وأشيع بأنّ عثمان صاحب تونس آخذُ (1) فى أسباب عوده إليه وكان من ذلك ما سنذكره فى سنة تسع وستّين ....

[An. 868 h jumādā II] [f° 75 b] وفيه فى ثامنه خرج ساسي المذكور بجماعة وخرجت أنا مع هاولاء من جملة المتوجّهين إلى تونس ....

[f° 76 b] وفيه فى يوم الأحد خامس عشرينه دخلت إلى مدينة قابس بالقرب من القيروان فرأيت مدينة عجيبة غير أنّها خربت جدًّا وليس بها إلّا القليل من الناس والعمارة فسبحان من لا يتغيّر وفيه فى يوم الأربعاء ثامن عشرينه دخلنا إلى مدينة القيروان وحللت بها للإقامة شيئًا فأنزلنا الشيخ الإمام العالم العلّامة أبو عبد الله محمّد بن محمّد بن محمّد البلوي الشهير بآبن البكّوش عالم القيروان ومفتيها وطبيبها بدار إلى جانب داره وأنس إليّ جدًّا وأخذت بعد ذلك فى الحضور إلى مجالس دروسه وأخذنا عنه العلم الكثير فى الوقت اليسير بآجتهاد وكثرة ترداد ما بين قراءة بنفسنا عليه وسماع وآستفدنا منه نبذاً جيّدة فى صناعة الطبّ وحصّلنا الفوائد الجمّة الجليلة إلى الغاية والنهاية وأجاز لنا *

[rajab] [f° 77 a] وفيه ورد خبر من تونس إلى القيروان بأنّ شخصاً دخل إلى مدينة تونس يدّعي المعرفة بالطبّ مع طعنه فى من وُجد من أطبّاء تونس بأنّهم لا يعرفون شيئًا وأنّه سعى اليه ذوو (2) الأمراض والعاهات وهو يظهر أنّه يعالج من جاءه فآتّفق أن جاءه إنسان كالمستشفي فقال له بعد أن نظر إليه أنت قد بلعت

(1) اخذٌ , vocalisé dans le ms.

(2) ms ذوى

ثعباناً وهو فى جوفك ومنه حصل لك هذا الحاصل ثمّ سقاه دواءً مقيّئاً موهماً بأنّه [An. 868 b]
سيخرج الثعبان من جوفه فتقيّأ فى طست بعنف إلى أن سقط الثعبان من جوفه
فى الطست حيًّا وشاهده كلّ واحد وآستفيض ذلك لكثير من الناس حتّى بلغ
السلطان فأكرم ذلك الشخص وأشيع بأنّه جعله كبير الأطبّاء بتونس وبلغ هذا
الخبر شيخنا بن البكّوش الماضي ذكره فأنكر ذلك وتعجّب من السلطان فى
قبوله مثل ذلك وأخذته الغيرة [f° 77 b] فكتب مكتوباً لعثمان صاحب تونس
يلومه على قبول عقله مثل ذلك ويعرّفه أنّ هذا من الخلل فى ملكه ونقص فى
حقّه وبيّن له أنّ الحيوان لا يدخل المعدة من غير شعور صاحبها وعلى تقدير
دخوله إليها لا يمكن أن يعيش فيها إذا ورد عليها من الخارج وبيّن له ذلك فلمّا
وقف صاحب تونس على ذلك أحضر ذلك الشخص وقال له قد آمنتك على
نفسك وأعلمني بهذه القضيّة وإلّا كان لك ما لا خير فيه فأعلمه أنّه إنسان
فقير الحال وقصد أن يروّج نفسه بما فعله ووجد هذا الإنسان المستشفي فأوهمه
بأنّه آبتلع ثعباناً وناوله دواءً مقيّئاً بعنف وإنّ الثعبان كان مُعَدًّا معه فى كمّه حيًّا
ولمّا قيّأه أخذ يظهر بأنّه يمسّ رأس المريض أو نحو ذلك وألقى الثعبان
بالطست ولمّا نزل إلى المائع أخذ فى الحركة والجولان فراراً من الهلاك وكان ما
كان فأمر السلطان بإخراج هذا الإنسان من تونس وعظم شيخنا فى عينه وبعث
يطلبه إلى تونس فآمتنع من ذلك وستأتي ترجمة الشيخ هذا فى محلّها
إن شاء الله تعالى ....

وفيه فى صبيحة يوم الجمعة ثامن عشرينه خرجت لجبّانة القيروان برسم زيارة [ša'bān]
من بها من الأعيان المشهورين فرأيت جبّانة عظيمة وزرنا جماعة من العلماء

[An. 868b] الصالحين وعدة من الأولياء والمشايخ وكنت علّقت أسماء الكثير منهم وغاب ذلك عنّي الآن بذهاب ذلك التعليق فكان من جملة من زرناه الإمام سحنون والشيخ أبوالحسن القابسيّ وشقرون وآخرون (1) ثمّ تحوّلت على القيروان بظاهرها ورأيت بركها المعدّة لمياه (2) الأمطار وكانت عدّة بقي منها واحدة معمورة تمتلئ بماء المطر ومنها يستقي أهل القيروان والبقيّة خراب وزرنا بداخل البلدة ضريح الشيخ بن أبي زيد صاحب الرسالة ....

| fº 78 a | وفيه في أواخره آتّفق بمدينة القيروان غريبة من النوادر وهي أنّ شخصاً له أخ تزوّج وهيّأ أسبابه للبناء بزوجته فقال لأخيه على جهة المباسطة إنه لو وجد شيئًا ممّا يقوّي الباه ويعين على الجماع في هذه الليلة لحصل له بذلك السرور وآتّفق أنّ أخاه كان قد نظر في بعض المجاميع قبل ذلك صفة معجون لهذا المعنى فبادر بأن فزع إلى ذلك المجموع وراجعه فرأى فيه أجزاء ذلك الدواء ومنها أفيون وزن قيراط أو نحو ذلك فبدر بأن جمع تلك الأدوية من غير أن يعلم أخاه بذلك إلاّ في وقت الحاجة بعد أن يهيّئه له ورأى برأيه أن القيراط من الأفيون قليل فجعل فيه زيادة على الدرهم ولم يدرِ بحال الأفيون وما فيه من السمّيّة وحدّثته نفسه إن هذا المقدار اليسير يفعل التقوية فما بال الكثير فهيّأ منه معجوناً لأخيه ثمّ أحضره إليه وقال له وقت فراغه من الزفاف كل من هذا قبل الجماع فإنّه مُمنّاك الذي تمنّيت وقد عملته لك وهو جيّد فلمّا خلا (3) الزوج بالزوج بادر إلى آستعمال المعجون فحين حصل في جوفه حصل

(1) ms اخرين
(2) ms لمياة
(3) ms خلى

[An. 868 h] عنه الأذى البالغ في حقّه وتغيّرت أحوال هذا المسكين وآل به الأمر أن مات في القليل من الزمن ولم يسمع منه إلّا قوله أخي أطعمني بمعجون قُتلتُ به وبلغ الأخ ذلك وخبر موته فاختفى فاستُفتي جماعة في هذه المسألة فأفتوا بأنّه يقتل به إلّا شيخنا أبا عبد الله محمّد بن البكّوش فإنّه أفتى بالتفصيل بأنّه إن قال الميّت ناولني أخي السمّ يقتل به أو معجوناً مسموماً أو نحو ذلك ممّا يدلّ بأنّ المتناوَل (1) ممّا يقتل وإن كان لم يقلّ ذلك بل قال معجوناً فقط فلا يقتل به ورجع جميع من أفتى إلى شيخنا ثمّ آل الأمر أن ظهر الأخ وما لزمه شيء وفرط الفارط في الميّت وذهبت روحه ولله الأمر ....

[šawwāl] [fo 79 a] وفيه في يوم العشرين منه خرجت من القيروان متوجّهاً إلى تونس فوصلناها في يوم الثالث والعشرين آخر النهار فلم نقم بها إلّا بعض أيّام قلائل ثمّ خرجنا في أواخر شوّال هذا صحبة الركب المتوجّه إلى مغرب (2) تلمسان وتلك [fo 79 b] الديار صحبة شيخ الركب محمّد بن أبي إبراهيم الفيلاليّ العابد الصالح ودخلنا باجة وبلد العنّاب في أثناء سفرنا ورأينا أشياء يطول شرحها وكان لنا ما سنذكره بعد ذلك ....

[ḏū'l-qa'da] وفيه في سابع عشره دخلت لمدينة قسنطينة فرأيت مدينة عجيبة الموضوع حسنة المجموع على جبل عالٍ وتحتها وادٍ عظيم كثير الخصب والأجنّة والبساتين ذات الأشجار ذوي الثمار المتنوّعة وبها النعم والخيرات والرخاء الغالب وأعجبتني إلى الغاية ورأيت أبنيتها وهي جيّدة فائقة وأقمنا بها ثلثة أيّام ثمّ سرنا في رابعها إلى جهة تلمسان ....

(1) المتناوَل , vocalisé dans le ms.
(2) ms المغرب

[An. 868 h] وفيه دخلنا مدينة بجاية (1) وبادرت بالاجتماع بشيخها الإمام العالم العلّامة سيدي أبي (2) القاسم محمّد المشدّاليّ والد الشيخ أبي (2) الفضل المغربيّ الماضية ترجمته وسمعت الكثير من فوائده وسألني عن وفاة ولده وكنت قد بلغني ذلك قبل سفرنا من القاهرة فذكرت له ذلك وكثر أسفه عليه مع ما كان قبل ذلك فإنّه كان تحقّق موته ثمّ رحلنا من بجاية فدخلنا الجزائر وتبرّكت بسيّدنا الشيخ الوليّ العالم العلّامة الشهير الخطير الكبير سيدي عبد الرحمن الثعلبيّ وسمعنا شيئًا من فوائده وسألته بعض أسئلة كانت تشكل عليّ فأفادنيها على أحسن وجه وأتمّه ورأيت تفسيره وقرأت عليه من أوائله بعض سطور وأجازني رحمه الله تعالى ثمّ رحلنا من الجزائر فاجتزنا بطريقنا إلى تلمسان [f° 80 a] بمدينة مازونا وقلعة هوّارة والبطحاء ودخلنا تلمسان فى أواخره *

[dū'l-ḥijja] وفيها فى يوم الأحد عاشر ذي حجّة (3) كان عيد النحر بتلمسان فخرجنا للمصلّى بظاهرها وحضر محمّد بن أبي ثابت صاحب تلمسان صلاة العيد فى هذا اليوم بعد أن خرج فى موكب حافل حين تعالى النهار جدًّا ثمّ صلّى ونحر أضحيّته كبشاً أملح (4) فى المصلّى بعد فراغه من الصلاة وشُهِرَ هذا الكبش محمولًا على بغل مع رجل يُعَدّ لذلك فشقّ به المدينة لأجل أن يُتَيقّن بتضحية الإمام على قاعدة مذهب الإمام مالك رضي الله عنه وكان هذا الرجل لمّا سار بهذه الذبيحة الأضحيّة مُجِدًّا ببغله فيها مُحِثًّا فى ذلك ولم أكن أعرف ذلك قبل هذا التاريخ فسألت

(1) بجايه, corrigé dans le ms sur بجايا
(2) ms ابو
(3) ذي حجة, ajouté dans la marge.
(4) ms املحاً

[An. 868 b] بعض أصحابي عن ذلك فأجابني بأنّ ذلك من عادة ملوك هذه البلاد وأصل ذلك ما لحظته أنا من إعلام الناس بأنّ الإمام ذبح ثمّ عاد محمّد بن ابي ثابت المذكور إلى المدينة فى موكبه الحافل وسمعت آمرأة فى غضون آجتيازه على الناس من العجائز تدعو له بدعوات من ذلك أن يسخّر الله تعالى له سليمان بن موسى فعجبت من ذلك وكان سليمان هذا من كبار أمراء عرب تلك البلاد وهو أمير عربان هلال أعظم من أمير آل فضل فى هذه البلاد ومن كان سليمان هذا معه من ملوك تلمسان راج أمره ومن كان عليه كان فى إدبار وتخوّف *

وفيه فى طلوع فجر يوم الأربعاء ثامن عشره وُلدتْ لي آبنة بتلمسان من أمّ ولدي شكرباي أمّ الفتح وسمّيتها عائشة أيضاً وآغتبطت بها بحيث كنت أتولّى أكثر أمورها فى التربية بيدي ودامت معي إلى أن دخلت بها للقاهرة فى عودي من بلاد المغرب ونشأتْ كيّسة فطنة على صغر سنّها وأقرأتها شيًا من القرآن وتعلّمَتِ الكتابة فلمّا دخل طاعون سنة ثلث وسبعين الآتي ذكره (1) ماتت مطعونة فى ليلة نصف شهر رمضان ولم تكمل الخمس سنين وكثر أسفي عليها عوّضني الله خيراً منها ....

وفيه فى أواخره دخل لمكان سكني بتلمسان آثنان [fo 80 b] من السرّاق وآختفيا بالمنزل من غير أن أشعر بهما ثمّ ثارا علينا ليلاً وجرى لي معهما أنا ومملوك لي خطبٌ كبير بعد أن أحسسنا بهما قبل أن يأخذنا النوم وسلّم الله تعالى من شرّهما وخلصا من أيدينا هرباً بحيلة منهما ولو ثارا بنا ونحن رقود لحصل ما لا خير فيه لعلّ على النفس لكن سلّم الله تعالى وله الحمد على المهلة ....

(1) ذكره manque dans le ms.

[An. 869 h muḥarram] [fº 91 b] وفيه فى هذه الأيّام أحضر إلى مدينة تلمسان ونحن بها أحد عشر نفراً من الفرنج أسروا من ساحل هُنَيْن (1) وكانوا وردوا إليها بمركب لتخطّف المسلمين والإغارة عليهم بالطرقات ونحوها فأخذوا وجُهّزوا إلى تلمسان للسلطان بها حتّى يرى فيهم رأيه وكان لمّا فطن المسلمون (2) بهم ثاروا عليهم فهرب منهم الكثيرُ وأخذ مَنْ ذكرنا وتقلّع (3) الباقون بمركبهم إلى البحر وسّعوا ولمّا أحضر المأخوذون إلى صاحب تلمسان أمر بستّة منهم فعُلّقوا مشنوقين من رقابهم على بعض أبواب تلمسان إلى أن ماتوا وأبقى منهم خمسة يُذْكَر أنّهم من ذوي اليسار ليفادوا عن أنفسهم بالمال ....

وفيه فى يوم الجمعة خامسه خرجتُ من تلمسان قاصداً ربض تلمسان الذي يقال له العُبّاد (4) ونسبته لتلمسان كنسبة صالحية دمشق لها وبه مقام الشيخ سيدي أبي (5) مَدْيَن شعيب الإشبيليّ القطب الوليّ العارف نفعنا الله تعالى ببركاته ورضي عنه فزرته ثمّ آجتمعت بسيّدنا وشيخنا الإمام العالم العلّامة أبي عبد الله محمّد بن العبّاس شيخ تلمسان [fº 92 a] وعالمها وخطيب جامع العبّاد تغمّده الله تعالى برحمته فوجدته بحراً فى الفنون العلميّة آية فى ذلك فأنس بى ثمّ سمعت خطبته التي شنّف بها الأسماع وموعظته التي بها الآنتفاع وتردّدتُ إليه بعد ذلك وحضرت كثيراً من دروسه الحافلة فى كثير من الفنون العلميّة وآستفدت الجمّ من فوائده فى مدّة ستّة شهور وكان أجلّ علماء تلمسان فى عصره

(1) ms هني
(2) ms المسلمين
(3) تقلع *sic* (= أقلع)
(4) العُبّاد , vocalisé dans le ms.
(5) ms ابو

[An. 869 b] ذلك وله من السنّ نحو الثمانين سنة أو جاوزها مع تمتّعه بحواسّه وسلامة بدنه ثمّ لقينا من العلماء بتلمسان قاضي الجماعة بها الشيخ العالم الفاضل سيدي أبا (1) عبد الله محمّد العقباني وأخاه (2) سيدي أبا (1) سالم إبراهيم خطيب جامع تلمسان الأعظم وإمامه وسيدي الشيخ العالم محمّد بن مرزوق وسيدي الشيخ محمّد بن زكرياء مفتي تلمسان والسيّد الشريف يحيى بن أبي الفرج قريب السيّد الشريف التلمسانيّ قاضي غرناطة وعالم الأندلس الآتي ذكره إن شاء الله تعالى ولقينا بها جماعة أخرى (3) من الفضلاء والأدباء والأطبّاء منهم محمّد بن عليّ بن فشوش أحد أطبّاء تلمسان في المزاولة والدرسة وسمعت من فوائدهم وحضرت دروس بعضهم ونقلت عنهم أشياء وأجازوني ولازمت في الطبّ الرئيس الفاضل الماهر الأدرى الأقرى موشي (4) بن سمويل بن يهودا الإسرائيليّ المالقيّ الأندلسيّ اليهوديّ المتطبّب المعروف بأبيه وبآبن الأشقر (5) هداه الله تعالى للإسلام لم أسمع بذمّيّ ولا رأيت كمثله في مهارته في هذا العلم وفي علم الوفق والميقات وبعض العلوم القديمة مع التعبّد الزائد في دينه على ما يزعمه ويعتقده وهو في الأصل من يهود الأندلس وولد بمالقة قبل العشرين وثمانمائة وأخذ عن أبيه وغيره وشهر (6) في صناعة الطبّ وآنتقل إلى تلمسان فقطنها وقصده الكثير من الفضلاء للأخذ عنه لازمته مدّة وأخذت منه نبذة كبيرة نافعة في الطبّ وغيره وأجازني وبلغني عنه

(1) ms ابو
(2) ms اخوه
(3) ms اخر
(4) موشي *sic* (= *hébreu* Moše)
(5) و بابن الاشقر , ajouté dans la marge.
(6) شهر *sic* (= آشتهر)

[An.869 h] فى هذه الأيّام بأنّه آنتهت إليه الرئاسة فى الطبّ بتلمسان وهو مقرّب ومختصّ بصاحبها من غير أن يداخله فيما يتعلّق بالمملكة لعقله ورأيه أسأل الله تعالى أن يميته على ملّة النبي محمّد صلّى الله عليه وسلّم . . . .

[ṣafar] [f° 93 a] وفيه فى هذه الأيّام ورد الخبر على صاحب تلمسان محمّد بن أبي ثابت من تونس بأنّ صاحبها السلطان أبا (1) عمرو عثمان فى قصد تجرّده إليه ثانياً فحصل عنده الباعث بسبب ذلك وأخذ فى أسباب تدبير أمره وكان ما سنذكره . . . .

وفيه فى يوم الجمعة سابع عشره خرجت من منزلي بتلمسان متوجّهاً إلى جامعها الأعظم لصلاة العصر وإذا أنا بالسلطان صاحب تلمسان بالشارع الذي به أحد أبواب هذا الجامع وهو الباب المقابل لباب المكان الذي به الشيخ الصالح الوليّ الكبير الشهير الخطير العابد الزاهد السالك الناسك سيدي أحمد بن الحسن نفع الله تعالى به فترجّل أعني السلطان المذكور عن فرسه ووقف بباب الشيخ المذكور ثمّ طرق الباب بلطف فقال الشيخ من داخل المكان مَنْ فقال له عبدك بن أبي ثابت بهذه العبارة ففتح له الباب فساعة وقوع بصر السلطان عليه أهوى لتقبيل يده ثمّ دخل إليه فزاره ثمّ خرج وتوجّه وقد تقدّم شيء (2) من ذكر الشيخ هذا ويأتي أيضاً شيء من ذلك ثمّ لعلّنا أن نترجمه فيما بعد السبعين إن شاء الله تعالى . . . .

[rabi' I] [f° 93 b] وفيه أعني ربيع الأوّل فى أوائله تواترت الأخبار من قبل فاس ونحن بتلمسان بعظم أمر اليهود بها وشأنهم بواسطة الوزير اليهوديّ الذي أقامه

(1) ms ابو
(2) ms شيئا

صاحب فاس عبد الحقّ المرينيّ بعد قتل عدّة من الوزراء من بني وطّاس ومعاداته [An 869 b] لآخرين وإخراج جماعة من بني وطّاس وقيامهم عليه بخارج فاس وإنّ اليهود بفاس تسلّطوا على المسلمين بالظلم والأذى وعظم شأنهم وكثرت شوكتهم حتّى كان من أمر السلطان والوزير المذكور واليهود ما سنذكره إن شاء الله تعالى *

وفيه أعني هذا الشهر فى هذه الأيّام خرج السلطان صاحب تلمسان إلى بعض أعماله ثمّ عاد بعد العشرين يوماً ....

[f° 94 a] وفيه فى يوم الثلثاء عشرينه استفيض الخبر بتلمسان بتجريد عثمان صاحب تونس إليها وزاد الإرجاف بذلك بتلمسان وكان ما سنذكره ....

وفيها فى أوائل ربيع الآخر لمّا زادت الإشاعات وكثرت الأراجيف بتلمسان [rabi' II] بحركة صاحب تونس لجهة تلمسان أخذ صاحبها فى أسباب تحصين تلمسان وإنّه يتفقّد سورها بالبنيان وكذا يبني برجاً على بابها أو نحو ذلك كلّ ذلك خوفاً من عثمان صاحب تونس بعد تثبيت فى ذلك فلم نجد لذلك صحّة فى هذه السنة بل كان فى التي تليها على ما سنذكره فيها إن شاء الله تعالى ....

[f° 94 b] وفيه فى يوم الاثنين هذا خرجنا من تلمسان وقصدت واهران فدخلتها فى سابع عشرينه آخر النهار ثمّ نزلت بها بمكان بالقرب من زاوية سيدي إبراهيم التازيّ الماضي ذكره وذكر زاويته ثمّ اجتمعنا بها على شيخها الشيخ الإمام العالم العامل سيدي أبي (1) العبّاس أحمد بن العبّاس المالكيّ مفتي واهران وعلى الشيخ سليمان الحميديّ وهما من كبار أهل العلم والفضل بهذه البلدة فاستفدت منهما وحضرت الكثير من دروسهما *

(1) ms ابو

[An. 869 h] [jumādā II] [f° 95 b] وفيها فى أوائل جمادى الآخرة ورد قاصد صاحب تونس عثمان إلى تلمسان لصاحبها فأعاده سريعاً من غير جواب شافٍ عمّا جاء بسببه من سواله عن نقضه الصلح أو عن كونه لم يوف بما وقع عليه القرار بينهما وكان ما سنذكره بعد ذلك ....

[rajab] [f° 96 a] وفيه بعد نصفه قدم إلى تلمسان قاصد صاحب تونس ايضاً وهو إنسان من عند جماعته ومعه جماعة أُخرى (1) بطلب جواب شافٍ عن نقضه ما كان آتفق الحال عليه وعرّفه فى مكاتبة بأنّه ماشٍ عليه وقاصده بعساكره عن قريب ثمّ كان ما سنذكره ....

[ša'bān] [f° 97 a] وفيه عُملتْ وليمة عظيمة بمدينة واهران فى منزل خطيبها لأجل ختم ولده القرآن العظيم وحضرها جماعة الأعيان بواهران وأكل منها غالب أهل البلد وحصل للشيخ عبد الرحمن بن عزّوز إمام زاوية الشيخ إبراهيم التازيّ وفقيه المكتب الذي أنشأه الشيخ المذكور وهو فقيه هذا الولد الذي أحفظه القرآن زيادة على المائة دينار ذهباً كلّ دينار زنة مثقال وكان مُهمًّا حافلاً فى يوم مشهود بتلك البلدة ....

[ramaḍān] [f° 97 b] وفيه أعني شهر رمضان هذا خرجت متوجّهاً من واهران لتلمسان فدخلتها فى اليوم السابع والعشرين منه ونزلت بمنزل عبد الرحمن بن النجّار صاحب الأشغال بها بل مدبّر المملكة لسلطانها محمّد بن أبي ثابت وكان قد آختصّ به وقرّبه وأدناه فى سلطنته دون كلّ أحد وركن له وأطمأنّ إليه ولم يكن للوزير ولا لغيره معه كلام والأمر فى مملكة تلمسان والنهي إليه فأنس بي هو

(1) ms اخر

وولداه (1) عبد الله الأكبر وعبد الواحد الأصغر وكان عبد الله نائباً عن والده ومن [An. 869 h]
الكَتَبة وأمّا عبد الواحد فكان في هيئة الجند ويركب وينزل مع السلطان ولم يكن
بعبد الرحمن هذا بأس بالنسبة لغيره فإنّه كان مستوياً عاقلاً وكذا ولده عبد الله مع
ميله لطلب العلم ومحبّة الفضل والفضيلة وأهل العلم والمزايا (2) للناس فسألني عبد
الرحمن في شيء من النظم في مدح صاحبه أعني صاحب تلمسان ليقرأ عنده
بالقصر في المجلس العامّ في يوم عيد الفطر بحضور قاصد صاحب تونس فأجبته
إلى ذلك بعد أن أكّد عليّ فيه وأن أعرّض فيه بأشياء ذكرها لي فنظمت قصيدة
نحو الأربعين بيتاً جيّدة في معناها وكتبت بها إليه فلمّا وقف عليها دعاني إليه
ورفع من محلّي لديه وشكرني على ذلك وكتب لي ظهيراً بمسامحتي في كلّ ما
أتصرّف فيه من نوع المتجر وإنزالي بمكان بواهران إلى حين سفري ورتّب
لي بها شيئًا ما بين لحم ودقيق وعليق وسألني [f° 98 a] عن مواضع في القصيدة
أشكلت عليه فأجبته عنها فأخذ في مباحثات في ذلك فوجدته ممّن ينسب
للعلم والفضيلة التامّة ومعرفة الأدب ونقد الشعر ثمّ أمر بالقصيدة فكُتبتْ بخطّ
أحد من يكتب الكتابة الجيّدة بتلمسان ثم أمر بأن يقرأها عليّ إنسانٌ من أهل
تلمسان ممّن له حسن صوت وطيب نغمة ليستصحّها (3) حتّى ينشدها بين يديه في
يوم العيد بحضور قاصد صاحب تونس وقد كانت هذه القصيدة مُثْبَتة عندي
فلمّا أن تصوّفت غسلتها في جملة ما غسلت من شعري والكثير من أوراقي
وتعاليقي التي ندمت بعد ذلك على كثير منها لما كان بها من الفوائد ولم يحضر
لي من تلك القصيدة الآن إلّا ذين البيتين من مديحها وهما

(1) ms ولديه
(2) مزايا , lecture douteuse.
(3) ms ليصحّحها

[البسيط]

[An. 869 b] أَغْنِي ٱلْمَلِيكَ ٱلَّذِي شَاعَ مَكَارِمُهُ * مِنْ آلِ زَيَّانَ أَقْيَالٌ أَمَاجِيدُ
هُمُ ٱلْمُلُوكُ وَأَبْنَاءُ ٱلْمُلُوكِ وَمَنْ * يَقُلْ سِوَى ذَا فَذَاكَ ٱلْقَوْلُ مَرْدُودُ

[Šawwāl] وفيها فى أوّل يوم من شوّال عيّدنا الفطر بتلمسان وبلّغني بن النجّار أنّ القصيدة قرئت بحضرة السلطان صاحب تلمسان مع حضور قاصد صاحب تونس وسمعها هو والملأ العامّ ممّن حضر القصر عند السلطان وأثنوا على قائلها وآنبسط لها السلطان ووقعت منه الموقع لا سيّما وفيها تعريض لصاحب تونس فإنّني كنت فى نظمي لها صرّحت بأنّ محمّداً هذا أخذ تلمسان بسيفه من عند قيام قائم معه فى ذلك حتّى يكون له إيراد وفصل يوجب الإقامة بدعوته ونحو ذلك من أشياء فيها التعريض الظاهر ....

وفيه فى حادي عشره ورد الخبر من جهة مدينة فاس لتلمسان بقيام أهل فاس من السواد الأعظم على اليهود بفاس وقتلهم عن آخرهم وإنّه لم يخلص منهم إلّا خمسة ذكور وستّ إناث أو أقلّ من ذلك وهم الذين آختفوا بحيث لم يُطّلع عليهم وكانت كائنة عظيمة ومقتلة كبيرة آل الأمر فيها إلى ذبح عبد الحقّ المرينيّ سلطان فاس وصاحب المغرب الأقصى مع جلالة قدره وعظم شأنه ومملكته وولّي عوضه رجلٌ من شرفاء فاس يقال له الشريف محمّد بن عمران وكان من خبر هذه الكائنة أنّ عبد الحقّ هذا أقام على ملك فاس مدّة تزيد على الثلثين سنة وكان مغلوباً فيها مع بني وطّاس الوزراء وكان ذلك دأبهم ببلاد المغرب بفاس وجرت العادة أن يكون الغلبة بها والأمر للوزراء وهم ملّاك العباد والبلاد وإليهم الأمر والنهي ولا يصدر شيء بهذه المملكة إلّا عن رأيهم [**fo 98 b**] وإنّما السلطان من

[An. 869 b] بني مَرِين كالآلة معهم مثل الخلفاء بمصر الآن مع السلاطين من الترك بل أولائك أقوى شوكة من الخلفاء ههنا فلا زال عبد الحقّ هذا يحتال بكلّ حيلة ويتوسّل بكلّ وسيلة حتّى أباد بآخره الكثير منهم وقتل الوزير يحيى بن يحيى الماضي ذكره (1) في محلّه وشيء (2) من ذكر عبد الحقّ في تراجم سنة ثلث وستّين وذبح معه ولد أبي(3) حسّون الوزير قبله بن أبي حسّون أيضاً عليّ بن يوسف بن زيّان بن عمر الوطّاسيّ وتشتّت شمل بني وطّاس بسبب ذلك وغلب عبد الحقّ على الأمر واستبدّ به وأقام وزيراً من بني وطّاس ملائماً لمراده ولم يجعل له كلمة بل صار في الوزارة كما كان عبد الحقّ قبل ذلك في السلطنة لا ذكر له ولا شهرة بل لا آسم وأقام شخصاً من يهود فاس يقال له هارون بن بطش (4) كان صرّافاً أو كالصيرفيّ عند الوزراء فجعله كالنائب عن الوزير وآختصر الوزير وقصد بذلك نكاية بني وطّاس بعد أن أباد جمعاً منهم وحبس آخرين بمكناسة وأقام منهم هذا الوزير الذي لا ذكر له وكان آسمه أبو الحسن عليّ أيضاً وكان أوّلاً قد غلب عليه بعض غلبة حتّى آل أمره إلى الغَلَب فزواه عبد الحقّ بفاس في شبه الموكّل به ولم يمكّنه من الكلام في المملكة نكاية فيه وفي غيره من الغائبين بالسجون وآخرون (5) تغلّبوا على بعض أعمال فاس من الفارّين من عبد الحقّ وأقام اليهوديّ معوّضاً بأنّه كهم في لآحتياج إليه وبقي اليهوديّ هذا هو الوزير في الحقيقة لا وزير غيره وله التكلّم في الوزارة وهو باقٍ على دينه وذلك ممّا يسرّ عبد الحقّ لأنّه أبلغ في النكاية

(1) ذكره manque dans le ms.
(2) ms شيا
(3) ms ابو
(4) ms طبيش, cf. note de la traduction.
(5) ms اخرين

Fac-simile du ms. de 'Abdalbāsiṭ b. Ḫalīl
(Bibliothèque du Vatican, arabe 729, f° 98 b)

[An 869 h] والإيذاء لبني وطّاس وأخذ عبد الحقّ هذا فى تقريب اليهوديّ هذا وآختصّ به جدًّا بحيث صارت المملكة فى يده وعبد الحقّ به فى أمان إذ لا يمكن اليهوديّ أن يتجاوز حدّه ولا يتعدّى طوره على ما زعمه عبد الحقّ وصار إلى هذا اليهوديّ الأمر والنهي فى مملكة فاس مع تلبّسه بدين اليهوديّة وصار يخاطَب بالوزير أحياناً فتطاولت اليهود فى أيّامه بفاس بل بسائر الأعمال منها وصار لهم قول وذكر وصيت وسمعة وشهرة وعبد الحقّ راضٍ بذلك بل مسرور به منبسط له وكان الوزير هذا يتقلّد السيف بالحمائل الحديد المنقوش عليها كتابةُ آية الكرسي وربّما نقش عليها لا إله الّا الله و(1) محمّد رسول الله وكان يركب الخيول المسوّمة بشعار الوزراء بين يدي أستاذه ويسلِّم عليه الجَهَلة بالوزارة ويحضر مع السلطان فى يوم الجمعة إلى الجامع فينزله ويقف هو على باب الجامع إلى دخول السلطان إليه ثمّ يجلس على الباب حتّى تُقضى صلاة الجمعة ثمّ يركب فيسير مع السلطان وظهرت لهذا اللعين قبائح كثيرة وشنائع ومظالم وكثر تسلّط اليهود على المسلمين من أهل فاس بواسطته فلم تحملهم العامّة وأبغضوا عبد الحقّ بهذه الواسطة وتمنّوا زواله على أنّ بني وطّاس أيضاً كانوا كثيري المظالم على العباد لكن أولائك وزراء مسلمين بخلاف هذا اللعين الذي من غير الدين ثمّ آتّفق أن خرج عبد الحقّ فى هذه السنة من فاس لبعض شؤونه ومعه الوزير اليهوديّ وقد أقام اليهوديّ هذا متكلّما عنه بفاس إنساناً (2) من اليهود أيضاً من أقاربه (3) يسمّى شاول بن بطش وهو ملازم دار السلطنة بفاس الجديد فآتّفق أن طلب اليهوديّ هذا آمرأة

(1) و manque dans le ms.
(2) ms انسان
(3) le ms ajoutait او معارفه , mais ces mots ont été barrés.

[An. 869 h] من شرفاء فاس لقضيّة من القضايا وأغلظ عليها فى القول (1) بل [f° 99 a] يقال إنّه بهدلها بضرب أو نحوه وبلغ ذلك خطيب فاس سيدي أبا (2) عبد الله محمّد وكان والمسلمون (3) فى قهر عظيم من قضيّة اليهود وظهورهم وتحكّمهم فى المسلمين وكان دائماً يعرّض فى خطبته فى يوم الجمعة بجامع فاس الأعظم الذي يقال له جامع القرويّين بأمور فى حقّ اليهود بل ويعرّض لتحريض العامّة وتشجيعهم عسى يقومون فى هذه القضيّة لله تعالى وعلّهم يثوروا فيها حتّى شاع أمره وذاع فى ذلك ولمّا وقعت هذه الكائنة من إحصار هذه الشريفة بايع نفسه لله فخرج من داره وهو رافع صوته بأعلى ما تصل إليه قدرته فى رفعه فى شوارع فاس وطرقاتها بقوله مَنْ لم يقم لله فلا مروّة ولا دين له ويعقب ذلك بقوله الجهاد الجهاد وأمر مَنْ ينادي بذلك أيضاً فى شوارع فاس فتسامع العامّة بذلك فثاروا معه فى الحال وآجتمع عليه السواد الأعظم من كلّ فجّ عميق بفاس وأخذوه قاصدين دار الشريف محمّد بن عمران وهو مزوار الشرفاء بفاس كنقيب الأشراف بهذه البلاد لكن مع حرمة وافرة وكلمة نافذة وشهامة ظاهرة فدخل إليه الخطيب وآستشاره معه فلم يجبه وآعتذر إليه بأنّه لا يحسن القيام وحده ولا ينهض بأعباء هذا الأمر مع وجود العلماء بفاس وقبل أن يستفتوا عن هذه الكائنة فبادروا إلى علماء فاس وجمعوهم ومنهم بل أجلّهم يومئذ عالمها ومفتيها سيدي الشيخ الإمام العالم العلّامة سيدي أبو عبد الله محمّد القوريّ فأحضروه ومن جمعوه إلى منزل السيّد الشريف فبدر الخطيب بأن قال لهم جاهدوا معنا وآغزوا وأعزّوا الإسلام وتبعه العامّة على مقالته ثمّ قالوا إن

(1) ms الحول
(2) ms ابو
(3) ms المسلمين

[An. 869 h] لم تغزوا معنا وإلّا فأوّل ما نغزوا فيكم لأنّكم شرفاء وعلماء وأنتم راضون بحكم اليهود عليكم ثمّ نادوا الجهاد الجهاد ثانياً وبالغوا فى الحثّ على ذلك وطلبوا من القوريّ أن يفتيهم فآمتنع من ذلك وآعتذر لهم بالخوف من الشوكة فتكاثروا عليه بعد أن كتبوا سؤالاً بواقعة الحال وما يصدر من اليهوديّ وكذا اليهود وإنّ ذلك نقض العهد بعينه بل هو فوقه وسلّوا السيوف من أغمادها وقالوا للقوريّ نحن أيضاً أولوا شوكة وقوّة قمنا لله وبالغنا بأنفسنا وهذا سؤال نريد منك أن تفتينا فيه بحكم الله تعالى وإلّا أرحنا الدنيا منك لأنّك عالم لم تعمل بعلمك إلى غير ذلك من كلمات نحو هذه الكلمات فلم يسعه إلّا كتابة خطّه بجواز قتل اليهود ثمّ بجواز القيام عليهم بل وعلى السلطان وحين فرغ من خطّه بدروا إلى حارة اليهود ووضعوا فيهم السيف وقتلوا منهم ما شاء الله أن يقتلوا ولم يكفّوا عن أحد منهم حتّى أفنوهم عن آخرهم بحيث أخلوا الحارة منهم وكان يوماً مشهوداً بفاس وملحمة عظيمة قُتل فيها جمع (1) كثير العدد من اليهود ثمّ قصدوا دار السلطنة فهجموها وقتلوا اليهوديّ الذي كان بها نائباً عن الوزير ثمّ أقاموا السيّد الشريف محمّد بن عمران المذكور وأنزلوه بالدار المذكورة وأرادوا مبايعته فأشار عليهم ذوو (2) التجارب والحنكات من أرباب العقول وأهل البصائر بعدم الآستعمال فى ذلك حتّى يظفروا بعبد الحقّ السلطان وإلّا أعياهم أمره ثمّ دبّروا بأن يكاتب الأعيان من أهل فاس والشريف لعبد الحقّ الغائب عن فاس يذكرون له الكائنة وقيام السواد الأعظم وثورانهم ويعترفونه أنّ دار السلطنة [f° 99 b] كانت آئلة إلى النهب والخراب لولا تطمئنّ خواطر

(1) ms جمعا
(2) ms ذوى

[An. 869 b] السواد الأعظم بجعل السيّد الشريف فيها وهو ينوب عنكم إلى حين حضوركم وعمل مصالح المسلمين والسواد الأعظم ولا يخرج شيء عن أمركم و بعثوا إليه بذلك وبنحو هذا من الكلمات فحين بلغه ذلك أخذ فى الحال فى أسباب التهيّء للعود إلى فاس فبدر إليه وزيره اليهوديّ وقال له ليس عودك بمصلحة فإنّ هذا الذي كتبوه حيلة على مولانا وإن رأى مولانا نصره الله أن ينحاز إلى مدينة تازا أو غيرها من المدن حتّى ينطفئ هذه الجمرة ويقوى أمر مولانا ثمّ يتوجّه إلى فاس وهو الأولى وكان الرأي مع اليهوديّ لكن إذا نزل القضاء عمي البصر فنهره عبد الحقّ وقال له هذا هو رأيك الغشيش أوّلاً وآخراً وهذا كلّه لأجالك لا بورك فيك وكان إنسان (1) من بني مرين بهذا المجلس ورأى السلطان قد حنق من اليهوديّ فبدر إليه بحربة معه طعنه بها بحضرة السلطان فوقع ميّتاً لوقته بين يدي عبد الحقّ وقصد بذلك إرضاء أهل فاس إذا بلغهم ذلك وأشار هذا الطاعن على عبد الحقّ في سرعة تدارك هذا الأمر بعوده إلى فاس ووافقه إلى إشارته آخرون (2) من خواصّ عبد الحقّ وكان رأياً فاسداً لغلبة القضاء والقدر وفراغ أجل عبد الحقّ وحضور منيّته فأخذ فى جدّه فى السير بحيث سبق عساكره و وصل إليها فى قليل من العسكر وأكثر عساكره أحسّوا بما لا خير فيه. وبالشرّ فقصّروا فى سيرهم خوفاً على أنفسهم من السواد الأعظم وكانوا بالبعد عنه جدّا ولم يحضر إلى فاس إلّا فى ثلثة أنفس من جماعته (3) ولمّا بلغ أهل فاس خبر وصوله إليهم خرج السواد الأعظم إليه وهم مظهرون أنّهم خرجوا لملاقاته وخرجت الطائفة الذين يقال لهم الوكّارة

(1) ms انسانا
(2) ms اخرين
(3) ajouté dans la marge depuis وكانوا بالبعد

[An. 869 b] وهم بنحو الزغر بهذه البلاد فساعة وقوع بصرهم على عبد الحقّ ثاروا به ونادوا الجهاد الجهاد فيما بينهم وحين تسامع من كان مع عبد الحقّ من العسكر بذلك انفلّوا عنه وفرّوا وأُخذ هو باليد وأُنزل من على فرسه وكان ذلك بقرب مجازر فاس فأُتلي بمجزرة كما يُفعَل بالغنم وذُبح صبراً في وقته ذلك في الثاني والعشرين من شهر رمضان من هذه السنة(1) ثمّ عاد السواد الأعظم إلى فاس فبايعوا السيّد الشريف محمّد بن عمران وعقدوا له البيعة وملّكوه عليهم ولمّا بلغ بني وطّاس ذلك أرادوا الرجوع إلى فاس ودخولها فلم تمكنهم أهل فاس من ذلك وحسن ببال الشريف بقاؤه بالملك وجمع له جموعاً من عند طائفتي بني مرين الملوك وبني وطّاس الوزراء واختلفت الكلمة بين أهل فاس وخارجها ثمّ تسامع أهل المدن النائية عن فاس بهذه الكائنة فثاروا بيهود البلدان وفعلوا بهم نحو فعل أهل فاس بيهودها وكانت كائنة عظيمة على اليهود لعلّها لم يقع لهم قبل ذلك نظيرها وفني منهم ما شاء الله تعالى ووقع بعد ذلك بفاس وأعمالها خطوب وحروب وفتن وأهوالٌ وفساد عظيم وخراب بلاد وهلاك عباد وأخذت الفرنج في تلك الفترات عدّة مدن من برّ العدوة منها طنجة وأصيلا وغير ذلك ثمّ آل الأمر بعد ذلك أيضاً إلى أن ملك بنو(2) وطّاس فاس وأخرجوا السيّد الشريف محمّد بن عمران منها بعد مدّة سنين نحو الأربعة وكان الشريف هذا بفاس لا تملّك إلّا داخلها فقط ولا حكم له على ما عداها من البلاد خارجها والأعمال كلّها بيد بني وطّاس وهم أيضاً على قسمين مختلفين وعربان الخلط [fo 100 a] مع قسم والشاوية مع قسم آخر فوقع الاتّفاق

(1) le ms ajoutait وقتلوا الكثير من عساكره , mais ces mots ont été barrés.

(2) ms بني

[An. 869 h] فيما بين القسمين على أخذ الشريف فأخذوه ولم يقتلوه وإنّما أمروه بالمضي إلى حيث شاء رعاية لشرفه ثمّ تعادت الطائفتان (1) من بني وطّاس وأخرجت إحداهما الأخرى وتقاتلوا فيما بينهم ولا زالت الفتن والشرور قائمة مستصحبة بتلك البلاد مدّة سنين بل إلى يومنا هذا ولعلّنا ننبّه على هذه الحوادث في متجدّدات سني ما بعد الخمس وسبعين وثمانمائة إن شاء الله تعالى فإنّها محالّ وقوعها وبالجملة فكانت هذه الكائنة من أعظم الكائنات ولمّا بلغ صاحب تلمسان ما وقع لعبد الحقّ وقتله على ذلك الوجه المشروح حصل عنده بذلك الباعث لما كان بينه وبين عبد الحقّ من المواددة (2) وإظهار الصحبة وأنّه معه فيما عساه يدهمه وكان يظنّ أنّه ينجده على صاحب تونس فلمّا بلغه ما حلّ به انفعل لذلك ولقد كنت في عودي لتلمسان هذه المرّة عزمت على التوجّه منها لجهة فاس لأراها فلمّا بلغني ما وقع بها من هذه الفتن والخطوب فتر عزمي عن ذلك فعدت إلى واهران بشيء تسوّقته من تلمسان لأجل بيعه بالأندلس وعزمت على التعدية والجواز من برّ العدوة لبرّ الأندلس وكان لي ما سأذكره في التي تليها إن شاء الله تعالى....

وفيها في أوائل ذي القعدة خرج قاصد صاحب تونس من تلمسان عائداً لمرسله وأعقبه صاحب تلمسان بعد أيّام ببعث القاضي محمّد بن العقبانيّ قاضي الجماعة بتلمسان رسولاً إلى صاحب تونس وخرج في عاشر هذا الشهر فيما أظنّ متوجّهاً لصاحب تونس بمكاتبة من مرسله إليه وكان له ولمرسله وصاحب تونس ما سنذكره في سنة إحدى وسبعين وثمانمائة الآتية بعد التي تليها إن شاء الله تعالى ....

(1) ms الطايفتين
(2) مواددة sic (= موادّة)

[An. 870 b muḥarram] [f° 109 a] وفيه أعني هذا الشهر زرنا الصخرة التي بساحل واهران التي أشيع بها بأنّها المرادة فى قوله تعالى حكاية عن فتى موسى بن عمران على نبيّنا وعليه أفضل الصلاة والسلام أَرَأَيْتَ إِذْ أَوَيْنَا إِلَى ٱلصَّخْرَةِ وذلك أنّني خرجت إلى ظاهر واهران من باب البحر إلى الساحل فرأيت صخرة عظيمة بالساحل المذكور وعلى ظهرها مسجد لطيف يُصلّى فيه ويُدعا به فيقال إنّه مشهور بإجابة الدعاء فيه وكنت رأيت قبل ذلك بتلمسان مسجداً يقال له مسجد الجدار يزوره أهل تلمسان وعليه أُسّ وحُفَر ويزعم أهل تلمسان بأنّه مكان الجدار الذي أقامه السيّد الخضر ثمّ رأيت فى بعض التفاسير أنّ المراد بالقرية المذكورة فى سورة الكهف هي تلمسان فلم أستبعد حينئذ على هذا القول أن تكون الصخرة هذه التي بواهران وبالجملة فهذا شي. قد قيل مع إمكان أن يكون الأمر بخلاف ذلك والله أعلم *

[ibid.] وفيه فى أواخره ورد الخبر علينا بواهران بوصول القاضي أبي(1) عبد الله محمّد العقبانيّ قاضي الجماعة بتلمسان الماضي خبر توجّهه إلى تونس صحبة قاصد صاحبها وإنّه دخل تلمسان وآجتمع بمرسله وذكر له عن صاحب تونس بأنّه أعرض عنه وأنّه توعّد مرسله وصرّح له بالتجرّد إليه فحصل عند صاحب تلمسان من ذلك الباعث الشديد الذي ما عنه مزيد وأخذ فى تحصين تلمسان وكان من أمره ما سنذكره قريباً ....

[ṣafar] [ibid.] وفيها فى أوائل صفر بعث المتوكّل على الله محمّد بن أبي ثابت

(1) ms ابو

صاحب تلمسان مكاتبة إلى صاحب غرناطة وهو يومئذ أبو الحسن الماضي ذكره [An. 870 h]
يستمدّه ببعض رُماةٍ من عنده إعانة له على صاحب تونس إن حضر إليه وحصره....

[rabī' I] [**f° 110 a**] وفيه في يوم الأربعاء تاسعه ورد الخبر إلى واهران في البحر المالح بأنّ بني وطّاس تحزّبوا وجمعوا جموعاً عظيمة وهم في نيّة حصار فاس ليأخذها الذي يقال له مولاي الشيخ من صاحبها السيّد الشريف محمّد بن عمران وأنّ أهل فاس في ضرر كبير بسبب ذلك وأنّ التجّار والقوافل قد آنقطعت ما بين ذلك البلاد بسبب هذه الفتن وأنّ العرب الذين يقال لهم الشاوية مع بني وطّاس ....

[**f° 110 b**] وفيه في هذه الأيّام ورد الخبر إلينا بواهران بأنّ جمعاً من التجّار كانوا توجّهوا من تلمسان وغيرها إلى فاس وباعوا ما حملوه معهم للآتجار فيه ولمّا جرت الفتنة حُصروا عن الرجوع عائدين إلى أوطانهم فآتّفق أربعة منهم على الرجوع بحيلة آحتالوها مشت (1) على العرب وقطّاع الطريق بأن شروا حميراً وجعلوا عليها أخراجاً بما كان معهم من المال النقد وعمدوا إلى عُبِيّ عتيقة فجعلوها أغطية على الأخراج وإنّهم أخذوا الطحال من الغنم فجفّفوه ودقّوه وحملوه معهم مع شيء من الغراء وخرجوا وكانوا إذا قربوا من طائفة من العربان أو نجع (2) أذابوا الغراء الذي معهم وجعلوا يلطخون مواضع من أبدانهم على رقابهم ووجوههم وأيديهم إلى المرافق وأرجلهم إلى نصف الساق ثمّ يذرّون على ذلك ممّا معهم من الطحال المدقوق المجفّف ويمشون بأسكانهم (3) يوهمون بأنّهم مجاذيم من أهل البلاء وأنّهم

(1) مشت *sic*
(2) ms نجعا
(3) ms باسكانه

[An. 870 b] يجولون بحميرهم عليها زادهم وأثاثهم فكانوا إذا اجتازوا على العرب و رأوهم على تلك الحالة هربوا فارّين منهم وأبعدوا عنهم يخشون العدوى حتّى كانوا يجعلون لهم من أنواع المآكل على ممرّهم بالطريق و يشيرون إليهم من البعد بأن يأخذوا ذلك و يدعون لهم من غير أن يقربوا منهم ولا يصلوا إليهم ومنهم من كان يجعل القصّة على رأس رمحه فيناوله إيّاهم ولم يزالوا على ذلك حتّى وصلوا إلى بلادهم ولم يروا إلّا الخير والسلامة وكان يكاد أن لا يطير الطير من شرور من اجتازوا بهم من العربان وعُدّ ذلك من غريب الحيل والنوادر....

[rajab] [fo 115 a] وفيه في هذا اليوم ركبنا البحر عائدين إلى واهران فوصلناها في رابع رجب هذا وعزمت على السفر في البحر في المركب التي ركبنا بها والتوجّه فيها إلى جهة تونس ثمّ رأيت آثار الضعف باقية بي وأشار عليّ بعض خاص أصحابي بالإقامة حتّى تقوى النيّة وتشتدّ القوّة فأقمنا بها على عادتنا ....

[fo 115 b] وفيه في يوم الأحد رابع عشره قدم عبد الله بن عبد الرحمن المعروف بابن النجّار ولد صاحب الأشغال بتلمسان بل ومدبّر مملكة تلمسان أعني والده عبد الرحمن وقدم لأجل تعشير مراكب قدمت من الفرنج بمتاجر لمدينة واهران وجاء إلى منزلي وسأل عن خاطري وذكر لي أنّه ساءه ما بلغه من أمر الجراحة والتشويش وأبلغني سلام والده وذكر لي أنّ صاحب تلمسان بلغه هذا الأمر فما سُهّل به وتأسّف فشكرت له ذلك ثمّ عاد بعد يويمات إلى تلمسان بعد أن أوصِيَ (1) على مُشرِف واهران غاية الوصيّة وكان المشرف على واهران إذ ذاك إنسان من أهلها يقال له محمّد الزكاجيّ كان هو المدبّر لواهران وبيده

(1) La suite du texte semble imposer de lire au passif.

جميع تعلّقاتها ليس لأحد معه كلمة وكان ولي الإشراف عن [1] .... وكان من [An. 870 h]
رؤساء واهران وأكابرها فى دولة أحمد بن أبي حمّو المعتصم بالله الماضي خبره وترجمته فلمّا وليها محمّد بن أبي ثابت بعد أحمد المعتصم المذكور أخرجه عن إشراف واهران بعد أن صادره وٱستقدمه إلى تلمسان فسجنه بالقصر بها هو وجماعة من أعيان دولة أحمد بن أبي حمّو منهم وزيره وكان من المشرف هذا بعد سجنه وكذا الوزير ما سنذكره ....

وفيه بعد العشرين منه كثرت الأراجيف بمدينة واهران من تلمسان بمجيء صاحب تونس ثمّ ظهر كذب ذلك ثمّ كثرت الإشاعة أيضاً فى أواخره أيضاً بأنّ صاحب تونس تهيّأ للخروج منها إلى جهة تلمسان وكان بعد ذلك ما سنذكره ....

[Ša'bān] وفيها فى أوائل شعبان ٱبتدأ صاحب تلمسان فى بناء برج عظيم على باب تلمسان وأخذ فى قطع ما إلى جانب الباب من خارجه من الأشجار وٱجتهد فى تحصينها وتفقّد أسوارها وجدّ فى العمل فى إنشاء هذا البرج حتّى أنهاه فى أواخر هذا الشهر

وفيه أعني هذا الشهر بعد نهاية البرج خرج صاحب تلمسان إلى المكان الذي يقال له جبل بني تسول [2] وبه حصن منيع فتفقّده وأشيع بأنّه قصد أن يبعث بحريمه وذخائره إليه إذا بلغه مجيء صاحب تونس إليه وكان ما سنذكره ....

[f° 116 a] وفيه فى أواخره ونحن بواهران ظهرت أربعة مراكب للفرنج من جهة المغرب ففزع أهل النواحي بخارج واهران إليها بل وأرجف بواهران أنّ هذه المراكب مشحونة بالمقاتلة وأنّهم قصدوا أذى المسلمين ثمّ ٱجتازت تلك

(1) lacune dans le ms.

(2) تسول lecture douteuse.

[An. 870 h] المراكب ولم تعرج لجهة واهران ولا سواحلها وسلّم الله تعالى ثمّ بلغنا الخبر بأنّها أخافت السبل بنواحي بجايا (1) وأخذت بالمارّة وأسرت الكثير من المسلمين *

[šawwāl] [f° 117 à] وفيه أعني هذا الشهر خرج صاحب تلمسان لبعض مقاصده وجعل ولده الأصغر المسمّى بعبد الله بالقصر وأوصى عبد الله بن النجّار الماضي ذكره بأن يرقد ليلاً بالقصر مع جماعة من الكرسيّة فٱتّفق في بعض ليالي هذا الشهر بأن تعامل من بسجن القصر من الوزير الذي كان من جهة المعتصم الماضي ذكره وجماعة أخرى (2) معه في السجن فكسروا بابه ثمّ خرجوا إلى وسط القصر وهجموا على عبد الله بن النجّار وهو راقد في غفلة فقتلوه ذبحاً هو وبعض من كان عنده ثمّ توجّهوا إلى دار آبن (3) السلطان عبد الله المذكور فأخرجوه منها وأرادوا أن يسلّطوه ثمّ يصبحوا فيملكون به تلمسان ويقاتلون به والده ويمنعونه من دخول تلمسان فٱحتال عبد الله هذا وكان شابًّا حدثاً لم يلتح بعدُ بأن قال لهم حبًّا وكرامة وأنا معكم وفي الباكر يكون ما تريدونه وأخذ في تحريضهم وتشجيعهم على ما قصدوه فلم يتوهّموا في ميلانه معهم لكونه يملك فتركوه ليصبح النهار ثمّ دسّ ليلاً من عنده من بلّغ عبد الرحمن النجّار والد عبد الله المقتول بما وقع وأنّه يدركهم وإلّا أشيع الخرق فثار عبد الرحمن من ساعته بجمع كبير وهجم على القصر فثار الذين قتلوا ولده به ووقع بالقصر من الخطب العظيم ما لا مزيد عليه ثمّ غلب النجّار عليهم وقبض على الجميع وقيّدهم وأعادهم إلى السجن وبعث إلى صاحبه سلطان تلمسان يعلمه بالكائنة فعاد إلى تلمسان سريعاً وأحضر أولائك فٱعترفوا ثمّ سألهم من مشرف

(1) بجايا *sic* (= بجاية)

(2) ms اخر

(3) ms بن

واهران فأجابوه بأنّه لم يوافقهم على مقصدهم البتّة بل وحذّرهم وأنذرهم لمّا أن [An. 870 b]
تكلّموا معه في شيء من ذلك وأنّهم لمّا سمعوا مقالته أظهروا الرجوع عمّا قصدوه
حتّى رقد ففعلوا ما فعلوا من غير علمه وآستظهر السلطان ذلك فوجده كما قيل
فعرفها (1) للمشرف هذا فأطلقه من السجن وأعاده إلى بلده ليقيم بها بداره وأعادها
إليه بعد أن كان قد آنتزعها منه وأعدّت دار ضيافة ثمّ أمر بالوزير ومن كان معه
في هذه الكائنة فذُبحوا بين يديه وحزّت رؤوسهم وعُلّقت على أبواب تلمسان
وكانوا أحد عشر نفراً وكان لهم يوماً مشهوداً وبلغنا ذلك ونحن بواهران فأسفنا
على ذلك الشابّ الحسن أعني عبد الله بن النجّار لكنّه مات شهيداً وكان من
أهل المروة والبشاشة وحسن السمت والسفارة الحسنة على ما تقدّم آنفاً وسنترجمه
في تراجم هذه السنة إن شاء الله تعالى وأمّا ولده السلطان الأصغر عبد الله فأكرمه
والده وأحبّه جدًّا زيادة عمّا كان قبل ذلك وآل به [f° 117 b] أن ولي تلمسان
بعد أبيه وأخيه وهي بيده الآن فآعجبْ من قدرة الله تعالى كيف لمّا عفّ عنها
مع تمكّنه منها فإنّه لو وليها لأتعب أباه فأعطاها الله تعالى إيّاه وهو شابّ حسن
يذكَر بالعدل وحسن السيرة فيما بلغني وكان سنّه في يوم الكائنة التي آتّفقت
نحو الخمس عشرة سنة فلعلّه وُلد في سنة خمس وخمسين وثمانمائة ثمّ قدم علينا
مشرف واهران إليها ورأيته شيخاً حسن الهيئة منوّر الشيبة من أهل العقل والرأي
والتدبير وله من السنّ فوق السبعين سنة فلعلّ وُلد قبيل القرن بيسير وكان له
إذ ذاك ثلثة أولاد نجباء طلبة علم رؤساء أحدهم يسمّى عبد الرحمن ويكنى بأبي زيد
شابٌّ (2) حسن وُلد بعد الأربعين وثمانمائة ونشأ نشأة حسنة في عزّ وثروة وحفظ

(1) فعرفها *sic*

(2) شابٌّ, vocalisé dans le ms.

[An. 870 h] القرآن العظيم فى حالة صغره وتعانى الاشتغال بالعلم ولمّا قدمتُ إلى واهران لازمني مدّة وسمع الكثير من نظمي وقرأ عليّ شيًا (1) فى الطبّ وغيره وله ذكاء مفرط وفهم وعقل وثورة وحشمة وأدب وسكون وعرامة اصل ثمّ لم يلبث والده أن مات بعد أن تمرّض أيّاماً قلائل رحمه الله ....

[ḏū'l-qa'da] [f° **118 a**] وفيه أعني هذا الشهر فى ثانيه خرج إنسان مع أهل واهران إلى جهة أجنّتها فى وقت السحر وإذا بأسد عظيم لقيه فلمّا رآه ذلك الإنسان فزع منه فزعاً شديداً وبدر بأن طلع إلى شجرة بالقرب منه وأسرع الأسد فى المجيء إليه ففاته الإنسان بالطلوع للشجرة ولمّا وصل الأسد إلى الشجرة صار يزأر ويقفز إلى الشجرة ثمّ يتّكئ فيها كالذي يريد قلعها ولم يزل على ذلك حتّى أصبح فذهب الأسد وجاء ذلك الشخص يخبر بما اتّفق له ....

[An. 871 h] [muḥarram] [f° **127 b**] وفيه فى ثانيه ورد علينا الخبر ونحن بواهران أنّ بني وطّاس عزموا على منازلة فاس وحصارها وأنّهم تحزّبوا لذلك وثار معهم طوائف العربان من الشاوية وغيرهم وأنّ السيّد الشريف محمّد بن عمران صاحب فاس تهيّأ لهم *

وفيه فى ثالثه جرت بواهران غريبة وهو (2) أنّ شخصاً من التجّار قدم إليها بأشياء من جملة ذلك ثلاثة قرون ملئ بالزباد الجيّد يساوي قيمتها جملة من المال فخاف إن دخل بها من باب المدينة يوخذ عشرها فأوسع الحيلة قبل أن يدخل المدينة فى إخفائها فى إدخالها والعادة جرت هناك أنّ من خاف على نفسه من مثل ذلك وزّع ما معه لمن يدخل البلد من أهلها أو أعطاه له ليدخل له به فإنّه لا يُفتّش سواء عرفه صاحب المتاع أو لم يعرفه وإذا دخل البلد إنّما

(1) ms شى
(2) هو *sic*

قصده صاحب المتاع فأخذه أو جاء هو به إلى صاحبه فاتّفق أن خرج أمير الباب [An. 871 b]
الذي هو على أخذ هذه العشور فرأه هذا التاجر وهو راكب فتوسّم فيه الخير وسأله
أن يأخذ هذه الثلث قرون ويدخل بها من الباب لأجل خلاصها له من التعشير
من غير أن يعلم أنّه هو المعشّر صاحب الباب فأجابه إلى ذلك بعد أن قال له
التاجر لعلّك تدخل بها المدينة وتخلّصني من تعشيرها وتسليط الظَلَمة عليّ ويحصل
لك أجرٌ بل وأثيبك على ذلك بشيء من مالي على وجه حلّ فقال له حبًّا
وكرامة وأخذ منه ذلك وأخفاه معه ودخل به من الباب ثمّ دخل التاجر بعده
فوجده الجالس لأخذ العشور بالباب فحصل عنده الباعث بذلك (1) ولم يمكنه
أن يقابله ولا يكلّمه فقصدني هذا التاجر وكان بيننا معرفة من قبل ذلك وذكر
لي واقعته وصار فى غاية التخوّف من أن ينكر العشّار ذلك أو يجعل له الذنب
فيأخذ جميعه فإنّه جرت بعض العادة بأنّ من فعل مثل ذلك من التجّار وظُفر
به أُخذ جميع ما فوّزه وأخفاه من التعشير لا سيّما إن طُمع فى جانبه فحملت همّ
هذا المسكين وقلت له قد غررت بنفسك فلا حول ولا قوّة إلّا بالله لكن قم بنا إليه
عساه أن يسخّره الله تعالى ونكلّمه فى أخذ عشره وتعتذر إليه وأنا أساعدك عليه
للهّ فإنّني أعرف هذا الشخص فلعلّه لا يخيّبنا ولا شكّ عندنا فى أنّنا إذا أكرمناه
غاية الإكرام أن يأخذ العشر ويردّ الباقي وامّا غير ذلك من أخذ الجميع أو زيادة
على العشر أو الإنكار رأساً فصار متوهّماً لنا فلمّا قدمنا عليه ووقع بصره علينا نهض
إليّ قائماً وأجلسني بمكان أرفع منه وأجلس الآخر ثمّ أخذت فى الكلام معه سرًّا
وقلت له خذ العشر وردّ الباقي إلى صاحبه ولك أيضاً شيء يخدمك به ولا

(1) le ms avait après بذلك un mot qui a été effacé.

[An. 871 b] تواخذه فقال أعوذ بالله أنّه يقبح بي أن يكون هذا الغريب قد ظنّ بي الخير وآخذ العشر من متاعه ولم يطّلع عليه الشهود ولا غيري من أهل الباب وقد آعتمد في تخليصه عليّ وأنا أحضر به إليك بنفسي بعد المغرب وآلتفت إلى صاحب المتاع وقال له متاعك عند فلان آقصدْه باكر النهار تجده عنده وأشار إليّ فشكرته على صنيعه ودعوت له وقمنا وذكرت ذلك للتاجر فحصل [f° 128 a] عنده بذلك غاية السرور وأحضر شيئًا من نوع الهديّة ليعطيه صاحب الباب إذا حضر عندي بالزباد فما آستتمّينا (1) صلاة المغرب إلّا وقد حضر ومعه القرون وأسلمها لصاحبها وأقسم بالله أنّه لا يأخذ الهديّة وإنّه لو ظفر بالزباد معه أو مع غيره لعشّره وكان عشره نحو العشرين ديناراً (2) فعجبت من هذا الإنسان غاية التعجّب مع ظلمه ووقوفه في هذه الوظيفة كيف عفّ وكفّ لكنّني أعرف أصالته وكونه من ذوي البيوتات جزاه الله تعالى خيراً عن همّته ومروته ثمّ أمرَنا بالتكتّم في هذه القضيّة خوفاً من إشاعتها ووصول علمها للسلطان فكتمنا ذلك عنه إلى أن سافرت من واهران ....

وفيه في ثامنه ورد ظهير وهو الذي كالتوقيع ببلادنا هذه مكتتبٌ من تلمسان عليه خطّ السلطان (3) صاحبها محمّد بن أبي ثابت المتوكّل على الله بتقديم إنسان من أهل واهران في خطابة جامع البيطار بها وصرفِ صاحبنا الشيخ الفاضل العالم العامل الصالح أبي (4) عبد الله محمّد القصّار الماضي ذكره غير ما مرّة وكان السبب

(1) sic (= آستتممنا) استتمينا
(2) ms دينار
(3) ms الطلطان
(4) ms ابو

[An. 871 b] في صرفه كلام بلغ السلطان المذكور عنه فيه أمرٌ بمعروف ونهي عن منكر فلا حول ولا قوّة إلّا بالله ....

وفيه في نصفه ورد الخبر إلى واهران بأنّ الوزير الوطّاسيّ الذي يقال له مولاي الشيخ شيخ الطائفة الوطّاسيّة القائم على الشريف محمّد بن عمران صاحب فاس الذي كان بمكناسة وحشد على فاس لأخذها ثمّ أخذها بأخرة كما سنذكره ورد الخبر بأنّه بعث رسولاً إلى الشريف بكتابة إليه يذكر له فيه أشياء منها إنّك رجل شريف وعافية ومن الحضر وهذا الأمر يحتاج إلى من يقوم بأعبائه ونحن أولى من الغير لمكان حرمتنا وملكنا قبل ذلك وتصرّفنا لئلّا يطمع في هذا الملك الطامع بولايتك له فيخرج عنك وعنّا ولا تجد مثلنا في مراعاتك ونحن نؤمنك على نفسك وعلى ما أردت أن نؤمنك عليه ومهما أمرت به فعلناه لك وٱسترحْ نفسك من هذا الأمر فإنّا أولو الأمر في الحقيقة ولمّا بلغ السيّد الشريف صاحب فاس ذلك أعاد إليه جواباً من جنس كتابه بعد أن صدّر كتابه بقوله تعالى إنّ ٱلْأَرْضَ لِلَّهِ يُورِثُهَا مَنْ يَشَاءُ مِنْ عِبَادِهِ وَٱلْعَاقِبَةُ لِلْمُتَّقِينَ وإنّ هذا الأمر قد أتانيه الله تعالى بغير حول منّي ولا قوّة فلا أخلع من عنقي ما أرادني [f° 128 b] الله تعالى له وشرّفني به زيادة على شرفي ونحن ذرّيّة المختار عليه السلام صاحب الأرض والبلاد وأرباب السيف والقلم أصلاً وفصلاً وأنت إن أطعت الله تعالى ووليّه فلك عافية الخير والسلامة ومهما قلته لنا إنّك تفعله معنا على تقدير ما تزعمه أن لو أجبناك فنحن نفعله معك إن أجبتنا ومثل هذا الكلام وأنظاره وذكر له أنّه لا فائدة في الشرّ وإطفاء النائرة خيرٌ من إيقادها وعصمة الأنفس والأموال واجبة فلا تكن سبباً لإثارة الفتن بعد سكونها وتحريكها بعد ركونها

[An. 871 h] إلى غير ذلك من نحو هذا الكلام ثمّ لم يزل الأمر يتردّد بينهما إلى أن وقعت بعد سفرنا من المغرب الخطوب المدلهمّة والأمور المغمّة وآل الأمر فى ذلك بآخرة إلى تملّك مولاي الشيخ الوطّاسيّ وإخراج السيّد محمّد على ما سيأتي ذلك فى محلّه من سنة خمس وسبعين وثمانمائة إن شاء الله تعالى ....

[ṣafar] [f° 129 a] وفيه فى يوم تاسع عشرينه ورد إلى ساحل مدينة واهران شونية عظيمة من مراكب الفرنج الجنويّين برسم الاتّجار فى الجوخ وكانت وردت من المحيط من بلاد أفلندة ونحوها من بلاد الفرنج بالمحيط وتجهّز كثير من تجّار واهران وتلمسان للسفر فيها إلى جهة بلاد تونس وتجهّزت أنا أيضاً لذلك وعزمت على العود لهذه البلاد بعد دخول تونس وغيرها من البلاد وكان ما سنذكره ....

[rabī' I] وفيه فى حادي عشره ركبت فى البحر الملح فى الشونية الماضي ذكرها وأقلعنا إلى جهة تونس *

وفيه فى يوم السبت رابع عشره غلّق علينا الريح وسكنت فمنعنا فيه من السفر فعملت النواتية البحّارة فيه بالمقاذيف وكانت المركب مثقّلة فقلّ سيرها النهار كلّه فلمّا كان عند العصر دخلنا إلى ساحل البرّ بالقرب من بجاية ونزلنا من المركب فوجدنا طائفة من برابر تلك النواحي والجبال فلمّا رأونا فرّوا عنّا [f° 129 b] وظنّوا أنّ هذه المركب قرصال (1) للفرنج وأنّهم غيّروا هيئاتهم حيلة لأخذ المسلمين فصرنا نصيح عليهم من البعد ونكلّمهم بالعربيّ ونقرّ بالشهادتين وهم لا يلتفتون إلينا ولا يعرجون علينا لكونهم لا يعلمون باللغة العربيّة بل البربريّة فلا يفرّقون بين لغة الفرنج والعرب فعجبت أنا من هاولاء ثمّ لمّا دخلنا بجاية

(1) ms قرصالاً

[An. 871 h] فى ثاني هذا اليوم وجدنا الخبر عندهم بأنّ مركباً من مراكب الفرنج قد تزايا فيها أهلها بزيّ المسلمين (1) حيلة لأخذ المسلمين وظهر الحال لأهل بجاية بأنّنا هم أولائك ثمّ طابت رياحنا فسرنا من بجاية وكان لنا ما سنذكره إن شاء الله تعالى . . . .

وفيه فى يوم تاسع عشرينه دخلنا ساحل المرسى بتونس وعزمت على عدم الإقامة بها وأن أتوجّه إلى طرابلس فى المركب [f° 130 a] التي أنا بها لأَقْرَبَ (2) من البلاد وكان معي العيال وبعض أثقال فما أنزلتهم من المركب لأنّها أقامت نحو الأربعة أيّام (3) ثمّ سافرت وجاء إليّ بعض أصحابي من تونس وتأسّفوا على ما بلغهم من الجراحة التي حلّت ببدني وبعثوا إليّ بأشياء من أنواع الهديّة وأحسنوا وتفضّلوا وممّن جاءني عظيم التجّار بتونس صاحبنا سيدي أبو القاسم البنيوليّ سلّمه الله تعالى . . . .

[rabi' II] [ibid.] وفيها فى أوائل ربيع الآخر خرج المتوكّل على الله صاحب تونس مجرّداً بعساكره إلى جهة تلمسان لأجل نقض صاحبها صلحه وعهده واستبداده ثمّ لمّا خرج لم يصل توجّهه إليها بخروجه بل جال فى بلاده أوّلاً وعمل الكثير ممّا يزعم أنّه من مصالحها ودام على ذلك مدّة حتّى خرج الشتاء فسار حينئذ إلى تلمسان وكان من أمره مع صاحبها محمّد بن أبي ثابت ما سنذكره...

---

(1) ms الفرنج , la correction est imposée par le contexte ; la faute a été suggérée par الفرنج qui précède.

(2) لأَقْرَبَ , vocalisé dans le ms.

(3) ms اياما

TRADUCTION

[fº 42 a] ....Le mercredi 22 de ce mois (ḏū'l-qa'da =18 août 1462), nous entrâmes dans la ville de Tunis, après trente-trois jours de navigation. Je vis une belle et imposante cité, magnifique, admirable, dont la configuration se rapproche de celle de Damas (1). Je m'y installai, dans une maison, en un emplacement dit « Fondouk *ar-Ramād* » (= de la Cendre). Le souverain de Tunis, son sultan al-Mutawakkil 'alā Allah 'Uṯmān (2), était alors absent : il faisait route vers Tlemcen, en vue d'expulser le souverain de cette ville, Muḥammad b. Abī Ṯābit, car celui-ci en avait lui-même chassé l'un des fils d'Abū Ḥammū, cité précédemment, qui reconnaissait la suzeraineté des rois ḥafṣides de Tunis ; lui, au contraire, Muḥammad b. Abī Ṯābit (3), venait de rompre ce lien de vassalité. Le souverain de Tunis était parti en šawwāl de cette même année (= juillet 1462). Lorsque 'Uṯmān approcha de Tlemcen, on conseilla au souverain de cette cité de lui expédier des députés pour traiter avec lui en acceptant toutes ses exigences : obéissance, vassalité, frappe des monnaies d'argent et d'or à son coin. Il lui envoya donc le pieux šaiḫ, le saint gnostique et ascète dévot Sīdī Aḥmad b. al-Ḥasan (4), [An. 866 h]

(1) La configuration de Tunis était elliptique, comme celle de Damas, cf. mon article *Tunis*, dans l'*Enc. Islām*, et Sauvaget, *Esquisse d'une histoire de la ville de Damas* (*Revue des Etudes islamiques*, 1934, pp. 421-480, planches VII et VIII pour le XIIIe siècle et le début du XVIe).

(2) Le sultan-calife ḥafṣide Abū 'Amr 'Uṯmān, dont le long règne a duré de 839/1435 à 893/1488.

(3) Le sultan zayyānide Abū 'Abdallah *Muḥammad* b. Abī Zayyān Muḥammad *b. Abī Ṯābit* Yūsuf venait de s'emparer de l'autorité royale à Tlemcen, en chassant de cette ville son parent, le sultan Abū'l-'Abbās Aḥmad b. Abī Ḥammū. Celui-ci, qui devait le trône au sultan ḥafṣide Abū Fāris (834/1431), reconnaissait la suzeraineté des maîtres de Tunis.

(4) Abū'l-'Abbās Aḥmad b. al-Ḥasan al-Ġumārī, un des grands saints de Tlemcen, mort dans cette ville le 12 šawwāl 874/14 avril 1470, et inhumé dans sa cellule, située en face de la porte orientale de la Grande-Mosquée ; il avait longtemps vécu à Nedroma, et fait deux fois le pèlerinage de La Mecque. Ses miracles sont rapportés dans Ibn Maryam, *Bustān*, tr. Provenzali, Alger, 1910, pp. 32 à 40. Sa tombe est encore très visitée aujourd'hui. Cf. aussi Aḥmad Bābā, *Nail al-ibtihāj*, Caire, 1329 h, p. 80 ; Brosselard, *Inscriptions arabes de Tlemcen* (*Rev. Africaine*, 1858, pp. 93-94) ; W. et G. Marçais, *Les monuments arabes de Tlemcen*, Paris, 1903, p. 214.

[An. 866 h] porteur d'un écrit adressé par lui, Muḥammad, souverain de Tlemcen, à celui de Tunis ; dans cette missive, il s'engageait à lui obéir et à reconnaître sa suzeraineté ; il lui envoyait également une certaine quantité de dirhems et de dinars frappés à son nom, et il sollicitait de lui la conclusion de la paix. D'un autre côté, l'armée de 'Uṯmān subissait les atteintes d'une grave disette ; des on-dit de toute sorte y circulaient, et la discorde s'en mêla quelque peu ; le souverain avait résolu de s'en retourner, mais il désirait avoir pour cela un prétexte honorable, un argument qui pût justifier ce retour, comme cela avait été le cas pour al-Ašraf Barsbāi lors de son expédition contre Āmid (= Diarbékir) (1). Aussi, quand le šaiḫ Aḥmad-que Dieu Très-Haut nous fasse bénéficier de sa *baraka* ! — se présenta à lui, l'accueillit-il avec de grandes marques d'honneur et de distinction, et il lui accorda l'objet de sa démarche. 'Uṯmān s'en retourna en passant du côté du désert, en plein hiver ; beaucoup de ses hommes périrent, avec leurs chameaux ou autres bêtes (2). Ce qu'il advint de lui et du souverain de Tlemcen, nous le rapporterons plus loin — s'il plaît à Dieu Très-Haut !

Le jeudi 8 ḏū'l-ḥijja de la même année (3 septembre 1462) (3), une demande de consultation, provenant d'une des provinces de Tunis, arriva à destination de plusieurs ulémas de cette ville, parmi les-

(1) Allusion à l'échec subi par le sultan Barsbāi au siège d'Āmid (Diarbékir) en 836/1433. Le siège de cette place se prolongeant sans espoir de succès, et son armée démoralisée commençant à se plaindre avec véhémence et même à faire défection, Barsbāi fut heureux de se retirer en sauvant la face par la conclusion d'une paix honorable avec son ennemi, le Turcoman Qarā Yuluk : celui-ci se reconnaissait vassal du sultan et promettait de faire dire la *ḫuṭba* et frapper la monnaie en son nom. Cf. Ibn Taġrībirdī, *an-Nujūm az-Zāhira*, éd. Popper, VI, pp. 705-709, et Ibn Iyās, *Ta'riḫ Miṣr*, Būlāq 1311 h., t. II, p. 30. Le rapprochement établi ci-dessus par 'Abdalbāsiṭ n'est donc pas dénué de fondement.

(2) Cette expédition du Ḥafṣide 'Uṯmān contre Tlemcen est racontée également dans Zarkašī, *Ta'riḫ ad-daulatain*, Tunis, 1289 h, tr. Fagnan, Constantine, 1895, p. 137/251-2. Le départ de Tunis y est daté du 7 šawwāl/4 juillet ; des détails sont donnés sur les soumissions de tribus reçues en cours de route, et sur les négociations menées entre 'Uṯmān et la délégation tlemcénienne ; d'après Zarkašī, des juristes avaient été adjoints à S. Aḥmad b. al-Ḥasan ; la suzeraineté ḥafṣide fut confirmée, sans que 'Uṯmān pénétrât dans Tlemcen. Le *Ta'riḫ ad-daulatain*, source ḥafṣide, se garde de faire allusion au désir qu'avait le souverain de Tunis de s'en retourner sans coup férir ; il date le départ pour le retour du 17 ṣafar 867/11 novembre 1462, ce qui est très admissible ; et il faut évidemment rapporter à ce voyage de retour, et non à celui de l'aller, comme fait Zarkašī, l'épisode de la neige qui, *en novembre*, bloqua l'armée des Tunisiens ; cet incident pénible s'accorde bien avec le récit de 'Abdalbāsiṭ.

(3) Le 8 ḏū 'l-ḥijja/3 septembre fut un vendredi.

quels notre šaiḫ Sīdī Abū Isḥāq Ibrāhīm al-Aḫḏarī (1). Il s'agissait du cas suivant : une femme possédant du bien avait enfanté un nouveau-né, dont une moitié avait forme humaine, et l'autre la forme d'un serpent ; la mère mourut peu après cet accouchement ; l'enfant lui survécut, de telle manière qu'il fut bien prouvé qu'il était en vie (2) ; puis il mourut à son tour, laissant son père et un frère utérin. Ce nouveau-né avait-il eu droit à l'héritage de sa mère concurremment avec son frère utérin survivant, sa part d'héritage revenant ensuite à son père, ou bien n'avait-il pas eu le droit d'hériter ? On en discuta longuement ; enfin notre šaiḫ Ibrāhīm rendit une *fatwā* décidant que, si la moitié supérieure du corps, du côté de la tête, était celle qui avait eu la forme d'un serpent, l'enfant n'avait pu hériter ; que si, au contraire, cette moitié supérieure était la partie de forme humaine, la moitié inférieure ayant la forme d'un serpent, l'enfant avait eu le droit d'hériter (3). Plusieurs ulémas se rangèrent à cet avis et, parmi eux, le cadi des mariages d'alors, à Tunis, Sīdī Muḥammad az-Zaldiwī al-Qusanṭīnī (4). La biographie de ces deux personnages viendra plus loin — [An. 866 b]

(1) Abū Isḥāq Ibrāhīm b. Muḥammad al-Aḫḏarī (ou al-Aḫdarī, al-Ḫadrī, al-Ḫaḍrī), juriste connu de Tunis, nommé professeur de médersa fin 850/début 1447, cité comme mufti, et mort le 7 jumādā I 879/19 septembre 1474, à près de quatre-vingts ans. Cf. Zarkašī, *op. cit.*, p. 126/231 et 143-4/265 ; Suyūṭī, *Naẓm al-ʿiqyān*, éd. Hitti, New-York, 1927, p. 25 ; Aḥmad Bābā, *op. cit.*, p. 58. Suyūṭī le fait mourir en [8]88 h (en lettres), ce qui doit être une erreur, car Qarāfī, *Taušīḥ ad-dībāj*, ms. Nat. Paris, 4627, fº 7 *a*, donne la date de 880 h d'après le même ouvrage de Suyūṭī, et celle de 879 h d'après le *Ḍau' al-lāmiʿ* d'as-Saḫāwī.

(2) En droit mālikite, est réputé né l'enfant complètement détaché de sa mère, viable, et qui a effectivement vécu ; ici, les deux autres points étant acquis, la discussion allait porter sur la viabilité du monstre.

(3) D'après les règles de succession admises en droit mālikite, voici quelles parts devaient revenir au père et au fils survivant, selon que le monstre défunt était considéré comme ayant eu droit ou non à l'héritage : dans le premier cas, le fils survivant aurait eu seulement sa propre part, soit trois-huitièmes (= la moitié des trois-quarts revenant ensemble aux fils), tandis que le père aurait eu les trois-huitièmes du monstre défunt (dont il héritait intégralement) à ajouter à sa propre part qui était d'un quart, soit au total les cinq-huitièmes de l'héritage. Dans le second cas, le monstre n'intervenant pas à la succession, le fils survivant aurait recueilli à lui seul les trois quarts de l'héritage, son père devant se contenter du quart restant. On voit que la question pouvait avoir une importance pratique considérable.

(4) Abū ʿAbdallah Muḥammad b. Muḥammad az-Zaldiwī (ou Zandīwī), d'abord professeur à Tunis, puis cadi de Constantine de 839/fin 1435 à 855/1451, prédicateur et mufti à Tunis, cadi du camp de 856/1452 à l'année suivante, nommé enfin cadi des mariages en 864/1460, mort le 5 jumādā I 874/10 novembre 1469 ; il écrivit, entre autres œuvres, un commentaire du Coran, cf. Zarkašī, *op. cit.*, pp. 118, 119, 120, 128, 129, 131, 135, 136, 143, tr. pp. 218, 220, 221, 236, 237, 241, 248, 250, 264, Aḥmad Bābā, *op. cit.*, p. 315.

[An. 866 h] s'il plaît à Dieu Très-Haut ! Ensuite, je commençai à profiter des lumières du šaiḫ ci-dessus nommé (= al-Aḫḍarī), et je m'entretins avec lui de cette affaire comme d'un sujet de discussion juridique : il me traita alors avec bienveillance, et mes réflexions lui plurent. Il se tenait assis — que Dieu Très-Haut l'ait en sa miséricorde ! — dans la mosquée de l'Olivier (*Jāmi' az-Zaitūna*), à des heures déterminées, tantôt depuis midi jusque peu après le *'aṣr* (1), tantôt depuis le *'aṣr* jusqu'à l'approche du coucher du soleil. Souvent, à ces heures-là, je m'asseyais auprès de lui, et j'entendais de sa bouche bien des remarques utiles et d'exactes démonstrations : c'était en effet un véritable maître, principalement dans les deux sortes d'*uṣūl* (2) — que Dieu l'ait en sa miséricorde !...

Cette année-là, un samedi (5 septembre 1462) (3), nous célébrâmes la Fête des Sacrifices à Tunis. Nous fîmes la prière de la fête à la mosquée de l'Olivier, qui est l'une des plus importantes, des plus nobles et des plus belles mosquées de ce pays. On raconte que le Sayyid al-Ḫiḍr y est apparu plus d'une fois (4)....

[f° **42 b**] Le mercredi 28 de ce mois (23 septembre 1462) (5), deux vaisseaux francs arrivèrent dans la rade et au port de Tunis. Ils amenaient un certain nombre de captifs, en vue de leur rachat, qui eut lieu effectivement. Il m'advint alors de me rendre au port et d'aller en barque, afin de me distraire au spectacle de ces deux vaisseaux. Je montai sur le plus grand d'entre eux, et tandis que je m'y distrayais, je vis soudain l'un de ces captifs qu'on avait amenés. Il était de race turque, originaire du pays d'Astrakan, dans le dašt-i Qipčāq des Tatares (6) ; il ne savait pas un mot

(1) Milieu de l'après-midi, marqué par une des cinq prières canoniques de chaque jour.

(2) Les « principes de la religion » (*uṣūl ad-dīn*) et les « principes de la jurisprudence ou méthodologie juridique » (*uṣūl al-fiqh*).

(3) Le 10 ḏū'l-ḥijja/5 septembre fut un dimanche.

(4) On a, en effet, plusieurs mentions d'apparitions d'al-Ḫiḍr à l'intérieur ou dans les parages de la Grande-Mosquée de Tunis (mosquée de l'Olivier), à l'époque ḥafṣide, cf. Zarkaši, *op. cit.*, p. 63/115, et al-Wazīr, *al-Ḥulal as-sundusiyya*, Tunis, 1287 h, p. 317. Un pieux personnage prétendait même que ces apparitions étaient quotidiennes dans la *maqṣūra* orientale de la mosquée ; cf. Ubbī, *Ikmāl*, t. VI, Le Caire, 1328 h, p. 172.

(5) Le 28 ḏū'l-ḥijja/23 septembre fut un jeudi.

(6) Le dašt-i Qipčāq est la plaine qui s'étend au nord de la mer Caspienne et de la mer Noire. Il s'agit ici des Etats mongols de la Horde d'Or ; cf. Barthold, art. *Ḳipčaḳ* de l'*Enc. Islām*, t. II, pp. 1081-1082. M. Minorsky veut bien m'informer qu'Astrakan se dit : soit Ḥājj-i Turḫān comme ici, soit Ḫaštarḫān.

d'arabe, mais connaissait le turc et la langue des Francs. Il était [An. 866 h] resté seul des captifs sur le bateau. Je l'interrogeai en turc (1) sur son nom ; il répondit à ma question, puis il me dit qu'il faisait partie des captifs musulmans. « Mais, répliquai-je, tous les captifs musulmans ont été rachetés ; que t'arrive-t-il donc ? » — « On m'a parlé, me répondit-il, au sujet du rachat, mais je n'ai pas su m'exprimer en arabe, en sorte que personne ne s'est intéressé à moi ; on m'a pris pour un infidèle. » Je lui promis alors de le racheter, et il invoqua Dieu en ma faveur. Quand je fus revenu à terre, j'allai voir, à son sujet, notre ami le *ḫuwājā* (2), le négociant honorable et considéré Sīdī Abū'l-Qāsim al-Bunyūlī al-Ġarnāṭī al-Andalusī, résidant à Tunis et chef des commerçants de cette ville. « Par Dieu, me dit-il, ne connaissant point sa langue, nous avons cru que c'était un infidèle. » Je lui appris que c'était un excellent musulman de race turque, ne sachant que le turc et la langue des Francs, car il avait été fait prisonnier par eux il y avait plus de vingt-cinq ans, à ce qu'il m'avait rapporté. Mon ami s'étant occupé aimablement de son affaire, je pus le racheter sur ma bourse, pour quarante dinars. Je le fis descendre à terre ; il s'attacha à moi et demeura à mon service pendant plusieurs années ; et j'eus de lui, au plus haut point, profit et agrément. Il me contait sur le pays des Tatares et sur celui des Francs quantité de choses merveilleuses. Il ne me quitta point jusqu'à mon retour au Caire, où il mourut durant l'épidémie de [8]73 (1468-69) (3). Il s'appelait Mubārak, et, conformément à son nom, il était doué de *baraka* ; il était bon et religieux, droit de cœur et d'esprit, sincère de langage, agréable dans la con-

(1) Ce détail confirme l'indication d'Ibn Iyās (IV, 374) que 'Abdalbāsiṭ savait le turc.

(2) Le titre honorifique de *ḫuwājā*, vocable persan passé au turc et à l'arabe, s'applique particulièrement à de riches et notables commerçants ; c'est le cas ici. On le décerne également, en persan, aux secrétaires et écrivains ; c'est dans ce sens que le turc l'a adopté sous la forme *ḫūja* (khodja) et qu'il s'est introduit, avec les Ottomans, dans la langue administrative, en Algérie et en Tunisie. Cf. B. Cheneb, *Mots turks et persans conservés dans le parler algérien*, Alger, 1922, p. 39.

(3) Une très grave épidémie (*ṭā'ūn*) sévit, en effet, en Egypte au cours de l'année 873 h ; elle fit son apparition au Caire en rabī' I ou II (novembre-décembre 1469) et ne commença à décroître qu'en šawwāl (avril-mai 1470) ; au cours de l'hiver, les cadavres s'entassèrent dans les rues, et il fallut prendre des mesures spéciales pour faire laver et inhumer les corps ; le mois de ramaḍān (mars-avril) fut particulièrement terrible, la famine venant s'ajouter à la maladie ; cf. I. Iyās, *op. cit.*, t. II, pp. 105-108. C'est assurément la même épidémie qui fit des ravages, à la même époque, en Berbérie : voir plus loin Adorne, 34 *a*.

[An. 866 h] versation et jamais ennuyeux — que Dieu Très-Haut l'ait en sa miséricorde !...

[An. 867 h] [f° 48 a] Le mardi 22 de ce mois (rabīʿI = 7 décembre 1462) parvinrent à Tunis des nouvelles du souverain de cette cité, le sultan al-Mutawakkil ʿalā Allah ʿUṯmān. On apprit ainsi qu'il s'était emparé de Tlemcen, y avait installé comme son lieutenant le souverain même de cette ville, Muḥammad b. Abī Ṯābit, et qu'il s'en était retourné après avoir réglé la situation. La bonne nouvelle fut annoncée à son d'instruments, et Tunis fut magnifiquement et admirablement pavoisée, à la mode de ce pays, et d'une façon merveilleuse dont je n'ai point vu l'équivalent chez nous. Il en fut ainsi pendant plusieurs jours, et la population manifesta une joie et une allégresse extrêmes. Quant à la prise de Tlemcen, il ne s'était passé, en réalité, que ce que nous vous avons rapporté plus haut. Ce qu'il advint ensuite du souverain de Tunis, et son arrivée dans sa capitale, nous en reparlerons plus loin....

Le dimanche 27 de ce mois (12 décembre 1462), l'honorable négociant, le *ḫuwājā* considéré, le *ḥājj* Abū'l-Qāsim al-Bunyūlī al-Ġarnāṭī al-Andalusī, résidant à Tunis et chef des commerçants de cette ville, réunit plusieurs notables négociants et pèlerins de ses amis, Espagnols et autres, pour leur offrir une grande réception, en un emplacement des jardins de Tunis appelé *Ra's aṭ-Ṭābiya* (1) : c'est un des lieux de plaisance et de distraction des rois de Tunis. J'étais, ce jour-là, au nombre des invités ; et je vis ce jardin extrêmement bien aménagé et fort beau, où s'élève comme édifice (2) un palais à trois étages destiné au sultan, tout à fait remarquable, élégamment bâti, agréable et plaisant, vraie construction royale, d'une architecture et d'un aspect merveilleux. Il s'y trouve aussi une importante pièce d'eau de grande dimension, et une installation dite « le serpentin » (*muḥannaša*), destinée à un courant d'eau ; elle consiste en une rigole aménagée dans une pierre telle que du marbre : l'eau y arrive par un côté, puis y

(1) Ras Tabia (*Ra's aṭ-Ṭābiya*) est, encore aujourd'hui, un endroit connu de la banlieue tunisienne, à l'est du Bardo. Les textes de l'époque ḥafṣide le mentionnent fréquemment, signalant le jardin royal qui s'y étendait, et dont il reste quelques vestiges en mauvais état ; certains travaux relatifs à ce parc sont attribués à al-Mustanṣir, au milieu du XIIIe siècle, cf. notamment Ibn Ḫaldūn, *K. al-ʿIbar*, VI, 282, *Hist. Berbères*, tr. II, p. 339. Voir également, plus loin, Adorne, 32-33.

(2) Sur *makān* dans le sens d' « édifice », en Egypte, cf. Van Berchem, *Matériaux... Corpus inscr. arabes, Le Caire* (*Mémoires Miss. arch. franç. Caire*, t. XIX), p. 434.



(Cliché communiqué par M. G. Marçais)

Fontaine du Bardo d'Alger et son « serpentin »

tournoie admirablement, en suivant le creux de la rigole pratiquée [An. 867 h] dans la plaque de pierre et qui dessine une large et superbe spirale, plaisir des yeux et joie de l'esprit, véritable merveille, où le courant d'eau s'enroule comme un serpent et revient plusieurs fois en sens contraire, en un admirable dessin (1). Parmi les plats du festin qui nous fut offert, on apprêta un mets dit « gâteau au fromage » (*mujabbana*), qui est espagnol, et dont voici la recette : on malaxe du fromage frais avec les mains, de manière à le rendre comme de la pâte ; puis on pétrit soigneusement de la semoule, jusqu'à ce qu'elle prenne la consistance d'une pâte ou de la *zalābiyya* de chez nous, ou même une consistance un peu plus épaisse ; on en prend alors un morceau, que l'on étend avec délicatesse et doigté à l'aide de la paume de la main, puis on dispose, par-dessus, un morceau du fromage qui a été malaxé, et l'on mêle le tout de façon à faire un fourré au fromage ; on étale un peu, et l'on jette dans une poêle d'huile déjà sur le feu ; on laisse frire, puis on retire du feu, et l'on saupoudre de sucre en poudre [f° 48 b], avec un peu de cumin (2). Cette opération culinaire se fit en présence des convives, et c'est l'un des membres les plus distingués de la société qui s'en acquitta. Ce jour-là fut compté parmi les jours heureux ; il fut exempt d'ennuis. Il vit la réunion d'un certain nombre d'Espagnols distingués et notables, étudiants et commerçants, tous doués d'un esprit vif ; des conversations s'engagèrent, roulant sur la science, la littérature, l'histoire et autres sujets. Dans l'assemblée, se trouvait l'écrivain de mérite et de talent, le poète incomparable et ingénieux, fin et brillant, Muḥammad al-Ḫayyir al-Mālaqī (3), un des lettrés de son pays, le vrai poète de son époque ; il nous récita, au cours de cette réunion, les vers suivants qu'il improvisa,

(1) Il existe encore aujourd'hui une installation qui répond bien à cette description, à la fontaine du Bardo d'Alger, dans la partie du parc fermée au public (communication verbale de M. Georges Marçais ; voir la figure ci-contre). Ne serait-ce pas là une réplique, sans doute assez tardive, de la *muḥannaša* tunisienne décrite ci-dessus ? Le Bardo d'Alger semble bien avoir été lui-même une imitation du Bardo de Tunis, proche voisin de Ras-Tabia.

(2) On trouve également quelques indications sur la confection du « gâteau au fromage » (*mujabbana*) andalou dans as-Saqaṭī, *Manuel hispanique de ḥisba*, éd. Colin et Lévi-Provençal, Paris, 1931, pp. 31, 36-7 : cet auteur précise les quantités de fromage, de farine et d'huile qui doivent entrer dans la composition de ce mets (Cf. esp. almojábana). La *zalābiyya* est un gâteau au miel aussi répandu au Maġrib qu'en Orient.

(3) Abū ʿAbdallah Muḥammad al-Ḫayyir al-Mālaqī (= de Malaga) est cité par Zarkašī, *Bulūġ al-amānī*, ms. 239 Bibl. Nation. Alger, f° 110 *b*, parmi les poètes qui ont chanté les louanges du sultan ḥafṣide ʿUṯmān.

[An. 867 h] comme le zéphir s'était levé, invitant par son souffle à l'assoupissement et rappelant à l'amoureux le souvenir de sa bien-aimée :

[Ṭawīl] « Et l'on a dit : la guérison est dans le zéphir qui passe,
Au coucher des étoiles (1), chargé d'humidité.
Mais ce zéphir ne m'a point guéri, car il est
Comme un médecin qui soignerait les gens, étant lui-même malade. »

Ce Ḫayyir, l'un des écrivains les plus notables d'Espagne et des poètes les plus éloquents, est né à Malaga en 831 (1427-28) ; il y fut élevé, y apprit le Coran vénérable, un peu de jurisprudence et d'autres sciences, et il s'adonna (2) à la littérature ; il se distingua dans son art, écrivit en vers et en prose, parla, fit des poèmes ; il avait une fort belle écriture, dans la manière de ses compatriotes. Il fut secrétaire de quelques princes, puis il vint à Tunis en l'an 864 (1459-60), et il s'attacha au service d'al-Mas'ūd billah Muḥammad, fils du souverain de Tunis 'Uṯmān (3) ; il célébra ses louanges : aussi ce prince fit-il de lui son familier, son ami intime, et il le prit comme secrétaire. Puis il eut un rival en la personne d'Aḥmad al-Ḫulūf (4), quand celui-ci fut venu trouver al-Mas'ūd, qui en fit également son secrétaire ; ils furent en grande rivalité et conçurent une haine réciproque et tenace ; ils demeurèrent ainsi un certain temps, à se concurrencer et à rivaliser en vers et autrement, jusqu'au jour où Aḥmad al-Ḫulūf quitta Tunis, contraint par un motif que nous rapporterons en ses lieu et place, à propos des événements de l'année 877 (1472-73) — s'il plaît à Dieu Très-Haut ! Alors al-Ḫayyir redevint l'intime d'al-Mas'ūd et son unique secrétaire. Puis, quand al-Ḫulūf revint du Caire à Tunis, il

(1) Proprement : « des étoiles dont le coucher annonce la pluie » (*al-anwā'*).

(2) Sur cet emploi de la VI[e] forme de *'anā, ta'ānā*, cf. I. Taġrībirdī, *an-Nujūm az-Zāhira*, éd. Popper, t. IV, Glossaire, p. XLV.

(3) Abū 'Abdallah Muḥammad al-Mas'ūd billah, fils aîné et héritier présomptif du sultan 'Uṯmān. Il devait mourir peu avant son père, en ša'bān 893/juillet-août 1488 (la date de jumādā 895 donnée par Ibn Abī Dīnār, *Mu'nis*, 2[e] éd. Tunis, 1350 h, p. 141, est inadmissible) et, par conséquent ne monta jamais sur le trône. Sur sa mort, cf. Saḫāwī, *Tibr al-masbūk*, dans Fagnan, *Extraits inédits relatifs au Maghreb*, Alger, 1924, p. 276, et Jannābī, *ibid.*, pp. 322-323. Voir également, plus loin, Adorne, 37 *b*.

(4) Abū' l-'Abbās Aḥmad b. Abī' l-Qāsim Muḥammad al-Ḥimyarī al-Andalusī al-Ḫulūf, poète de cour de 'Uṯmān, mort en 899/1494, inhumé à Tunis, comme de nombreux membres de la famille royale, dans le mausolée de Sidi Maḥriz. Son *Dīwān* a été imprimé à Damas en 1291/1874, cf. Brockelmann, *Gesch. arab. Literatur* II, 237 (où quelques indications sont erronées), 'Abdalwahhāb, *al-Muntaḫabāt at-Tūnusiyya*, Tunis, 1336 h, pp. 134-139, et Zarkašī, *Bulūġ, loc. cit.*

recouvra sa situation, et l'ancienne querelle reprit entre eux deux. [An. 867 h]
J'ai appris, plus récemment, en cette année-ci, qui est l'an [8]88 (1483), que ce Ḫayyir a été atteint de troubles mentaux et qu'il s'est dépouillé de ses vêtements ; j'ai été peiné de son sort — que Dieu Très-Haut lui accorde une bonne fin ! J'ai appris également qu'un personnage qui était au service de ce Ḫulūf, au moment où celui-ci se trouvait au Caire en vue d'aller faire le pèlerinage, et qui s'appelle ... (1), avait été pris comme secrétaire par al-Mas'ūd, puis avait démissionné pour s'attacher à al-Ḫulūf ; le prince éloigna alors de lui ce dernier si ignominieusement qu'il fut mortifié au plus haut point ; mais j'ai appris que, par la suite, il est rentré en grâce auprès d'al-Mas'ūd et qu'il a été rétabli par lui dans sa première situation, après avoir goûté humiliation et mépris. Je pense que la faute de cette disgrâce a été à ce malheureux Ḫayyir.

Le 1er rabī'II de cette même année (24 décembre 1462), parvint à Tunis la nouvelle du retour de son souverain 'Uṯmān et de son approche de la ville ; un grand nombre de notables et de particuliers se préparèrent, en conséquence, à aller à sa rencontre.

Le jeudi 2 de ce mois (25 décembre 1462) (2), à Tunis, le sayyid chérif — du moins prétendait-il lui-même à ce titre — Julayyil al-Baġdādī al-'Irāqī sortit à la rencontre de 'Uṯmān, souverain de Tunis. Mais, auparavant, était parvenue la nouvelle qu'un certain chérif était arrivé du Caire pour solliciter les faveurs du souverain de Tunis ; puis il apparut qu'il s'agissait de cet individu qui se trouve actuellement au Caire, nommé Yūsuf et connu sous le nom du *Quṭb* al-'Irāqī al-Baġdādī (3), résidant au Caire. Ensuite, j'appris la façon dont il avait quitté cette dernière ville : ayant su la considération dont on entourait les chérifs au Maġrib, le rang élevé et la brillante position qui leur étaient assignés (4), ainsi que

(1) Lacune dans le texte.

(2) Le 2 rabī'II /25 décembre fut un samedi.

(3) Pas plus ce *Quṭb* que Julayyil ne semblent connus des sources occidentales, qui passent sous silence toute cette pittoresque histoire de prétendus chérifs. La dignité de *quṭb*, proprement « pôle », est la plus élevée de la hiérarchie des ṣūfis, cf. Blochet, dans *J. Asiat*, 2e sem. 1902, pp. 58 suiv., Massignon, *Essai sur les Origines du Lexique technique de la Mystique musulmane*, Paris, 1914-1922, p. 113, et Nicholson, *Studies in islamic mysticism*, Cambridge, 1921, à l'index.

(4) Il est certain qu'au IXe/XVe siècle, en Berbérie, le prestige des chérifs grandit considérablement, en même temps que celui des « marabouts », aux yeux du peuple, et aussi des grands et des souverains. Il est inutile de rappeler que certains de ces

[An. 867 b] l'estime et le respect dont jouissait auprès du souverain de Tunis Julayyil al-'Irāqī qui se disait chérif, il se mit en tête d'entreprendre le voyage de Tunis. Il réunit une troupe considérable, formée d'un ramassis de Persans de basse classe, de la lie des Qalandariyya (1) et autres miséreux du Caire ; il installa une magnifique tente au pied des remparts, dans la *Rumaila*, en face de la citadelle de la Montagne (*Qal'at al-Jabal*) (2) ; il fit déployer des drapeaux et des étendards, et battre le tambour (3) ; par toute sorte d'expédients, il réunit quantité de chameaux et autres [f° 49 a] animaux, et il y eut autour de lui toute une cohue. Or il arriva qu'az-Ẓāhir Ḫušqadam (4), siégeant au Palais en une nuit de cortège officiel (5), fut très surpris d'apercevoir cette foule, d'entendre le

« chorfa » ont fini par occuper définitivement le trône, au Maroc : on verra tout à l'heure, à la suite de la révolte de Fès en 1465, un premier essai de règne de chérif. Dans l'Ifrīqiya ḥafṣide, le sultan Abū Fāris, grand-père et prédécesseur presque immédiat de 'Uṯmān, s'était déjà mis à honorer ces descendants du Prophète — ou prétendus tels — d'une façon toute particulière, attirant ainsi, dit un auteur contemporain, un afflux nouveau de chérifs venus de l'Est ou de l'Ouest, cf. 'Abdallah at-Turjumān, *Tuḥfat al-Arīb*, éd. Caire, 1895, p. 12. 'Uṯmān lui-même avait continué cette tradition, cf. I. Abī Dīnār, *op. cit.*, p. 140, mais l'histoire savoureuse de Julayyil et du *Quṭb*, qui va être contée ici, devait éveiller à juste titre sa méfiance à l'endroit de ces chérifs accourus de loin, et dont la généalogie n'était pas toujours bien prouvée.

(1) Les *Qalandariyya* étaient un ordre de derviches errants et voués à la pauvreté. Fondé en Perse au XIIIe siècle, puis répandu dans tout l'Islām d'Orient, l'ordre est aujourd'hui disparu.

(2) La « Citadelle de la Montagne » (*Qal'at al-Jabal*) est la Citadelle du Caire, édifiée sur une hauteur, au sud-est de la ville, par Saladin et son vizir Qarāqūš (fin du XIIe siècle), renforcée peu après par al-'Ādil Saif ad-dīn : elle commandait et complétait le système des fortifications ayyūbides, permettant d'embrasser du regard à la fois Le Caire et Fostat ; cf. Casanova, *Histoire et description de la citadelle du Caire* (*Mém. mission arch. franç. Caire*, t. VI), et Creswell, *Archaelogical researches at the Citadel of Cairo* (*Bull. Inst. fr. arch. orient.*, t. XXXIII). La *Rumaila* est le nom, attesté depuis le XIIIe siècle et conservé jusqu'à nos jours (« Place Roumailat »), du large espace découvert qui, à l'Ouest et au pied de la Citadelle (*taḥt al-Qal'a*), occupait l'emplacement des anciens palais ṭūlūnides, dans le quartier d'*al-Qaṭā'i'*, cf. Salmon, *Etudes sur la topographie du Caire* (*Mém. Inst. arch. orient. Caire*, t. VII), p. 10 et *passim*, avec références, et Guest-Richmond, *Miṣr in the Fifteenth Century* (*J. R. As. Soc.*, 1903, carte hors-texte, pp. 816-817).

(3) Ce qui était une manifestation d'autorité politique.

(4) Al-Malik az-Ẓāhir Saif ad-dīn Ḫušqadam, sultan mamelouk qui régna de 865/1460 à 872/1467.

(5) Le Palais (*Qaṣr*), résidence des sultants mamelouks, avait été construit par l'Ayyūbide al-Kāmil (première moitié du XIIIe siècle) en annexe à la Citadelle, vers le sud ; cf. Casanova, *op. cit.* (plan du Palais p. 601). — On sait quelle était l'importance des cortèges officiels (*mawākib*) dans la vie publique de l'Egypte, depuis les Fāṭimides ; on notera seulement ici que le père même de notre auteur, Ḫalīl az-Ẓāhirī, leur consacra tout un développement dans sa *Zubdat Kašf al-mamālik*, éd. Ravaisse, pp. 86-87.

vacarme et les cris, et le battement du tambour, et de voir cette [An. 867 h] populace assemblée. Il vit une grande tente et, à côté d'elle, quantité d'autres tentes, avec de nombreux étendards. Il demanda ce que cela signifiait, et on l'informa de la chose. Alors il donna l'ordre de descendre vers le personnage, de disperser ses hommes, de les frapper, d'arracher leurs tentes et de mettre en pièces leurs étendards. Quand l'autre apprit cette décision, il se hâta de monter auprès d'aẓ-Ẓāhir, dans sa tenue qui était la suivante : il portait un turban si énorme, enroulé sur une si grande calotte (1), que cette coiffure en devenait stupéfiante ; de ce turban unique en son genre, un pan s'échappait, qui descendait et retombait derrière le dos ; il portait des vêtements aux manches larges et dont les revers retombaient également derrière le dos (2). Il arriva donc auprès du sultan, et se mit à le circonvenir à la manière de Sāsān (3), en lui disant : « Je suis un étranger, chérif de la famille de l'Envoyé d'Allah — que Dieu lui accorde la bénédiction et le salut ! — guerrier et combattant pour la cause d'Allah ; j'ai recruté, parmi les *faqīrs* (4), une troupe de volontaires, et j'ai formé le projet de me rendre au pays du Maġrib, en vue de la guerre sainte contre les Infidèles ; je suis sous la sauvegarde et la protection du sultan, il est mon refuge et mon appui ; pourquoi donc tout ce trouble à mon sujet? Quel en est le motif ? » Aẓ-Ẓāhir le laissa libre et fut victime de sa tromperie ; il lui ordonna de persévérer et, mieux encore, il lui fit donner une somme d'argent qui montait, dit-on, à trois cents dinars. Un certain nombre de jours plus tard, l'individu quitta le Caire ; une bande de gueux maġribins était aussi venue se joindre et s'agré-

(1) Le terme *qub'* (pl. *aqbā'*) désignait, en Egypte, la calotte ou la forme placée sous le bonnet (*ṭarbūš*) autour duquel on enroulait la pièce d'étoffe destinée à confectionner le turban ; cf. Dozy, *Dictionnaire détaillé des noms des vêtements chez les Arabes*, Amsterdam, 1845, p. 344, et l'art. *Turban* de l'*Enc. Islām*. Les dialectes modernes, égyptiens et maġribins, disent d'ordinaire *'arqiyya* (ou *'araqiyya*).

(2) Sur le port d'un gros turban pour se donner de l'importance, et la façon d'en laisser retomber le pan (*'aḏaba*) en arrière par affectation de piété, cf. l'art. *Turban* de l'*Enc. Islām*. Si la retombée de la *'aḏaba* est conforme à la *sunna*, par contre le port d'un gros turban est réprouvé ; cf. I. al-Ḥājj, *Madḫal*, éd. Caire, 1348/1929, t. I, pp. 141 et 143. De même, la mode des manches larges est traditionnellement blâmée ; cf. *ibid.* p. 131.

(3) Ce Sāsān était une sorte de patron plus ou moins légendaire des mendiants professionnels et des chevaliers d'industrie, décorés par suite en bloc de l'appellation de Banū Sāsān ; cf., outre Dozy, *Suppl. dict. arabes*, t. I, p. 621, l'art. *Sāsān* de l'*Enc. Islām*, avec références.

(4) Le mot est à prendre dans sa double acception de « pauvres » et « hommes voués à Dieu et à la religion ».

[An. 867 h] ger à lui, et sa troupe avait bien grossi. Il se dirigea vers le Maġrib par la route de Barqa. Lorsqu'il traversa cette dernière région, les Arabes nomades de 'Alī b. Qā'id l'assaillirent et voulurent s'emparer de sa personne ; mais il ne laissa pas de leur représenter qu'il faisait partie des hommes saints et vertueux, si bien qu'ils le laissèrent libre, après avoir pris comme butin quelques objets sans grande importance, appartenant à lui-même ou à ses compagnons. Quand il fut hors de risque (1), il campa dans une tribu d'Arabes nomades ennemis des premiers, et il les souleva contre eux ; il fit monter leur chef sur son propre cheval, et il lui promit aide et assistance avec sa troupe ; les Arabes, en revanche, lui promirent de recouvrer pour lui les objets dont leurs ennemis s'étaient emparés. Il éclata donc entre les uns et les autres une guerre, au cours de laquelle les hommes du chérif furent mis en déroute, ainsi que les Arabes qui étaient avec eux ; ils n'arrêtèrent pas de fuir, poursuivis par leurs adversaires, jusqu'au lieu où le chérif campait ; les ennemis pillèrent sévèrement son camp, s'emparèrent de sa tente et de presque tout ce que lui-même et ses compagnons avaient avec eux ; ils étaient furieux contre lui, et il s'en fallut de peu qu'on ne le mît à mort. Ils le relâchèrent enfin, à cause de sa prétendue qualité de chérif. Il s'enfuit alors, sauvant sa personne, et marcha jusqu'à atteindre Tripoli du Maġrib, qui avait à ce moment-là pour caïd Abū'n-Naṣr b. Jā''l-Ḫair (2) : on aura la biographie de celui-ci en ses lieu et place, et aussi, auparavant, un peu de son histoire — s'il plaît à Dieu Très-Haut ! Le chérif se plaignit à lui de ce qui lui était arrivé et du traitement qu'il avait subi de la part de 'Alī b. Qā'id : il prétendit que ce dernier lui avait pris bien des choses, entre autres une grosse perle de prix qu'il avait apportée pour offrir en cadeau

(1) Telle est, évidemment, ici la signification de cette expression coranique (XII, 80) ; mais, dans le Coran, où elle est employée à propos des frères de Joseph (*ḫalaṣū najiyyan*), il est admis traditionnellement qu'elle veut dire : « se retirer pour délibérer ». De là, le sens de « délibérer » qu'a pris l'expression dans des passages d'Ibn Ḫaldūn, relevés par Dozy, *Suppl. dict. arabes*, t. II, p. 644.

(2) Abū'n-Naṣr b. Jā'' l-Ḫair était le fils de l'un de ces affranchis d'origine chrétienne qui jouèrent, comme caïds — généraux et gouverneurs —, un rôle important dans l'Etat ḥafṣide au XVe siècle. Jaloux de son frère Ẓāfir, qui était gouverneur de Tripoli, il l'avait fait révoquer en 861/1457, et avait été nommé lui-même, plus tard, à ce poste, dont il avait pris possession en rabī' II 863/février 1459. 'Abdalbāsiṭ eut à se plaindre amèrement de ses procédés incorrects et de sa tyrannie lors du séjour qu'il fit à Tripoli en 867-868/1463-1464. Cf. Zarkašī, *Ta'rīḫ ad-daulatain*, pp. 134-135/246-247, et surtout 'Abdalbāsiṭ, ms. traduit ici, f° 198 *a* (notice nécrologique du caïd Ẓāfir, frère d'Abū' n-Naṣr) et f°s 60 à 75 (séjour de l'auteur à Tripoli).

au souverain de Tunis, et qui se trouvait cachée dans son turban ; [An. 867 h] il lui avait pris également, disait-il, une somme d'argent, et cita un chiffre considérable (1). Or tout cela n'était que mensonge ; mais le caïd de Tripoli ne connaissait pas la fausseté de cet homme, si bien qu'il prit la chose pour entièrement véridique, étant donné la qualité de chérif du personnage ; aussi eut-il peur des suites fâcheuses de cet incident et des conséquences pénibles que l'affaire pouvait avoir ; il craignit que le souverain de Tunis n'en fît retomber sur lui la responsabilité, car cela s'était passé non loin de son gouvernement et de sa province. Il détacha donc de ses propres troupes un certain nombre de cavaliers qu'il envoya comme émissaires auprès de 'Alī b. Qā'id, lui adressant des reproches sur la façon dont il avait agi envers le chérif et lui faisant redouter les conséquences pénibles que cela pouvait avoir de la part du souverain de Tunis ; il lui ordonnait de restituer tout ce qu'il avait pris au chérif, sinon il aurait à subir le châtiment que lui infligerait ce souverain. Il avait auparavant prié le Quṭb en question de demeurer à Tripoli, jusqu'à ce que revînt la réponse. Ben Qā'id lui renvoya la tente dont [f° 49 b] il s'était emparé, ainsi que quelques objets mobiliers, mais il affirma sous serment ne lui avoir rien pris d'autre. Le chérif s'obstina avec entêtement dans sa réclamation, mais aucun de ses compagnons n'en confirmait le bien-fondé ; au contraire, on l'accusait souvent de mensonge, en cachette. Le caïd de Tripoli déploya tous ses efforts, jusqu'au jour où il se rendit compte de sa fausseté ; alors, il le délaissa. Le personnage quitta Tripoli pour se rendre à Tunis, et son arrivée dans cette nouvelle contrée coïncida avec le retour de Tlemcen du souverain de Tunis 'Uṯmān ; celui-ci s'était dirigé sur Tlemcen pour s'en emparer, comme nous l'avons expliqué. Mais, lorsque le chérif Julayyil apprit l'arrivée de ce Quṭb, et fut assuré qu'il était venu uniquement à cause de lui, en vue de lui nuire par jalousie, il sortit de Tunis et se rencontra avec lui avant de revoir le sultan. Il lui souhaita la bienvenue, étant de la même ville que lui ; on raconte, en effet, que ce Julayyil était de la même ville, d'une famille de basse condition, et point du tout chérif : son père était laveur de cadavres à Bagdad ; cette situation pesant à son fils Julayyil, celui-ci quitta Bagdad, et son existence connut bien

(1) Sur l'expression *lahu jirmun wa-ṣūratun*, dans le sens d' « important, considérable », cf. I. Taġrībirdī, *an-Nujūm az-Zāhira*, éd. Popper, t. VI, Glossaire, pp. XVI et XXXIX.

[An. 867 h] des vicissitudes, jusqu'au jour où il vint au pays du Maġrib : là, il se prétendit chérif et par ce moyen réussit à en imposer aux Maġribins ; il parcourut un grand nombre de contrées d'Occident, s'enrichit, et s'attacha enfin au souverain de Tunis, duquel il reçut de l'argent en abondance et de belles pensions ; il acquit de la notoriété et du renom ; il était même, à vrai dire, comme un des grands émirs de Tunis. Le Quṭb avait appris cela, étant au Caire, et il conçut à son égard une inexprimable jalousie ; il déploya tous ses efforts, jusqu'à ce qu'il parvînt à Tunis, comme nous vous l'avons exposé. Julayyil en fut informé ; il sut le but que l'autre visait, et il entreprit d'arranger l'affaire. Il se rencontra donc avec lui, comme nous l'avons dit, avant qu'il n'eût rencontré personne d'autre, et il tenta de l'enjôler : il lui avait apporté une somme de trois cents dinars, d'après ce qu'on en a raconté là-bas et ce que j'ai pu savoir, mais le Quṭb m'a dit : « Non, les bourses qu'il m'a remises contenaient cinq cents dinars. » Je ne l'en crois point, car il aime à mentir et à se vanter faussement. On raconte que Julayyil lui dit : « Prends cet argent ; toi et moi, nous sommes étrangers ; appuie-toi sur moi, et tous deux, nous ne ferons qu'un ; nous nous entr'aiderons pour atteindre nos buts ; je te grandirai aux yeux du souverain de Tunis en te témoignant de la considération, et je lui dirai : C'est un chérif de la même ville que moi. Je suis, en effet, de ses intimes et de ses familiers. » Mais le Quṭb s'emporta de colère, et se mit à médire de Julayyil et à le dénigrer violemment, niant publiquement qu'il fût chérif, bien que lui-même tombât sous le coup de ses propres paroles, ou fût même dans un cas plus grave ; car on a dit de lui qu'il n'était pas musulman d'origine, à plus forte raison n'était-il point chérif. On raconte qu'il descend de Zoroastriens (*Majūs*) — Dieu le sait ! Le souverain de Tunis fut mis au courant de ces faits, et ce fut cause que l'influence dont jouissait Julayyil auprès de lui diminua. Le Quṭb alla trouver ce souverain avant leur entrée, à tous deux, dans la ville ; le sultan lui souhaita la bienvenue et le fit monter sur un de ses chevaux, après l'avoir vêtu d'une robe et d'un capuchon, qui est ce qu'on appelle *ra's* à Tunis et *qābillār* en Espagne (1). Il lui demanda des explications sur

(1) Sur le *qābillār* ou *qabillār* = « manteau à capuchon », cf. Dozy, ***Dictionnaire détaillé des noms des vêtements chez les Arabes***, Amsterdam, 1845, pages 349-351 : le mot est d'origine espagnole (*capellar*), la chose est attestée sous cette dénomination chez les musulmans d'Espagne et au Maroc.

le compte de Julayyil ; l'autre lui déclara nettement que ce n'était [An. 867 h]
pas un chérif, et il parla à son sujet avec abondance, affirmant qu'il ne faisait nullement partie des gens respectables et valeureux, à plus forte raison des chérifs ; et il s'étendit longuement là-dessus, selon son habitude étourdie, légère et inconsidérée, de parler à tort et à travers. Ensuite, il se mit à donner des détails sur sa propre personne et à se glorifier lui-même, si bien que le souverain de Tunis en conçut de la méfiance pour ce qu'il avait dit d'autrui ; et même Julayyil, manifestant ouvertement cette impression, sut retourner la question : une grande rivalité éclata. Alors le souverain de Tunis s'avisa d'une enquête sur l'état-civil des chérifs de sa ville, ou plutôt de tout le pays, soupçonnant que le doute pouvait également s'appliquer à tous ceux qui avaient ainsi surgi, se prétendant chérifs. On aboutit, après s'être donné beaucoup de peine et avoir assemblé les ulémas, à déclarer faux, pour Tunis, en un seul jour, l'état-civil de quarante personnes qui étaient comptées parmi les chérifs ; on continua de la sorte, et il en résulta un dommage on ne peut plus grand. Puis le bruit se répandit que le sultan réclamait à Julayyil ce que celui-ci lui avait soutiré durant quatorze **[fº 50 a]** ans ; on en fit le compte, et l'on trouva une somme considérable ; mais la menace ne fut pas exécutée. Toutefois, les pensions qui étaient versées à son nom furent supprimées ; il demeura dans une extrême confusion vis-à-vis du sultan et des notables de Tunis, et il connut le sort le plus pénible et le plus cruel, quand le sultan lui eut demandé de produire une attestation prouvant son ascendance ; il s'y déroba d'abord, invoquant inutilement une vaine excuse ; puis, plusieurs mois plus tard, il envoya au Caire son fils qui lui fit établir par écrit, dans cette ville, une généalogie dont Dieu connaît l'authenticité ! On dit que, pour l'obtenir, il dépensa beaucoup d'argent et se donna beaucoup de mal. Personne ne sut gré au Quṭb d'avoir agi de cette façon ; mais ce fut cause que lui aussi fut questionné sur son ascendance ; il répondit qu'il avait par devers lui un acte authentique (*maḥḍar*) en faisant foi ; en conséquence, le souverain de Tunis ordonna à l'un de ses hauts fonctionnaires, Muḥammad b. al-Kammād, *ṣāḥib al-ašġāl* de Tunis — ce qui équivaut à peu près au *nāẓir al-ḫāṣṣ* de

[An. 867 h] ce pays-ci (1) — de mener pour lui une enquête sur cette affaire, et d'examiner le document (*mustanad*) (2) qui se trouvait entre les mains du Quṭb, attestant sa qualité de chérif. Le Quṭb lui exhiba l'acte, qui était revêtu de la signature d'un certain nombre d'Egyptiens ; l'acte était authentifié par le grand-cadi ʿAlam [ad-dīn] al-Bulqīnī (3) sur le témoignage d'un certain nombre d'Irakiens ; il chercha quelqu'un qui pût attester l'authenticité de ces signatures, mais il n'y parvint pas. Alors Ben al-Kammād me fit mander ; je me rendis auprès de lui, sans avoir connaissance de cette affaire : je n'en fus informé qu'à la fin. Il me présenta le diplôme qui portait la signature de ʿAlam [ad-dīn] al-Bulqīnī, et il me demanda : « Sais-tu de quel personnage de chez vous c'est là la signature ? » — « Oui, répondis-je, c'est celle du *šaiḫ al-Islām* (4), le grand cadi ʿAlam [ad-dīn] b. al-Bulqīnī. » Il s'en tint là courtoisement de son enquête en vue d'informer le sultan ; puis il me mit au courant de toute l'affaire. Julayyil, ayant appris la chose, médit du Quṭb, déclarant qu'il était du pays de... ou d'Egypte ; mais le Quṭb finit par obtenir du souverain de Tunis, pour lui et pour ses compagnons, un logement

(1) Abū ʿAbdallah Muḥammad b. ʿAbdalkarīm b. al-Kammād, haut fonctionnaire chargé d'importants services aux finances, dans l'Etat ḥafṣide ; Zarkašī, *Ta'riḫ ad-daulatain*, pp. 131/242 et 139/256, signale sa nomination comme *nāẓir fī'l-ašġāl* en 857/1453, puis comme *nāẓir fī bait al-ḥisāb* en 868/1464. Dans les *Manāqib Sīdī B. ʿArūs*, Tunis, 1303 h, pp. 213 et 394, il est appelé, comme ci-dessus, *ṣāḥib al-ašġāl*, qui est le vieux titre almohado-ḥafṣide du ministre des finances. Quant au *nāẓir al-ḫāṣṣ* du Caire, c'était « un agent financier, créé par Muḥammad b. Qalāūn, après la suppression du vizirat ; il avait, en principe, l'administration des biens du sultan ; mais son rôle avait grandi au point qu'il s'occupait de toutes les affaires ; il n'avait cependant aucun pouvoir personnel et ne décidait que sur l'avis du sultan » (Gaudefroy-Demombynes, *La Syrie à l'époque des Mamelouks*, Paris, 1923, p. LXXI).]

(2) Le terme de *mustanad*, dans la langue technique de la chancellerie du Caire, désignait non point un acte, un document, mais la formule de légalisation que le chef du *dīwān al-inšā'* devait écrire de sa propre main sur certaines pièces pour les rendre valables. Cf. Qalqašandī, *Ṣubḥ al-aʿšā*, t. VI, p. 197 ; ce sens étroit ne paraît pas pouvoir s'appliquer ici.

(3) La famille [B] al-Bulqīnī a fourni, aux XIVe et XVe siècles, une série de juristes šāfiʿites réputés, en Egypte et en Syrie. Il s'agit ici de ʿAlam ad-dīn Ṣāliḥ b. Sirāj ad-dīn ʿUmar al-Bulqīnī, né en 791/1389, mort en 868/1464, après avoir exercé plusieurs fois les fonctions de grand-cadi šāfiʿite au Caire ; cf. I. Taġrībirdī, *an-Nujūm az-Zāhira*, t. VI et VII, *passim* (voir index) ; du même, *Ḥawādiṯ ad-duhūr*, éd. Popper, t. III, Berkeley, 1932, pp. 573-4 ; Suyūṭī, *Ḥusn al-muḥāḍara*, éd. lith., Caire, t. II, p. 105 ; du même, *Naẓm-al-ʿiqyān*, éd. Hitti, New-York, 1927, p. 119 ; I. Iyās, *Ta'riḫ Miṣr*, t. II, p. 78 et autres références à l'index.

(4) Le titre honorifique de *šaiḫ al-Islām* qui, dans l'empire ottoman, devait prendre un si grand relief en se singularisant, est encore, sous les Mamelouks, d'un emploi assez général, appliqué aux plus renommés des jurisconsultes. Cf. Kramers, dans *Enc. Islām*, t. IV, p. 285.

et une pension qui lui permettait de vivre avec sa bande, consistant à la fois en fourniture de viande, de farine, d'orge, avec ration pour ses bêtes, et en six nasris d'argent (1), qui équivalent à un quart de dinar de chez nous. Il n'en fut nullement satisfait, et (pourtant) au moment de son arrivée, le sultan lui avait envoyé cinquante dinars, sans compter les (autres) cadeaux qu'il lui fit et le cheval qu'il lui donna comme monture. Il se mit alors à adresser au souverain de Tunis des paroles insolentes et déplacées ; le sultan, sans lui faire de reproches, le négligea, ne fit plus attention à lui et n'augmenta point le taux primitif de sa pension. Ses compagnons l'abandonnèrent peu à peu, car il leur avait promis la richesse, il avait flatté leurs désirs et empli leurs oreilles de vaines promesses ; aussi la plupart de ceux qui étaient venus avec lui s'en retournèrent-ils au Caire, malgré qu'il en eût. Son nom s'obscurcit, et il ne lui resta plus qu'un petit nombre de ses compagnons de basse classe. Aussi essaya-t-il de rétablir sa situation : il retourna au Caire, par voie de mer, par peur des Arabes de Barqa, n'ayant réussi à rien, ni réalisé aucune de ses espérances. Un de ses amis, en qui j'ai confiance, m'a raconté que son but avait été de provoquer une révolution, dans l'espoir d'en retirer quelque profit ou d'amener un événement tel que la proclamation du Mahdī ; il s'ouvrait même de ces idées à certains d'entre ses amis. Lorsqu'il fut de retour au Caire, il s'installa dans une bâtisse en ruine, à al-Qarāfa, à proximité de l'Aqueduc (2), et il y demeure encore aujourd'hui. Il était marié depuis un certain temps et avait eu des enfants ; puis il s'était séparé de sa femme, et ses enfants étaient morts. J'entretiens avec lui de bonnes relations : nous nous saluons et nous nous parlons, mais je ne l'ai jamais interrogé sur sa naissance ni sur aucun de ses avatars dont il pût me faire le récit, parce que je sais qu'il ment, qu'il aime tenir des propos vains et excessifs, et se vanter de bien des choses, jusqu'à se dire savant, alors qu'il est dépourvu de tout mérite, vulgaire, ignare et complètement illettré. Il est devenu bien obscur dans ces derniers temps, et si [An. 867 h]

(1) Sur les « nasris » ḥafṣides, qui étaient une monnaie d'argent, voir plus loin Adorne, 44 *a*.

(2) Al-Qarāfa est le vaste cimetière, bien connu, qui s'étend au sud-est du Caire, en dehors de la Citadelle. L'Aqueduc (*majrāt*) mentionné ici doit être celui que Van Berchem (*Matériaux*..., p. 588) signale, sous la même dénomination, comme ayant amené l'eau du Nil à la Citadelle : il y aboutit, par dessous, à *Bāb al-Qarāfa*. Le prétendu chérif s'installait donc toujours à proximité du Palais du Sultan.

[An. 867 h] pauvre qu'il ne suffit pas à sa nourriture ; mais cela ne l'empêche pas de réunir des vauriens et des gueux, Persans et autres, à l'emplacement où il réside. Il a un cheval efflanqué, qu'il monte au début de chaque mois, dans la tenue que nous avons décrite, pour visiter les notables et les grands, et les prier de lui venir en aide **[f° 50 b]** pour sa subsistance ; mais peu nombreux sont ceux qui accèdent à sa demande, car beaucoup de gens sont disparus, et d'autres ne le regardent même pas ; et pourtant, quand il est chez eux, il ne s'assied qu'à la place d'honneur (1) ; il entre dans leurs demeures à cheval et se donne à lui-même de l'importance. Il agissait d'ailleurs de même avec le sultan, montant le voir au commencement de chaque mois et lui parlant à sa fantaisie ; mais le sultan en fut importuné, et voici ce qui se passa : notre homme étant monté le trouver à un début de mois, il lui ordonna de se lever, de défaire son turban et d'en raccourcir la mousseline de moitié ; puis il fit venir un barbier (2), auquel il donna l'ordre de lui couper les moustaches et de lui raser la tête ; l'esclave lui découvrit la tête en pleine assemblée, et se mit en devoir de le tondre, cependant que notre homme était au comble de la fureur ; depuis ce jour, il cessa de monter voir le sultan : je crois bien que c'était le but qu'avait recherché celui-ci en agissant de la sorte. Notre personnage a encore à son actif des témérités étonnantes et d'étranges excentricités ; entre autres, le fait suivant : le jour de *'āšūrā'* de muḥarram [8]85 (22 mars 1480), il adressa des messages à la plupart des zāwiyas de Persans pour les inciter à sortir avec les étendards et leurs šaiḫs juchés sur des montures, et à mener publiquement le deuil de Ḥusain, fils de 'Alī — que Dieu soit satisfait d'eux ! Une troupe nombreuse de gens de cette nation s'assembla donc autour de lui, avec des étendards ; lui-même monta à cheval, fit déployer au-dessus de sa tête drapeaux et étendards et assembla une foule considérable d'individus de la plèbe persane, la plupart étant de ceux que l'on désigne sous

(1) Proprement : « au fond de la salle, au milieu du mur qui fait face à l'entrée » (*fī ṣudūr al-majālis*).

(2) Telle est sans doute, d'après le contexte, la signification du terme *jalabī*, ou plutôt *čalabī* (du turc *čelebi*) ; cf., sur ce sens attesté en Syrie, Belot, *Vocabulaire arabe-français*, sub *šalabī*, et Barthélemy, *Dictionnaire arabe-français*, 1er fasc., Paris, 1935, p. 187.

le nom de Rāfiḍites (1). Sa bande s'avança, par la *Ṣalība* (2), [An. 867 b] à travers le Caire ; ils allaient avec lui, en un énorme brouhaha, un tumulte effarant, une agitation intense, en élevant la voix pour crier : « Yā Ḥusain ! Šāh Ḥusain ! » Ils répétaient ce cri d'une voix forte, tout en sanglotant, jusqu'à ce qu'ils parvinssent au *mašhad al-Ḥusainī* (3). Le cadi mālikite, informé de la chose, fit dissocier et disperser leur bande avant qu'elle n'atteignît le *mašhad*, ou peu après. Puis il fit comparaître le personnage, en vue de lui infliger une peine correctionnelle (4) ; il l'admonesta sur son fait

(1) On a désigné primitivement sous le nom de « Rāfiḍites » une secte šīʿite particulière, puis l'appellation a été étendue par les orthodoxes à tous les šīʿites sans distinction. On ne s'étonnera pas que le Quṭb se soit adressé, pour sa manifestation du jour de *ʿāšūrā'* (10 muḥarram), aux Persans šīʿites qui demeuraient au Caire, spécialement à ceux qui fréquentaient les zāwiyas de šaiḫs influents et de confréries : d'abord, l'agitation était assez facile à créer dans tous les milieux mystiques, et le plus souvent populaires, que caractérise bien le terme de « faqīrs » ; on a vu, plus haut, le Quṭb embrigader des derviches Qalandariyya. Ensuite, voulant assurément cette fois-ci susciter un mouvement mahdite, comme il a été indiqué précédemment, il avait intérêt à s'appuyer sur des hétérodoxes, hostiles par nature au gouvernement et à la religion établis, et dont le sentiment religieux s'exaspérait à son comble, rituellement, à chaque anniversaire de Kerbela. Il faut rappeler, en outre, que, dans cette même ville du Caire, fondée par eux, les Fāṭimides avaient jadis, eux aussi, mené solennellement le deuil d'al-Ḥusain, au jour de *ʿāšūrā'*, en un banquet officiel dit « de la tristesse » (*simāṭ al-ḥuzn*), par des cortèges sur la voie publique, et des cérémonies auprès des mausolées ʿalides de la cité : le *mašhad al-Ḥusainī*, dont il va être question ici, était le centre de ce culte, comme il l'est au reste demeuré, pour la foule, jusqu'à l'époque contemporaine. Cf. Maqrīzī, *K. al-mawāʿiẓ*, éd. Būlāq, t. I, pp. 430-432 et 490 ; Lane, *Modern Egyptians*, au ch. XXIV. Mais la tentative du Quṭb, mal préparée, répondait si peu aux aspirations de la masse qu'elle était vouée à l'échec le plus lamentable et le plus rapide ; un historien tel qu'Ibn Iyās n'a même pas jugé utile de la mentionner.

(2) La *Ṣalība*, proprement « carrefour », appelée anciennement *Ṣalībat Jāmiʿ Ibn Ṭūlūn*, puis (*Šāriʿ*) *aṣ-Ṣalība*, était et est demeurée la grande artère méridionale du Caire, partant de la *Rumaila*. Cf. ʿAlī Pacha Mubārak, *al-Ḫiṭaṭ at-taufīqiyya*, Caire, 1305 h. t. II, p. 115, et Salmon, *Etudes sur la topographie du Caire*, p. 106, et *passim*, avec références.

(3) Le *mašhad al-Ḥusainī* est un mausolée du type de ces monuments commémoratifs que les Fāṭimides élevèrent au-dessus des tombes des principaux ʿAlides enterrés en Egypte. Cf. Hautecœur-Wiet, *Les mosquées du Caire*, Paris, 1932, pp. 99-100. Celui-ci fut édifié par le calife al-Fā'iz, en 549/1154, pour recevoir la tête d'al-Ḥusain, le « martyr » de Kerbela, un certain temps après que de pieux Fāṭimides eurent transporté cette relique ʿalide d'Ascalon au Caire, en vue de la soustraire aux Croisés. Ibn Jubair, qui le visita en 578/1183, et en donne une intéressante description, l'appelle *mašhad ra's al-Ḥusain* (*Riḥla*, éd. Wright, Leyde, 1907, p. 45). Il était situé au nord-est de la ville, près de la porte Bāb Dailam (= *Bāb al-mašhad al-Ḥusainī*), non loin d'al-Azhar et des Palais fāṭimides. Très vénéré, même après la fin du šīʿisme officiel, il devint une importante mosquée, dénommée encore aujourd'hui *Jāmiʿ Sayyidnā al-Ḥusain* ; le minaret date de l'année 1237. Cf. Maqrīzī, *K. al-mawāʿiẓ*, éd. Būlāq, t. I, p. 427, et t. II, p. 45 ; ʿAlī Pacha Mubārak, *Ḫiṭaṭ*, t. IV, p. 88 ; Mme Devonshire, *L'Egypte musulmane et les fondateurs de ses monuments*, Paris, 1926, pp. 45-46 ; Hautecœur-Wiet, *op. cit.*, pp. 252-253.

(4) C'est-à-dire la peine correctionnelle arbitraire (*taʿzīr*) que le magistrat peut infliger dans la répression des délits pour lesquels il n'existe pas de châtiments prévus

[An. 867 h] et voulut lui infliger un châtiment effectif ; mais l'autre raconta que c'était le *grand-dawādār* Yašbak b. Mahdī (1) qui lui avait donné l'ordre d'agir ainsi ; et le cadi n'osa point lui appliquer une peine sévère, vu le prétexte allégué. Notre homme, d'ailleurs, ne s'en tint pas là : sorti de chez le cadi, il ramena sa troupe et passa avec elle, à la suite de cet incident, hors de *Bāb an-Naṣr*, marchant sur al-Ḥusainiyya (2). Or Yašbak, ci-dessus nommé, séjournait en ce dernier lieu, occupé à aménager les constructions qu'il y avait élevées, s'y donnant de tout son zèle et de tout son effort, afin que le sultan, à l'occasion de son retour du pèlerinage, vît la beauté de ces installations et la magnifique allée qu'il avait fait tracer depuis le Pavillon (*qubba*) jusqu'au bâtiment d'al-Ḥusainiyya (3). Tandis que Yašbak était tout absorbé dans ces travaux d'architecture, il vit soudain briller au loin de nombreux étendards, dans un tumulte et de grands cris ; la chose lui parut suspecte, et il demanda ce que cela signifiait : on lui conta l'affaire, et on lui rapporta ce qui s'était passé chez le cadi mālikite et ce que le Quṭb y avait dit. Yašbak

par le Coran (*ḥudūd*). Le cadi mālikite du Caire était, à cette époque, Burhān ad-dīn al-Laqānī, nommé en ṣafar 877/juillet 1472, et qui devait être révoqué au début de rajab 886/septembre 1481. Cf. I. Iyās, *Ta'rīḫ Miṣr*, t. II, pp. 137 et 206, et Suyūṭī, *Ḥusn al-Muḥāḍara*, t. II, p. 112 (qui donne jumādā (*sic*) comme mois de la révocation).

(1) Yašbak b. Mahdī aẓ-Ẓāhirī est connu comme ayant exercé les fonctions de grand-dawādār au Caire à l'époque des sultans Ḫušqadam et Qāitbāi. Cf. I. Taġrībirdī, *op. cit.*, t. VII, pp. 684, 753, 866, 868, et I. Iyās, *op. cit.*, t. III, index, p. 133. Dans l'Etat mamelouk, le *dawādār* (proprement « porte-écritoire ») était le fonctionnaire chargé de faire parvenir au sultan lettres et placets, et de recevoir les ordres de celui-ci au sujet des personnes à admettre en sa présence ; il y eut 3 dawādār à la fois, et le grand dawādār (*dawādār al-kabīr*) occupait un rang élevé dans la hiérarchie administrative. Cf. Gaudefroy-Demombynes, *La Syrie à l'époque des Mamelouks*, pp. LVII et LVIII (note 1).

(2) *Bāb an-Naṣr* est, au nord du Caire, une des portes qui subsistent encore aujourd'hui de l'enceinte en pierre de taille élevée par Badr al-Jamālī, le vizir du calife fāṭimide al-Mustanṣir ; elle est datée de 480/1087. Cf. Van Berchem, *Matériaux...*, *Caire*, p. 56, et Hautecœur-Wiet, *op. cit.*, pp. 234-236. *Al-Ḥusainiyya* était un faubourg au nord du Caire, correspondant à l'important quartier moderne de 'Abbāsiyya. Cf. Van Berchem, *ibid.*, pp. 514-515.

(3) Il subsiste dans la banlieue du Caire, à l'ouest de la route de 'Abbāsiyya, une *qubba* funéraire au nom de Qāitbāi, que Van Berchem croit avoir été destinée à Yašbak, après la mort de celui-ci. Une autre *qubba* (Van Berchem traduit par « mausolée ») avait été construite plus au nord, à al-Maṭariyya, par Yašbak lui-même : le sultan s'y rendait souvent en promenade. C'est assurément de ce dernier « pavillon » qu'il est question ici : I. Iyās confirme qu'à cette date Yašbak y attendait le retour du sultan qui, rentrant du pèlerinage de La Mecque, s'y rendit effectivement et y fut reçu en grande pompe le 12 muḥarram 885/24 mars 1480, soit deux jours seulement après l'incident créé par le Quṭb. Cf. I. Iyās, *Ta'rīḫ Miṣr*, t. II, pp. 192-193 ; Van Berchem, *Matériaux... Caire*, pp. 514-515. Le sultan était al-Ašraf Qāitbāi, qui régna de 873/1468 à 901/1496.

en fut vivement irrité et il voulut châtier l'homme, ainsi que ses compagnons. Il fit d'abord informer le cadi mālikite qu'il n'y avait rien de vrai dans ce que l'autre avait dit de lui. Puis, une des personnes ayant l'oreille de Yašbak se prit généreusement à vouloir arranger les choses, et lui dit : « Cet homme est un possédé et ces gens des *faqīrs* ; ils sont venus vers toi, c'est de bon augure », et autres propos qui calmèrent la colère de Yašbak, si bien que tout finit par s'apaiser. Ce Quṭb est encore le héros d'autres histoires de ce genre, qu'il serait trop long d'exposer. Si l'on vient de conter les affaires et incidents dont le récit précède, bien qu'ils se soient produits à des moments différents et à des dates distinctes — qui viendront pour la plupart en leurs lieu et place, s'il plaît à Dieu Très-Haut —, c'est seulement pour que l'histoire de ce déséquilibré fût cohérente et que le résumé qui en a été fait servît à illustrer son état. Que chacun connaisse la vie de ce personnage, se garde de lui, de sa fausseté, de ses vaines exagérations, et ne se fie à aucune de ses actions ni de ses paroles ; [f° **51 a**] car c'est un être étrange et curieux. Il est âgé d'environ soixante-dix ans, ou même davantage, à ce que je crois. Il est d'une très petite taille, d'une mauvaise complexion, d'un aspect et d'un extérieur déplaisants ; mais il est d'un commerce agréable, bon et très généreux : il ne garde pour lui rien de ce qu'il récolte. Il présente bien des étrangetés et il y aurait long à dire sur son compte. Que Dieu Très-Haut nous traite avec indulgence, ainsi que lui ! [An. 867 h]

[ibid.] Le samedi 4 de ce mois (rabī'II = 27 décembre 1462) (1), rentra à Tunis, à l'aube, le souverain de cette cité, le sultan 'Uṯmān (2). Les gens s'installèrent sur son passage pour le voir, et ce fut une date mémorable. Je le vis, ce jour-là, sur sa monture, ayant à sa droite le grand-cadi, le šaiḫ Abū 'Abdallah Muḥammad, le fils du grand savant 'Umar al-Qaljānī (3), qui, par la suite, vint

(1) Le 4 rabī'II/27 décembre fut un lundi.

(2) Zarkašī, *Ta'rīḫ ad-daulatain*, p. 137/253, fait entrer 'Uṯmān à Tunis seulement le 18 jumādā I/7 février 1463.

(3) Abū 'Abdallah Muḥammad b. 'Umar al-Qaljānī (ou Qalšānī), grand-cadi (*qāḍī'l-jamā'a*) de Tunis, haute charge qu'avaient occupée avant lui son grand-père, son père et son oncle paternel. Il succéda à ce dernier, Abū' l-'Abbās Aḥmad, le 1er ša'bān 859/17 juillet 1455. Quatre ans plus tard, il était en outre nommé prédicateur à la mosquée de la Kasba et mufti à la Grande-Mosquée. En 875/1470, à la suite d'une maladie, il fut pourvu d'un suppléant pour les jugements, sans doute contre son gré. Deux ans plus tard, il allait faire le pèlerinage de La Mecque, en compagnie d'une

[An. 867 h] dans ce pays-ci, fit le pèlerinage et devint šaiḫ du mausolée (*turba*) du sultan al-Ašraf Qāitbāi — comme il sera dit en ses lieu et place, s'il plaît à Dieu Très-Haut; et à sa gauche Julayyil, le prétendu sayyid chérif dont il a été question à propos du Quṭb. L'armée venait derrière lui. Ce souverain de Tunis rentra sans avoir retiré aucun des avantages qu'il s'était proposé de remporter dans l'affaire de Tlemcen. Ce qui lui advint par la suite, nous le rapporterons à propos des événements de l'année 876 (1471-72) — s'il plaît à Dieu Très-Haut !....

[ibid.] Le vendredi 10 de ce mois (2 janvier 1463) (1), à Tunis, le souverain de cette cité, al-Mutawakkil, alā Allah 'Uṯmān assista à la prière dans la Grande-Mosquée, qui est appelée mosquée de l'Olivier (*Jāmi' az-Zailūna*). Or, c'est là-bas un usage établi que, lorsque le sultan revient de voyage, il fasse la prière dans cette mosquée, le premier vendredi qui suit son retour, au lieu d'y assister dans la mosquée de sa Kasba, qui est son Palais royal. Etait présent le šaiḫ Šams ad-dīn Abū 'Abdallah Muḥammad al-Baidamurī at-Turaikī, dont la biographie a été donnée plus haut, et qui était alors directeur des Habous à Tunis (2); comme il avait

épouse du sultan ḥafṣide 'Uṯmān et, au retour, il s'installa pour quelque temps au Caire où il avait reçu un excellent accueil de la part du sultan et des émirs ; c'est alors qu'il dut exercer les fonctions de šaiḫ au mausolée que Qāitbāi se fit construire, dans le désert, à l'est du Caire, en 879/1474. Rentré plus tard à Tunis, il n'aurait pas recouvré sa situation de grand-cadi, et aurait dû se contenter des autres charges accessoires qu'il avait exercées précédemment et dont il finit même par être privé. Il mourut à Tunis, le 17 jumādā II 890/1er juillet 1485. Cf. Zarkašī, *op. cit.*, pp. 133, 135, 143, tr. pp. 244, 248, 264, ; I. Iyās, *Ta'riḫ Miṣr*, Būlāq, 1311-1312 h, t. II, pp. 142 et 232 ; Aḥmad Bābā, *op. cit.*, p. 323 ; Qarāfī, *Taušīḥ*, ms. Nat. Paris, fº 72 *a* (qui le fait mourir le 27 jumādā II, d'après le *Ḍau'* d'as-Saḫāwī). Sur le mausolée de Qāitbāi, cf. Van Berchem, *Matériaux...*, p. 431 et suiv.

(1) Le 10 rabī' II/2 janvier, fut un dimanche. L'auteur a donc eu sans doute en vue le vendredi 8 rabī' II 867/31 décembre 1462.

(2) Abū 'Abdallah Muḥammad b. Aḥmad b. Ibrāhīm al-Baidamūrī (*sic*) at-Turaikī est cité, en effet, comme inspecteur des « habous » ou biens de mainmorte (*nāẓir fi' l-aḥbās*) dans des sources ḥafṣides de cette époque. Cf. Zarkašī, *Ta'riḫ ad-daulatain*, pp. 143/246 et 136/250 (où l'on a deux dates de nomination différentes : 861/1457 et 864/1460), et *Manāqib S. B. 'Arūs*, pp. 206 et 394. C'est assurément le même personnage dont les aventures en Orient, de 849/1446 à 856/1452, ont été contées par I. Taġrībirdī, *an-Nujūm az-Zāhira*, t. VII, pp. 228-230, et as-Saḫāwī, *at-Tibr-al-Masbūk*, Būlāq, 1896, pp. 123, 210, 390-391 : venu de Tunis en Egypte avec la caravane du pèlerinage, il fut, au Caire, l'élève d'Ibn Ḥajar, et il fut nommé par la suite cadi des mālikites à Damas ; mais, quelques années plus tard, à la suite d'intrigues politiques malencontreuses, il se fit incarcérer au Caire, fouetter sur l'ordre du sultan et expulser. C'est alors qu'il rentra à Tunis, où il finit par se refaire une situation. Il mourut fin 894/1489, ayant écrit un commentaire des *Jumal* d'al-Ḫūnajī. Cf. Aḥmad Bābā, *op. cit.*, p. 323 ; Qarāfī, *op. cit.*, fº 63 *a* ; I. al-Qāḍi, *Durrat al-ḥijāl*, éd. Allouche, t. I, Rabat, 1934, p. 221.

la haute main sur l'administration de la mosquée susdite, il donna l'ordre de balayer la *maqṣūra* (1) où la coutume voulait que le sultan fît sa prière, et de la tendre de belles nattes neuves ; il y fit brûler comme encens du bois d'aloès (2) et en fit fermer les deux portes et les fenêtres ; puis on apporta le tapis de prière du sultan, qui est en fines feuilles de palmier et d'une facture solide, et on l'étendit à l'emplacement où le sultan devait s'asseoir pour la prière. Enfin celui-ci parut, dans toute sa pompe : devant lui était son fils et héritier présomptif, Muḥammad al-Masʿūd billah, ainsi qu'un groupe composé de ses frères et de leurs fils. Le public le saluait du titre de sultan ou de celui de calife, auquel on prétend là-bas (3) ; chaque fois qu'il passait près d'un groupe, les gens de ce groupe élevaient la voix pour s'écrier : « Salut ! Que Dieu te donne la victoire ! », sans rien ajouter à cette exclamation. Le souverain descendit à ladite mosquée et y assista à la prière, puis il remonta à cheval et s'en retourna à sa Kasba. Ce fut là un jour mémorable.... [An. 867 h]

[fº 52 a] Le mercredi 26 de ce mois (jumādā I = 16 février 1463), il me naquit une fille de ma servante Umm al-Fatḥ Šukrbāi : je la nommai ʿĀ'iša ; mais elle ne tarda pas à mourir, à la fin de ce même jour, et j'en eus du chagrin parce que je désirais beaucoup avoir des enfants. Nous l'inhumâmes ensuite en un lieu dit az-Zallāj, vaste cimetière à Tunis (4), où reposent un grand nombre de personnages vertueux et de saints — que Dieu Très-Haut, dans sa bonté, me donne du bonheur en échange !

Le jeudi 27 de ce mois (17 février), je sortis dans la banlieue de

(1) Il est attesté par des textes ḥafṣides qu'une *maqṣūra* (enceinte réservée devant le *miḥrāb*, dans laquelle prie le souverain) fut installée dans la mosquée de la Kasba de Tunis dès 648/1250, et y était encore en service deux siècles plus tard. Il est intéressant d'apprendre par ce passage-ci qu'une autre *maqṣūra*, également à l'usage du sultan ḥafṣide, existait — du moins au xvᵉ siècle — à la Grande-Mosquée de la même ville.

(2) Sur le « bois d'aloès » ou « bois d'agalloche » (*ʿūd*), employé comme encens, cf. Renaud-Colin, *Tuḥfat al-aḥbāb*, Paris, 1934, pp. 136-137.

(3) Les Egyptiens-Syriens de l'Etat mamelouk n'ont jamais admis le califat ḥafṣide, qui concurrençait celui des ʿAbbāsides installé au Caire sous l'autorité effective des sultans « turcs ». D'où la phrase d'Ibn Faḍlallah (*Taʿrīf*, éd. Caire, 1312 h, p. 24), dont Van Berchem a bien souligné l'ironie finale, et qui rappelle de près la restriction de ʿAbdalbāsiṭ (*ʿalā zaʿmihim*) : « Le roi de Tunis ne prétend à rien moins qu'au califat, prend les titres califiens et est traité d'amīr al-mu'minīn *dans son pays* ». Cf. Van Berchem, *Titres califiens d'Occident* (*J. Asiat.*, 1907, p. 293), et I. Faḍlallah, *Masālik al-Abṣār*, trad. Gaudefroy-Demombynes, Paris, 1927, p. 99, n. 2.

(4) Le cimetière du Zallāj (aujourd'hui Djellaz) est, depuis le xiiiᵉ siècle, le plus mportant de Tunis : il s'étale sur une hauteur, au sud-est de la ville, hors des remparts.

[An. 867 b] Tunis, par la porte du Zallāj, pour me distraire du chagrin que je ressentais à la suite de la mort de ma fille. J'étais accompagné du poète cultivé, distingué, excellent, parfait, religieux, Abū 'Abdallah Muḥammad b. Muḥammad b. Muḥammad, connu sous le nom d'Ibn ar-Razīn al-Ḫazrajī al-Anṣārī, Espagnol d'origine et Tunisien (1). Nous passâmes, au cours de notre promenade, le long d'un champ dont les céréales étaient encore vertes ; et, comme il y avait avec nous trois autres poètes, dont l'un se nommait Muḥammad al-Jadīdī, le second Aḥmad al-Wardānī, et l'autre Šu'aib al-Bijā'ī, je demandai que chacune des personnes présentes déclamât quelque improvisation au sujet de ce champ, étant entendu que l'on soignerait le sens des vers. Le distingué Ben ar-Razīn s'empressa alors de réciter, en improvisation, les vers suivants, tandis que j'écoutais :

[*Ramal*] Mes deux amis, arrêtez-vous, et considérez
Comme le champ de céréales s'est joliment balancé et a formé [des mailles ;
Il est apparu pareil à un lac vert,
Où la main du vent a formé une cotte de mailles.

Quand les autres eurent entendu cette improvisation, ils s'abstinrent de prendre la parole ; je leur demandai à plusieurs reprises de déclamer quelques vers, mais ils s'en excusèrent, reconnaissant la supériorité du premier et déclarant : « Nous ne pouvons surpasser un tel style, ni même en approcher », et ils me prièrent de ne pas insister auprès d'eux. L'agrément que nous eûmes en ce jour et nos conversations sur des sujets de science et de littérature me firent un peu oublier ma douleur : ce jour-là fut compté parmi les jours heureux, il fut exempt d'ennuis.

Le samedi 29 de ce mois (19 février 1463), Muḥammad al-Mas'ūd billah, fils du souverain de Tunis al-Mutawakkil 'alā Allah 'Uṯmān, et héritier présomptif de son père, me fit mander en sa présence. Je n'étais jamais allé le voir, mais il avait appris que je faisais des vers, ou quelque chose d'approchant. Quand je fus auprès de lui, il me traita avec bienveillance et m'assigna une place élevée ; puis il se mit à me parler avec douceur et aménité et je lui récitai les deux vers suivants, qui figurent déjà au commencement

(1) Ce personnage m'est inconnu par ailleurs, de même que les trois poètes cités quelques lignes plus loin.

de cette Histoire, dans la biographie que nous avons donnée de ce Masʿūd : [An. 867 h]

[*Wāfir*] O famille de Ḥafṣ, ô princes,
O perles rangées en colliers,
Vous avez surpassé tous les rois de la terre,
Si bien qu'après vous il n'y a point de (véritable) roi.

Ces deux vers excitèrent fortement son admiration ; il me donna dispense et rémunération — que Dieu Très-Haut le récompense en bien ! — et il m'écrivit un diplôme (*ẓahīr*) (1) m'exemptant du paiement des taxes et impôts dans mes opérations commerciales. Je retournai le voir bien des fois. Un jour que j'étais ainsi chez lui, j'y vis le šaiḫ, le savant distingué Yaḥyā al-Kusailī (2), šaiḫ de la Ville des Jujubiers (= Bône), dont la biographie viendra plus loin — s'il plaît à Dieu Très-Haut ! Celui-ci se mit à me questionner sur [**fº 52 b**] le šaiḫ Yaḥyā al-ʿAjīsī (3), puis la conversation tomba sur ses propres maîtres et sur la *maqṣūra* (4) dite par l'un d'eux, dont voici le commencement :

[*Rajaz*] Vous êtes dans mon cœur et je me plains de l'éloignement ;
Certes mon histoire est étrange en amour.

Il m'en récita toute une série de vers et me demanda : « En as-tu vu d'aussi beaux ? » « — Oui, répondis-je, j'en connais ». « — Monsieur est prié, me répliqua-t-il, de vouloir bien me dire des vers qui vaillent ceux-là », comme s'il cherchait à me mettre à l'épreuve pour un motif complètement désintéressé. Je lui répondis : « J'y suis tout à fait disposé, mais je vais dire une improvisation, avec la permission de notre Maître, qui préside cette réunion » ; puis je lui récitai neuf vers impromptus, et comme j'achevais le neuvième, il me dit : « Dieu me préserve de perdre ton amitié ! Arrête-toi ; tu les compléteras plus tard, comme il te plaira et quand il te plaira. » C'est ce que je fis, en effet, plus tard, et cela devint un

(1) Cf. plus bas, fº 12*a* et la note.

(2) Ce personnage m'est inconnu par ailleurs.

(3) Yaḥyā b. ʿAbdarraḥmān al-Kindī al-ʿAjīsī, né en 777/1375-1376, disciple des principaux ulémas d'Ifrīqiya de son temps, parmi lesquels le cadi de Bône, ce qui justifie l'intérêt d'un Bônois pour sa personne. Il se rendit au Caire en 804/1401-1402, et s'y installa, ce qui explique la demande de renseignements à son sujet adressée à un Oriental tel que ʿAbdalbāsiṭ. Il est mort en šaʿbān 862/juin 1458. Cf. Suyūṭī, *Naẓm al-ʿiqyān*, p. 177, Aḥmad Bābā, *op. cit.*, pp. 375-378 ; Qarāfī, *op. cit.*, fº 91 *a-b* ; Maqqarī, *Analectes*, t. I, p. 987 et *passim*.

(4) Poème en *alif maqṣūra*.

[An. 867 h] long poème, dont voici les neuf premiers vers, suivis de quelques autres que je dis par la suite ; je les ai bien tous conservés :

[*Rajaz*] Il est des maîtres[ses] qui ont occupé mon cœur
Et, depuis, me voici comme un homme en délire ;
Amoureux, passionné, et rempli de désir,
Je ne me libèrerai jamais de ma passion.
L'amour que m'inspire l'être chéri paraît en moi,
Il affaiblit mes os, mes membres se dissolvent ;
Mais que puis-je faire, alors que l'objet aimé ne compatit pas
Au mal qui m'est venu à cause de lui et qui m'a atteint ?
Je ne vois pas qu'il prête l'oreille, et il n'y a point contre lui
De refuge, mais il a décoché ses œillades,
Il m'en a lancé quelques traits acérés,
Et m'a fait tomber dans les rets de la perdition.
Puis, après s'être éloigné, écarté longtemps,
Mis à distance, retiré, il s'est détourné de moi (définitivement).
Et cela ne lui a point suffi, mais encore
Il a fait la joie de mes ennemis en me détestant.
Après m'avoir permis de m'unir à lui,
Il m'a vendu à vil prix, quand mon amour valait si cher ;
Et il s'est dérobé à ma vue, cherchant à provoquer la colère,
Rompant les relations, s'efforçant de faire souffrir.
Mais toute parcelle de son amour qui m'effleure
Est une douceur pour mon cœur empli d'amertume (1).
Son front est semblable au croissant de la lune nouvelle,
Et son visage est comme la pleine lune dans les ténèbres.

Ce poème est un peu long ; c'est pourquoi nous avons arrêté là notre citation....

Le mercredi 18 de ce mois (jumādā II = 10 mars 1463) (2), le souverain de Tunis quitta la ville pour se rendre dans le parc magnifique qu'il avait fait aménager au Bardo (3), **[f° 53 a]** et dans les palais et installations de plaisance qu'il y avait fait édifier. Il y

(1) Jeu de mots entre *marra bi* = passer près de, effleurer, et *marra* = être amer. Mon collègue H. Pérès a bien voulu revoir avec moi le texte de ces vers ; je l'en remercie sincèrement. — Dans le texte (plus haut, p. 34), le premier mot du poème est à lire *yā* au lieu de *mā*.

(2) Le 18 jumādā II/10 mars fut un jeudi.

(3) Le « Bardo », à 2 km. au nord-ouest de Tunis, a été longtemps une importante résidence beylicale, dont il ne subsiste qu'un petit nombre de bâtiments (appartements du Bey et musée Alaoui d'archéologie, bain maure et petite mosquée) ; mais c'était déjà une fondation hafside, antérieure à 823/1420 (cf. ʿAbdallah at-Turjumān, *Tuḥfat al-arīb*, éd. Caire, 1895, p. 14, tr. *Revue Tunisienne*, 1906, p. 101). Il est souvent mentionné dans les textes à propos des souverains du xvᵉ siècle et, un peu plus tard, Léon l'Africain, *Description de l'Afrique*, éd. Schefer, t. III, Paris, 1898, p. 142, l'évoque en ces termes : « Un lieu appelé Bardo, là où sont les jardins et maisons de plaisance du roy, fabriquées avec une architecture, non moins industrieuse que superbe, enrichie d'entailles et peintures des plus fines couleurs ».

demeura trois jours et revint à la ville. Le même mois, le dimanche 21 (13 mars), les individus détenus en prison à Tunis multiplièrent leurs appels de détresse au point de fatiguer ceux qui les entendaient ; le sultan, souverain de Tunis, demanda ce qui leur arrivait ; ayant alors appris qu'ils se plaignaient de la faim, il donna l'ordre de leur distribuer des vivres et ils en ressentirent, dans l'ensemble, quelque soulagement.... [An. 867 h]

[f° 54 a] En ce mois (šaʿbān = avril-mai 1463), arrivèrent à Tunis les galères des Vénitiens (1), en vue de faire du commerce et de transporter des négociants avec leurs marchandises, de Tunis jusqu'à la ville-frontière d'Alexandrie. Ma résolution de m'en retourner se trouva renforcée et je me préparai au départ ; puis nous quittâmes Tunis le dernier jour de šaʿbān (19 mai), et il nous advint ce que nous rapporterons....

[ibid.] Le jeudi 8 de ce mois de ramaḍān (27 mai 1463) (2), nous abordâmes à l'île de Djerba, où nous débarquâmes de nos galères. Je vis une île admirable entre les îles, proche du continent par un de ses côtés, très fertile, plantée de vignes et d'oliviers, renfermant un nombreux petit bétail et des biens (3) en abondance ; près de son port s'élève une forteresse bien défendue (4), dans laquelle je pénétrai et que je visitai. Les maisons de l'île sont dans les vergers ; elles ne constituent pas une cité ceinte d'un rempart, mais elles sont construites isolément, fort agréables, de forme carrée et d'un

(1) Sur le service annuel et régulier des « galères de Barbarie », organisé en 1440 par les Vénitiens, cf. Mas-Latrie, *Relations et commerce de l'Afrique septentrionale... au Moyen Age*, Paris, 1886, p. 463. — Sur le terme *šūna* ou *šīnī* (pl. *šawānī*) = galère, cf. Quatremère, *Histoire des sultans mamlouks*, t. I, 1, Paris, 1837, p. 142, note ; Idrīsī, *Description de l'Afrique et de l'Espagne*, éd. Dozy-de Gœje, Leyde, 1866, *Glossaire*, p. 331 ; et Kindermann, « *Schiff* » *im Arabischen*, Zwickau, 1934, pp. 53-4.

(2) Le 8 ramaḍān/27 mai fut un vendredi.

(3) Peut-être faut-il comprendre avec plus de précision : « produits du sol » ou même « céréales ».

(4) Cette forteresse, dite *al-Qaštīl* (italien : « Castello »), avait été construite par les chrétiens de Sicile, maîtres de Djerba de 1289 à 1337, sur la côte méridionale de l'île, pour y tenir garnison et surveiller le détroit d'El-Kantara. Elle consistait en un édifice carré, muni à chaque angle d'une tour (en tout deux rondes et deux octogonales), avec une tour carrée au milieu de chaque courtine, et un fossé tout autour. Cf. Tiǧānī, *Riḥla* (an. 1307), tr. Rousseau (*J. Asiat.*, août 1852, p. 179), et Monchicourt, *L'expédition espagnole de* 1560 *contre l'île de Djerba* (*Revue Tunisienne*, 1914, pp. 332-333).

[An. 867 h] style particulier (1). Nous séjournâmes sur la côte de l'île pendant huit jours ; les commerçants y firent un gros chargement d'huile et d'étoffes variées. Puis nous mîmes à la voile en direction de Tripoli du Maġrib.

. . . .

[f° **60 a**] En cette même année (1463), le sultan 'Uṯmān, souverain de Tunis, fut souffrant pendant un certain nombre de jours ; la nouvelle nous en parvint tandis que nous étions à Tripoli. Puis il vint quelqu'un qui annonça que la maladie durait depuis plus de vingt jours, que le bruit de la mort du sultan avait couru avec persistance à Tunis, que des on-dit de toute sorte y circulaient et que le cadi, le šaiḫ, l'imām Abū 'Abdallah Muḥammad az-Zaldiwī, cadi des mariages à Tunis (2) et très versé dans la médecine, était attaché à la personne du souverain pour le soigner, assisté de notre šaiḫ 'Abdarraḥmān b. Abī Sa'īd aṣ-Ṣiqillī (3) : tous deux le soignèrent avec le plus grand zèle, en s'appuyant sur le célèbre *Qānūn aṭ-ṭibbī* (4), et Dieu Très-Haut finit par décider la guérison du malade, qui recouvra la santé (5). La nouvelle en parvint ensuite à Tripoli, qui pavoisa à cette occasion ; les habitants manifestèrent beaucoup de joie et de contentement : ce fut une fête étonnante, admirable, où je ne vis rien que de licite, contrairement à ce qui se passe dans ce genre de fêtes, dans ce pays-ci.

(1) Ces indications sur les habitations de Djerba concordent avec celles que donnent Tijānī, *op. cit.*, p. 171, et surtout Léon l'Africain, *op. cit.*, t. III, p. 177 : « En chacune de ces possessions est bâtie une maison, et là habite une famille à part, tellement qu'il se trouve force hameaux, mais peu qui ayent plusieurs maisons ensemble ».

(2) Cf. plus haut, p. 71, n. 4.

(3) Plus loin, au f° 198 *a*, 'Abdalbāsiṭ consacre une notice nécrologique à ce personnage : son père était un esclave d'origine chrétienne et européenne, qui avait servi d'aide au célèbre médecin tunisien le sayyid chérif aṣ-Ṣiqillī (= Abū' l-'Abbās Aḥmad b. 'Abdassalām, sur lequel cf. Ahmed Chérif, *Hist. de la médecine arabe en Tunisie*, Tunis, 1908, p. 88 suiv., et Abdulwahab, *Echos de la Sicile musulmane en Tunisie*, in *Centen. Amari*, t. II, pp. 485-486) ; lui-même, 'Abdarraḥmān, apprit de son père l'art de la médecine, il y excella et donna des leçons à 'Abdalbāsiṭ de passage à Tunis ; il mourut à l'âge d'environ quatre-vingt-dix ans, en 872/1467-8.

(4) Le célèbre *Qānūn fi'ṭ-Ṭibb* d'Ibn Sīnā (= Avicenne).

(5) Cette grave maladie du sultan 'Uṯmān dura, d'après Zarkašī, *Ta'rīḫ ad-daulatain*, pp. 139-40/256-257, de la mi-muḥarram à jumādā II 868/septembre 1463 à février 1464 : à la guérison du souverain, les souks de Tunis furent pavoisés, comme il est dit ici de Tripoli. Les *Manāqib S. B. 'Arūs*, p. 246, confirment que le bruit de la mort de 'Uṯmān s'était répandu à Tunis et dans les campagnes. C'est cette maladie, *ibid.*, p. 248, qui empêcha le sultan d'assister aux funérailles de Sīdī B. 'Arūs, décédé le 2 ṣafar/16 octobre 1463 ; mais tous ses fils y furent présents.

[ibid.] En cette même année également (1463), le bruit se répandit que le sultan al-Mutawakkil ʿalā Allah Muḥammad b. Abī Ṯābit, souverain de Tlemcen, avait violé les engagements qu'il avait pris et fait transmettre par le saint, le savant, Sīdī Aḥmad b. al-Ḥasan, au souverain de Tunis ʿUṯmān, pour conclure la paix, comme il a été rappelé plus haut en temps voulu ; et le bruit courut aussi que ʿUṯmān, le souverain de Tunis, prenait des mesures en vue de marcher à nouveau contre lui : il en fut ce que nous rapporterons sous l'année [8]69 (1464-65) [An. 867 h]

. . . .

[fo 75 b] Le 8 de ce mois (jumādā II = 17 février 1464), Sāsī (1) déjà nommé quitta Tripoli avec une troupe de gens, et je partis moi-même avec eux, parmi les voyageurs qui se dirigeaient sur Tunis.... [An. 868 h]

[fo 76 b] Le dimanche 25 de ce mois (5 mars 1464) (2), j'entrai dans la cité de Gabès, non loin de Kairouan ; je vis une ville admirable, mais très ruinée, ne renfermant qu'un petit nombre d'hommes et d'habitations. — Louange à Celui qui ne change pas ! Le mercredi 28 de ce mois (8 mars) (3), nous pénétrâmes dans la cité de Kairouan, et j'y fis halte en vue d'y séjourner quelque peu. L'imām, le grand savant Abū ʿAbdallah Muḥammad b. Muḥammad b. Muḥammad al-Balawī, connu sous le nom d'Ibn al-Bakkūš, savant, mufti et médecin de Kairouan (4), nous installa dans une maison proche de la sienne. Il m'accueillit très aimablement, et je me mis ensuite à assister à ses séances d'enseignement ; nous apprîmes de lui beaucoup en peu de temps, par la méthode d'interprétation personnelle et la discussion de nombreuses opinions divergentes (5), soit que nous lisions nous-même sous sa direction, soit que nous l'écoutions ; nous acquîmes de lui de précieuses parcelles de l'art de la médecine et nous retirâmes de son enseignement un profit abon-

(1) ʿAbdalbāsiṭ vient de dire, dans la partie relative à Tripoli, que ce Sāsī était le fils du caïd de cette ville Abū' n-Naṣr et, depuis peu, le gendre de son oncle paternel, le caïd Ẓāfir.

(2) Le 25 jumādā II/5 mars, fut un lundi.

(3) Le 28 jumādā II/8 mars, fut un jeudi.

(4) Ce personnage ne m'est pas connu par ailleurs. Le nom de famille *Bakkūš* (proprement : « muet », en ar. dial.) est porté encore aujourd'hui dans la Régence.

(5) Ou peut-être simplement, s'il ne s'agit pas ici de termes techniques, « grâce à une grande diligence et de fréquentes répétitions ».

[An. 868 h] dant et hautement appréciable ; il nous a donné l'*ijāza* (= licence d'enseigner).

[f° 77 a] En ce mois (rajab = mars-avril 1464) parvint à Kairouan, de Tunis, la nouvelle qu'un individu était arrivé dans cette dernière ville, qui prétendait connaître la médecine et accusait les médecins de la place de ne rien savoir. Comme il proclamait qu'il guérirait ceux qui viendraient le trouver, malades et infirmes allèrent à lui. Et il arriva ce qui suit : un homme étant venu le voir pour se faire soigner, il lui dit, après l'avoir examiné : « Tu as avalé un serpent, qui est dans ton ventre ; c'est de là que vient tout ton mal » ; puis il lui fit boire un remède vomitif, lui donnant à croire que cela allait faire sortir le serpent de son ventre ; l'homme vomit dans un plat avec violence, si bien que le serpent sortit du ventre et tomba vivant dans le plat. Chacun le vit, et la nouvelle s'en répandit dans le public au point de parvenir jusqu'au sultan. Celui-ci traita généreusement le personnage et le bruit courut qu'il l'avait nommé chef des médecins de Tunis. Cette histoire arriva aux oreilles de notre šaiḫ Ben al-Bakkūš précédemment cité ; il désavoua le fait, et s'étonna que le sultan eût admis une chose pareille ; il fut pris de zèle, **[f° 77 b]** et écrivit au souverain de Tunis, ʿUṯmān, pour le blâmer de ce que sa raison eût admis pareille chose, et lui faire savoir qu'il y avait dans cette affaire un vice lésant son honneur de roi et une atteinte à sa dignité ; il lui expliqua que des animaux ne peuvent entrer dans l'estomac à l'insu de l'intéressé et, qu'en supposant la chose possible, ils ne pourraient y vivre, une fois qu'ils y auraient pénétré. C'est là ce qu'il lui exposa, et quand le souverain eut pris connaissance de cette missive, il fit venir l'individu et lui dit : « Je te garantis la vie sauve, mais dis-moi la vérité sur cette affaire ; sinon, il t'en coûtera cher. » Alors il lui raconta qu'il était pauvre et qu'il avait voulu acquérir du crédit par cet artifice : ayant trouvé cet homme qui voulait se faire soigner, il lui fit croire qu'il avait avalé un serpent et lui donna un vomitif violent ; quant au serpent, il l'avait vivant, sur lui, tout prêt dans sa manche, et quand il fit vomir l'homme, il fit semblant de toucher la tête du malade, ou un autre geste approchant, et il jeta le serpent dans le plat ; l'animal, arrivant au liquide, se mit à remuer et à tournoyer pour échapper à la mort ; et il en fut comme il a été dit. Le sultan ordonna alors d'expulser cet homme de Tunis. Notre šaiḫ prit de l'importance à ses yeux et il lui fit demander de venir à Tunis, mais le

šaiḫ refusa ; sa biographie viendra en ses lieu et place, — s'il plaît à Dieu Très-Haut !... [An. 868 h]

Au matin du vendredi 28 de ce mois (šaʿbān = 6 mai 1464) (1), je sortis pour me rendre au cimetière de Kairouan, afin de visiter les personnages célèbres qui y sont inhumés ; je vis un cimetière considérable et nous visitâmes une série de pieux ulémas et quantité de saints et de šaiḫs. J'avais noté les noms de beaucoup d'entre eux, mais cela m'échappe maintenant par suite de la perte de ces notes ; parmi ceux que nous visitâmes, il y avait l'imām Saḥnūn (2), le šaiḫ Abū'l-Ḥasan al-Qābisī (3), Šuqrūn (4) et d'autres. Puis je fis le tour de Kairouan par l'extérieur, et je vis ses citernes disposées pour recueillir les eaux de pluie ; elles étaient nombreuses, mais une seule est encore en usage et pleine d'eau de pluie (5) ; les Kairouanais viennent y puiser ; les autres sont en ruines. Nous visitâmes, à l'intérieur de la ville, la tombe du šaiḫ Ben Abī Zaid, auteur de la *Risāla* (6)....

[fº 78 a] A la fin de ce mois (env. 8 mai 1464), il se passa dans la ville de Kairouan le fait extraordinaire que voici : un homme, qui avait un frère, se maria, et, s'apprêtant à cohabiter

(1) Le 28 šaʿbān/6 mai fut un dimanche.

(2) Saḥnūn b. Saʿīd b. Ḥabīb at-Tanūḫī (777-854), illustre cadi de Kairouan sous les Aġlabides, enterré à l'ancien Bāb Nāfiʿ, où son tombeau existe encore, à l'est et en dehors de la ville actuelle. Cf. Ben Cheneb, *Classes des savants de l'Ifrīqiya*, Alger, 1920, p. 176 (bibliographie en note), et Vonderheyden, *La Berbérie orientale sous la dynastie des Benoû' l-Arlab*, Paris, 1927, pp. 135-139.

(3) Abū' l-Ḥasan ʿAlī b. Muḥammad b. Ḫalaf al-Maʿāfirī, connu sous le nom d'al-Qābisī (= de Gabès), célèbre juriste mālikite de Kairouan, où il mourut, âgé de près de quatre-vingts ans, en 403/1012. On l'enterra près de Bāb Tūnus, au nord de la ville, et sa tombe fut longtemps vénérée. Cf. I. Farḥūn, *Dībāj*, éd. Caire, 1329 h., pp. 199-201 et I. Nājī, *Maʿālim*, t. III, pp. 168-180.

(4) Ce Šuqrūn doit être, en réalité, Šuqrān b. ʿAlī al-Hamdānī, juriste vertueux, mort âgé en 186/802, enterré à Bāb Salm, à l'ouest de Kairouan. Sa tombe existe encore ; au IXᵉ/XVᵉ siècle, elle était vénérée, marquée par une colonne blanche dont l'inscription relatait les mérites du défunt. Cf. I. Nājī, *Maʿālim*, t. I, pp. 208-215, et Ben Cheneb, *Classes des savants*, pp. X et 125.

(5) Il s'agit du fameux « Bassin des Aġlabides », situé au nord de Kairouan, assez loin en dehors de la ville actuelle. Cf. G. Marçais, *Manuel d'art musulman : L'architecture*, Paris, 1926, pp. 51-55.

(6) Abū Muḥammad ʿAbdallah *b. Abī Zaid* ʿAbdarraḥmān *al-Qairawānī* est l'auteur du traité abrégé de droit mālikite bien connu sous le nom de *Risāla* (trad. Fagnan, Paris-Alger, 1914). Il est mort en 386/996, à l'âge de 76 ans, et fut inhumé dans sa demeure, à l'intérieur de la ville, où son tombeau est visité encore aujourd'hui. Cf. I. Farḥūn, *Dībāj*, pp. 136-138 ; I. Nājī, *Maʿālim*, t. III, pp. 135-148 ; Ben Cheneb, dans *Actes XIVᵉ Congrès Orient.* Alger, 1908, t. III, 2ᵉ partie, pp. 499-500 ; et Lévi-Provençal, *Fragments historiques sur les Berbères au Moyen-Age*, Rabat, 1934, pp. 61-62.



[An. 868 h] avec son épouse, il dit à son frère, par manière de plaisanterie, que s'il trouvait quelque chose pour renforcer l'acte et aider aux rapports sexuels en cette nuit-là, il en serait bien content. Or il se trouva que le frère avait déjà vu, dans un recueil, la formule d'un électuaire approprié à ce but ; il se hâta de se reporter à l'ouvrage et de le consulter à nouveau ; il vit quel était le dosage des ingrédients de cette drogue, parmi lesquels il y avait de l'opium pour le poids d'environ un carat, et il s'empressa de confectionner cette composition pharmaceutique sans en rien faire savoir à son frère ; il ne le mit au courant qu'au moment voulu pour en faire usage, après avoir déjà préparé la drogue en question. Mais il avait pensé qu'un carat d'opium c'était peu, et il en avait, en conséquence, mis plus d'un dirhem ; ignorant la nature et la toxicité de l'opium, il s'était dit : « Si cette petite quantité donne des forces, que sera-ce d'une grande ? » Il en prépara donc un électuaire pour son frère, puis le lui apporta et lui dit, à l'instant où s'achevait le cortège nuptial : « Prends de ceci avant d'avoir des rapports ; c'est justement ce que tu désirais ; je te l'ai préparé, c'est excellent. » Quand les époux furent seul à seul, l'homme s'empressa d'user de l'électuaire ; mais à peine en avait-il absorbé qu'il ressentit, de ce fait, une douleur intense, et le malheureux fut si gravement indisposé qu'il mourut au bout de peu de temps, sans avoir prononcé d'autres paroles que celles-ci : « Mon frère m'a donné un électuaire qui m'a tué. » Le frère, informé de ce point en même temps que du décès, se cacha. On consulta un certain nombre de juristes sur ce cas, et ils répondirent par *fatwās* qu'il fallait le mettre à mort ; mais notre šaiẖ Abū 'Abdallah Muḥammad b. al-Bakkūš rendit une *fatwā* détaillée dans le sens suivant : si le mort a dit « mon frère m'a donné du poison » ou « un électuaire empoisonné », ou toute autre expression semblable indiquant que la substance absorbée était mortelle, son frère doit être mis à mort ; mais s'il ne s'est pas exprimé ainsi, disant seulement « un électuaire », il n'y a pas lieu de mettre le frère à mort. Tous ceux qui avaient déjà rendu des *fatwās* revinrent sur leur décision pour se ranger à l'avis du šaiẖ, et le frère finit par réapparaître au grand jour ; il ne fut nullement inquiété, et le destin passa sur la victime qui avait péri — à Dieu appartient la décision suprême !...

[f° 79 a] Le 20 de ce mois (šawwāl = 26 juin 1464), je quittai Kairouan en direction de Tunis. Nous y arrivâmes le **23 (29 juin)**

à la tombée de la nuit ; mais nous ne nous y arrêtâmes qu'un petit nombre de jours. Nous en repartîmes, à la fin de ce mois de šawwāl (env. 5 juillet), en compagnie de la caravane qui faisait route vers le maġrib de Tlemcen et la [fº 79 b] région avoisinante, avec le pieux et vertueux šaiḫ de la caravane Muḥammad b. Abī Ibrāhīm al-Fīlālī. Nous entrâmes, au cours de notre voyage, dans Béja et dans la Ville des Jujubiers (= Bône) ; nous vîmes des choses qu'il serait trop long d'exposer, et il nous advint ce que nous relaterons par la suite.... [An. 868 h]

Le 17 de ce mois (ḏū'l-qaʿda = 22 juillet 1464), je pénétrai dans la ville de Constantine. Je vis une cité admirablement située, belle agglomération sur une haute montagne. A ses pieds, un important cours d'eau arrose des terres très fertiles, des jardins et des vergers renfermant des arbres fruitiers d'espèces variées. On y jouit de biens abondants (1), et l'aisance y domine. Tout cela me plut énormément. Je vis les édifices de Constantine : ils sont superbes et fort beaux. Nous y passâmes trois jours ; le quatrième, nous partîmes en direction de Tlemcen....

Ce même mois, nous entrâmes dans la ville de Bougie, et je me hâtai d'aller trouver notre šaiḫ, l'imâm, le grand savant Sīdī Abū'l-Qāsim Muḥammad al-Mišaddālī, père du šaiḫ Abū'l-Faḍl al-Maġribī, dont la biographie a été donnée plus haut (2). J'entendis beaucoup de ses utiles leçons. Il me questionna au sujet de la mort de son fils, que j'avais apprise avant mon départ du Caire ; je lui fis part de ce que j'en savais ; cela ne fit qu'accroître le chagrin qu'il en éprouvait déjà, car il avait reçu précédemment la nouvelle certaine de cette mort. Puis nous partîmes de Bougie et nous entrâmes dans Alger. J'allai recueillir la *baraka* auprès de notre maître, le šaiḫ, le saint,

(1) Peut-être, dans un sens plus étroit, « troupeaux et céréales ».

(2) ʿAbdalbāsiṭ a, en effet, donné plus haut, fº 31 *b*, une courte notice sur ce dernier personnage, Abū' l- Faḍl Muḥammad b. [Abī' l-Qāsim] Muḥammad b. Muḥammad al-Maġribī al-Mišaddālī (= de la tribu des M'cheddala, qui existe toujours en Grande-Kabylie) al-Bijā'ī (= de Bougie), mort en 865/1460-1461, ou peut-être l'année d'après. C'est sans doute le même personnage que l'on retrouve chez Zarkašī, *Ta'rīḫ ad-daulatain*, p. 139/256 (qui le cite comme mufti de Bougie, mort en ramaḍān 867/juin 1463) ; Aḥmad Bābā ,*op. cit.* (qui vante ses qualités de juriste, dit qu'il fut prédicateur à la grande-mosquée de Bougie et qu'il jouit d'une grande considération auprès du souverain de Tunis) ; Qarāfī, *op. cit.*, fº 57 *b*-58 *a* ; I. al-Qāḍī, *Durrat al-ḥijāl*, t. I, p. 297 ; Suyūṭī, *Naẓm al-ʿiqyān*, p. 160 (qui donnent 865 h comme date de son décès) ; — à moins qu'il n'y ait quelque confusion chez ces auteurs entre deux ou trois homonymes, proches parents.

[An. 868 b] le grand savant, l'autorité célèbre Sīdī 'Abdarraḥmān aṯ-Ṯa'labī (1) ; nous entendîmes quelques-unes de ses utiles leçons ; je lui soumis une question qui m'embarrassait, et il me donna le renseignement voulu, de la façon la meilleure et la plus parfaite ; je vis son *Tafsīr* (2) ; j'en lus, sous sa direction, quelques lignes à partir du commencement, et il me donna l'*ijāza* — que Dieu Très-Haut l'ait en sa miséricorde ! Ensuite, nous partîmes d'Alger et, faisant route vers Tlemcen, nous passâmes [f° 80 a] par la ville de Mazouna (3), par la Kalaa des Hawwāra (4) et par al-Baṭḥā' (5). A la fin du mois (début août), nous entrâmes dans Tlemcen.

Le dimanche 10 ḏū'l-ḥijja de la même année (14 août 1464) (6) eut lieu la Fête des Sacrifices, à Tlemcen. Nous nous rendîmes au

(1) Abū Zaid 'Abdarraḥmān b. Muḥammad aṯ-Ṯa'ālibī (*sic*), né vers 785/1383-1384, et mort à Alger, dont il est, en quelque sorte, le patron, en 875/1470-1471. Il était originaire de la grande tribu des Ṯa'āliba, maîtresse de la Mitidja. Il étudia à Alger, Bougie, Tunis, au Caire et à La Mecque ; jurisconsulte et traditionniste, il jouit d'une grande réputation de science et de piété. Parmi ceux de ses ouvrages qui ont été publiés, son Commentaire du Coran intitulé *al-Jawāhir al-ḥisān fī tafsīr al-Qur'ān* a été édité à Alger, en 4 vol., 1327 h ; la rédaction en avait été achevée en 833/1429-1430. Cf. sur sa vie et son œuvre la bibliographie donnée par Ben Cheneb dans *Actes XIV*e *Congrès Orient.*, t. III, 2e partie, pp. 269-271.

(2) Commentaire du Coran ; voir la note précédente.

(3) Mazouna, fondée au moyen-âge par les Maġrāwa sur un affluent de droite du bas Chélif, ne compte plus aujourd'hui que quelques milliers d'habitants. Mais c'est une ville qui a joué un rôle politique, intellectuel et religieux d'une certaine importance dans le passé ; au XVIIe siècle, elle fut la capitale du beylik de l'Ouest algérien, et, dans la première moitié du XIXe siècle, le berceau du mouvement senoussiste. Sur son histoire, cf. Loukil Youcef, *Monographie de Mazouna*, Alger, 1912.

(4) La Kalaa (*Qal'a*) des Hawwāra, ainsi nommée par les auteurs du moyen-âge, porte, depuis le XVIe siècle, l'appellation de « Kalaa des Beni Rached » (*Qal'at Banī Rāšid*), qu'elle a conservée jusqu'à nous ; elle a dû ce changement de nom à de nouveaux occupants, les Berbères Zanāta B. Rāšid qui, dès le XIIe siècle, étaient remontés de l'Atlas saharien vers le nord, et « s'étaient installés à demeure en bordure du Tell dans les massifs qui s'étendent à l'est de Tlemcen » (G. Marçais, *Les Arabes en Berbérie du XI*e *au XIV*e *siècle*, Constantine-Paris, 1913, p. 620). La ville, située sur le flanc d'escarpements abrupts à 25 kilomètres au nord-est de Mascara, ne compte plus qu'environ 2.000 habitants ; on y fabrique encore des tapis renommés. Cf. L. Bonnet, *L'industrie du tapis à la Kalaa des Beni Rached*, Alger, 1929. On trouvera son plan dans l'*Atlas archéologique de l'Algérie*, feuille 12, n° 102.

(5) La ville d'al-Baṭḥā', aujourd'hui disparue, passe pour avoir été située « au nord de Relizane, près du confluent du Chélif et de la Mina », par conséquent entre Mazouna et la Kalaa des Hawwāra, contrairement à ce que semble indiquer 'Abdalbāsiṭ, peut-être trompé par ses souvenirs. Al-Baṭḥā', citée assez fréquemment par les auteurs à partir du XIIe siècle, a pu être agrandie par le calife 'Abdalmu'min, mais non fondée par lui, comme l'a accepté R. Basset, *Nedromah et les Traras*, Paris, 1901, pp. 31-33, car al-Baiḏaq rapporte qu'Ibn Tūmart et 'Abdalmu'min lui-même y sont passés avant de faire éclater le soulèvement almohade au Maroc. Cf. Lévi-Provençal, *Documents inédits d'histoire almohade*, Paris, 1928, p. 91.

(6) Le 10 ḏū 'l-ḥijja/14 août fut un mardi.

muṣallā, à l'extérieur de la ville (1). Muḥammad b. Abī Ṯābit, souverain de Tlemcen, assista, ce jour-là, à la prière de la fête, après être sorti, au lever du jour, en un cortège fort pompeux. Il fit la prière et, après l'avoir achevée, il égorgea dans le *muṣallā* sa victime, qui était un bélier noir et blanc. Le bélier fut alors exhibé sur le dos d'un mulet, que menait un homme préposé à cet office, et on le porta au travers de la cité, pour répandre la certitude que l'imām avait procédé au sacrifice selon la règle établie dans le rite de l'imām Mālik — que Dieu soit satisfait de lui ! L'homme, emportant la bête sacrifiée, pressait le pas de son mulet à cause d'elle et se hâtait de remplir sa mission. J'ignorai jusque-là cet usage, et j'interrogeai à ce sujet un de mes amis ; il me répondit que c'était la coutume des rois du pays. Quant à l'origine de cet usage, c'est bien, comme je m'en suis rendu compte, pour faire savoir aux gens que l'imām a accompli le sacrifice (2). Muḥammad b. Abī Ṯābit s'en revint alors à la ville, avec son cortège pompeux ; sur son passage au milieu de la population, j'entendis une vieille femme prononcer en sa faveur des invocations, entre autres celle-ci : « Que Dieu Très-Haut lui concilie (3) Sulaimān b. Mūsā ! » J'en fus étonné. Or ce Sulaimān était un des grands émirs arabes du pays, l'émir des Arabes nomades de Hilāl (4), personnage plus [An. 868 b]

(1) S'agit-il du *muṣallā* de Tlemcen, à proprement parler, ou de celui de sa voisine Manṣūra ? Le *muṣallā* de cette cité en ruines est encore visible en partie, en un emplacement élevé, que couvrait un quadrilatère de murs percés de portes. Cf. W. et G. Marçais, *Monuments arabes de Tlemcen*, p. 214. Celui de Tlemcen se trouvait, d'après Bel, *Tlemcen et ses environs*, Toulouse, s. d., p. 59, n. 1, au sud-est de la ville ; il n'aurait jamais été entouré de murs.

(2) L'explication est sans doute valable en principe, mais insuffisante, notamment pour justifier l'allure très rapide donnée au mulet. Une pratique identique s'est maintenue à Fès jusqu'à nos jours, et le texte suivant, dû à la plume d'un témoin oculaire, prouve qu'il s'y attache un concept magique, la notion d'un présage intéressant la population tout entière : après le sacrifice rituel des béliers du sultan ou de son représentant, « des serviteurs montant des mules rapides emportent à grande allure les deux victimes, aussitôt égorgées, du Muṣallā au Palais du Sultan, à près d'un kilomètre de là. On pense que si ces béliers arrivent encore vivants au Palais, c'est que l'année agricole sera bonne pour toute la région, pour tout le Maroc si c'est le sultan lui-même qui a fait le sacrifice » (Bel, *La fête des sacrifices en Berbérie*, dans *Cinquantenaire de la Faculté des Lettres d'Alger*, 1932, p. 108).

(3) Et non «lui assujettisse», comme on pourrait être tenté de traduire ; *saḫḫara li-*, avec Allah comme sujet, se dit de Dieu qui rend l'esprit d'un individu favorable à la demande ou au désir d'un tiers, qui « force son cœur » en sa faveur. Voir un exemple très net de cette signification plus loin, f° 127 *b*.

(4) Sulaimān b. Mūsā était alors le *šaiḫ* très redouté de ces Arabes nomades hilāliens, les B. ʿĀmir, qui ont joué un rôle très important dans toute l'histoire ʿabdalwādide. Vers 1235, ils avaient été appelés par le sultan Yaġmurāsin, qui voulait se pro-

[An. 868 b] considérable que l'émir des Āl Faḍl dans ce pays-ci (1) : celui des rois de Tlemcen qui a eu ce Sulaimān avec lui a vu son autorité respectée, celui d'entre eux qui l'a eu contre lui en a été réduit à la reculade et à la peur.

Le mercredi 18 de ce mois (22 août 1464), à l'aube, une fille me naquit à Tlemcen, de ma concubine Šukrbāi Umm al-Fatḥ. Je nommai cette fille, elle aussi (2), 'Ā'iša. Je fus si heureux de l'avoir que je me chargeai moi-même de la plupart des soins de son éducation ; je la gardai avec moi jusqu'à mon arrivée au Caire, à mon retour du Maġrib ; elle grandit, montrant beaucoup de vivacité d'esprit et d'intelligence pour son âge ; je lui enseignai un peu de Coran, et elle apprit à écrire. Mais, quand survint l'épidémie de [8]73 (3), elle en mourut, la nuit précédant la mi-ramaḍān (8 avril 1469), n'ayant pas encore cinq ans révolus. Sa perte me causa un grand chagrin — que Dieu m'accorde du bonheur en échange !...

A la fin de ce mois (env. 2 septembre 1464), deux **[f° 80 b]** voleurs pénétrèrent dans ma demeure, à Tlemcen. Ils s'y cachèrent quelque part, sans que je m'en aperçusse ; la nuit, ils nous assaillirent et j'eus avec eux, ainsi qu'un esclave m'appartenant, une grave altercation ; mais nous nous étions aperçus de leur présence avant de nous endormir, et Dieu Très-Haut nous délivra de leurs mauvais desseins. Ils nous échappèrent par la fuite, grâce à une ruse de leur part. S'ils nous avaient assaillis pendant notre sommeil, nous

téger à l'ouest contre les Bédouins de la Moulouya. La plupart de leurs familles restèrent fidèles aux sultans de Tlemcen. « A la fin du XIVe siècle, ils possédaient des droits sur... la longue plaine de Zīdūr, à l'ouest d'Aïn Temouchent, la plaine de Mlāta, qui borde au sud la Sebkha d'Oran, auxquelles il convient peut-être d'ajouter la plaine du Sig ». Leur puissance ne fit que croître au siècle suivant, comme l'affirme Léon l'Africain. Alliés ensuite aux Espagnols d'Oran, puis poursuivis au XVIIIe siècle par la vengeance de leurs coreligionnaires, ils subsistèrent dans la région jusqu'au siècle dernier. Cf. G. Marçais, *Arabes en Berbérie*, pp. 582-587, avec références. 'Abdalbāsiṭ, dans la notice nécrologique qu'il lui consacre un peu plus loin, au f° 104*a*, assure que Sulaimān mourut, peu après l'incident rapporté ci-dessus, d'une maladie qu'avait jugée incurable le médecin juif Ben Samuel, mandé par lui de Tlemcen pour une consultation. Ce même Sulaimān est cité par at-Tanasī, *Histoire des Beni Zeïyan*, tr. Bargès, Paris, 1853, p. 129.

(1) La tribu des Āl Faḍl, descendants de Faḍl b. Rabī'a, était, d'après Qalqašandī, au XVe siècle, la plus importante de fait et la plus considérable en dignité de toutes les tribus arabes de Syrie. Cf. Gaudefroy-Demombynes, *La Syrie à l'époque des Mamelouks*, Paris, 1923, p. 186 (et note 3). Elle existe encore, mais sédentarisée, dans le Jaulān.

(2) Parce que l'auteur avait eu précédemment de la même concubine une fille, qui n'avait vécu que quelques heures, et qu'il avait nommée également 'Ā'iša. Cf. plus haut, f° 52 *a*.

(3) Sur cette épidémie, cf. plus haut, f° 42 *b* et la note.

aurions connu alors un sort des plus pénibles peut-être pour notre âme (= la mort), mais Dieu Très-Haut nous a sauvés — Louange à Lui pour le délai qu'il nous a accordé (1) !.... [An. 868 h]

[f° 91 b] Les mêmes jours de ce mois (début muḥarram = début septembre 1464), pendant que nous étions à Tlemcen, on amena dans cette ville onze Francs qui avaient été faits captifs sur la côte de Honaïn (2), où ils s'étaient rendus, à bord d'un vaisseau, afin de piller et de razzier les musulmans, sur les grands chemins et alentour. Arrêtés, ils furent expédiés à Tlemcen, au sultan qui y résidait, pour qu'il prît une décision à leur sujet. Lorsque les musulmans s'étaient aperçus de la présence de ces gens-là, ils les avaient attaqués, mais beaucoup d'entre eux ayant réussi à fuir, on captura ceux que nous avons signalés ; les autres mirent à la voile vers la haute mer et gagnèrent le large. Quand les prisonniers eurent été amenés au souverain de Tlemcen, celui-ci donna des ordres au sujet de six d'entre eux, qui furent exécutés par pendaison à l'une des portes de Tlemcen ; et il laissa la vie aux cinq autres qui, paraît-il, avaient de la fortune, pour leur permettre de se racheter par de l'argent.... [An. 869 h]

Le vendredi 5 de ce mois (7 septembre 1464), je sortis de Tlemcen pour me rendre au faubourg de cette cité, dit el-Eubbad (*al-ʿUbbād*). El-Eubbad est à Tlemcen ce que la Ṣāliḥiyya de Damas est à cette dernière ville (3). Il s'y trouve le monument funéraire

(1) Dans la nécrologie de l'année 868 h, ʿAbdalbāsiṭ donne une notice sur un notable commerçant de Tunis, Aḥmad al-Bākirānī, originaire de Valence et beau-père du šaiḫ Muḥammad al-Wāṣili (f° 81 *b*).

(2) Honaïn, qui n'est plus aujourd'hui qu'un petit mouillage sur le littoral algérien, à 40 kilomètres de la frontière marocaine, a connu, du XIIe au commencement du XVIe siècle, une ère de prospérité. Simple forteresse maritime et petit abri pour les navires au Xe siècle, elle avait, deux cents ans plus tard, supplanté sa voisine Archgoul (= Rachgoun) comme port principal de la région. Sous les ʿAbdalwādides, Honaïn fut le véritable port de leur capitale, Tlemcen. Son trafic avec l'Espagne était important ; les Vénitiens y firent escale chaque année, quand ils eurent organisé leur service régulier des « galères de Barbarie ». La ville était florissante, dans son enceinte de pisé, avec ses souks, sa Kasba, sa belle mosquée. Les Espagnols l'occupèrent de 1531 à 1534, et la détruisirent avant de l'évacuer. Cf. G. Marçais, *Recherches d'archéologie musulmane, Honaïn* (*Revue Africaine*, 1928, pp. 333-350). J'ajoute que l'on possède des renseignements intéressants sur la communauté juive de Honaïn au XVe siècle. Cf. Epstein, *Responsa of Rabbi Simon Duran*, Oxford-Londres, 1930, *passim*. Les documents chrétiens du moyen-âge écrivent indifféremment Honein, Hone ou One ; il se peut que la graphie du ms. de ʿAbdalbāsiṭ corresponde à la forme « Hone ».

(3) Aṣ-Ṣāliḥiyya, dans la Ġauṭa, au nord de Damas, est en effet célèbre par ses tombes de pieux personnages (*ṣāliḥīn*). Cf. Yāqūt, *Muʿjam*, éd. Caire, t. V, p. 383, et Dussaud, *Topographie historique de la Syrie*, Paris, 1927, p. 311. Elle est en cela

[An. 869 h] du šaiḫ Sīdī Abū Madyan Šu'aib al-Išbīlī (1), le Quṭb, le saint, le gnostique — que Dieu Très-Haut nous fasse bénéficier de ses *barakāt* et qu'Il soit satisfait de lui ! Je le visitai, puis j'allai trouver notre maître, notre šaiḫ l'imām, le grand savant Abū 'Abdallah Muḥammad b. al-'Abbās, šaiḫ et savant de Tlemcen [fº 92 a], prédicateur de la mosquée d'El-Eubbad (2) — que Dieu Très-Haut le couvre de sa miséricorde ! Je vis que c'était un véritable Océan d'érudition, un prodige de science ; il me traita amicalement. J'entendis ensuite son prône, régal pour l'ouïe, son exhortation pieuse, à l'effet bienfaisant. Je retournai souvent le voir, et j'assistai à un grand nombre de ses cours qui étaient très fréquentés et qui traitaient de multiples branches de la science ; je profitai abondamment de ses utiles leçons durant six mois. Il était le plus illustre des savants de Tlemcen de son temps ; âgé alors d'environ quatre-vingts ans, peut-être plus, il jouissait de l'usage de tous ses sens et de l'intégrité de ses facultés physiques. Puis nous rencontrâmes comme savants, à Tlemcen, le grand-cadi (*qāḍī'l-jamā'a*) de cette ville, le šaiḫ savant et distingué Sīdī Abū 'Abdallah Muḥammad al-'Uqbānī (3), son frère Sīdī Abū Sālim Ibrāhīm, prédicateur et

comparable au village d'El-Eubbad (*al-'Ubbād*), à 2 kilomètres à l'est de Tlemcen, qui renfermait déjà des tombeaux de saints vénérés avant que l'illustre S. Abū Madyan n'y fût enterré, à la fin du XIIᵉ siècle. Au XIVᵉ, les Marinides, maîtres de Tlemcen, témoignèrent leur faveur à El-Eubbad, qu'ils dotèrent d'une mosquée et d'une médersa. Cf. W. et G. Marçais, *Monuments arabes de Tlemcen*, p. 223 suiv.

(1) La vie et l'œuvre du célèbre mystique *Abū Madyan* Šu'aib b. al-Ḥasan ont été exposées bien des fois. Né près de Séville, il reçut des leçons de ṣūfisme à Fès et à La Mecque, puis il se fixa à Bougie. C'est en cours de route, alors qu'il se rendait à Marrakech, appelé par le méfiant calife al-Manṣūr, qu'il mourut à El-Eubbad, où il fut enterré, à l'âge d'environ quatre-vingt-cinq ans, en 594/1197-1198. Cf. Bargès, *Vie du célèbre marabout Cidi Abou Medien*, Paris 1884, et la bibliographie donnée par Ben Cheneb dans *Actes XIVᵉ Congrès Orient.*, t. III, 2ᵉ partie, pp. 581-582 ; on peut ajouter al-Ġubrīnī, *'Unwān ad-dirāya*, Alger, 1910, pp. 5-13 ; Bel, *Sīdī Bou Medyan et son maître Ed-Daqqāq à Fès* (*Mélanges R. Basset*, Paris, 1923, t. I, pp. 31-68). I. Qunfuḏ lui a consacré, ainsi qu'à ses disciples, un ouvrage intitulé *Uns al-faqīr* (ms.).

(2) Abū 'Abdallah Muḥammad b. al-'Abbās, juriste réputé de Tlemcen, professeur et mufti, auteur de plusieurs ouvrages de grammaire et de théologie, mort de la peste, le 10 ḏū' l-ḥijja 871/13 juillet 1467, et inhumé à El-Eubbad ; cf. Aḥmad Bābā, *op. cit.*, p. 318 ; Ibn Maryam, *op. cit.*, p. 256 ; Ben Cheneb, dans *Actes XIVᵉ Congrès Orient.*, t. III, 2ᵉ partie, p. 452 ; I. al-Qāḍī, *Durrat al-ḥijāl*, t. I. p. 298.

(3) Abū 'Abdallah Muḥammad b. Aḥmad b. Qāsim al-'Uqbānī, né à Tlemcen d'une illustre famille de juristes, sur laquelle cf. Brosselard, *Les inscriptions arabes de Tlemcen*, *Revue Africaine*, 1861, pp. 413-420. Il fut l'élève de son grand-père Qāsim, et devint grand-cadi (*qāḍī' l-jamā'a*) de sa ville natale. Il est mort le 23 ḏū 'l-ḥijja 871/26 juillet 1467 ; cf. I. Maryam, *op. cit.*, p. 257 ; Aḥmad Bābā, *op. cit.*, p. 318. — Abū Sālim Ibrāhīm al-'Uqbānī était l'oncle paternel, et non le frère du précédent ; juriste réputé lui aussi, il succéda, comme grand-cadi de Tlemcen, à son neveu, lorsque

imām de la Grande-Mosquée de Tlemcen, le savant šaiḫ Sīdī Muḥammad b. Marzūq (1), le šaiḫ Sīdī Muḥammad b. Zakariyā', mufti de Tlemcen (2), le sayyid chérif Yaḥyā b. Abī'l-Faraj, proche parent du sayyid chérif at-Tilimsānī, cadi de Grenade et savant d'Espagne (3), dont il sera question plus loin — s'il plaît à Dieu Très-Haut ! Nous rencontrâmes également plusieurs autres personnages distingués, littérateurs, médecins, entre autres Muḥammad b. ʿAlī b. Fašūš, un des médecins de Tlemcen (4), qui pratiquait et enseignait à la fois. J'entendis leurs utiles leçons ; j'assistai aux cours de quelques-uns d'entre eux ; j'en retirai un certain nombre de connaissances, et ils me donnèrent l'*ijāza*. Pour la médecine, je m'attachai au maître distingué, l'habile, le très érudit, très lettré Mūšī b. Samūīl b. Yahūdā al-Isrā'ilī al-Mālaqī al-Andalusī, Juif versé dans la médecine, connu sous le nom de son père et sous celui d'Ibn al-Ašqar (5) — que Dieu Très-Haut l'amène à l'Islām ! Je n'ai [An. 869 h]

celui-ci fut destitué, c'est-à-dire par conséquent entre 868/1464 et 871/1467. Il est mort septuagénaire, en 880/1475-1476. Cf. I. Maryam, *op. cit.*, pp. 61-62 ; Aḥmad Bābā, *op. cit.*, p. 57 ; I. al-Qāḍī, *Durrat al-ḥijāl*, t. I, p. 298.

(1) *Muḥammad* b. Muḥammad b. Aḥmad b. al-Ḫaṭīb *b. Marzūq* al-ʿAjīsī, dit al-Kafīf (= l'Aveugle), membre de la grande famille des juristes tlemcéniens B. Marzūq, né en 824/1421, fit ses études à Tlemcen, à Tunis et en Orient ; en 861/1457, il est signalé comme suivant des cours à La Mecque ; il enseigna à son tour à Tlemcen et rendit quantité de *fatwās* ; il est mort en 901/1495-1496. Cf. Aḥmad Bābā, *op. cit.*, p. 330 ; Ibn Maryam, *op. cit.*, pp. 285-287 ; Qarāfī, *op. cit.*, f° 79 *a* ; Ben Cheneb, dans *Actes XIVe Congrès Orient.*, t. III, 2e partie, pp. 271-272.

(2) Je ne sais quel est ce personnage, à moins qu'il ne s'agisse en réalité d'*Aḥmad* b. Muḥammad b. Zakrī, juriste tlemcénien renommé de son temps et auteur de nombreuses *fatwās*, mort en 899 ou 900/1494. Cf. Aḥmad Bābā, *op. cit*, p. 84 ; I. Maryam, *op. cit.*, pp. 40-44 ; Qarāfī, *op. cit.*, f° 12 *a* ; Ben Cheneb, *op. cit.*, pp. 410-411 ; I. al-Qāḍī, *Durrat al-ḥijāl*, t. I, p. 42 ; Brosselard, *Les inscriptions arabes de Tlemcen*, *Revue Africaine*, 1861, pp. 161-173.

(3) Le sayyid chérif Yaḥyā b. Abī' l-Faraj ne m'est pas connu par ailleurs. Par contre, le sayyid chérif at-Tilimsānī, cadi de Grenade, est Abū' l-ʿAbbās Aḥmad b. Abī Yaḥyā b. Muḥammad, qui a sa notice dans Aḥmad Bābā, *op. cit.*, p. 80, et dans I. Maryam, *op. cit.*, p. 48 : c'était un petit-fils du célèbre juriste chérif at-Tilimsānī, et un élève d'Ibn Marzūq al-Ḥafīd (= le petit-fils) ; il est mort à Tlemcen, en 875/1470-1471, d'après Aḥmad Bābā, qui s'appuie sur les *Wafayāt* d'al-Wanšarīsī ; I. Maryam donne la date, qui me paraît plus douteuse, de 895/1490. ʿAbdalbāsiṭ devait le rencontrer encore à Malaga. Cf. Levi Della Vida, in *al-Andalus*, 1933, pp. 311 et 316. Il est cité dans Maqqarī, *Analectes*, t. I, p. 940.

(4) Cet Ibn Fašūš ne m'est pas connu par ailleurs.

(5) C'est-à-dire qu'on l'appelait communément « Ben Samūīl » (= Ben Samuel), ou « Ibn al-Ašqar ». La famille judéo-espagnole des B. al-Ašqar est bien connue : elle a fourni toute une lignée de rabbins et de médecins. Juda b. Samuel alla s'établir, en 1391, de Séville à Malaga ; je ne puis déterminer avec certitude le degré de parenté, proche à coup sûr, qui unissait à ce personnage le médecin cité par ʿAbdalbāsiṭ. Plusieurs autres membres de la famille se sont fixés en Algérie lors de l'expulsion d'Espagne en 1492 (d'après la *Jewish Encyclopedia*).

[An. 869 b] jamais vu ni entendu de *ḏimmī* (= non-musulman tributaire) aussi habile que lui en cette science, ni aussi versé dans l'art de dresser les carrés magiques et les calendriers, ainsi que dans certaines sciences anciennes ; avec cela, très pieux dans sa « religion », comme il disait dans sa conviction. Il tirait son origine des Juifs d'Espagne ; né à Malaga avant 820 (1417), il étudia, sous son père et sous d'autres maîtres, et s'illustra dans l'art de la médecine. Il passa à Tlemcen et s'y installa ; un grand nombre d'hommes distingués se rendirent auprès de lui, en vue de s'instruire. Je m'attachai à lui pendant quelque temps ; j'appris de lui, en médecine ou sur d'autres sujets, quantité de renseignements utiles, et il me donna l'*ijāza*. Ces derniers temps, on m'a rapporté qu'il est parvenu à devenir le chef des médecins de Tlemcen ; il est bien en cour et familier du souverain de cette cité ; mais il a l'intelligence et l'esprit de ne point se mêler de ce qui touche au gouvernement (1). Je prie Dieu Très-Haut de le faire mourir dans la religion du Prophète Muḥammad. — Que Dieu lui accorde sa bénédiction et son salut !....

[f° **93** a] Dans les mêmes jours de ce mois (ṣafar = octobre 1464), le souverain de Tlemcen, Muḥammad b. Abī Ṯābit, reçut de Tunis la nouvelle que le souverain de cette dernière ville, le sultan Abū 'Amr 'Uṯmān, avait l'intention de mener contre lui une deuxième expédition. Il en fut alarmé et il prit des mesures pour redresser sa situation : nous dirons plus loin ce qu'il en fut....

Le vendredi 17 de ce mois (19 octobre 1464), j'étais sorti de ma demeure, à Tlemcen, me dirigeant vers la Grande-Mosquée pour la prière du '*aṣr*, lorsque je rencontrai soudain le sultan, souverain de Tlemcen, dans la rue sur laquelle donne une des portes de cette mosquée, la porte qui fait face à l'habitation du pieux šaiḫ, du saint célèbre et considérable, du grand ascète et dévot Sīdī Aḥmad b. al-Ḥasan (2) — que Dieu Très-Haut fasse profiter de lui ! Le sultan descendit de cheval et s'arrêta devant la porte de ce šaiḫ ; il frappa doucement et, de l'intérieur, le šaiḫ cria : « Qui est là ? » « — C'est ton serviteur Ben Abī Ṯābit », répondit-il textuellement. Le saint lui ouvrit la porte et, à l'instant où les regards du sultan l'aperçurent, ce monarque se précipita pour lui baiser la main, puis il entra

(1) En tant que non-musulman. Allusion certaine à ce qui va être dit un peu plus loin du massacre des Juifs de Fès, qui eut pour prétexte le vizirat du juif Hārūn.

(2) Cf. plus haut, f° 42 *a* et la note.

lui faire visite. Ensuite, il ressortit et reprit son chemin. Il a déjà été quelque peu question de ce šaiḫ, et il sera encore question de lui ; peut-être donnerons-nous sa biographie dans la partie de notre récit postérieure à [8]70 (= 1466) — s'il plaît à Dieu Très-Haut !... [An. 869 h]

[f° 93 b] Au commencement de ce mois de rabī'I (1er novembre 1464), pendant que nous étions à Tlemcen, les nouvelles venant de Fès se succédaient, annonçant combien les Juifs de là-bas avaient pris d'autorité grâce au vizir juif que le souverain de Fès, le Marīnide 'Abdalḥaqq, avait élevé au pouvoir, à la suite de la mise à mort d'un certain nombre de vizirs waṭṭāsides, de son inimitié avec d'autres membres de cette famille, de l'expulsion de plusieurs B. Waṭṭās et de leur rébellion contre lui en dehors de Fès (1). Les Juifs de Fès se mirent à dominer les musulmans, à les traiter avec injustice, à leur occasionner des dommages ; et leur situation ne fit que croître, leur puissance que grandir, jusqu'au jour où il advint du sultan, de son vizir et d'eux-mêmes ce que nous raconterons plus loin — s'il plaît à Dieu Très-Haut !

Dans les mêmes jours de ce mois, le sultan, souverain de Tlemcen, se rendit dans l'une de ses provinces, puis il rentra une vingtaine de jours plus tard....

[f° 94 a] Le mardi 20 de ce mois (20 novembre 1464), la nouvelle se répandit à Tlemcen de l'envoi d'une expédition contre cette cité par 'Uṯmān, souverain de Tunis. Les bruits les plus inquiétants coururent à ce sujet dans Tlemcen. Il en fut ce que nous raconterons plus loin....

Au commencement de rabī'II de la même année (1er décembre 1464), comme les rumeurs alarmantes au sujet d'une expédition du souverain de Tunis contre Tlemcen ne cessaient de croître,

(1) Le sultan 'Abdalḥaqq b. Abī Sa'īd, dernier souverain de la dynastie marīnide, régna de 823/1421 à 869/1465. A son avènement, qui eut lieu à la suite de l'assassinat de son père, il n'était âgé que d'un an ; il devait le trône à son tuteur, Abū Zakariyā' Yaḥyā b. Zayyān al-Waṭṭāsī, qui fut régent du royaume et réussit, mais seulement quelques années plus tard, à le faire entrer à Fès, où un rival s'était installé. Ce régent Yaḥyā, d'abord gouverneur de Salé, appartenait à la vieille famille des B. Waṭṭās, apparentée aux Marīnides. Il fut tué dans une expédition en 852/1448 ; mais son neveu 'Alī b. Yūsuf (mort en 863/1458), puis son fils Yaḥyā lui succédèrent au pouvoir, et il fallut une sorte de coup d'Etat, qui va être rappelé plus loin, pour que le sultan 'Abdalḥaqq abattît — provisoirement — cette toute-puissance des Waṭṭāsides, lesquels finirent au reste par supplanter sa propre dynastie. Cf. Cour, *La dynastie marocaine des Beni Wattas*, Constantine, 1920, pp. 46-59.

[An. 869 h] le souverain de cette dernière ville prit des mesures pour fortifier Tlemcen ; il prit soin de restaurer les remparts ; il fit également construire une tour à la porte de la ville (1), et exécuter d'autres travaux du même genre ; tout cela par peur de 'Uṯmān, souverain de Tunis. Ces mesures énergiques étant prises, nous ne vîmes point le danger se réaliser cette année-là, mais ce fut l'année d'après, comme nous le raconterons lorsque nous serons à cette date — s'il plaît à Dieu Très-Haut !...

[f° **94 b**] Ce même lundi (24 rabī' II = 24 décembre 1464), nous quittâmes Tlemcen. Je me dirigeai vers Oran, et y entrai le 27 (27 décembre), à la tombée de la nuit. Je m'y installai en une demeure proche de la zāwiya de Sīdī Ibrāhīm at-Tāzī (2), personnage déjà cité ainsi que sa zāwiya ; puis nous allâmes trouver le šaiḫ de cette ville, le šaiḫ, l'imâm, le savant, le vertueux Sīdī Abū'l-'Abbās Aḥmad b. al-'Abbās al-Mālikī, mufti d'Oran, et le šaiḫ Sulaimān al-Ḥumaidī (3) : tous deux étaient parmi les principaux savants et hommes distingués de cette ville ; je profitai de leur enseignement et assistai à un grand nombre de leurs cours.

[f° **95 b**] Au commencement de jumādā II de la même année (30 janvier 1465), arriva à Tlemcen, auprès du souverain de cette ville, un ambassadeur du souverain de Tunis ; mais il fut vite congédié, sans avoir obtenu de réponse satisfaisante sur la question qui faisait l'objet de sa démarche, à savoir la violation par le sou-

(1) Sur les « bordjs » de Tlemcen, cf. W. et G. Marçais, *Les monuments arabes de Tlemcen*, pp. 113 et 128 : ces auteurs reconnaissent l'impossibilité d'identifier leurs ruines et de les attribuer avec précision aux différents souverains.

(2) Sīdī Ibrāhīm b. Muḥammad at-Tāzī, juriste, poète, mais surtout ascète et mystique. Il avait étudié à Tunis, à Tlemcen, à La Mecque ; puis, il se fixa à Oran, où il fut le principal disciple et le successeur du fameux saint — demeuré le patron de la ville musulmane — Sīdī Muḥammad b. 'Umar al-Hawwārī (mort en 843/1439), sur lequel cf. Destaing, *Un saint musulman au* XVe *siècle* (*J. Asiat.*, 1906). Il mourut lui-même le 9 ša'bān 866/9 mai 1462, et fut enterré à Oran ; au moment de la conquête espagnole, son corps fut transporté à la Kalaa des B. Rached. Cf. I. Maryam, *op. cit.*, pp. 62-68 ; Aḥmad Bābā, *op. cit.*, pp. 54-57 ; R. Basset, *Fastes chronologiques de la ville d'Oran* (*Bulletin soc. géogr. Oran*, 1892, p. 64) ; Trumelet, *L'Algérie légendaire*, Alger, 1892, pp. 464-475 ; et Ben Cheneb, dans *Actes XIV*^e^ *Congrès orient.*, t. III, 2e partie, p. 282. Sa zāwiya, mentionnée ici, était, je suppose, annexée au mausolée de son maître, le « marabout de Sīdī al-Hawwārī », encore fréquenté aujourd'hui, au n° 8 de la rue du Vieux-Château (angle de la rue de l'Intendance), et qui est l'un des rares monuments religieux qu'Oran ait conservés de son passé musulman.

(3) Ces deux personnages me sont inconnus par ailleurs. Ils ne sont pas mentionnés dans le chapitre qu'al-Mazarī (*sic*) consacre aux ulémas d'Oran dans son histoire manuscrite de cette ville (conservée au Musée d'Oran), pp. 30 à 38.

verain de Tlemcen du traité de paix, et l'inobservance par lui de [An. 869 h]
l'accord conclu entre les deux souverains. Et il en fut ce que nous raconterons plus loin....

[fo 96 a] Après le milieu de ce mois (rajab = 12 mars 1465), arriva encore à Tlemcen un ambassadeur du souverain de Tunis, détaché par ce dernier de son entourage et accompagné lui-même d'une suite particulière. Il réclamait une réponse satisfaisante au sujet de la violation par le souverain de Tlemcen de la convention que ce dernier avait naguère conclue, et il lui fit savoir, par lettre, qu'il marchait contre lui et qu'il l'attaquerait sous peu avec son armée. Puis il en fut ce que nous raconterons plus loin....

[fo 97 a] En ce mois (ša'bān = avril 1465), un grand festin fut donné, dans la cité d'Oran, chez le prédicateur de cette ville, à l'occasion de l'achèvement de l'étude du Coran par son fils. Plusieurs notables oranais y assistèrent, et la plus grande partie de la population en eut sa part. Le šaiḫ 'Abdarraḥmān b. 'Azzūz, imām de la zāwiya du šaiḫ Ibrāhīm at-Tāzī et *faqīh* de l'école bâtie par ce šaiḫ (1) — étant le maître de l'enfant en question, auquel il avait fait apprendre le Coran par cœur —, reçut plus de cent dinars d'or, chacun du poids d'un *miṯqāl* (2). Ce fut une très grande fête et un jour qui marqua dans les annales de la cité....

[fo 97 b] En ce mois de ramaḍān (mai 1465), je quittai Oran pour me rendre à Tlemcen, et j'arrivai dans cette dernière ville le 27 du mois (24 mai). Je descendis chez 'Abdarraḥmān b. an-Najjār, *ṣāḥib al-ašġāl* du lieu, ou plutôt véritable directeur des affaires du royaume (3) pour le compte du sultan de Tlemcen, Muḥammad b. Abī Ṯābit. Le souverain se l'était attaché, il avait fait de lui son intime et lui avait donné une autorité proche de la sienne, à l'exclusion de toute autre personne ; il se reposait sur lui et avait une entière confiance en lui ; le vizir ni personne d'autre ne comp-

(1) *Faqih*, vulg. *fqīh*, a bien ici le sens de « maître d'école coranique », qui est surtout courant en Egypte et au Maroc. Cf. W. Marçais, *Textes arabes de Tanger*, Paris, 1911, p. 415.

(2) En effet, depuis la réforme monétaire des Almohades, les dinars d'or de l'Occident musulman ont pesé chacun un *miṯqāl*, soit 4 gr. 72.

(3) Ce puissant ministre des finances 'abdalwādide, Ibn an-Najjār, ne semble pas connu par ailleurs. Il est vrai qu'en dehors des biographies d'ulémas ou de saints, on ne sait à peu près rien de l'histoire intérieure du royaume de Tlemcen au xve siècle.

[An. 869 h] taient à côté de lui; le droit d'ordonner et d'interdire dans le royaume de Tlemcen était entre ses mains. Il me reçut amicalement, ainsi que ses deux fils, l'aîné 'Abdallah et le cadet 'Abdalwāḥid ; 'Abdallah était comme le lieutenant de son père et faisait partie des secrétaires d'Etat ; quant à 'Abdalwāḥid, il était du corps de la milice et il accompagnait le sultan dans ses déplacements. Ce 'Abdarraḥmān n'avait de méchanceté envers personne ; c'était un homme équitable et raisonnable ; de même, son fils 'Abdallah : ce dernier avait un penchant pour les études, il aimait le mérite, la vertu, les savants, il était serviable envers le public. 'Abdarraḥmān me demanda quelques vers à la louange de son maître, le souverain de Tlemcen, à réciter devant lui, au Palais (1), le jour de la Fête de la Rupture du Jeûne, en audience publique et en présence de l'ambassadeur du souverain de Tunis. Comme il insista beaucoup, je lui donnai satisfaction, après qu'il m'eut indiqué un certain nombre d'allusions à y glisser. Je lui fis donc un poème d'une quarantaine de vers, réussis pour le sens ; je le lui envoyai, et, quand il l'eut vu, il me fit mander auprès de lui : il m'assigna une place honorable, me fit compliment de mon ouvrage, et écrivit en ma faveur une patente m'autorisant à exercer librement tout genre de commerce et m'accordant le gîte à Oran jusqu'à mon départ ; il me pensionna également en vivres dans cette ville, tant en viande qu'en farine et en orge pour les chevaux. Il me questionna [fº 98 a] sur des passages du poème dont il ne saisissait pas bien le sens ; je lui en donnai l'explication, et il se mit à en discuter ; je trouvai qu'il avait des dispositions pour la science, une parfaite distinction d'esprit, des connaissances littéraires et des aptitudes à la critique de la poésie. Puis il donna des ordres au sujet du poème, qui fut transcrit par un calligraphe de Tlemcen. Ensuite, il le fit lire devant moi par un Tlemcénien à la voix mélodieuse et bien timbrée, qui put ainsi bien le connaître avant de le déclamer devant lui le jour de la fête, en présence de l'ambassadeur du souverain de Tunis. J'avais gardé par écrit le texte du poème ; mais, quand j'adhérai au ṣūfisme, je le détruisis avec l'ensemble de mes poésies et un grand nombre de mes feuilles et de mes notes ; je me repentis par la suite au sujet de beaucoup d'entre elles, à cause des indications utiles qu'elles

(1) Le Palais de Tlemcen est le « méchouar » (*mašwar*) édifié au XIIIe siècle, au sud de la ville, par le sultan Yaġmurāsin.

contenaient. Du poème en question, je n'ai plus maintenant que les deux vers suivants, fragment de panégyrique : [An. 869 h]

[*Basīṭ*] Je veux dire le roi dont les vertus sont renommées ;
La famille de Zayyān (1) compte des monarques illustres.
Ils sont rois et fils de rois, et si l'on
Disait le contraire, un tel propos serait réprouvé.

Le 1er šawwāl de cette même année (28 mai 1465), nous célébrâmes, à Tlemcen, la Fête de la Rupture du Jeûne. Ben an-Najjār me fit savoir que le poème avait été lu en présence du sultan, souverain de Tlemcen, ainsi que de l'ambassadeur du souverain de Tunis. Le sultan l'avait écouté, ainsi que toute l'assemblée des personnes présentes au Palais auprès de lui ; ils décernèrent des éloges à celui qui l'avait récité ; le sultan en fut heureux et d'autant plus favorablement impressionné que le poème contenait des allusions à l'adresse du souverain de Tunis : j'avais, en effet, déclaré dans ces vers que ce Muḥammad avait arraché Tlemcen par les armes à la résistance d'un adversaire, qu'il dut combattre jusqu'à ce qu'il eût affirmé une puissance et une supériorité imposant la reconnaissance de sa souveraineté, — et autres propos de ce genre renfermant de claires allusions.... (2)

Le 11 de ce mois (7 juin 1465), la nouvelle parvint de Fès à Tlemcen que la masse des habitants de Fès s'était soulevée contre les Juifs de la ville et les avait massacrés jusqu'au dernier : cinq hommes et six femmes seulement, ou peut-être moins, avaient échappé à la mort en réussissant à se cacher et à demeurer inaperçus (3). Ce fut un événement considérable, une grande tuerie,

(1) Les ʿAbdalwādides sont appelés également Zayyānides (B. Zayyān), du nom du premier d'entre eux qui, au XIIIe siècle, occupa le trône de Tlemcen : Yaġmurāsin b. Zayyān.

(2) Beaucoup moins claires pour nous, aujourd'hui, à la vérité.

(3) Ce massacre général des Juifs de Fès, lié à la chute de la dynastie marînide, a eu un grand retentissement dans toute la Berbérie. Zarkašī, *Ta'rīḫ ad-daulatain*, p. 141/258-259, raconte l'affaire succinctement ; Cour, *op. cit*, pp. 63-65, en a fait le récit d'après les sources musulmanes marocaines, qui concordent dans l'ensemble avec ʿAbdalbāsiṭ ; mais ce dernier fournit des précisions nouvelles et utiles sur certains points. Une source hébraïque, utilisée par Toledano (*Toledot Israel be-Maroqo*, Jérusalem [5]671/1911, pp. 45-46), citée aussi dans *Hespéris*, 1934, t. XIX, p. 91, prétend que la cause du massacre fut la trouvaille du cadavre d'un musulman, qu'on accusa les Juifs d'avoir assassiné ; en tout, vingt hommes, plus quelques femmes et enfants, auraient eu la vie sauve ; les victimes auraient été inhumées à l'ancienne porte du quartier juif, qui fut ensuite murée, et plus tard une nouvelle porte fut pratiquée. Slouschz, *Etude sur l'histoire des Juifs au Maroc* (*Archives marocaines*, t. VI, 1906, pp. 148-149), reproduit les données musulmanes ; une note de la *Revue des Etudes juives*, t. XXXIX, 1899, p. 316, n'a rien apporté de neuf sur la question. Voir un récit intéressant de l'affaire dans le t. II de la *Durrat al-ḥijāl* d'I. al-Qāḍī, éd. Allouche, Rabat, 1936, p. 392-3, paru pendant l'impression du présent ouvrage.

[An. 869 b] qui aboutit à l'égorgement du Marīnide 'Abdalḥaqq, sultan de Fès et souverain du Maġrib extrême, malgré l'éminence de son autorité, l'importance de sa situation et de sa royauté. Il fut remplacé par un des chérifs de Fès, nommé le chérif Muḥammad b. 'Imrān. A propos de cette affaire, on rappelait que ce 'Abdalḥaqq demeura sur le trône de Fès durant plus de trente ans, dominé par les vizirs waṭṭāsides : telle était la coutume au Maġrib, à Fès ; l'usage avait prévalu que l'autorité suprême y fût exercée par les vizirs, qui sont les vrais maîtres des hommes et du pays ; ils ont plein pouvoir pour ordonner et pour interdire, et il ne se fait rien dans le royaume que sur leur avis ; [fo 98 b] le sultan marīnide n'est qu'un instrument entre leurs mains, comme les califes actuels en Egypte entre les mains des sultans turcs (1). Toutefois, les monarques maġribins sont plus forts que les califes d'ici, en sorte que ce 'Abdalḥaqq ne cessa d'user de toutes les ruses et de recourir à tous les moyens, jusqu'à ce qu'il fût parvenu à faire périr un grand nombre de Waṭṭāsides et à mettre à mort le vizir Yaḥyā b. Yaḥyā, dont il a été question en ses lieu et place, en même temps qu'il était dit quelque chose de 'Abdalḥaqq, dans les biographies de l'année [8]63 (1459). Avec lui fut égorgé Ben Abī Ḥassūn, le fils du précédent vizir Abū Ḥassūn 'Alī b. Yūsuf b. Zayyān b. 'Umar al-Waṭṭāsī (2). Cet acte mit fin à la puissance des B. Waṭṭās : 'Abdalḥaqq prit en mains le pouvoir et l'exerça personnellement ; il institua un vizir waṭṭāside, conforme à ses vues et dépourvu de toute autorité, dont la situation comme vizir fut semblable à celle qu'avait eue, jusque-là, 'Abdalḥaqq lui-même comme sultan ; il n'avait aucun renom, aucune réputation, pas la moindre notoriété. Par contre, le sultan donna un haut poste à un Juif de Fès nommé Hārūn b. Baṭaš (3), qui était changeur et faisait en quelque sorte office de banquier

(1) On sait comment la présence des califes 'abbāsides au Caire n'était qu'un argument politique en faveur des sultans mamelouks, véritables souverains de l'Egypte et de la Syrie. La comparaison de 'Abdalbāsiṭ, peut-être juste pratiquement, serait inexacte dans le principe : la similitude des situations n'était qu'approximative et superficielle ; l'auteur ne l'a certainement donnée qu'à titre d'indication.

(2) En 863/1458, le sultan 'Abdalḥaqq donna brusquement l'ordre de mettre à mort son vizir Yaḥyā b. Yaḥyā al-Waṭṭāsī, qui ne gouvernait que depuis soixante-dix jours, et plusieurs des proches parents de celui-ci : entre autres, Muḥammad, le fils du précédent vizir 'Alī b. Yūsuf ; cf. Cour, *op. cit.*, pp. 59-60. Ce 'Alī avait pour *kunyā* Abū'l-Ḥasan, vulg. [A]bū Ḥassūn, d'où l'appellation de son fils Muḥammad : « Ben Abī Ḥassūn ».

(3) Le vrai nom de ce ministre juif a été certainement Hārūn (= Aaron) b. Baṭaš (*sic*), comme l'écrit lui-même 'Abdalbāsiṭ dans la notice nécrologique qu'il lui consacre au fo 107 *a-b*, ainsi que dans son *Nail al-amal*, ms. Oxford, sous l'année 869 (ramaḍān).

auprès des ministres, et il en fit comme le lieutenant du vizir, dont [An. 869 h] les pouvoirs se trouvèrent ainsi réduits. Il entendait par là brimer les B. Waṭṭās, après avoir déjà fait périr nombre d'entre eux, en avoir emprisonné d'autres à Meknès, et avoir pris parmi eux ce vizir qui ne comptait pas. Celui-ci se nommait également Abū'l-Ḥasan 'Alī ; dès le début, il eut à subir des marques d'humiliation, et il finit par être complètement dominé, si bien que 'Abdalḥaqq le relégua dans Fès, le traitant comme un être sous tutelle et lui ôtant toute autorité dans l'Etat. Il le brimait ainsi, comme ceux (de la même famille) qui étaient internés dans les prisons ; mais d'autres, lui échappant, s'emparèrent de certaines provinces du royaume de Fès. 'Abdalḥaqq donna un poste élevé au Juif, feignant d'être peiné d'avoir besoin de lui, et ce fut ce Juif qui demeura le véritable vizir ; il n'y en eut point d'autre que lui, et il jouissait de toute l'autorité vizirielle, tout en gardant sa religion, et 'Abdalḥaqq se réjouissait de ce dernier point, parce que c'était un moyen particulièrement efficace de porter atteinte et dommage aux B. Waṭṭās. Le sultan fit du Juif susdit son familier et son intime, au point que le royaume passa entre ses mains ; il se sentait d'ailleurs en sécurité vis-à-vis de lui, car il croyait impossible au Juif de franchir les bornes de sa condition et d'en dépasser les limites. Ce Juif finit donc par détenir le droit d'ordonner et d'interdire dans le royaume de Fès, bien qu'il continuât à se vêtir du manteau de la religion juive ; il arriva même, parfois, qu'en s'adressant à lui, on le qualifia de vizir. La conséquence fut que les Juifs, à cette époque, acquirent de la puissance à Fès et même dans les autres provinces de ce royaume : ils eurent alors autorité, renom, notoriété, réputation et gloire, et 'Abdalḥaqq en était satisfait, voire tout content et plein de joie. Le vizir en question ceignait l'épée, au moyen d'un ceinturon de fer, sur lequel était gravé le verset du Trône ; peut-être y avait-on gravé la formule : « Il n'y a de Dieu qu'Allah et Muḥammad est l'Envoyé d'Allah (1). » En présence de son maître, il montait de beaux che-

Ici même, un peu plus bas, il appelle Saül b. Baṭaš un personnage qui a dû être le parent de Hārūn. Les autres sources disent seulement Hārūn et Saül. Le patronyme Baṭaš figure dans la liste des noms de famille juifs du Maroc, dressée par Toledano, *op. cit.*, p. 75, et il est porté encore aujourd'hui. Le père du vizir Hārūn paraît s'être appelé Šemṭob (Senton), cf. Léon l'Africain, *Libellus de viris*, éd. Hottinger, 30.

(1) « Le verset du Trône » (*āyat al-kursī*), Coran II, 256, qui est récité dans la liturgie et que la magie musulmane a adopté volontiers, célèbre l'unité et la toute-puissance

[An. 869 b] vaux (1), portait les insignes viziriels, et les ignorants le saluaient du titre de vizir. Le vendredi, il se rendait à la mosquée avec le sultan ; il faisait descendre celui-ci de sa monture, et se tenait debout à la porte de la mosquée jusqu'à ce que son maître y eût pénétré ; puis il s'asseyait là, jusqu'à la fin de la prière ; alors il remontait à cheval et s'en retournait avec le sultan. Ce maudit fit éclater de nombreux défauts, des turpitudes, des abus ; par son entremise, la domination des Juifs sur les musulmans de Fès s'accentua. Mais la masse ne les supporta point, et elle en conçut de la haine à l'égard de ʿAbdalḥaqq ; on souhaita sa disparition, bien que les B. Waṭṭās eux-mêmes eussent aussi commis bien des abus au détriment du peuple ; mais du moins étaient-ils des vizirs musulmans, tandis que ce maudit n'appartenait pas à la (vraie) religion. Puis il arriva, en cette année-là, que ʿAbdalḥaqq sortit de Fès pour quelqu'une de ses affaires, accompagné du vizir juif ; celui-ci se fit suppléer à Fès par un autre Juif, de ses parents ou amis, nommé Saül b. Baṭaš, attaché au Palais du sultan à Fès-Djedid (2). Or, un jour, ce dernier, ayant assigné, à l'occasion d'un litige quelconque, une femme des chérifs de Fès, l'insulta en paroles et même, [fº 99 a] dit-on, se livra sur elle à des voies de fait, ou peu s'en fallut. Cet incident parvint aux oreilles du prédicateur de Fès, Sīdī Abū ʿAbdallah Muḥammad (3) qui était, ainsi que tous les croyants, très mortifié de la situation des Juifs, de leur prépondérance et de l'autorité qu'ils avaient prise sur les musulmans. Dans son prône du vendredi à la Grande-Mosquée de Fès, qu'on appelle *Jāmiʿ al-Qarawiyyīn*, il faisait toujours des allusions à la position des Juifs, et il en venait même ouvertement à exciter et à encourager la masse contre eux ; peut-être, se disait-il, dans cette affaire, le peuple se lèvera-t-il

d'Allah. Il n'est aucune de ses affirmations à laquelle un juif religieux ne puisse souscrire. Par contre, la formule qui se termine par « ...et Muḥammad est l'Envoyé d'Allah » constitue la profession de foi proprement islamique, qui ne peut être reconnue par un Juif : il y a de l'ironie dans la réflexion de ʿAbdalbāsiṭ.

(1) Ce à quoi déjà il n'avait point droit, en tant que *ḏimmī*.

(2) Le « nouveau Fès » (*Fās al-Jadīd*, aujourd'hui Fès-Djedid) avait été construit, à l'ouest du « vieux Fès », en 674/1276, sur l'ordre du sultan marīnide Abū Yūsuf Yaʿqūb, au lendemain d'une révolte populaire contre les Juifs. La cité nouvelle comprit notamment le Palais du Sultan, et contre lui, au Sud, mais sans doute plus tard, le quartier juif placé ainsi sous la protection immédiate du souverain.

(3) Les sources marocaines, évidemment plus sûres sur ce point, nomment ce prédicateur de la mosquée Qarawiyyīn à Fès : Abū Fāris ʿAbdalʿazīz b. Mūsā al-Waryāḡilī. Ce personnage est mort à Fès en 880/1475-1476. Cf. I. al-Qāḍī, *Jaḏwat al-Iqtibās*, éd. lith. Fès, p. 270, *Durrat al-ḥijāl*, t. II, p. 376 ; et Cour, *loc. cit.*

pour la cause d'Allah Très-Haut et se révoltera-t-il. Il finit par être bien connu pour professer ces sentiments. Lorsque se produisit l'incident des mauvais traitements subis par la chérifa, il se voua à Dieu et sortit de chez lui en criant, le plus haut qu'il put, dans les rues et les voies de Fès : « Quiconque ne se lève point pour la cause de Dieu n'a ni vertu ni religion », et il faisait suivre cette formule de l'exclamation : « La guerre sainte ! La guerre sainte ! » Il ordonna également à d'autres personnes de crier cet appel dans les rues de Fès. Le peuple l'écouta et se révolta avec lui sur-le-champ ; la plèbe, surgissant de tous les coins (1) de Fès, s'assembla autour de lui et l'emmena à la maison du chérif Muḥammad b. 'Imrān, qui était *mazwār* des chérifs de Fès — comme le *naqīb al-ašrāf* de ce pays-ci (2). Mais celui-ci était un homme d'une imposante respectabilité, d'une parole faisant autorité (3), d'une sagacité éclatante, si bien que, lorsque le prédicateur fut venu chez lui, en vue de l'associer à sa rébellion, il n'y consentit point ; il lui donna comme excuse qu'il ne pouvait convenablement se soulever seul, et qu'il ne se chargerait pas personnellement de mener cette affaire, alors qu'il se trouvait des ulémas à Fès, avant que ceux-ci n'eussent été consultés sur l'incident en question. On se rendit alors en hâte auprès des ulémas de Fès et on les assembla ; l'un d'eux, le principal d'entre eux à cette époque, était le savant et mufti de Fès, le šaiḫ, l'imām, le grand savant Sīdī Abū 'Abdallah Muḥammad al-Qaurī (4) ; on l'amena, ainsi que ceux qu'on avait [An. 869 h]

(1) *Min kulli fajjin 'amīqin* (proprement : « de tout ravin profond »), est une expression que le Coran (XXII, 28) applique aux « régions lointaines », d'où les musulmans doivent se rendre au pèlerinage de La Mecque.

(2) Le « syndic des chérifs » s'appelait, en effet, en Berbérie — et s'appelle encore actuellement à Fès — *mazwār aš-šurafā'*, ce qui correspond exactement au *naqīb al-ašrāf* d'Orient. Sur cette expression maġribine et les emplois variés du terme berbère *amzwar* > ar. *mazwār*, cf. W. Marçais, *Le dialecte arabe parlé à Tlemcen*, Paris, 1902, p. 234, n. 1 ; I. Faḍlallah al-'Umarī, *Masālik*, tr. Gaudefroy-Demombynes, Introduction, pp. XXVI-XXIX ; et Montagne, *Les Berbères et le Makhzen dans le sud du Maroc*, Paris 1930, p. 222. Le personnage mentionné ici était le chérif idrīside Abū 'Abdallah Muḥammad b. 'Alī b. 'Imrān al-Jūṭī. On va voir qu'il régna sur Fès pendant plusieurs années.

(3) Pour le sens de l'expression *kalima nāfiḏa*, cf. l'interprétation donnée dans I. Taġrībirdī, *an-Nujūm az-Zāhira*, t. VI, Glossaire, p. LXIII.

(4) Abū 'Abdallah Muḥammad b. Abī' l-Faḍl Qāsim al-Laḫmī al-Qaurī, d'origine andalouse, avait fait ses études à Meknès, où il était né, et à Fès. Installé dans cette dernière ville comme professeur et mufti, il y acquit une grande réputation et y mourut fin ḏū' l-qa'da 872/juin 1468 ; il fut enterré à Bāb al-Ḥamrā'. Cf. Aḥmad Bābā, *op. cit.*, pp. 318-320 ; Qarāfī, *op. cit.*, f° 74 *b*-75 *a* ; I. al-Qāḍī, *Jaḏwat*, p. 208, et *Durrat al-ḥijāl*, t. I, p. 299 ; Kattānī, *Salwat al-anfās*, Fès, 1316 h, t. II, p. 116 ; et Ben Cheneb, dans *Actes XIVe Congrès Orient.*, t. III, 2e partie, pp. 453-454.

[An. 869 h] assemblés, dans la demeure du sayyid chérif, et le prédicateur s'empressa de leur dire : « Faites la guerre sainte avec nous, venez combattre et rehausser la gloire de l'Islām. » Les gens du peuple répétèrent ces mots, puis s'écrièrent : « Si vous ne venez pas combattre avec nous, c'est vous que nous combattrons les premiers, car vous êtes des chérifs et des ulémas, et vous approuvez que les Juifs aient pouvoir sur vous. » Puis ils lancèrent de nouveau l'appel : « La guerre sainte ! La guerre sainte ! », et ils firent tous leurs efforts pour y inciter. Ils demandèrent à al-Qaurī de leur donner une *fatwā*, mais il s'y refusa, alléguant la crainte de l'Autorité. Ils multiplièrent leurs instances auprès de lui, après avoir rédigé par écrit une demande de consultation sur les événements du moment et sur les procédés du Juif et de ses coreligionnaires, affirmant que c'était là une rupture caractérisée du Pacte (1), et même quelque chose de plus grave ; ils dégaînèrent leurs épées et déclarèrent à al-Qaurī : « Nous aussi, nous détenons l'autorité et la force ; nous nous sommes levés pour la cause de Dieu, et nous nous y sommes entièrement consacrés. Voici une demande de consultation à laquelle nous te sommons de répondre par une *fatwā* conforme au jugement de Dieu Très-Haut ; autrement, nous t'ôterions la vie, car tu serais un savant dont les actions n'iraient point d'accord avec sa science (2) », et autres propos dans le même goût. En conséquence, le mufti ne put s'en tirer qu'en écrivant, de sa main, qu'il était licite de tuer les Juifs, licite de se soulever contre eux et même contre le sultan. Dès qu'il eut fini d'écrire, la foule se hâta vers le quartier des

(1) C'est-à-dire du « Pacte » fictif qui règle la situation des non-musulmans tributaires vivant sous la « protection » de l'Islām ; en retour de cette « protection », ils sont soumis au paiement de la capitation, à certaines obligations vestimentaires et à quelques interdictions ; mais, surtout, ils doivent garder une attitude respectueuse envers l'Islām et les musulmans, et se cantonner dans un état d'humilité et de sujétion incompatible avec l'exercice de l'autorité gouvernementale. Cf. Tritton, *The Caliphs and their non-muslim subjects*, London-Oxford, 1930. On ne peut manquer de rapprocher, à ce point de vue, le massacre des Juifs de Fès rapporté ici de ceux des Juifs de Grenade, le 30 décembre 1066, et d'Alger, le 29 juin 1805 (cf., sur ce dernier, Isaac Bloch, *Inscriptions Tumulaires des anciens cimetières israélites d'Alger*, Paris, 1888, pp. 94-101) : l'un comme l'autre ont eu également pour motif, ou du moins pour prétexte avoué, la prépondérance prise par un Juif dans les affaires du gouvernement, Joseph fils de Samuel Ibn Nagrela auprès du souverain Zīride, Neftali Busnach auprès du Dey.

(2) L'homme de religion doit accorder ses actions, sa pratique (*'amal*), à sa science (*'ilm*) : le savant serait plus coupable qu'un autre de mal faire, puisqu'il est plus instruit et que son exemple est suivi par la foule. C'est là une notion courante dans toute la littérature religieuse de l'Islām.

Juifs (1), elle les passa au fil de l'épée et en tua autant que Dieu voulut ; elle n'en épargna aucun et les anéantit complètement, au point de faire le vide dans leur quartier (2). Ce fut un jour marquant à Fès, une grave échauffourée, dans laquelle périt un nombre élevé de Juifs. Puis les gens marchèrent sur le Palais du sultan et l'attaquèrent ; ils massacrèrent le Juif qui s'y trouvait comme suppléant du vizir ; puis ils reconnurent comme chef le sayyid chérif Muḥammad b. 'Imrān déjà cité, et ils l'installèrent dans le Palais. Ils voulurent l'introniser, mais des personnes expérimentées et prudentes, raisonnables et perspicaces, leur conseillèrent de n'en rien faire jusqu'à ce qu'ils se fussent rendus maîtres du sultan 'Abdalḥaqq, sinon ils auraient beaucoup de mal à venir à bout de lui. Ils eurent alors l'idée de faire écrire par les notables de Fès et par le chérif à 'Abdalḥaqq absent de la ville, pour lui relater l'incident, le soulèvement et la rébellion de la foule, et lui faire savoir que le Palais du Sultan **[f° 99 b]** eût été livré au pillage et à la destruction si l'on n'avait calmé les esprits dans le peuple, en y installant le sayyid chérif : « Il vous remplacera jusqu'à ce que vous soyez là et que des mesures soient prises dans l'intérêt des musulmans et du public ; rien ne sera soustrait à votre autorité. » Ils lui expédièrent une missive en ces termes, avec d'autres discours dans le même sens. Quand il eut reçu ces nouvelles, le sultan entreprit sur-le-champ des préparatifs pour le retour à Fès. Son vizir juif se hâta d'aller le trouver et lui dit : « Ton retour ne servira à rien ; car le contenu de cette lettre n'est qu'une ruse à l'encontre de notre Maître, et si notre Maître — que Dieu lui donne la victoire ! — juge bon de se retirer vers la ville de Taza ou une autre cité, jusqu'à ce que ce foyer d'incendie soit éteint, et que l'autorité de notre Maître soit raffermie, pour se diriger seulement ensuite sur Fès, ce sera le mieux. » Le Juif avait raison (3) ; mais, quand l'heure du destin a sonné, l'esprit clairvoyant devient aveu- [An. 869 h]

(1) 'Abdalbāsiṭ ne se sert pas, pour désigner le quartier juif, du terme marocain de *mallāḥ*, sur l'origine et l'emploi duquel cf. Gaudefroy-Demombynes, dans *J. Asiat.*, 1er semestre 1914, pp. 651-8.

(2) Le quartier juif de Fès recommença à se peupler d'Israélites quelques années plus tard. La communauté se reconstitua sur le même emplacement qu'auparavant, celui qu'elle occupe d'ailleurs encore aujourd'hui ; elle fut surtout accrue par l'afflux des émigrés d'Espagne, lors de l'expulsion de 1492.

(3) Dans sa notice nécrologique sur Hārūn, au f° 107 *b*, 'Abdalbāsiṭ déclare que le vizir juif était reconnu comme habile, intelligent, intègre et très capable dans les affaires temporelles et politiques, ce qui ne l'empêche pas d'ajouter : *la'anahu Allahu ta'ālā* (« que Dieu Très-Haut le maudisse ! »).

[An. 869 h] gle ; aussi 'Abdalḥaqq le rabroua-t-il en s'écriant : « Voilà quel est ton avis, faux du commencement jusqu'à la fin ! Tout ce qui arrive est à cause de toi ; sois maudit ! » Or à cette séance assistait un membre de la famille des Marīnides qui, voyant le sultan irrité contre le Juif, s'avança rapidement vers ce dernier avec un javelot qu'il portait sur lui, et il l'en frappa en présence du sultan : sa victime tomba, tuée sur le coup, devant 'Abdalḥaqq. Le meurtrier avait en vue par là de complaire aux habitants de Fès, lorsqu'ils apprendraient le fait, et il engagea 'Abdalḥaqq à se hâter de régler cette affaire en retournant à Fès ; d'autres, parmi les intimes de 'Abdalḥaqq, approuvèrent ce conseil ; mais un pareil avis ne valait rien, car le destin et la fatalité l'emportent : la vie de 'Abdalḥaqq était à son terme, et le temps de sa mort était arrivé. Il fit route avec tant de célérité qu'il devança son armée et parvint à Fès avec un faible contingent ; la plus grande partie de ses troupes se rendant compte que la situation était loin d'être bonne, ralentit la marche, par peur de la foule, et demeura fort loin de lui ; il arriva à Fès avec seulement trois personnes de sa suite. Quand les gens de Fès reçurent la nouvelle de l'arrivée du sultan, la foule alla vers lui, feignant d'être sortie à sa rencontre (pour l'honorer) ; vint également la bande dite des *wakkāra*, qui sont à peu près comme les *zu''ar* de ce pays-ci (1). A l'instant où ils aperçurent 'Abdalḥaqq, ils se soulevèrent contre lui, s'écriant entre eux : « La guerre sainte ! La guerre sainte ! » Le détachement de soldats qui escortait 'Abdalḥaqq, entendant ce cri, l'abandonna et prit la fuite ; lui-même fut saisi par la main et descendu de son cheval. Comme on était près des abattoirs de Fès, il fut suspendu à un crochet d'abattoir, comme on fait avec les moutons, et supplicié par égorgement sur-le-champ (2). Cela se passait le 22 du mois de ramaḍān de ladite

(1) C'est-à dire « débauchés, habitués de lupanars ». Sur *wukār* dans le sens de « lupanars », cf. Lévi-Provençal, *Le Traité d'Ibn 'Abdūn*, dans *J. Asiat.*, avril-juin 1934, p. 299.

(2) Les sources marocaines, mises à contribution par Cour, *op. cit.*, p. 65, confirment que ce dernier sultan marīnide fut tué « comme on abat rituellement les animaux » ; la mise à mort aurait même eu lieu dans une mosquée (une version différente et édulcorée a été donnée par le moderne an-Nāṣirī as-Salāwī, *K. al-Istiqṣā'*, tr. Hamet, t. IV, dans *Archives Marocaines*, t. XXXIII, Paris, 1934, p. 475). Il ne serait pas impossible de faire entrer cette scène dans une série d'exemples d'égorgements rituels pratiqués au cours de l'histoire musulmane, sur des êtres humains considérés comme ennemis publics de l'Islām : c'est ainsi qu'à l'époque de Saladin, des chrétiens furent immolés comme victimes au pèlerinage de La Mecque, le jour de la Fête des Sacrifices. Cf. une discussion sur ce point et d'autres exemples dans Gaudefroy-Demombynes, *La Syrie*

année (19 mai 1465). La foule s'en retourna alors à Fès : on intronisa le sayyid chérif Muḥammad b. 'Imrān, on lui donna l'investiture et on le proclama souverain. Quand les B. Waṭṭās apprirent ces événements, ils voulurent rentrer à Fès, mais les habitants ne le leur permirent pas. Le chérif trouva bon de garder le trône, et il groupa autour de lui des hommes recrutés dans les deux partis, celui des rois marīnides et celui des vizirs waṭṭāsides ; l'autorité fut partagée en deux camps opposés : les habitants de Fès et le reste du pays. Ensuite, les gens des cités éloignées de Fès, ayant appris ces faits, se soulevèrent contre les Juifs de leurs villes, et firent d'eux à peu près ce que les habitants de Fès avaient fait des Juifs de chez eux. Ce fut une catastrophe pour les Juifs, comme ils n'en avaient peut-être point subi de semblable jusque-là ; il en périt autant que Dieu Très-Haut voulut. Après cela il se produisit, à Fès et dans les provinces, des troubles graves et des guerres, des désordres et des terreurs ; il y eut une grande dévastation, des cités détruites, une mortalité dans le peuple. Les Francs profitèrent de cette anarchie pour s'emparer d'un certain nombre de villes marocaines : Tanger, Arzila et autres (1). Puis, par la suite, les événements aboutirent à faire des B. Waṭṭās les souverains de Fès : ils en délogèrent le sayyid chérif Muḥammad b. 'Imrān après quatre années de règne environ. Ce chérif n'avait exercé la royauté à Fès que sur l'intérieur de la ville ; il n'avait joui d'aucun pouvoir sur le reste du pays, en dehors de la cité ; toutes les provinces étaient aux mains des B. Waṭṭās, eux-mêmes divisés en deux clans hostiles, soutenus l'un par les Arabes nomades Ḫloṭ, [f° 100 a] l'autre par les Chaouïa (2) ; mais les deux partis se mirent d'accord afin de [An. 869 h]

à l'époque des Mamelouks, p. 126, n. 2. Bien plus près de nous, le 5 août 1934, des Juifs de Constantine, parmi lesquels des femmes et des enfants, ont été égorgés « rituellement » par des bandes de musulmans forcenés. Une telle pratique, que rien ne semble justifier dans les textes de la religion islamique (il paraît qu'à la suite du meurtre de 'Abdalḥaqq le šaiḫ connu Aḥmad Zarrūq refusa de continuer à dire la prière derrière l'imām al-Waryāǧilī), est sans doute un phénomène de psychologie collective des foules. Mais, encore faut-il remarquer l'identité de conception et de réaction de foules musulmanes, que séparent l'espace et le temps.

(1) Déjà maîtres de Ceuta depuis 818/1415, et d'El-Ksar Es-Seghir (*al-Qaṣr aṣ-Ṣaǧīr*, esp. Alcazarseguer) depuis 862/1458, les Portugais s'emparèrent d'Arzila (*Aṣīlā*) et de Tanger en 876/1471. Sur cette période de l'occupation portugaise au Maroc, cf. David Lopes, dans Damião Peres, *História de Portugal*, t. III, 1931, pp. 433-452.

(2) Les Ḫloṭ (class. *Ḫulṭ*) avaient fait partie des tribus arabes de l'invasion hilālienne, que le calife almohade al-Manṣūr, à la fin du XIIe siècle, déporta dans les plaines atlantiques du Maroc. Leur puissance s'était beaucoup accrue dans la première moitié du XIIIe siècle, et les Marīnides se servirent d'eux, à leur avènement, pour briser les

[An. 869 h] s'emparer du chérif, et ils le prirent en effet ; ils ne le firent point périr, se contentant, par respect pour sa qualité de chérif, de lui ordonner de se retirer où il lui plairait. Puis les deux clans des B. Waṭṭās se brouillèrent, et l'un expulsa l'autre ; ils se battirent entre eux, et les désordres et les dévastations se succédèrent sans arrêt dans le pays, durant des années ou, pour mieux dire, jusqu'à ce jour. Peut-être appellerons-nous l'attention sur ces événements à l'occasion des faits survenus dans les années postérieures à 875 (1470-71), — si Dieu Très-Haut le veut ! — car c'est alors qu'ils se sont produits. Bref, cette affaire fut des plus considérables, et quand le souverain de Tlemcen apprit ce qui était arrivé à 'Abdal-ḥaqq et sa mise à mort de la façon que l'on a exposée, il en ressentit une grande émotion à cause de l'affection qui les unissait l'un à l'autre : 'Abdalḥaqq avait fait montre d'amitié, affirmant qu'il serait toujours à ses côtés en cas de surprise, et le souverain de Tlemcen croyait pouvoir compter sur son aide contre le sultan de Tunis ; aussi, à la nouvelle de ce qui lui était advenu, fut-il profondément affecté (1). J'avais projeté, à mon retour à Tlemcen, cette fois-là, de partir en direction de Fès pour visiter cette ville ; mais quand j'appris tous les désordres et troubles graves qui s'y étaient produits, je renonçai à mon projet, et m'en retournai à Oran avec quelques marchandises que j'amenai de Tlemcen en vue de les revendre en Espagne : je voulais faire la traversée et passer de la côte africaine sur la terre espagnole. Il en fut ce que je raconterai dans le récit de l'année suivante — s'il plaît à Dieu Très-Haut !

Au commencement de ḏū'l-qa'da de cette même année (fin juin 1465), l'ambassadeur du souverain de Tunis quitta Tlemcen pour retourner auprès de son maître. Quelques jours plus tard, le

Arabes B. Riyāḥ, dont ils leur donnèrent le territoire, en Azġār et dans le Hibṭ. Les Ḫloṭ, entrés dans le maḫzan des Marīnides, leur furent toujours fidèles ; leurs šaiḫs étaient alliés par des mariages à la dynastie, qui leur réservait de hauts postes et des honneurs. Ils servirent ensuite les Waṭṭāsides, mais furent, en général, moins bien vus des Chérifs, aux siècles suivants. Ils demeurent, de nos jours, aux alentours de la vallée du Loukkos. Cf. G. Marçais, *Arabes en Berbérie*, pp. 329-335 et 531-537, avec références. Le terme de Chaouïa (*Šāwiya* = pasteurs) désigne, au Maroc, ce groupe de population arabophone, mais d'origine très mêlée, qui occupe les plateaux atlantiques entre le Bou Regreg et l'Oum Rebia : la région elle-même a pris le nom de ses habitants.

(1) Si vraiment le sultan de Tlemcen comptait sur l'aide du Marīnide pour repousser les attaques ḥafṣides, il semble s'être fait des illusions sur ce qu'était à cette époque la situation politique du Maroc : outre les dissensions intestines, les attaques incessantes des Portugais constituaient un danger redoutable pour les maîtres de ce pays et ne leur laissaient guère le loisir d'intervenir dans le reste de la Berbérie.

souverain de Tlemcen envoya à son tour, comme messager, auprès du souverain de Tunis, le grand-cadi de Tlemcen Muḥammad b. al-'Uqbānī (1) : celui-ci partit le 10 de ce mois (= 5 juillet), à ce que je pense, pour se rendre auprès du souverain de Tunis ; il était porteur d'une missive adressée par son maître à ce dernier. Il advint de lui, de son maître et du souverain de Tunis, ce que nous rapporterons sous l'année 871, qui viendra après la prochaine, — s'il plaît à Dieu Très-Haut !... (2). [An. 869 h]

[f° **109 a**] En ce mois (muḥarram = août-septembre 1465), nous allâmes visiter le rocher qui est sur le littoral d'Oran. C'est lui, d'après une opinion répandue, que désignent ces paroles du Très-Haut dans l'histoire du serviteur de Mūsā b. 'Imrān (= Moïse) — que sur notre Prophète et sur lui soient la meilleure des prières et le salut ! — : « As-tu vu, lorsque nous nous sommes abrités auprès du Rocher (3) ?... » Je sortis donc dans la banlieue d'Oran par la porte de la Mer (*Bāb al-Baḥr*), me dirigeant vers le rivage, et je vis sur cette côte un imposant rocher, sur lequel s'élevait une belle mosquée où l'on faisait les prières rituelles et des invocations ; on la dit réputée pour l'exaucement des vœux qu'on y forme (4). Auparavant, j'avais vu, à Tlemcen, une mosquée dite « de la Muraille » (*al-Jidār*), que fréquentent les Tlemcéniens et qui est munie de créneaux et de fossés ; les gens de Tlemcen prétendent que c'est l'emplacement de la Muraille qu'a élevée le sayyid al-Ḫiḍr (5) ; puis je vis dans un commentaire du Coran que la localité [An. 870 h]

(1) Le même personnage avait, l'année précédente, apporté des cadeaux au souverain de Tunis de la part de son maître, le sultan de Tlemcen. Cf. Zarkašī, *Ta'rīḫ ad-daulatain*, p. 139-140/257 et *Manāqib S. B. 'Arūs*, p. 475.

(2) Dans la nécrologie de l'année 869 h, 'Abdalbāsiṭ donne, en plus des notices du Marīnide 'Abdalḥaqq et du vizir juif Hārūn (f° 104 *b* et 107 *a-b*), celles d'Abū' l-'Abbās Aḥmad al-Munastīrī, un des ulémas de Tunis (f° 101 *a*), et de Sulaimān b. Mūsā, le šaiḫ des Arabes B. 'Āmir du royaume de Tlemcen (f° 104 *a*).

(3) Coran XVIII, 62 (sourate de la Caverne). Le serviteur de Moïse, qui n'est pas nommé dans le Coran, est Josué b. Nūn. C'est lui qui adresse à Moïse les paroles ci-dessus.

(4) Le « rocher » est la hauteur du Murdjadjo qui domine Oran au nord-ouest, en bordure de la mer. Sur sa crête s'élève aujourd'hui le marabout de Sīdī 'Abdalqādir, qui est fréquenté.

(5) Allusion à Coran XVIII, 76. I. Ḫaldūn a tenu à réfuter cette légende tlemcénienne (*Hist. des Berbères*, tr., t. III, pp. 333-334), qui a cours encore actuellement, cf. Bel, *Tlemcen et ses environs*, guide illustré, Toulouse, s. d., p. 9. Elle doit s'expliquer par l'analogie de son et de sens — due au reste à une étymologie commune (cf. Laoust, dans *Hespéris*, 3e trim. 1934, pp. 114-115) — qui existe entre le terme arabe de *Jidār* et le vocable punico-berbère d'*Agadir* (pl. berb. *Igudar*, *Ijudar*), nom de l'ancien village qui avait précédé Tlemcen et n'a pas complètement disparu (au nord-est de la

[An. 870 b] mentionnée dans la sourate de la Caverne était Tlemcen ; aussi ne trouvai-je point alors invraisemblable que le Rocher coranique fût, comme on le disait, celui d'Oran. Au reste, il se peut bien que la réalité y soit contraire — Dieu le sait !

[ibid.] A la fin de ce mois (env. 20 septembre 1465), nous reçumes à Oran la nouvelle du retour du cadi Abū 'Abdallah Muḥammad al-'Uqbānī, grand-cadi de Tlemcen, dont nous avons mentionné le voyage à Tunis en compagnie de l'ambassadeur du souverain de cette cité. Nous apprîmes donc qu'il était rentré à Tlemcen, où il avait rejoint son maître, et il lui avait rapporté que le souverain de Tunis avait refusé de l'entendre, menaçant son maître et déclarant qu'il mènerait une expédition contre lui. Cette nouvelle provoqua chez le souverain de Tlemcen la plus vive émotion ; il se mit en devoir de fortifier sa ville, et il advint, à son sujet, ce que nous rapporterons bientôt....

[ibid.] Au commencement de ṣafar de cette même année (env. 23 septembre 1465), al-Mutawakkil 'alā Allah Muḥammad b. Abī Ṯābit, souverain de Tlemcen, écrivit au souverain de Grenade, qui était à cette époque Abū'l-Ḥasan mentionné plus haut (1), pour lui demander l'envoi de quelques-uns de ses archers comme secours contre le souverain de Tunis, au cas où celui-ci viendrait l'assiéger....

[f° 110 a] Le mercredi 9 de ce mois (rabī' I = 30 octobre 1465), la nouvelle parvint par mer à Oran que les B. Waṭṭās avaient formé une coalition et réuni des forces considérables dans l'intention d'assiéger Fès : le nommé Maulāyā aš-Šaiḫ (2) voulait enlever cette ville au sayyid chérif Muḥammad b. 'Imrān qui en était le maître. Les gens de Fès subissaient de ce fait de graves tourments et, par suite de ces désordres, les marchands et les caravanes avaient

ville). La mosquée signalée ci-dessus devait être la mosquée d'Agadir, attribuée à Idrīs Ier (vers 790), et dont le minaret qui subsiste date du milieu du XIIIe siècle. On y célébrait encore le culte au XVe siècle. Cf. W. et G. Marçais, *Les monuments arabes de Tlemcen*, pp. 10-12 et 136-139.

(1) Le sultan naṣride Abū' l-Ḥasan 'Alī b. Sa'd (*Muley Hacèn* des sources chrétiennes) régna de 1461 à 1485. Son fils Abū 'Abdallah Muḥammad (*Boabdil*) devait être le dernier souverain de la dynastie.

(2) Maulāyā (vulg. Mūlāi) aš-Saiḫ Muḥammad, frère du vizir Waṭṭāside Yaḥyā b. Yaḥyā que 'Abdalḥaqq avait fait exécuter, fut le véritable fondateur de la dynastie des B. Waṭṭās. Dès l'assassinat de 'Abdalḥaqq, il émit des prétentions au trône ; six ans plus tard, il finit par se faire reconnaître sultan par les habitants de Fès. Il devait mourir seulement en 910/1504, après un règne agité. Cf. Cour, *op. cit.*, pp. 67-112 (ch. III et IV).

cessé de circuler dans le pays. Les Arabes appelés Chaouïa étaient du parti des B. Waṭṭās.... [An. 870 h]

[f° 110 b] Dans les mêmes jours de ce mois (fin octobre 1465), la nouvelle suivante nous parvint à Oran : un groupe de marchands s'était dirigé de Tlemcen et d'ailleurs sur Fès, et ils avaient vendu les marchandises qu'ils avaient emportées avec eux en vue d'en faire le commerce ; mais, quand les troubles éclatèrent, ils se trouvèrent empêchés de retourner dans leur pays. Quatre d'entre eux se mirent d'accord pour tenter le retour au moyen d'une ruse, dont ils usèrent à l'égard des Arabes et des bandits de grand chemin : ils achetèrent des ânes, qu'ils chargèrent de sacoches contenant leur argent liquide, et ils prirent de vieilles housses (1), qu'ils disposèrent comme couvertures sur les sacoches ; ils se procurèrent de la rate de mouton, qu'ils firent sécher, réduisirent en poudre et emportèrent avec eux, ainsi qu'un peu de colle ; et ils partirent. Lorsqu'ils approchaient d'une bande de Bédouins ou d'une tribu nomade, ils faisaient fondre la colle qu'ils avaient emportée et se mettaient en devoir de s'en barbouiller le corps en différents endroits, sur le cou et le visage, sur les mains en remontant jusqu'aux coudes, sur les pieds en remontant jusqu'à mi-jambe ; puis ils répandaient, par-dessus, la rate réduite en poudre et desséchée qu'ils avaient avec eux ; et ils allaient avec leurs vivres, feignant d'être de misérables lépreux qui se déplaçaient avec leurs ânes chargés de leurs provisions et de leurs ustensiles. Aussi, quand ils passaient près des Arabes qui les voyaient dans cet état, ceux-ci prenaient-ils la fuite et s'éloignaient-ils d'eux, par crainte de la contagion ; cette peur était telle qu'ils déposaient sur leur passage des aliments variés, et ils leur faisaient signe de loin de les prendre, formulant en leur faveur des vœux (de guérison), sans approcher d'eux ni se joindre à eux ; d'aucuns mettaient de l'argent à la pointe de leur lance et le leur tendaient ainsi. Nos marchands poursuivirent leur route de la sorte, jusqu'à ce qu'ils atteignissent leur pays, après un voyage parfaitement paisible et heureux ; et pourtant c'est tout juste si les oiseaux eux-mêmes (2) pouvaient encore passer, vu la façon dont sévissaient

(1) Sur l'emploi de *'uba'*, pl. de *'abā'*, dans le sens de « couvertures de cheval », cf. I. Taġrībirdī, *an-Nujūm az-Zāhira*, t. VI, Glossaire, p. XLI.

(2) Peut-être faut-il comprendre, d'une manière plus précise, « les pigeons voyageurs » servant aux communications officielles.

[An. 870 h] les Bédouins qu'ils croisèrent en route. Ce subterfuge fut mis au nombre des ruses les plus étonnantes et les plus rares (1).

. . . .

[f° **115 a**] Le même jour de ce mois (Ier rajab = 17 février 1466), nous nous embarquâmes sur mer pour retourner à Oran, où nous arrivâmes le 4 de ce mois de rajab (20 février). J'avais dessein de continuer le voyage par mer sur le même bateau et de me diriger ainsi du côté de Tunis ; mais ensuite je vis qu'il me restait des traces de faiblesse (2), et l'un de mes meilleurs amis me conseilla de m'arrêter jusqu'à ce que ma résolution fût affermie et mes forces bien rétablies ; aussi demeurâmes-nous à Oran, où nous vécûmes selon notre habitude...

[f° **115 b**] Le dimanche 14 de ce mois (2 mars 1466), arriva 'Abdallah b. 'Abdarraḥmān, connu sous le nom d'Ibn an-Najjār, fils du *ṣāḥib al-ašġāl* de Tlemcen, ou, pour mieux dire, du véritable administrateur de ce royaume. Il était venu pour prélever la dîme sur des navires qui apportaient des marchandises du pays des Francs à la cité d'Oran. Il se rendit à mon domicile, me demanda de mes nouvelles et me dit qu'il avait été peiné d'apprendre ma blessure et mon indisposition ; il me transmit les salutations de son père, et me dit que le souverain de Tlemcen avait su cette affaire, qui l'avait ennuyé et attristé. Je l'en remerciai. Il s'en retourna à Tlemcen, quelques jours plus tard, après avoir reçu les plus pressantes recommandations au sujet du *mušrif* d'Oran. Ce dernier était, à cette époque, un Oranais du nom de Muḥammad az-Zakājī (3) ; c'est lui qui avait administré Oran, et il avait eu en son pouvoir tout ce qui se rattache à la ville ; personne n'avait partagé l'autorité avec lui. Il avait été investi de l'*išrāf*..., étant un des prin-

(1) Ici se place la relation du voyage de 'Abdalbāsiṭ en Espagne, dont M. Levi Della Vida a publié le texte et la traduction italienne dans *al-Andalus*, 1933.

(2) Durant son séjour à Grenade, 'Abdalbāsiṭ avait été grièvement blessé d'un coup d'épée par un ennemi personnel. Immobilisé pour cette raison pendant plus d'un mois, il ne put mettre à exécution son projet de visiter une partie de l'Espagne chrétienne. Cf. Levi Della Vida, dans *al-Andalus*, 1933, pp. 315 et 324, n. 2.

(3) Le *mušrif* est, en principe, dans les villes de l'Occident musulman, un « receveur des droits du fisc », et parfois, spécialement, un « inspecteur de la douane » (cf. esp. *almojarife*). Sa fonction s'appelait *išrāf*. Cf., outre Dozy, *Suppl. dict. arabes*, t. I, p. 750, Lévi-Provençal, *L'Espagne musulmane au Xe siècle*, Paris, 1932, pp. 74 et 99. On ne peut que reconnaître dans ce *mušrif* le « trésorier et facteur » désigné par les sultans de Tlemcen « pour lever les deniers provenans du port de la cité » d'Oran, cf. Léon l'Africain, *Description de l'Afrique*, t. III, p. 41. Le *mušrif* ici nommé m'est inconnu par ailleurs.

cipaux notables d'Oran, sous le règne d'Aḥmad b. Abī Ḥammū al-Mu'taṣim billah (1), dont on a donné plus haut l'histoire et la biographie ; mais lorsque Muḥammad b. Abī Ṯābit devint le maître de la ville après Aḥmad al-Mu'taṣim (2), il lui enleva l'*išrāf* d'Oran, après l'avoir pressuré et l'avoir fait venir à Tlemcen, où il l'incarcéra au Palais, avec plusieurs hauts personnages du gouvernement d'Aḥmad b. Abī Ḥammū, entre autres le vizir de celui-ci. Il advint de ce *mušrif*, et aussi du vizir, à la suite de leur emprisonnement, ce que nous rapporterons plus loin.... [An. 870 h]

Après le 20 de ce mois (8 mars 1466), des rumeurs publiques provenant de Tlemcen se multiplièrent dans la ville d'Oran, annonçant la venue du souverain de Tunis, mais on se rendit compte de leur fausseté. Puis, à la fin de ce même mois, le bruit commença à circuler que le souverain de Tunis s'apprêtait à quitter cette ville en direction de Tlemcen. Il advint, par la suite, ce que nous rapporterons.

Au début de ša'bān de cette même année (env. 19 mars 1466), le souverain de Tlemcen commença à bâtir une tour importante à la porte de cette ville, et il entreprit de faire couper les arbres qui flanquaient la porte, à l'extérieur. Il employa son énergie à fortifier la ville et à restaurer ses remparts ; il intensifia si bien le travail de construction de la tour qu'il parvint à la terminer à la fin de ce même mois.

Ce même mois, après l'achèvement de la tour (env. 15 mars 1466), le souverain de Tlemcen partit pour un lieu qu'on appelle Djebel B. Tasūl (?), où se dresse un fort d'accès difficile. Il le fit restaurer, et le bruit se répandit qu'il avait projeté d'y envoyer ses femmes et ses trésors, lorsqu'il avait appris la venue du souverain de Tunis. Il en fut ce que nous rapporterons....

[f° 116 a] A la fin de ce mois (env. 16 avril 1466), comme nous étions à Oran, quatre vaisseaux francs se montrèrent, venant de l'Ouest. Les habitants de la banlieue oranaise se réfugièrent dans la ville, et le bruit courut à Oran que ces navires étaient pleins d'hommes armés et qu'ils cherchaient à nuire aux musulmans. Mais

(1) Le surnom de ce sultan, *al-Mu'taṣim billah*, n'est pas connu par les sources occidentales ; on le retrouve dans al-Jannābī, cf. Fagnan, *Extraits inédits*, p. 304 et note 5 ; mais, dans ce passage, la source d'al-Jannābī doit être précisément 'Abdalbāsiṭ.

(2) Cf. plus haut, f° 42 *a* et la note.

[An. 870 h] ils passèrent, sans se détourner vers Oran ni son littoral, et Dieu Très-Haut accorda le salut ! Puis, nous apprîmes qu'ils avaient semé la terreur dans la région de Bougie, s'emparant des voyageurs et faisant prisonniers quantité de musulmans.

[f° **117 a**] En ce mois (šawwāl = juin 1466), le souverain de Tlemcen partit dans un but déterminé, et il installa au Palais son plus jeune fils, nommé 'Abdallah, laissant l'ordre à 'Abdallah b. an-Najjār, cité plus haut, de dormir la nuit au Palais, avec un certain nombre de gardes du corps. Or, une nuit de ce même mois, il advint qu'un complot fut ourdi par les détenus de la prison du Palais, à savoir l'ancien vizir d'al-Mu'taṣim déjà mentionné et plusieurs autres. Ils enfoncèrent la porte de la prison, puis se répandirent au milieu du Palais et assaillirent 'Abdallah b. an-Najjār, qui dormait sans méfiance ; ils l'égorgèrent, ainsi que certaines des personnes qui se trouvaient chez lui, et se dirigèrent ensuite vers la demeure du fils du sultan, 'Abdallah ; ils l'en firent sortir et ils voulurent le proclamer comme souverain, pensant se rendre maîtres par lui de Tlemcen, combattre avec lui contre son père, et empêcher celui-ci de rentrer dans la ville. Mais 'Abdallah, qui était pourtant un tout jeune homme encore imberbe, recourut à la ruse en leur disant : « Bien volontiers ; je suis avec vous : au matin (1), vos désirs seront exaucés » ; et il se mit à les exciter et à les encourager dans leur dessein. Ils ne doutèrent pas qu'il ne fût tenté, d'accord avec eux, de monter sur le trône ; ils le laissèrent donc jusqu'au jour. Mais, dans la nuit, il envoya secrètement quelqu'un de chez lui avertir de ce qui s'était passé 'Abdarraḥmān an-Najjār, le père de ce 'Abdallah qui venait d'être tué ; il lui fit dire de les joindre, sans quoi l'incendie (de la révolte) gagnerait. 'Abdarraḥmān partit à l'attaque sur l'heure, avec une troupe nombreuse, et il assaillit le Palais ; les meurtriers de son fils se précipitèrent contre lui, et le Palais fut le théâtre des plus graves désordres. Puis an-Najjār finit par l'emporter : il fit arrêter tous ses adversaires, les enchaîna et les remit en prison, et il adressa un message à son maître, le sultan de Tlemcen, pour l'informer de ces événements (2). Celui-ci revint en hâte à la ville ; il fit comparaître les coupables, qui avouè-

(1) Peut-être, simplement, « demain » ; cf. *bukra* des dialectes orientaux modernes.

(2) Ces événements ne sont rapportés, à ma connaissance, que par 'Abdalbāsiṭ, ici et dans son *Nail al-amal* (ms. d'Oxford).

rent ; puis il les questionna au sujet du *mušrif* d'Oran : ils répondirent qu'il n'avait pas approuvé du tout leur projet, qu'au contraire il les avait mis en garde et avait tenté de les en détourner, lorsqu'ils lui en avaient dit quelques mots ; l'ayant entendu parler de la sorte, ils avaient feint d'y avoir renoncé ; et c'est seulement lorsqu'il fut endormi qu'ils agirent comme ils l'avaient fait, à son insu. Le sultan voulut tirer la chose au clair, et il trouva que ces déclarations étaient conformes à la réalité ; il sut gré de cette attitude au *mušrif* et le fit relaxer ; il le renvoya dans sa ville, pour qu'il y demeurât dans la maison qui lui appartenait et qu'il lui avait confisquée : on s'en était alors servi comme demeure d'hospitalité (1). Ensuite, il donna des ordres au sujet du vizir et de ses complices dans cette affaire, et on leur trancha le cou devant lui : leurs têtes tombèrent, et furent suspendues aux portes de Tlemcen ; ils étaient onze individus. Ce fut un jour marquant pour les Tlemcéniens. Nous fûmes informés de ces faits, étant à Oran, et nous fûmes peinés du sort de ce beau jeune homme qu'était 'Abdallah b. an-Najjār ; il est vrai qu'il mourut martyr (2). Il était généreux et affable, de bonne conduite et habile médiateur (3), comme il a été dit précédemment ; nous donnerons sa biographie parmi celles de cette année-là — s'il plaît à Dieu Très-Haut ! Quant au fils cadet du sultan, 'Abdallah, son père le traita avec distinction et lui témoigna une affection encore plus grande qu'auparavant. Il lui était réservé [f° **117 b**] de monter sur le trône de Tlemcen après son père et son frère : cette cité lui appartient actuellement (4). Admirez donc la puissance de Dieu Très-Haut : 'Abdallah s'abstint de s'emparer du pouvoir à Tlemcen, bien qu'il s'en trouvât maître ; s'il était alors monté sur le trône, il aurait tourmenté son père ; mais [An. 870 h]

(1) C'est-à-dire, sans doute, pour le logement des personnes de passage que le gouvernement considérait comme ses hôtes et voulait honorer.

(2) La notion de « martyr » (*šahīd*) s'est considérablement élargie dans l'Islām orthodoxe : elle s'y applique non seulement au musulman mort pour la foi, mais encore à celui qui est victime d'un meurtre quelconque, et même, comme l'admettent les juristes, à celui qui est atteint par une mort non naturelle, ou considérée comme telle par la Tradition. Voir les références citées par Björkman à l'art. *s̲h̲ahīd* de l'*Enc. Islām.*

(3) Cette dernière qualité est assez fréquemment mentionnée, en termes analogues, par les auteurs arabes. Cf. exemples dans Quatremère, *Histoire des sultans mamlouks*, t. I, 1, Paris, 1837, p. 193, note.

(4) Abū 'Abdallah Muḥammad aṯ-Ṯābitī régna sur Tlemcen de 873/1468 à 910/1505, après son frère aîné Abū Tāšufīn, qui n'occupa le trône qu'un temps très court. Cf. Bargès, *Complément de l'histoire des Beni-Zeiyan* Paris, 1887, pp. 403-413. Le prince cité ci-dessus était donc Abū 'Abdallah, et non 'Abdallah, à moins d'une confusion de la part de notre auteur, car deux des fils de Muḥammad b. Abī Ṯābit se nommaient effectivement l'un Abū 'Abdallah, et l'autre 'Abdallah ; cf. Bargès, *op. cit.*, pp. 398 et 599.

[An. 870 h] Dieu Très-Haut lui a donné (par la suite) cette cité. C'est un homme jeune et beau, et que l'on cite, à ce que j'ai appris, pour sa justice et sa vertu. Le jour où se produisit l'événement que l'on vient de rapporter, il était âgé d'environ quinze ans, en sorte qu'il peut être né en 855 (1451). Puis le *mušrif* d'Oran revint dans sa ville, où nous nous trouvions : je vis en lui un vieillard de belle apparence, paré de cheveux blancs, homme de raison, de jugement et d'esprit avisé ; il avait plus de soixante-dix ans, et pouvait être né un peu avant le commencement du siècle. Il avait alors trois fils distingués, étudiants remarquables : l'un d'eux, portant le nom de 'Abdarraḥmān et la *kunyā* d'Abū Zaid, était un beau jeune homme, né après 840 (1436-37) ; il avait grandi, heureux, au milieu des honneurs et de la richesse ; il avait appris le Coran pendant son enfance et il s'était adonné (1) à l'étude de la science. Quand j'arrivai à Oran, il s'attacha à moi un certain temps, écouta un grand nombre de mes vers, et étudia sous ma direction un peu de médecine et autres branches du savoir ; il avait une finesse d'esprit peu banale, de l'intelligence, de la raison, de la noblesse, de la modestie, de la tenue, de la pondération et de la fermeté. Son père ne tarda pas à mourir d'une maladie qui ne dura que quelques jours — que Dieu l'ait en sa miséricorde !...

[f° **118 a**] Le 2 de ce mois (ḏū'l-qa'da = 16 juin 1466), un habitant d'Oran étant sorti du côté des jardins de cette ville, au point du jour, se trouva soudain en présence d'un énorme lion ; à cette vue, l'homme fut pris d'une peur violente, et il se hâta de grimper sur un arbre qui se trouvait à proximité. Le lion s'élança dans sa direction, mais l'homme lui échappa en grimpant, et le lion, arrivant là, se mit à rugir et à bondir contre l'arbre, puis à appuyer sur celui-ci, comme s'il voulait le déraciner. Cela dura jusqu'à ce qu'il fît tout à fait jour ; alors le lion s'en alla, et l'homme revint conter son aventure (2)....

[An. 871 h] [f° **127 b**] Le 2 de ce mois (muḥarram = 14 août 1466), nous reçûmes la nouvelle, étant à Oran, que les B. Waṭṭās avaient décidé d'aller s'installer devant Fès et de l'assiéger : ils s'étaient coalisés

(1) Cf. plus haut, f° 48 *b* et la note.

(2) Dans la nécrologie de l'année 870 h, 'Abdalbāsiṭ a donné, outre la notice de 'Abdallah b. an-Najjār, tué à Tlemcen (f° 123 *a*), celle d'Abū'l-'Abbās Aḥmad at-Tijānī, un des ulémas de Tunis (f° 120 *b*).

dans ce but, et avec eux s'étaient soulevées les bandes de Bédouins Chaouïa et autres. On disait également que le sayyid chérif Muḥammad b. 'Imrān, souverain de Fès, s'était préparé à leur résister. [An. 871 h)

Le 3 de ce mois (15 août 1466), il se produisit, à Oran, un incident curieux : un commerçant y arriva avec des marchandises, parmi lesquelles trois cornes emplies d'une civette excellente (1), représentant une grosse somme d'argent. Il craignit, s'il entrait avec ces cornes par la porte de la cité, d'avoir à en payer la dîme ; aussi, avant de pénétrer dans la ville, combina-t-il une ruse afin de les introduire en secret. Or l'usage s'est établi là-bas que celui qui éprouve une pareille crainte répartisse sa marchandise entre des habitants de la ville sur le point d'y rentrer, ou qu'il la donne à tel d'entre eux, pour que ce dernier la fasse passer avec lui, ne courant pas le risque d'être fouillé ; on recourt tout aussi bien à cette pratique, que le propriétaire de la marchandise connaisse le comparse ou non ; une fois en ville, le propriétaire va trouver son homme et reprend son bien, ou c'est le comparse lui-même qui le lui rapporte. Le hasard voulut que l'émir de la porte, qui est préposé au prélèvement de ces dîmes, fût sorti de la cité : notre marchand le vit, juché sur une monture ; il le jugea honnête homme sur l'apparence, et il lui demanda de prendre les trois cornes et de les introduire avec lui par la porte de la ville, afin de le faire échapper au paiement de la dîme due sur ces cornes ; il ignorait qu'il s'adressait précisément au collecteur de la dîme, au « maître de la porte ». Celui-ci accepta. Le commerçant lui avait dit : « Peut-être accepteras-tu de les introduire en ville avec toi, et de me faire échapper au paiement de leur dîme et aux exactions des percepteurs ; tu en seras récompensé ; je te rétribuerai par un peu d'argent, d'une façon licite. » — « Volontiers », avait répondu l'autre ; et, prenant la marchandise, il la cacha sur lui et l'introduisit ainsi par la porte de la ville. Puis, le commerçant entra dans la cité après lui, et il le trouva préposé à la perception des dîmes à la porte : il en fut tout saisi et il ne put l'aborder ni lui parler. Comme nous nous connaissions déjà, il vint alors me trouver, et

(1) La civette est citée, pour la Berbérie, par Léon l'Africain, *Description de l'Afrique*, éd. Schefer, t. III, p. 444. Les petits mammifères qui la produisent vivent en Afrique tropicale. Au Maroc, le synonyme populaire de *zabād* est *ġāliya*, cf. Renaud-Colin, *Tuḥfat al-aḥbāb*, Paris, 1934, p. 72. On trouvera, dans al-Warṯīlānī *Riḥla*, éd. Alger, 1908, pp. 149-150, une discussion assez amusante sur la nature pure ou impure de ce parfum (appelé vulgairement, au Maroc, précise l'auteur, *ġāliya*).

[An. 871 h] il me conta son aventure ; il avait une peur extrême que le collecteur des dîmes niât la chose ou ne le punît par une confiscation totale ; car c'était assez l'habitude que le commerçant coupable d'une pareille fraude, lorsqu'il se faisait prendre, se vît confisquer tout ce qu'il avait caché et soustrait au paiement de la dîme, surtout si c'était là un objet d'envie. Je m'efforçai d'alléger la peine de ce malheureux, et je lui dis : « Tu t'es jeté aveuglément dans le danger — il n'y a de puissance et de force qu'en Dieu ! — mais viens chez cet homme avec nous ; peut-être Dieu Très-Haut forcera-t-il son cœur (1) ; nous lui dirons de prélever sa dîme, tu t'excuseras auprès de lui, et je te seconderai, vis-à-vis de lui, bénévolement ; car je connais le personnage : peut-être ne trompera-t-il pas notre espoir ; il n'est pas douteux, à mes yeux que, si nous le traitons avec les plus grands égards, il ne prélève la dîme et ne restitue le surplus ; quant à le voir agir autrement, confisquer le tout, ou prélever plus que la dîme, ou nier la chose complètement, c'est bien improbable, selon moi. » Quand nous arrivâmes chez lui et qu'il nous eut aperçus, il se leva et s'avança vers moi, puis il me fit asseoir en un lieu plus élevé que son propre siège, et il fit asseoir aussi mon compagnon ; je me mis ensuite à lui parler en secret, lui disant : « Prélève la dîme et rends le surplus à son propriétaire ; tu auras en sus un cadeau en hommage de sa part ; ne le châtie point. » — « Dieu me garde, répliqua-t-il, d'un pareil déshonneur : cet étranger a pensé du bien de moi et je prélèverais la dîme sur sa marchandise, alors que les témoins (de la douane) ne l'ont point remarqué, ni aucun fonctionnaire de la porte à part moi, et qu'il m'a confié le soin de le faire échapper au paiement des droits ! Je t'apporterai la chose moi-même après le coucher du soleil. » Il se tourna vers le propriétaire de la marchandise et lui dit : « Ta marchandise est chez un tel ; va le voir de bon matin ; tu la trouveras chez lui », et il fit un signe vers moi. Je le remerciai de cette bonne action et prononçai une invocation en sa faveur ; nous nous levâmes et je rapportai notre conversation (tenue à voix basse) au commerçant, qui en conçut [f° **128 a**] une joie extrême. Il apporta quelque chose comme cadeau à offrir au « maître de la porte », lorsque celui-ci viendrait chez moi avec la civette. Nous n'avions pas achevé la prière du *maġrib* que ce personnage était déjà là, avec

(1) Sur le sens de *saḫḫara*, voir plus haut, f° 80 *a* et la note.

les cornes ; il les remit à leur propriétaire et il attesta Dieu par serment qu'il ne prendrait pas le cadeau, alors que s'il avait saisi la civette sur le marchand ou sur toute autre personne il en aurait prélevé la dîme, qui montait à quelque vingt dinars. L'attitude de cet homme me causa la plus vive admiration : bien que percepteur d'impôts oppressifs (1) et accoutumé à cet office, de quelle modération, de quel désintéressement venait-il de donner la preuve ! Il est vrai que je le savais de haute naissance et apparenté aux grandes familles — que Dieu Très-Haut le récompense en bien de l'élévation de son caractère et de sa générosité ! Il nous invita ensuite à tenir cette affaire cachée de peur que la nouvelle ne s'en répandît et ne parvînt à la connaissance du sultan ; et, de fait, nous la tînmes cachée jusqu'à mon départ d'Oran.... [An. 871 h]

Le 8 de ce mois (20 août 1466), arriva un *ẓahīr* — qui correspond au *tauqī'* de chez nous (2), — rédigé à Tlemcen et portant la signature du sultan, souverain de cette cité, Muḥammad b. Abī Ṯābit al-Mutawakkil 'alā Allah : cet acte nommait un habitant d'Oran prédicateur au *Jāmi' al-Baiṭār* (mosquée du Vétérinaire) de cette ville, et destituait notre ami, le šaiḫ excellent, le savant vertueux Abū 'Abdallah Muḥammad al-Qaṣṣār, déjà cité à plusieurs reprises. Le motif de cette destitution fut qu'on rapporta au dit sultan des paroles du šaiḫ contenant une exhortation à faire le bien et à éviter le mal (3) — il n'y a de puissance et de force qu'en Dieu !...

Au milieu de ce mois (env. 27 août 1466), des nouvelles parvinrent à Oran au sujet du vizir waṭṭāside nommé Maulāyā aš-

(1) Tout impôt non coranique perçu sur des musulmans est « oppressif », par exemple les droits de marché et d'octroi, péages et tonlieux. Aux yeux du public, les percepteurs de ces taxes abusives (*maẓālim*) participent à leur caractère injuste, ce qui aggrave la défaveur avec laquelle on a toujours envisagé les exacteurs d'impôts.

(2) Dans tout l'Occident musulman, l'acte écrit de nomination d'un fonctionnaire par le souverain s'appelait *ẓahīr* (pl. *ẓahā'ir*), cf. Qalqašandī, *Ṣubḥ al-a'šā*, t. XI, p. 6 suiv. ; ce terme avait même une acception plus large et désignait tout décret pris par le souverain : il a survécu avec cette signification au Maroc (fr. « *dahir* »). Dans le sens de diplôme de nomination d'un fonctionnaire, il avait pour équivalent — au moins partiel — dans l'Etat mamelouk, le terme de *tauqī'* (pl. *tawāqī'*). Celui-ci, qui désignait essentiellement, en Orient comme en Occident, la formule exécutoire apposée par le souverain ou son représentant en marge des placets, avait fini, en effet, par s'appliquer dans la chancellerie mamelouke, à l'une des quatre catégories de diplômes portant nomination de fonctionnaire : c'était la catégorie la plus fréquente, habituelle notamment pour les fonctionnaires religieux tels que cadis et grands-cadis (sauf quelques exceptions pour ces derniers). Cf. Qalqašandī, *ibid.*, t. XI, p. 114 suiv., 189 suiv. ; et Gaudefroy-Demombynes, *La Syrie à l'époque des Mamelouks*, p. LXXXVII.

(3) On sait ce qu'une pareille exhortation, au reste parfaitement conforme à l'orthodoxie et obligatoire pour le croyant sincère, pouvait contenir de subversif du point de vue politique. Elle a été à l'origine de bien des mouvements révolutionnaires qui prétendaient à la « réforme des mœurs », celui des Almohades, par exemple, pour ne citer que le plus fameux dans l'histoire de l'Occident musulman.

[An. 871 b] Šaiḫ, chef du clan waṭṭāside et adversaire du chérif Muḥammad b. ʿImrān, souverain de Fès ; il était précédemment à Meknès, et avait enrôlé des troupes pour marcher sur Fès, afin de s'en emparer ; il devait d'ailleurs finir par la prendre, comme nous le raconterons. On reçut donc la nouvelle qu'il avait envoyé au chérif un émissaire porteur d'une lettre à son adresse, dans laquelle il lui disait un certain nombre de choses, entre autres ceci : « Tu es un chérif, un homme paisible, un citadin. Or, ce gouvernement a besoin d'un homme qui puisse en porter tout le poids, et nous en sommes plus capables qu'aucun autre, étant donné notre prestige et vu que nous avons déjà gouverné et dirigé les affaires. On éviterait ainsi l'envie dont ce trône est l'objet du fait que c'est toi qui l'occupe, envie qui te le fera perdre et nous en privera. Tu ne trouveras personne qui te traite avec autant d'égards que nous ; nous te garantissons la vie sauve, et nous te promettons la sauvegarde de tout ce que tu voudras. Tout ce que tu nous ordonneras, nous le ferons pour toi. Délivre-toi du poids de ce gouvernement, car c'est nous qui sommes les véritables détenteurs du pouvoir. » Quand le sayyid chérif, souverain de Fès, eut reçu cette missive, il lui fit une réponse dans le même genre, après avoir mis en tête de sa lettre ces paroles du Très-Haut : « La terre est à Dieu, Il la donne en héritage à celui de ses serviteurs qu'Il veut, et la récompense future est à ceux qui craignent (1). » — « Ce gouvernement, ajoutait-il, c'est Dieu Très-Haut qui me l'a donné, sans que j'aie manifesté puissance ni force ; aussi ne me déferai-je point d'une charge que Dieu Très-Haut m'a assignée [f° **128 b**] et par laquelle il a encore rehaussé ma noblesse ; car nous descendons de l'Elū (= le Prophète) — que sur lui soit le salut ! — souverain de la Terre et des villes, et nous sommes tous, et de tout temps, des personnages de plume et d'épée. Quant à toi, si tu obéis à Dieu Très-Haut et à celui qu'Il a investi, tu auras en récompense bonheur et tranquillité. Tout ce que, d'après toi, tu ferais vis-à-vis de nous en supposant, comme tu y prétends, que nous accepterions ta proposition, nous le ferons vis-à-vis de toi, si tu acceptes notre point de vue », et autres propos analogues. Il lui rappela qu'il n'y a aucun profit à faire le mal, qu'éteindre le feu de la guerre civile vaut mieux que de l'allumer, que le respect des personnes et des biens est de stricte obligation : « Ne provoque

(1) Coran, VII, 125.

donc pas de nouveaux désordres après que le calme est revenu, [An. 871 b] de nouveaux troubles après l'apaisement », et autres paroles du même genre. Ensuite, le pouvoir ne cessa d'être disputé entre eux deux, jusqu'à ce qu'il se produisît, après notre départ du Maġrib, des affaires ténébreuses et de pénibles incidents. Cela finit par l'avènement sur le trône de Maulāyā aš-Šaiḫ le Waṭṭāside et l'expulsion du sayyid Muḥammad, comme cela viendra en ses lieu et place, sous l'année 875 (1470-71) — s'il plaît à Dieu Très-Haut !...

[fº 129 a] Le 29 de ce mois (ṣafar = 10 octobre 1466), arriva au littoral de la ville d'Oran une grosse galère de la flotte des Francs génois, en vue de faire des affaires de drap ; elle était venue, par l'Océan, de la Flandre (1) et d'autres pays francs riverains de cet Océan. Beaucoup de commerçants d'Oran et de Tlemcen s'apprêtèrent à s'y embarquer, en direction du pays de Tunis ; je m'y apprêtai moi-même, ayant dessein de revenir dans ce pays-ci en passant par Tunis et par d'autres cités ; et il en fut ce que nous conterons....

Le 11 de ce mois (rabīʿI = 21 octobre 1466), je m'embarquai en mer sur la galère susdite et nous fîmes voile en direction de Tunis.

Le samedi 14 de ce mois (= 24 octobre) (2), le vent se calma et cessa entièrement de souffler, si bien que nous ne pouvions plus avancer. Les marins manœuvrèrent alors les rames, mais le navire, lourdement chargé, progressa très peu durant tout le jour. A l'heure du *ʿaṣr*, nous abordâmes la côte à proximité de Bougie, et nous débarquâmes ; nous trouvâmes un groupe composé de Berbères qui habitent ces régions montagneuses : à notre vue, ils s'enfuirent, **[fº 129 b]** prenant notre vaisseau pour un bateau de pirates francs qui auraient changé leur costume par ruse, afin de capturer des musulmans. Nous nous mîmes à crier de loin vers eux, leur adressant la parole en arabe et confessant les deux *šahāda* (3) ; mais eux ne se retournèrent ni ne se détournèrent dans notre direction, parce qu'ils ne savaient point l'arabe : leur langue est le berbère (4), et ils ne

(1) Sur l'importation des draps de Flandre en Berbérie par les Génois, cf. plus loin Adorne, 84 *b* et la note ; et sur le commerce maritime d'Oran du XIIᵉ au XVᵉ siècle, cf. Lespès, *Oran, ville et port, avant l'occupation française* (*Revue Africaine*, 1934, pp. 287-295).

(2) Le 14 rabīʿI/24 octobre fut un vendredi.

(3) C'est-à-dire la double profession de foi islâmique, affirmant qu'il n'y a de Dieu qu'Allah et que Muḥammad est son Prophète.

(4) Ces populations kabyles, comme chacun sait, sont demeurées berbérophones.

[An. 871 b] distinguent pas entre la langue des Arabes et celle des Francs. Ils m'étonnèrent fort. Puis, quand nous fûmes entrés à Bougie, le lendemain, nous trouvâmes répandue chez les habitants la nouvelle que l'équipage d'un vaisseau franc s'était déguisé en indigènes, par ruse, pour capturer des musulmans, et les gens de Bougie crurent sur le moment que c'était nous. Puis un vent favorable se mit à souffler, et nous pûmes partir de Bougie ; il nous advint ce que nous rapporterons — s'il plaît à Dieu Très-Haut !...

Le 29 de ce mois (8 novembre 1466), nous abordâmes au port de Tunis (1). J'avais dessein de ne point m'arrêter dans cette dernière ville et de faire route sur Tripoli par le bateau **[fº 130 a]** sur lequel je me trouvais, afin de me rapprocher du pays (= d'Egypte). J'avais avec moi ma famille et quelques bagages : je ne fis débarquer personne, car le bateau ne fit escale que quatre jours environ avant de repartir. Certains de mes amis de Tunis vinrent me voir ; ils furent peinés d'apprendre la blessure que j'avais reçue au corps ; ils m'envoyèrent un certain nombre de cadeaux variés, et ils me comblèrent d'attentions et de faveurs : parmi ces visiteurs, il y avait le chef des négociants de Tunis, notre ami Sīdī Abū'l-Qāsim al-Bunyūlī — que Dieu Très-Haut lui accorde le salut !...

[ibid.] Au commencement de rabī' II de cette année (10 novembre 1466), al-Mutawakkil 'alā Allah, souverain de Tunis, partit à la tête de ses troupes en direction de Tlemcen, parce que le souverain de cette dernière ville avait violé le traité de paix qu'il avait conclu, et agissait en maître indépendant. Mais, une fois parti, il ne se dirigea pas aussitôt sur Tlemcen : il commença par parcourir son propre pays, et y prendre de nombreuses mesures qui lui paraissaient d'intérêt public. Il s'y attarda un certain temps, si bien qu'on arriva à l'hiver, et c'est alors seulement qu'il marcha sur Tlemcen (2). Ce qu'il advint de ses rapports avec le souverain de Tlemcen, Muḥammad b. Abī Ṯābit, nous le rapporterons plus loin...

---

(1) Le terme de « port » (*marsā*) de Tunis pourrait bien s'appliquer ici, comme peut-être déjà plus haut (fº 42 *b*), au mouillage de la Marsa, un peu au nord de la Goulette.

(2) Zarkašī, *Ta'rīḫ ad-daulatain*, pp. 142-143/261-263, et les notes, fournit des détails plus circonstanciés sur cette nouvelle expédition ḥafṣide contre Tlemcen. Comme à leur ordinaire, les Tlemcéniens, assiégés, firent leur soumission, qu'un écrit du sultan 'abdalwâdide datait du 14 rabī' II 871/23 novembre 1466 : la date donnée par 'Abdalbāsiṭ pour l'entrée en campagne du souverain de Tunis doit être un peu trop tardive.

II

ADORNE

INTRODUCTION

Trois ans après que l'Egyptien 'Abdalbāsiṭ ben Ḫalīl eut quitté définitivement la Berbérie orientale pour retourner dans son pays, un autre voyageur notoire faisait dans l'actuelle Tunisie un séjour dont la relation, demeurée jusqu'à présent inédite, offre le plus réel intérêt. Il s'agit cette fois, non plus d'un musulman d'Orient, lettré arabe, mais d'un chrétien d'Europe, de notable et pieuse famille, et mêlé, en plus d'une circonstance, aux événements politiques de son temps.

La vie d'Anselme Adorne a été narrée plusieurs fois déjà. Son principal biographe, qui était l'un de ses descendants, E. de la Coste, lui a consacré tout un livre : *Anselme Adorne, sire de Corthuy, pèlerin de Terre-Sainte* (Bruxelles, 1855) ; on a donné, depuis, des résumés de ce travail fondamental (1), auquel le comte de Limburg-Stirum a apporté des additions et des corrections utiles dans un article du *Messager des Sciences historiques*, intitulé *Anselme Adorne, ou un voyageur brugeois au XVe siècle* (Gand, 1881, pp. 1-43). Le sujet a été repris en dernier lieu dans un feuilleton de l'hebdomadaire brugeois *Patrie*, paru du 13 juillet au 3 août 1929, sous la signature du baron A. v. Z. v. N. (Van Zuylen van Nyevelt) (2). Il ne saurait être question ici d'exposer à nouveau la biographie détaillée du personnage ; on rappellera seulement quelques dates et quelques faits.

Anselme Adorne est né à Bruges le 8 décembre 1424, d'une branche fixée en Flandre de l'illustre famille des doges de Gênes Adorni (sg. Adorno). Encore jeune, il dut à la grosse fortune et à la haute situation de son père Pierre d'être admis à la cour bril-

(1) Cf. notamment de Saint-Genois, art. *Adornes*, dans *Biographie nationale*, Bruxelles, t. I, 1866, pp. 73 à 79.

(2) L'article de Leuridant, *Anselme Adorne*, dans le *Dictionnaire de biographie française*, Paris, t. I, 1933, est insignifiant.

lante du duc de Bourgogne, Philippe le Bon ; son éducation fut celle d'un gentilhomme et, de 1442 à 1449, on le vit figurer avec honneur dans maintes joutes et fêtes de chevalerie. Mais sa vie publique, que l'on divisera commodément en trois périodes d'une durée sensiblement égale, ne devait prendre quelque importance qu'une vingtaine d'années plus tard, à l'âge mûr. De 1467 à 1472, Adorne est au premier plan de ceux qui travaillent à restaurer, puis à maintenir des rapports amicaux entre la Flandre et l'Ecosse ; pendant trois ans, d'abord, il s'efforce de rétablir les relations commerciales qui venaient d'être interrompues entre les marchands écossais et les ports flamands, et le voilà qui, dans ces négociations difficiles exigeant des déplacements fréquents, sert d'intermédiaire inlassable — et finalement heureux — entre sa propre cité, le souverain de la Flandre Charles le Téméraire, et le roi d'Ecosse Jacques III ; les qualités qu'il sut déployer dans ces circonstances lui valurent la faveur de Charles et, plus encore, celle de Jacques III : dès janvier 1469, celui-ci lui conférait le titre de chevalier et le nommait seigneur de Corthuy. C'est alors, en 1470, que se place le grand voyage en Terre-Sainte et autour de la Méditerranée, qui nous occupera spécialement. Dans l'année même du retour, en 1471, Adorne qui, depuis deux ans, hébergeait dans sa maison de Bruges le comte et la comtesse d'Arran exilés, fut autorisé par le duc de Bourgogne à les reconduire en Grande-Bretagne, et lui-même alla demeurer plusieurs mois en Ecosse, dans l'entourage de Jacques III : ce dernier lui concéda des terres dans son pays, avant de le nommer « conservateur des privilèges des Ecossais » dans les domaines du duc de Bourgogne (en 1472).

Une deuxième période de cinq années — 1472 à 1477 — trouve Adorne plongé dans les affaires municipales de sa cité. Il en fut d'abord le trésorier, puis le bourgmestre ; et ces charges, à une époque où Charles le Téméraire écrasait ses sujets d'impôts, n'allaient pas sans soucis ni sans risques. A la suite d'une émeute populaire qui éclata à la mort du duc de Bourgogne, Adorne fut l'objet, de la part de ses adversaires politiques, de poursuites judiciaires, qui aboutirent à lui imposer une amende honorable en public et à l'exclure des fonctions communales pour toujours.

Après cette dure épreuve, notre Brugeois prit le parti de se retirer en Ecosse, auprès du roi son bienfaiteur. Il reçut l'accueil le plus chaleureux. Mais un peu plus tard, entraîné par sa fidélité

à toute épreuve envers le souverain, il ne sut pas ou ne voulut pas se maintenir à l'écart des factions. Cette attitude imprudente, comme il finit par le comprendre lui-même, devait lui être fatale ; il fut assassiné dans un monastère, près de North Berwick, dans la nuit du 23 janvier 1483. Son corps repose à Bruges dans un tombeau qui se dresse au centre de l'église de Jérusalem.



Nous avons vu que le voyage d'outre-mer fut entrepris en 1470. Anselme Adorne partit de Bruges le 19 février, accompagné de Lambert Van de Walle, Pierre Rephinc, Jean Gausin et trois autres pèlerins qui se séparèrent d'eux en Italie ; au contraire, à Pavie, Anselme retrouva son fils Jean, étudiant dans cette ville, qui se joignit à lui et le suivit dans ses pérégrinations. La petite troupe fit un crochet jusqu'à Rome, où elle fut reçue par le pape Paul II ; puis elle revint par mer à Gênes, où les Adorni avaient accueilli déjà au passage, le plus aimablement du monde, ces parents éloignés venus du Nord.

L'embarquement pour le pays des Infidèles se fit sur la caraque de Louis Ingisbert. Parti le 7 mai, le navire fit escale en Corse le 12, et en Sardaigne le 18. Le 24 ou 25 du même mois (1), il arrivait en vue du cap Carthage et, le 27, les voyageurs débarquaient à Tunis. Pendant près de trois semaines, ils visitèrent la ville et sa banlieue, sous la conduite de marchands génois et vénitiens. Le Directeur de la Douane, haut fonctionnaire musulman, leur fit les honneurs de sa maison, leur ménagea une audience auprès du souverain, le Ḥafṣide 'Uṯmān, et leur procura une lettre de recommandation de celui-ci à tous ses officiers. Ils eurent la bonne fortune que leur séjour coïncidât avec la Fête des Sacrifices, ce qui leur donna l'occasion d'assister à d'intéressantes cérémonies.

Ils auraient bien voulu explorer l'intérieur du pays et poursuivre leur voyage par voie de terre, mais l'insécurité régnante, aggravée par la peste qui sévissait en divers points, le leur interdit. Le 15 juin, ils prenaient place sur un navire génois commandé par Cosme de Nigron, plus grand que le premier, qui partit le 17 à destination d'Alexandrie, ayant à bord un certain nombre de Juifs et une cen-

(1) Le 24 d'après le sommaire qui est en tête de l'ouvrage, le 25 dans le corps du texte.

taine de Musulmans, marchands ou pèlerins. Une escale de plusieurs jours à Sousse, à partir du 19 juin, permit aux Adorne de visiter cette cité, et d'y prendre contact avec les Génois, fermiers de la pêche du thon. Au départ (1), Monastir leur apparut du bateau, à distance. Le 2 juin, ils arrivaient à l'île de Pantelleria.

Maintenant qu'ils se sont éloignés de la Berbérie, nous ne suivrons plus nos voyageurs dans le détail de leurs déplacements. Nous nous bornerons à noter qu'étant passés par la Sicile, la Morée et la Crète, ils visitèrent l'Egypte de la mi-juin à la mi-août, la Palestine après la traversée de la presqu'île du Sinaï, de la fin août à la mi-octobre, puis la Syrie. Ils retournèrent en Europe par Chypre, Rhodes, Corfou et Brindisi, qu'ils atteignirent le 24 novembre. Ils séjournèrent en Italie pendant quelque temps et rentrèrent en Flandre au commencement d'avril 1471.

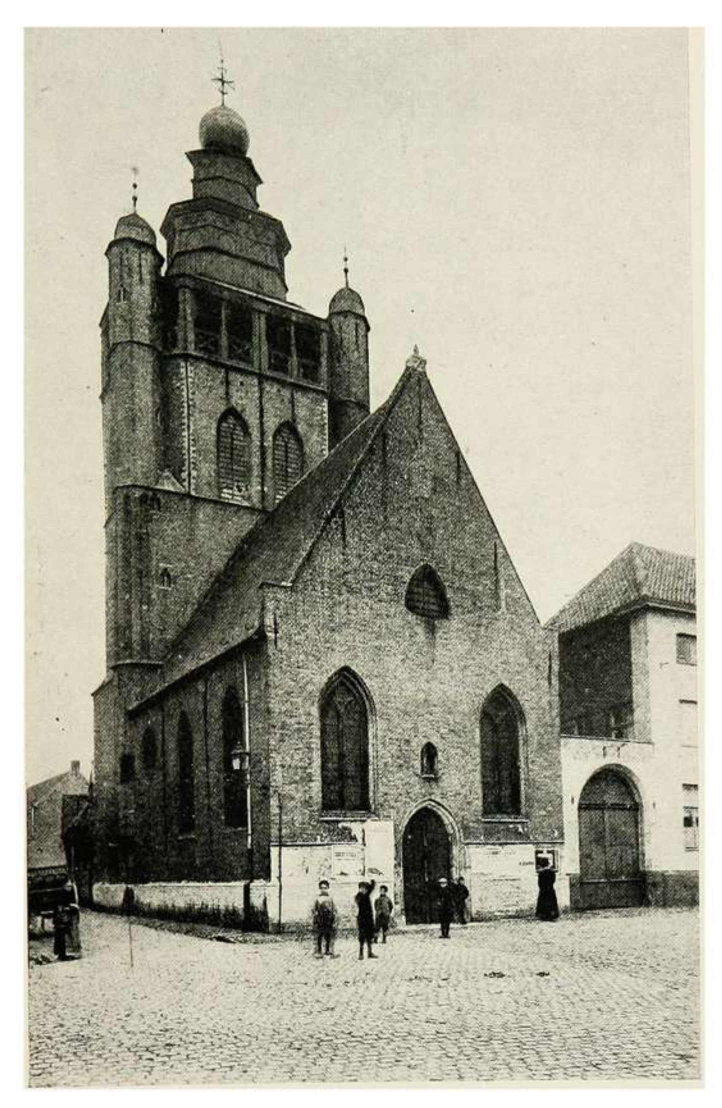


Quel motif avait incité Anselme Adorne à entreprendre un pareil voyage ? Sans doute, au premier chef, le désir, tout normal chez un chrétien zélé et nanti d'une fortune suffisante, de faire le pèlerinage aux Lieux Saints. Sa famille n'avait-elle pas témoigné, avant lui, d'une « dévotion particulière pour le divin tombeau » ? C'est son père qui avait édifié à Bruges, en 1427, où elle subsiste, cette curieuse Chapelle de Jérusalem, réplique du Saint-Sépulcre, dans laquelle Anselme fit célébrer une messe solennelle avant son départ pour l'Orient.

Mais un sentiment aussi respectable ne semble pas avoir été le seul mobile de notre personnage. Il se pourrait qu'une sorte de mission politique générale fût venue doubler l'accomplissement du devoir religieux. On est bien tenté de l'admettre lorsqu'on prend garde qu'Adorne, sur le chemin du retour, s'acquitta auprès de Sigismond d'Autriche, d'une négociation dont Charles le Téméraire l'avait chargé, et surtout lorsqu'on se rappelle la persistance et le rôle de l'idée de croisade chez les ducs de Bourgogne et les chevaliers bourguignons.

Philippe le Bon avait toujours songé à mener la croisade de Terre-Sainte et, de son temps et sous son égide, plus d'un

(1) Sans doute le 25 ou le 26 juin. Ils étaient encore à Sousse au moins le 23, puisqu'une dangereuse tempête, qui dura trois jours et trois nuits, les assaillit dans ce port le jour de la Fête-Dieu, c'est-à-dire le 21.



(Photo Nels, Bruxelles)

Eglise de Jérusalem, à Bruges

« voyage d'outre-mer » s'était effectué en vue de préparer l'expédition militaire par une meilleure connaissance des hommes et des lieux : celui notamment de Ghillebert de Lannoy en 1421-23 (1), celui de Bertrandon de la Broquière, conseiller de Philippe, en 1432 (2). Mieux encore, sans attendre le Duc, plus d'un seigneur de Bourgogne était allé guerroyer contre les Infidèles sur les mers ou les terres de l'Orient : plusieurs d'entre eux combattaient à Chypre, en 1429, lorsque l'île tomba aux mains des Egyptiens (3), et surtout ce fut, de 1440 à 1445, la grande « aventure sarrazine » de Joffroy de Thoizy et de Walleran de Wavrin en Méditerranée et dans la mer Noire. Revenant à Marseille, leurs galères écumèrent la côte de Berbérie, entre Barca et le golfe de Tunis (4).

La chute de Constantinople réveilla les projets endormis. Dès février 1454, le duc Philippe prononçait officiellement à Lille le vœu personnel de croisade contre les Turcs ; des négociations commencèrent avec le pape et des plans d'expédition par l'Europe centrale et orientale furent étudiés. Deux ans plus tard, Charles le Téméraire et une assemblée de seigneurs flamands prêtaient, à Bruges, le serment de participer à la croisade. Mais, à la fin du règne de Philippe, rien n'était encore fait. On s'était borné, comme manifestation anti-sarrazine, à envoyer en 1464 une flotte commandée par Antoine, bâtard de Bourgogne, qu'accompagnait Simon de Lalaing, sur la côte septentrionale du Maroc, à la rescousse des Portugais (5).

En 1470, Charles le Téméraire était à l'apogée de sa gloire et de son autorité (6). Il avait naguère humilié le roi de France et obtenu

(1) Ghillebert de Lannoy avait reçu mission du roi d'Angleterre Henri V, du roi de France Charles VI, et principalement du duc de Bourgogne Philippe le Bon, d'opérer une reconnaissance militaire sur le littoral de la Syrie, de l'Egypte et aux Dardanelles, cf. ses *Œuvres*, éd. Potvin, Louvain, 1878.

(2) Bertrandon de la Broquière accomplit son Voyage d'outremer (cf. éd. Schefer, Paris, 1892) par ordre exprès de Philippe le Bon.

(3) Cf. *Chronique de Monstrelet*, éd. Soc. Hist. France, t. IV, pp. 263-268.

(4) Cf. Jehan de Wavrin, *Anchiennes Chroniques d'Engleterre*, éd. Dupont, Soc. Hist. France, t. III, p. 158, et Jorga, *Les aventures « sarrazines » des Français de Bourgogne au XVe siècle*, dans *Mélanges d'Histoire générale de l'Université de Cluj*, 1926, pp. 7 à 56.

(5) On trouvera l'indication des principales données sur les projets de croisade des ducs de Bourgogne, avec des références, dans Pirenne, *Histoire de Belgique*, t. II, 2e éd., Bruxelles, 1908, p. 253, n. 2.

(6) Cf. Pirenne, *op. cit.*, pp. 315 à 319.

en engagère, du duc d'Autriche Sigismond, des terres en Alsace et dans le Sundgau ; en janvier, il avait fiancé sa fille Marie au duc de Guyenne, le propre frère de Louis XI. Il aspirait à se faire proclamer « roi des Romains ». Il a pu alors se souvenir de son serment de Bruges et, désireux sans doute aussi de se tailler un succès politique dont les conséquences morales seraient considérables, songer de nouveau à la croisade contre les Turcs. Le voyage outre-mer d'un notable brugeois lui était une occasion très favorable de se renseigner sur les principaux Etats musulmans de la Méditerranée, obstacles à craindre dans une expédition vers les Lieux-Saints. Les instructions qu'il est supposé avoir donné à Adorne, avant son départ, pourraient avoir été formulées dans ce sens. Ainsi s'expliquerait, autrement que par un simple goût touristique, le détour par Tunis, dont le sultan, 'Uṯmān, jouissait de la réputation d'un monarque puissant.

Mais peut-être ne sied-il pas non plus d'exagérer la tâche d'éclaireur qu'aurait eu à remplir Adorne au profit des futurs croisés bourguignons. Sans doute la documentation qu'il rapporta en 1471 et qu'il fit consigner par écrit sous la forme d'un récit de voyage fut-elle assez appréciée par le duc Charles pour que celui-ci, trois ans plus tard, le regardant comme un spécialiste avisé des affaires musulmanes, lui confiât ouvertement une mission politique en Perse, toujours en rapport avec le désir de croisade contre les Turcs (1). Il est néanmoins digne de remarque que la relation de son voyage de 1470 soit dédiée, non point précisément au Téméraire, mais au roi d'Ecosse Jacques III. Flatterie ou sincérité ? Façon courtoise de témoigner sa reconnaissance ? Il est rappelé dans la Dédicace qu'Adorne avait été fait récemment chevalier par le roi d'Ecosse, et il est affirmé que le voyage a été entrepris à la fois pour satisfaire les pieuses et anciennes aspirations des pèlerins qui y ont pris part, et pour répandre la renommée glorieuse de Jacques III ; après son achèvement, on a tenu à en faire le récit pour inciter le roi à la guerre contre les Infidèles.

L'esprit de croisade, on le voit, n'est donc pas absent. Croisade bourguignonne ? on peut en douter : si l'inspiration venait principalement de Charles, il deviendrait assez délicat de justifier

(1) L'affaire, d'ailleurs, n'aboutit pas : à peine arrivé en Pologne, Adorne fut rappelé par son souverain que des circonstances nouvelles (affaire de Neuss) obligeaient à renoncer à ses projets d'Orient.

l'adresse à Jacques III, et les termes mêmes de cette adresse. Rangeons-nous à une solution moyenne : il est possible, il est même probable que l'effervescence autour de l'idée de croisade, qui s'est manifestée à diverses reprises à la cour de Bourgogne, n'a pas été sans influer sur notre Brugeois ; le duc Charles a dû s'intéresser quelque peu à son projet de pèlerinage et lui demander de vive voix de recueillir, *le cas échéant*, un certain nombre d'observations. Il n'y avait rien là qui ressemblât à la mission officielle d'un Bertrandon de la Broquière, sous Philippe le Bon, ni à celle dont notre personnage lui-même allait être chargé en 1474. On conviendra, dans ces conditions, qu'Adorne pouvait se sentir libre, au retour, de dédier à son plus fidèle protecteur, le roi d'Ecosse — dont il s'enorgueillit à Tunis d'être le chevalier, et auprès duquel il allait se rendre — non seulement la relation qu'il fit écrire, mais l'entreprise pieuse elle-même, qu'il avait menée à bonne fin, et dont il espérait, soit dans son cœur, soit pour la forme, des conséquences politiques utiles à la chrétienté.



Anselme Adorne n'a pas rédigé de sa plume le récit de ses pérégrinations méditerranéennes. Il s'est remis de cette tâche à son fils aîné, Jean Adorne, le plus lettré des membres de la famille, qui s'était joint à lui en Italie, où il achevait ses études, pour l'accompagner en Terre-Sainte. Né à Bruges le 8 août 1444, l'aîné des douze enfants qu'Anselme eut de sa femme Marguerite Van der Banck, Jean était destiné à l'état ecclésiastique. Au retour du voyage d'Orient, il demeura six mois à Bruges, dans la maison paternelle, et c'est durant ce séjour dans sa ville natale, qu'il écrivit — il nous le dit lui-même — la relation de son Itinéraire hiérosolymitain. Puis, dans les premiers jours d'octobre 1471, il accompagna jusqu'à Calais son père et sa mère, qui s'embarquèrent en vue de passer en Ecosse ; Anselme, évidemment, emportait, pour l'offrir au roi Jacques III, la relation rédigée par son fils. Celui-ci, resté sur le continent, résista aux instances de ceux qui le pressaient de s'établir en Flandre : il retourna en Italie se mettre au service du Saint-Siège.

Pendant plusieurs années, il exerça une certaine activité dans la diplomatie pontificale, d'abord en résidence à Gênes, attaché ensuite aux légations que remplit le cardinal Hugonet dans

les Etats-Pontificaux et en Toscane, chargé enfin d'une mission auprès du roi Ferdinand de Naples. Mais il semble s'être retiré peu à peu de la vie publique, et trois dates seulement permettent de jalonner le restant de son existence : à la fin de 1479, il fut pourvu d'un canonicat à l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille, mais ne résida point avant l'année 1488 ; c'est alors seulement qu'il se fixa au lieu de sa prébende, où il mourut, sans avoir repris la moindre part aux affaires publiques, le 10 mai 1511. Il fut inhumé dans ladite église, dans un caveau de la chapelle Saint-Jean (1).

Dans la Dédicace à l'adresse de Jacques III, Jean Adorne assure que son père a beaucoup insisté pour le décider à prendre la plume, et il déclare qu'il doit compter sur l'indulgence du roi pour excuser son insuffisance dans l'art d'écrire. Le lecteur pensera que ce dernier aveu, qui fait partie de la rhétorique traditionnelle, n'est pas ici dépourvu de fondement. Jean Adorne écrivait un latin détestable, trop souvent irrespectueux de la grammaire, dans un style extrêmement lourd et maladroit. Est-ce à cause de cette gaucherie littéraire que l'œuvre n'a pas, jusqu'à ce jour, connu les honneurs de l'impression ?

Et pourtant, si la « forme » est médiocre, le « fond » n'en est pas moins remarquable, et précieux aux yeux de l'historien : l'information est abondante et de qualité. L'auteur suit régulièrement, dans son Itinéraire, l'ordre chronologique ; mais, au début de son ouvrage, au moment d'aborder les côtes musulmanes de l'Afrique du Nord, il se livre à une très curieuse digression sur la religion islāmique et sur les mœurs des musulmans. Cette dissertation, qui ne sera pas reproduite dans les pages suivantes — quelques passages seulement en seront rappelés dans l'annotation — suffirait déjà à prouver, réserve faite de certaines erreurs, combien les Adorne étaient au courant des choses de l'Islām. Le rapport, qui fait suite, sur la Berbérie des Ḥafṣides, confirme largement cette impression. Le père et le fils, introduits dans le milieu indigène par des chrétiens habitués au pays, ont vu à Tunis et à Sousse tout ce qu'il y avait à y voir ; ils ont su se renseigner, regarder, retenir. On chercherait en vain, ailleurs, un tableau d'ensemble aussi minu-

(1) Cf. le dernier chapitre de la « copie de la Coste » qui sera signalée plus loin, et Hautcœur, *Histoire de l'église collégiale et du chapitre de Saint-Pierre de Lille*, t. II, Lille-Paris, 1897, pp. 164 à 168.

tieux et aussi fidèle — à l'exception, naturellement, de quelques détails — de la Tunisie ḥafṣide du xve siècle, avec ses souks, sa « marine », sa Kasba, ses habitants musulmans et juifs, ses marchands européens et ses miliciens chrétiens du « Rabat », avec les jardins et les résidences princières de sa banlieue, avec ses jours de fête, le cortège pompeux du souverain, de sa famille et de son armée.

Ainsi ce texte en mauvais latin, le plus ancien à ma connaissance des récits de voyage dans la Tunisie musulmane, qu'ait rédigé avec quelque ampleur un chrétien (1), inaugure d'une manière fort heureuse la longue série des relations écrites par des Européens sur l'Afrique du Nord. On sait la place prépondérante que prennent ces dernières, à partir du xvie siècle, comme sources d'histoire. Elles envahissent alors les bibliographies ; et, en vérité, étayées sur des pièces d'archives conservées pour la plupart en Europe, elles suppléent bien des fois, pour les temps modernes, aux incertitudes et aux lacunes des historiens musulmans.

Parmi ces utiles récits dûs à des chrétiens, il serait malséant de ne pas évoquer ici celui d'un compatriote d'Adorne qui, plus d'un siècle et demi après lui, mais dans des conjonctures bien différentes, a séjourné en Berbérie et conté, avec beaucoup de succès, son aventure : je veux dire le sieur d'Aranda, né et mort à Bruges, qui, de 1640 à 1642, connut les geôles des Turcs en Alger (2). De la sorte, par deux de ses fils, la vieille cité flamande a noué des attaches littéraires et, si l'on veut, quelque peu historiques, avec l'Afrique du Nord.



Le seul manuscrit ancien du récit de voyage d'Adorne qui soit actuellement connu est celui que conserve la Bibliothèque municipale de Lille (n° 187 du catalogue Le Glay (3), puis n° 519 d'après le catalogue des bibliothèques publiques de France (4), aujourd'hui

(1) A l'exclusion, bien entendu, des récits d'expédition militaire, tels que la Chronique de Muntaner. Voir, dans Mas-Latrie, *Relations et commerce de l'Afrique septentr... au moyen-âge*, Paris, 1886, p. 307, la référence à une brève description de Tunis par un voyageur espagnol en 1403.

(2) Il a publié l'histoire de son esclavage en espagnol en 1642, puis dans des traductions latine et française en 1657. La traduction française a été rééditée plusieurs fois.

(3) Le Glay, *Catalogue descriptif des mss. de la bibliothèque de Lille*, Lille, 1848, pp. 112 à 118.

(4) *Catalogue général des mss. des bibliothèques publiques de France, Départements*, t. XXVI, Paris, 1897, p. 398.

nº 330). Il a été décrit depuis longtemps (1) : c'est un in-folio de 27 cm. 70 de hauteur sur 19 cm. 50 de largeur, relié en maroquin basané ; l'écriture, soignée, est du xve siècle, sur papier épais à filigrane « b » (Bruges) ; il comprend 171 pages numérotées (et non 163 comme l'indiquait Le Glay), chacune de deux colonnes de 40 lignes sur 6 centimètres de largeur. Il s'arrête au retour des voyageurs à Rome, et se présente comme inachevé ; le premier feuillet porte la mention « G Adurni 1580 » (et non 1480 comme a lu Feys), puis, d'une main plus récente, le titre suivant : « Itinerarium Anselmi Adournes militis in Asiam et Africam, descriptum a filio ejusdem, Johanne de Brugis, per annum 1470, et dedicatum regi Scotiae ». C'est là le manuscrit qui sert de base à l'édition partielle qui suit.

J'ai eu d'abord entre les mains une copie qu'en avait effectuée un jeune savant belge, M. Baudouin Van de Walle, rejeton de la famille d'un des compagnons de voyage d'Adorne ; je remercie sincèrement M. Van de Walle de m'avoir aimablement communiqué sa copie dès qu'il eut appris que je cherchais à m'occuper de ce texte, et de m'avoir donné l'assurance qu'il ne désirait pas lui-même le publier ; il a bien voulu, par surcroît, me faire parvenir plusieurs renseignements utiles au présent travail. Ensuite, j'ai eu à ma disposition le manuscrit lui-même, grâce à l'obligeance de M. le Conservateur de la Bibliothèque publique de Lille, auquel je demeure reconnaissant.

On ne saurait admettre raisonnablement que ce manuscrit eût été l'exemplaire de présentation offert au roi Jacques III ; et il est même fort douteux qu'il en constitue une copie autographe ; un certain nombre des fautes qu'on y rencontre me paraissent difficilement imputables à l'auteur. Par contre, il a existé, au milieu du siècle dernier, un autre manuscrit dû, semble-t-il, à la plume de Jean Adorne et qui est aujourd'hui perdu. On le donne — car il s'agit manifestement du même exemplaire (2) — tantôt comme ayant appartenu à Van Praet, tantôt comme ayant fait partie du

(1) Notamment par Le Glay, *loc. cit.* De plus, une étude sur les mss. de l' « Itinerarium » a été publiée par Feys, en 1891, dans les *Annales de la Société d'émulation... de la Flandre*, 5e série, t. IV, vol. XLII, et reprise par lui en 1893 dans son édition de Doppere qui sera citée plus loin ; mais elle renferme des erreurs que la « copie de la Coste », retrouvée depuis, permet de rectifier.

(2) Contrairement à l'opinion de Feys.

fonds de la Bibliothèque nationale de Paris ; il est certain que cette dernière, comme j'ai voulu, après d'autres, m'en assurer, n'en a gardé aucune trace. Mais, par chance, une copie fragmentaire de ce manuscrit disparu a été faite, pour les besoins de son travail, par le principal biographe d'Anselme Adorne, E. de la Coste, cité plus haut ; et cette copie moderne, retrouvée et achetée le 2 janvier 1894 chez le libraire gantois Camille Vyt, par l'érudit lillois Hautcœur, a été remise en don par celui-ci à la Bibliothèque des Facultés catholiques de Lille, où elle se trouve présentement (sous la cote 2 M 17). Je suis heureux de remercier M. le Bibliothécaire de ces Facultés, qui a bien voulu m'envoyer le volume en consultation.

La copie de la Coste est un in-8° de 22 cm. 50 de hauteur sur 18 centimètres de largeur, cartonné avec dos de cuir ; le papier est réglé à 27 lignes à la page, sans marge, à filigrane « De Erven D. Blauw » ; l'écriture, cursive et menue, couvre 76 feuillets, après lesquels 5 autres pages demeurent en blanc ; le manuscrit n'est ni folioté ni paginé. A la page 2 de la couverture, Hautcœur a indiqué les circonstances de son acquisition et rédigé une notice sur la copie ainsi récupérée (1). La première page du texte porte la mention suivante : « Copie d'un manuscrit de la Bibliothèque royale de Paris — Anselmi Adurni Equitis hierosolymitani Ordinis Scotici et Cyprii, Jacobi III Scotorum regis, et Caroli Burgundiæ ducis Consiliarii, Baronis in Corthuy et Tiletine, domini In Ronsele et Ghendt brugge — Itinerarium hierosolymitanum et Sinaicum — 1470 — Joannes Adurnus Illustris f. conscripsit et Jacobo III Scotorum regi dedicavit. » Au-dessous, il est rappelé que l'épitaphe de Jean Adorne se trouvait en un tableau de la chapelle où il fut enterré.

Il est regrettable que cette copie n'ait pas été intégrale. Ses lacunes sont fort nombreuses, et souvent d'une très grande étendue (2) ; quelques mots ont été sautés, remplacés par des points, par suite, visiblement, d'une difficulté de lecture du manuscrit copié. Dans l'ensemble, pour la partie qui nous occupe, le texte de ce manuscrit perdu devait différer assez peu de celui du

(1) Cf. du même, dans l'ouvrage cité plus haut, la note de la p. 165.

(2) La partie qui concerne l'Afrique du Nord va seulement de la page 58 à la page 69 (la pagination n'est pas marquée dans le ms.).

seul manuscrit ancien conservé ; les nombreuses variantes de détail que nous constatons dans la copie sont le plus fréquemment de nul intérêt : beaucoup sont secondaires, c'est-à-dire imputables à la Coste qui a mal lu (par exemple certaines abrévations) ; de simples déplacements de mots dans la phrase sont habituels : je n'ai pas cru devoir les noter. J'ai seulement relevé, dans un bref apparat critique, les variantes de quelque utilité, *en référant à la copie de la Coste par la lettre C*. Les cas dans lesquels cette collation m'a permis d'améliorer le texte sont en quantité infime et tout à fait exceptionnels.

Il faut signaler, en terminant, que le manuscrit dont s'est servi la Coste contenait, en sus de l'autre version connue de nous, deux développements nouveaux que C reproduit : un chapitre sur Pavie au début du livre, et, ce qui est beaucoup plus précieux, une sorte d'appendice, « Cetera sunt sui reditus », rédigé par Jean Adorne, le 8 août 1510, quelques mois avant sa mort : ayant prolongé le récit du voyage d'Orient jusqu'au retour à Bruges, il raconte, dans ce chapitre surajouté, la suite de sa propre existence, et c'est là que l'on peut recueillir les données essentielles de sa biographie (1).

---

(1) Une version flamande abrégée de l'« Itinerarium », rédigée par Romboudt de Doppere, a été publiée par Feys à Bruges, en 1893. Cette version néglige complètement la partie du voyage relative à la Berbérie.



(Cliché Louis Halflants, de Louvain)

Gisant d'Anselme Adorne, dans l'église de Jérusalem, à Bruges

TEXTE

(10 a) De Affrica

Mundus in tres partes per nostros antiquos divisus est : in Asiam, Affricam et Europam. Relictis modo duabus partibus, de quibus suo ordine, **(10 b)** quia etiam aliquid in hiis vidimus, disseremus modo tantum de Affrica, ad quam vicesima quinta maii applicuimus, in capite Carthaginis, que maior olim Affrice urbs fuit.

Affricam Affer rex quidam de stirpe Habrahe armata manu subiugavit. Inde Affrica ab eo dicta est. Alii sunt qui dicunt Affricam dictam quasi Aprica, quia scilicet estui solis opposita sit et sine frigore. Est enim quodammodo in meridie sita, ideo calida. Ipse tamen puto Affricam dictam a quadam magna civitate que Affrica dicta est, que olim fuit maior, antiquior, et adhuc optima est et pulchra. Quitquit sit, non curandum de nomine, sed de re ipsa. Eam etiam in pluribus hystoriis Libiam vocatam invenimus, a Libia, filia Epafi, que totam possidebat patriam.

Affrica in quibusdam suis partibus deserta est, et in quibusdam fertilis ; optimo oleo, melle, frumento, vineis, pecoribus, scilicet equis, bobus, camelis et omni genere fructuum habundat. Deserta patria aliquando arenosa, alia silvestris est, plena ursibus, leonibus, porcis silvaticis, ymmo et griphonibus ac silvestribus feris. De his lacius infra dicetur. Moderni nostri, qui illas affricanas sive libicas partes visitant, nec Affricam nec Libiam, sed nescio qua moti ratione Barbariam appellant.

(11 a-23 a) De fide Paganorum ac moribus ipsorum

(23 a-24 a) De Arabibus

(24 b) De Carthagine antiqua Urbe

Qualis quantaque olim Carthago fuit, quamque potens quamque dives et bellicosa, contra Romanos arma semper parans, antique

hystorie (1) docent. Non longe sed capite illud Virgilii in primo Eneydos, dum dicit : Urbs antiqua fuit, etc. ; ac illud Therencii in exordio : Natus in excelsis tectis Carthaginis alte. Quin (2) etiam Marius dum semel patria sua pulsus esset atque profugus, et in Affricam ubi Cartago (3) sita fuit appulisset, super Carthaginis diversas ruinas sedit, admirans suam atque Carthaginis vicem et utriusque fortunam conferebat atque dubitabat utrius (4) fortune maius spectaculum extitisset.

Erat enim Carthago super mari in pulchro capite montoso sita, in loco satis arido et sicco, arenoso. In quo fontium atque bonarum dulcium aquarum carentia fuit. Invenerunt modum Carthaginienses inextimabilibus expensis conducendi aquam dulcem in civitate. Est mons Sauheyn (5) distans a Carthagine XXVI (6) milliaria. Ex quo fons vivus faciens rivum salit. Quem super muris maximis archuatis de marmoribus factis, de illo monte semper insequendo vallem usque ad montem Carthaginis et sisternas (7) dicte civitatis conduxerunt. Non esset credendum **(25 a)** quod tante expense possent fieri nisi possent hodierna die videri, quoniam muri sunt (8) longiores quam XXX miliaria, et in aliquibus partibus alti XL (9) cubitos, in aliquibus magis, in aliquibus minus. Dicitur quod fuerunt III^c. LXX mille archus et ultra, vidimus vestigia in aliquo loco de quadringentis, in aliquo de centum, in aliquo de IX, de X (10), de tribus, hic multos, ibi paucos, hic ruptos, ibi integros. Istorum arcuum stupendorum ruine pariter et aliorum edificiorum colapsorum antiquam eius potentiam monstrant.

Sunt adhuc hodie in capite Carthaginis multe domus maxime, multa castra et fortalitia, multique alti turres ad custodiam Affrice. Quando enim naves in gulpha Carthaginis veniunt, statim de castro ad castrum illico fit signum usque in civitatem Thu-

(1) Ms. *hystorie* deux fois.
(2) Ms. *Qui*.
(3) *Cartago* sic.
(4) Ms. *utriusque*.
(5) C *Saucheyn*.
(6) C 37.
(7) *sisternas* sic.
(8) C ajoute *archuati et alti sunt*.
(9) C 240.
(10) C *in aliquo de* 70.

nese (1). Est enim in adverso sive opposito Carthaginis mons quidam dictus Gimbol, jacens in (2) mare ; ita quod inter caput Carthaginis et montem Gimbol maxima est profunditas maris, ubi quam sepe naves piratarum adveniunt, cum sit proprie locus aptus pro latronibus. Ideo cum ibi timeant adventum Christianorum, magnam guardiam et custodiam faciunt in capite Carthaginis. Sunt enim semper ad minus decem mille (**25 b**) armigerorum in Carthagine ad tuitionem eius ac tocius patrie ; quoniam si Carthago caperetur, statim tota patria faciliter subiugaretur. Cum semel cum patrono nostro ivissemus in Carthaginem super littus maris ad piscandum, supervenit quedam Maurorum fusta bene armata, que nobis ingentem incussit tremorem : quoniam, nisi salvum conductum regis Tunesie per quemdam casu venientem regis Thunisie equitem probassemus, ad remigandum in fustis capti fuissemus. Ideo consulo nunquam ad terras progrediendum, nisi cum maturo et optimo consilio. Non enim sinunt Mauri sine licentia habita a rege vel eius officialibus Christianos Francos (3) Carthaginem introire propter supradictum, quem de Christianis timorem habent.

De Thunese civitate regis

Thunese est hodie tocius Libie sive Affrice regalis civitas, sicut olim Carthago fuit, et sicut antiquissime Affrica civitas fuit, a qua tota patria Affrica, ut puto, dicta est. Distat Thunese a Carthagine solum X milibus passuum. Est fortissime murata, habens portas sex et innumerabiles turres bene contiguas in predictis muris. Muri quadrati sunt IIII[or] miliaria circuientes. Sed burgos extra portas habet maxi — (**26 a**) — mos. Unde cum suis burgis circuit bene miliaria XII. Non enim sunt burgi in modum alarum quemadmodum communiter sunt, sed pleni et contigui, nihil vacui inter burgos existente (4). Est igitur ipsa optime situata, magnis domibus quadrangularibus ad modum ambitus plena ex albis marmoribus constructa, non habens pendentia tecta sed plana. In medio

(1) Ici et ailleurs ms. *Thimese.*

(2) C *infra.*

(3) C *latinos.*

(4) Ms. *existentes,* corrigé d'après C.

spacium (1) habent, in quo nihil edificatum est. Sunt communiter domus ab intra multo pulchriores quam ab extra videantur.

In civitate unumquodque officium habet locum suum determinatum, et mercancie singule in deputatis et determinatis ad hoc locis inveniuntur ; quod est expeditum pro mercatoribus, qui statim id quod volunt emere sine multa vagatione aut discursu comperiunt.

In ea gemme (2) multe sunt, pene numero 260, que communiter omnes sunt eiusdem forme. Sunt communiter quadrate sicut nec plus nec minus esset circuitus sive ambitus nostrorum claustrorum ; habent columpnas intrinsice respicientes quadram illam pavimentatam non coopertam, sicut orti circuitus ; non sunt sedimenta (3) inter columpnas, sed pavimentum galeriarum cum pavimento orti et sic concordant (4). Estque illud pavimentum ex pollitis marmoreis lapidibus. Muri circumquaque gemmam altissimi sunt, nullum penitus aspectum habentes ad plateam. Et sunt in (**26 b**) illis galeriis multe lampades de vitro pendentes. Nulle sunt ymagines nec picte nec sculpte quidem, et habet unaqueque gemma communiter altam, parum latam turrem.

In maiori ecclesia sive gemma de Thunese, que est multum pulchra et sumptuosa, est quedam magna campana ab antiquis temporibus ibi dimissa quam Christiani non vident, quia non licet eis gemmas ingredi. Prope hanc maiorem gemmam, in spacio forte icti unius lapidis, est quedam alia parva, in cuius summitate est corpus sancte Olive, quod nemo Maurorum tangere audet, cum plures Mauri, tangere illud volentes, aridi uti statue persteterunt.

Extra orientalem portam civitatis sunt fondici mercatorum forensium Christianorum, scilicet Januensium, Venetorum, Pisanorum, Florentinorum et Catellanorum (5). Sunt fondici loca quadra, muris intercepta, multas diversas mansiones intus habentia, habentia solum unum introitum ; in quo mercatores morantur ac mercimonia sua venumdantur. Januensium fondicus et Venetorum precipui sunt ac bene in edificiis tenti. Habent enim Januenses ibi ecclesiam pulcherrimam in honore sancti Laurencii edificatam,

(1) C ajoute *sive atrium.*

(2) C *ecclesie.*

(3) C *sedilia sive sedimenta.*

(4) C *ambitus concordat* (au lieu de : *orti, et sic concordant*).

(5) *Catellanorum* sic.

ubi dietim habent suam missam. Similiter Veneti etiam habent suam ecclesiam in suo fundico, in honore sancte Marie **(27 a)** constructam.

In fine horum fundicorum invenitur quedam magna platea larga et longa, in qua dietim per duas horas ante advenientem noctem stupenda vidimus. Cum enim Mauri nullum in septimana diem habeant, quem celebrent et a labore quiescant, omni sero circa noctem conveniunt, aliqui equo, aliqui pedes, secundum conditiones ac facultates eorum, ad quemdam deputatum locum, in quem diversos ludos et diversas gestationes vident ; ut ita spiritus suos a labore vel mentis vel corporis fessos recreent. Platea de qua supra in Thunesio ad hos ludos ordinata est. In ea enim aliqui fuerunt predicantes erecti pedes stantes, qui virgam unam longam in manu habent, qua diversos motus, secundum quod materia de qua predicant postulat, faciunt. Isti habent multos Mauros admodum moderate auscultantes, quemadmodum nostri in nostris predicationibus faciunt. Predicant enim antiquas hystorias. Item fuerunt alii in alia parte eiusdem platee qui cantabant, quorum quilibet duos habuit, qui ad cantum suum manibus plaudebant. Hii enim ponebant ante se sotulares suos, ut qui eis aliquid elemosine largiri vellet, in illis proiceret. Alii fuerunt in alia parte eiusdem platee sonantes cum musis et maximis tamborninis **(27 b)** multis latis, facientibus obtusum sonum ; ad quorum sonum aliqui corrizabant, sed non coricibant (1) nisi qui precium sonatoribus dedissent. Multos enim gestus corporis tripudiando faciunt. In alia autem parte eiusdem platee fuerunt hystriones, magistri scilicet spatarum et boclerii, qui docebant athleticam artem. Sunt enim Mauri in hac arte multum valentes, et nostris multo valentiores. In tribus artibus ceteras nationes Mauri communiter precellunt : primo in arte dimicandi, 2° in arte natandi, 3° in ludo scacorum. Non est possibile has tres artes melius quam faciant exercere. In alia parte eiusdem platee fuerunt pueri decem vel XII annorum, portantes in capite octo aut novem terreas amphoras super sese positas, sine aliquo ligamine et in altum erectas, quemadmodum si lancea longa portaretur. Ad hec autem huiusmodi spectacula populus maurus omni sero in maximo numero, aliqui equo, aliqui pedes juxta eorum conditionem confluebant.

(1) *Coricibant* sic.

In fine vero supradicte platee semper procedendo versus orientem, est locus muris cinctus, habens duas portas, unam stagnum, super quo stat, respicientem, aliam vero respicientem civitatem. In hoc loco, Dersinal vocato, galee et fuste regis includuntur. Deinde progrediendo invenitur alia domus super **(28 a)** lacu stans, Dougana dicta, et ponuntur in ea omnes merces sive ex mari sive a civitate venerint (1) ; de quibus ibi theolonia solvitur, X scilicet pro centenario, de X pannis unum, de decem duplis seu ducatis unum, et sic de aliis.

Stant predicte due domus, uti dixi, super lacu uno sive stagno maximo continens bene XXX miliaria in circuitu, quod estivo tempore mirabiliter fetet. In eo reperitur quedam multitudo avium, quemadmodum ciconiarum, non tamen sunt, sed parum ab illis differunt. Vidimus enim ex illis per mille simul in aquis natantes, vel circa littora, ubi non esset magna profunditas, stantes.

Hic lacus intrat mare per unum parvum strictum, latum quantum esset una galea, cuius stricti latera sive ripe murata sunt. Per hoc conducuntur omnes merces per lembos de navibus magnis et triremibus in civitatem Thunisii, et econtra de Thunesio in navibus in mari iacentibus. Ad partem meridionalem predicti stricti, Golete vocati, est quedam turris magna, Radis dicta, ad tuitionem Golete atque portus civitatis ab incursu piratarum, latronum ac aliorum hostium.

In parte opponentali (2) civitatis est castrum maximum et pulcherrimum, Casabe dictum, in quo rex pro maiori parte tocius anni residet. Habet enim in circuitu miliare cum dimidio ; fortissimum est, licet non sit menibus cinctum. Habet **(28 b)** portas wautatas et fortes. Non enim earum introitus rectus est quemadmodum nostrarum portarum, sed curvus in modum vipere, vel melius trumpette. In portis semper est magna custodia ; sunt enim ibi satellites bene armati in magno numero, semper in portis sedentes. Rex vero manet in castro cum omnibus curialibus, sive cum omnibus famulis suis, quorum unaqueque familia de per se separatim ab aliis divisa est. Est etiam hoc castrum in edificiis intus admodum pulchrum et preciosum, quod vix ipse scribere possem. Estque in pulchro et ameno loco situm juxta maiorem ecclesiam civitatis.

(1) Ms. *venenerint.*

(2) C *occidentali.*

celebrant. Unde ipsi et si non
intelligunt, tamen latinis verbis
suas missas cantant quodam
usu et consuetudine. Propter quod
modum nostri curiales in suis et
de suis presbiteros suos cantare in-
nuit. Habentque in ecclesia sua
campanellas tres, ac alias
multas parvas nolulas, quod non
concedit aliis christianis. Sunt tamen
sibi et veritas. Tamen ipse rex
istos christianos et ita omnes pre-
decessores regis sui dilexerunt.
et eos tutores atque defensores
suorum corporum habuerunt. Ipsos
magis preelegerunt. Rex enim
semper vel in guerra vel alio quo-
vis proficiscente proxime sui circa
corpus committunt. Nec eos
quisquam, minus etiam si filius regis
esset, regi magis quam ipsi appro-
pinquare audet. Nulla dant regi
tributa. Nemo eos nec opere
nec quod verbo offendere audet, sed
ipsi aliis pro mera voluntate. Sunt
eos autem terre capitanei sive
alcayti sunt, quorum quilibet multos
christianos sub se habent. Unde vil-
las atque oppida nonnulla etc.
~~equide non observant~~ quorum sunt
domini. Habent etiam ferre possunt
maiorum. Et de equide non obser-
vant, qui tamen non sunt mauri nec
etiam in habitu mauri videri vo-
lunt, ut fidem quam servant
hinc ab exteris ostendunt. Habent
tamen omnes habitus more pagano-
rum. Portant ... in capite. Non
enim mappas, sed capi... vel pan-

la teutonicorum more in capite
gerunt. Uxores tamen sunt quem-
admodum aliorum maurorum dure simpli-
citer incedunt. Quas rex in co-
minus suis et imperialibus sive
natalitiis festis vocat, cunctis
omnibus aliis dominabus prefert.
Unum quidem instrumentum eius honore
statum habent quam reliqui
patrie mulieres penitus caret
ideo sicut a regibus huiusque in
amore atque dilectione habiti
sunt hii christiani propter magna-
rum fidem, quam semper regibus
observaverunt. Quemadmodum
copiam de Xabat magnam lib-
ertatem unde maiori quam mauri
ipsi in patria regis gaudent.
Ita inde multum prius libera-
tem habent. Sed omnes sub
magno tributo vivunt. Habent
proprios atque differentes a mau-
ris habitus. Alias si non porta-
rent proprios suos habitus lapida-
rentur. Portant enim vel granum
mappam in capite vel in collo.
Mulieres vero ipsorum non audent
sotulares deferre. Multum autem
spernuntur atque odio habentur unde
maiori quam latini christiani quos
franci vocant habentur. Deinde
progrediendo per sinistram latus dex
supradictum est invenitur quedam
ecclesia in qua maxima pla-
tea. Ubi esse alias forum in quo
plurime venduntur vestes anti-
que et antiqua dicitur ...
dictum vero ecclesia sive germana domini
anno decima die huius ipsius In

Fac-simile du ms. d'Adorne, p. 29

Juxta castrum, versus semper opponentem, est quidam vicus amenior, latior et in edificiis pulchrior tocius civitatis. In cuius latere dextro, satis prope castrum, est locus unus dictus Rabat, qui est locus ex multis vicis constitutus, habens suas portas in terminis (1). In eo manent Christiani de Rabat dicti a loco ipso in quo habitant. Hii etsi quoad linguam et quoad humanos mores et vivendi ritus penitus Mauri sint, quia ab antiquissimo in patria nati et orti sunt, tamen fidem nostram observant. Habent enim ecclesiam unam pulcherrimam et magnam in honorem sancti Francisci edificatam : in qua altaria octo sunt, et ornementa romano more multa et preciosa. In ea quotidie misse latinis verbis **(29 a)** celebrantur ; ymmo ipsi, etsi non intelligant, tamen latinis verbis suas missas cantant, quodam usu et consuetudine proprie quemadmodum nostri rurales in suis ecclesiis presbiteros suos cantare juvant. Habentque in ecclesia sua campanellas tres, ac alias multas parvas noliculas, quod non conceditur aliis Christianis, scilicet Januensibus et Venetis. Tamen quia rex istos Christianos, et ita omnes predecessores regis summe dilexerunt, et eos tuitores atque defensores suorum corporum habuerunt, ipsos maxime privilegiavit : regem enim semper vel in guerra, vel alio quovis proficiscentem, proxime juxta eius corpus concomitantur. Nec eos quisquam Maurus, etiam si filius regis esset, regi magis quam ipsi approximare auderet. Nulla dant regi tributa. Nemo eos nec opere nec quidem verbo offendere audet, ymmo ipsi aliis pro nutu voluntatis imperant (2). Inter eos autem tres capitanei sive alcayti sunt, quorum quilibet multos Christianos sub se habet, ymmo villas atque opida Maurorum, quorum sunt domini. Habitum etiam ferre possunt Maurorum. Quod equidem non observant, quoniam, cum non sint Mauri, nec etiam in habitu Mauri videri volunt, ut fidem quam servant habitu ab extra ostendant. Habent tamen omnes habitus more paganorum, preterquam in capite. Non enim mappas sed capucia parvu-**(29 b)**-la Teutonicorum more in capite gerunt. Uxores tamen sue quemadmodum alie Maure domine simpliciter incedunt ; quas rex in conviviis suis et nupcialibus sive nataliciis festis vocat, easque omnibus aliis dominabus prefert, quoniam quandam innatam eis honestatem habent, qua relique patrie mulieres penitus

(1) C *internas* (au lieu de : *in terminis*).

(2) Ms. *imperant* manque, rétabli d'après C.

carent. Ideo sic a regibus hucusque in amore atque dilectione habiti sunt hii Christiani propter magnam eorum fidem, quam semper regibus observaverunt, quemadmodum Christiani de Rabat magna libertate ymmo maiori quam Mauri ipsi in patria regis gaudent.

Ita Judei nullam penitus libertatem habent, sed omnes sub magno tributo vivunt, habentes proprios atque differentes a Mauris habitus ; alias si non portarent proprios suos habitus, lapidarentur. Portant enim vel ganeam mappam in capite vel in collo. Mulieres vero ipsorum non audent sotulares deferre. Multum autem spernuntur atque odio habentur ymmo maiori quam Latini Christiani, quos Frangi vocant, habeantur.

Deinde progrediendo per predictum locum (1), de quo supra dictum est, invenitur quedam ecclesia in quadam maxima planicie, uti esset aliquod forum, in qua planicie venduntur vestes antique et antiqua clenodia. In predicta vero ecclesia sive gemma omni anno decima die lune ipsius Ju-(**30 a**)-nii (2), id est decima die postquam luna Junii (2) apparuit, festum Abrahe per regem et incolas celebratur, quod vidimus, ut infra in sequenti capitulo dicemus. Apud hanc ecclesiam est quedam porta, Bicalip dicta, extra quam oves (3) ad vendendum in profesto Abrahe ducuntur. Propter eam etiam est stagnum aliud magnum, Sabga dictum, quod in circuitu habet septem aut octo leucas magnas.

In parte vero aquilonari sive septentrionali est mons quidam, Sillocgt dictus, qui se largissime extendit, usque ad montem Saltein. In quo monte et eius valle sepeliuntur Mauri communiter, licet in circuitu tocius civitatis sepeliantur, maxime tamen in isto monte ; dum quidem eum montem a longe aspeximus, putavimus quod fuisset quedam magna civitas convincta civitati Thunesie. Ex quo omnes Mauri alicuius potentie faciunt sibi sepulturas ac si essent domus cum suis turribus. Reliqui vero, populares scilicet, sepeliuntur modo nostro, terra desuper proiecta, sed habent unum lapidem (4) fixum in capite sepulture, et unum in pede.

(1) Ms. *lacum.*

(2) Ms. *Julii,* correction imposée par d'autres passages du texte, notamment 15 *a* et 41 *a* (voir ce dernier).

(3) Ms. ajoute *boves.*

(4) Ms. *lapiden.*

Est etiam iuxta istum montem in burgo (1) civitatis domus una pulcherrima in modum alti pallacii, in qua solebat habitare unus sanctus de prophetis eorum. Ibi omnes reges sepeliuntur. Et est hec domus ex lapidibus et columpnis (2) marmoreis pollitis; in aspectu regia et **(30 b)** decora est. In sepulturis istis pendent lampades in maximo numero. Non enim sunt sepulture iste intus relevate sicut sunt nostre tumbe, sed unaqueque habet cooperturam cum turri, ad modum domus.

Juxta domum istam vidimus unum mirabile et stupendum de uno Mauro, qui cyriphus fuit de sanguine scilicet Machometi; qui natus sine manibus et brachiis etatis fere XL annorum. Hic quotidie scribit supplicationes ad regem pro hiis qui indigent, quia id suum est officium. Et de facto vidimus eum primo scindere pennam, deinde infundere incaustum de uno magno potto in suo scriptorio, et scribere unam orationem in morisco ad Deum modo ipsorum, quam optime scripsit leviter et bene, papirum abscidit et formavit more cedule cum suo forcipe, et illam dedit nobis, quam dum aliquibus Mauris ad legendum ut sciremus quid scripsisset dedissemus, posuerunt eam super capitibus ipsorum ac eam osculati sunt, et noluerunt eam legere nisi essent morabiti, id est sacerdotes. Item dum predictus cyriphus vidisset nos de suis factis admiratos, cepit panem et persicos quos pedibus fregit et comedit, jactavitque morsellos sive pecias persicorum hinc inde. Item dum dedissemus sibi unum ducatum medium, cepit illum ac trutina ponderavit. Item pectine pilos suos pectinavit, bibitque ex una magna **(31 a)** amphora. Sed aliud in eo intelleximus, eum quotidie per civitatem equitare, ipsumque in persona dum equitat sellare, frenare equum suum, atque pede suo frenum gubernare; quod inter cetera mirabilius est, nunquam auditum est in tota illa patria de simia (?) (3), qui pedibus suis in singulis negociis veluti manibus uteretur, quamquam Mauri communiter etiam non manci sed manus habentes sese pedibus in pluribus negociis dextre juvent.

Item supra predictum montem est mons quidam, Rosaas dictus, ubi effoditur plumbum; et est huic vicinus mons Sauheyn, ubi reperiuntur leones in magna quantitate, et raro hominibus nocent,

(1) Ms. *burgos.*

(2) Ms. *calumpnis.*

(3) Ms. *sil'i.*

cum feras habeant pro manducando sufficientes. In illis enim montibus Arabes habitant, ad quorum (1) casipulas sepenumero leones quemadmodum lupi nostri ad casas rusticorum nostrorum veniunt. Quemdam tamen casum narratu dignum in hiis montibus contigisse ab homine fide digno, qui hominem et vidisset et audisset casum suum narrantem intellexi. Arabes enim duo germani cum noctu venissent ad quendam aliorum Araboum (2) locum a suo uno miliari distantem, ut eorum alter amasia sua que ibi habitabat potiretur. Hanc rem incole percipientes ambos fratres captivos ceperunt, ac uniuscuiusque manus simul separatim ligarunt, ac eos simul uno pede longo fune colligarunt, ita ut progredi **(31 b)** poterant. Ita eos in penam domum suam redire permiserunt. Qui cum essent circa medium iter, venit quidam rugiens leo illico unum ex eis in terram prostratum per pecias cum crudelitate (3) lacerando, et de eo pro saturitate edendo neci tradidit. Altero fratre hoc horridum factum anxio animo dolentique, quia frater esset, vidente, et manus sue ligate essent, fratrem iuvare nequivit, nec quidem fugere poterat, cum pes eius pedi fratris alligaretur. Unde necessitabatur fratrem suum ita miserabiliter per pecias laceratum atque partim devoratum secum ad domum suam trahere. Hic merito tantum timorem tantumque dolorem passus est, quod ipso domum veniente, barba sua cana, pilique cani, nedum capitis sed et pectoris atque aliarum partium corporis, qui prius nigerrimi erant, inventi sunt. Unde, ut supra dixi prius, in montibus illis hominibus leones raro nocere. Aliquando tamen iste mons de quo ultimo dixi ille est de quo aqua per conductos in Carthaginem conducebatur.

In parte vero australi sive meridionali civitatis habentur orti et viridaria pulcherrima (4). Licet enim sint circumquaque civitatem ultra burgos viridaria sive jardini multi, plures tamen sunt atque pulchriores, et precipue in parte meridionali. Sunt enim circumquaque civitatem jardini pene IIII m. Nullus civis est in civitate quin extra civitatem ha-**(32 a)**-beat jardinum suum admodum amenum, admodum odoriferum ex diverso genere florum, in fructibus omnibus (5) admodum copiosum prout de arangis, malis sive mille-

(1) Ms. *cuius.*
(2) *Araboum* sic.
(3) Ms. *crudelit'.*
(4) Ms. *pulcerrima.*
(5) Ms. *omnes.*

granis, maximis persicis, nucibus semauris (?), de cassia, de ficubus, de moris rubeis et albis, ac de aliis multis huiusmodi fructibus. Qui ita ordinate inserti atque plantati sunt, quod de ordine sive ornatu ortorum non potuimus satis admirari. Habetque unumquodque jardinum edificium suum pulcherrimum altum, communiter in modum largi et quadrati turris ex depictis lapidibus pavatum, cum sisterna pulcherrima stuphaque calida ac balneo frigido in quibus sese lavant in frigido estivo tempore in uno, et in alio hibernali tempore. Multos ex hiis admiratu dignos ortos vidimus, precipue jardinum filii regis primogeniti, habens primo in introitu unam portam cum una pulcherrima domo. In qua omnes parietes sive muri sunt interius in calce sive momatre subtilissime excissi, ac si esset subtilis inscisio lignorum, sicut in partibus istis scinduntur lectice. Pavimenta vero inferius ex petris albissimis, citrinis, assurinis, nigris et omni genere coloris compassatis atque depictis. In medio vero pavimenti cuiuslibet camere est decisus marmore quodam communiter albo discus unus cavatus, modicum profundius quam pavi-(**32 b**)-mentum, habens in medio, quod elevatur, foramen quasi ad modum fistule. Ex qua sicut ex fonte salienti surgit et salit aqua in medio. Celum vero camerarum depictum atque deauratum est atque multiformiter sculptum. Fenestre vero camerarum sunt quadrate parve duorum pedum et minus, suntque multum basse juxta pavimentum ad duos pedes ; itaque quando sedetur super pavimento camerarum possint sedentes optime extrinsice respicere. Habetque dicta domus turrim in modum patrie non multum elevatum (1) ; deinde prope dictam domum est cysterna una a terra elevata, ad quam ex dicta domo cum gradu descenditur, pavimentata albissimis pollitis lapidibus. Inferius sub pavimento sunt vaulte vaultate magne, uti pavimentum superius, plene aqua ; que quidem aqua venit per conductos (2) ex uno puteo profundo, quam camelus oculis obstructis quotidie haurit ; et est os putei magis altus (3) quam camere dicte domus. Itaque quando aqua per vascula superposita uni rote, sicut esset molendinum aquaticum, extrahitur ex illo puteo et infunditur in una quadra ; tunc ex illa quadra per unam rotam aqua proicitur in conductibus, que descen-

(1) *Elevatum* sic.
(2) Ms. *condutos*.
(3) *Altus* sic.

dit in fistulis bassioribus, et faciunt salire aquam ex illis discis in pavimento camerarum positis ad modum fontis salientis. Et illa **(33 a)** aqua iterato decurrit per canale in cisternis se mundando per transitum terre. Ex eadem quidem cysterna elevata, aqua (1) sic extrahitur inferius per fistolas parvas, et faciunt illam decurrere per ortum in conductis (2) cavatis super parvis et bassis muris.

Postea autem eundo de illa cisterna inferius in orto, vidimus arbores diversorum fructuum bene in ordine plantatas, et herbas atque flores diversorum generum de fructibus. Nihil tunc maturum erat preter pomarantia que erant mirabiliter magna et bona, et preter moros optimos, tam rubeos quam albos, quos nunquam alias nusquam nisi ibi vidimus. In medio vero orti IIIIor sunt domus in modum crucis posite, admodum quantum prima de qua supra scriptum est pulchre. In (3) medio istorum edificiorum egregiorum in modum (4) crucis positorum pavimentum pulcherrimum est, ex depictis lapidibus diversorum colorum nisi quod IIIIor sunt stagna in modum crucis ibi posita. In medio pavimenti est fons saliens. Nunquam memini ortum admodum et pulchrum et sumptuosum vidisse. Res tanta est quod scripto non possit maior fieri quam sit aspectus sive presentia rei. Hic ortus vulgariter ibi Rasthapie (5) vocatur. Non enim magne est quantitatis, sed mire pulchritudinis et sumptuositatis.

Vidimus et aliud iardinum ipsius regis, Bardo dictum, quod licet maius sit quam predictum, non tamen pulchrius est. Distat **(33 b)** enim hoc ab illo primo per unum miliare. Antequam hoc iardinum introeatur, itur primo in una porta, ante quam portam est quadra una lapidea cavata, in qua aqua ex cisterna regis cadit, et omnes equitantes per illam viam ibidem potant, et faciunt potare equos, equas, asinos et mulas suas. Postquam porta introitur, invenitur magnus et longus vicus, a qualibet parte muratus, et in unoquoque fine portam unam. Est longitudinis medii miliaris et ultra. Ex qualibet parte dicti vici sunt certe magne et excellentissime domus regie, sex scilicet numero. In quibus per dictum vicum per iardi-

(1) *Elevata aqua* dans la marge.

(2) Ms. *cunctis*.

(3) Ms. *Pulchre in*.

(4) Ms. *medio*.

(5) Ms. *alaschapie*.

nos (1) rex intrat in dictis domibus, quando scilicet vult videri. Sed, si non vellet videri, vadit sive equitat subtus terram in maximis cavernis, ita quod sex equestres latus ad latus possunt equitare insimul in dictis cavernis de una domo ad aliam. Sunt caverne vautate de petris, et quantum ad vautas, faciunt eas super terram et muros laterales in terra, et postea quando est vaultatum super illa terra, extrahitur illa terra, et sic non egent fabricationibus lignorum sicut nos. Sunt et hee sex domus in edificiis et jardinis excellentes, stupidos et admiratos nos reddiderunt.

Est itaque civitas Thunesii (2) multum populosa, admodum populo ple-**(34 a)**-na quod vix estimatio fieri potest ; ad VIII centum mille personas alias per expertos estimatio facta est. Anno autem 1468 in spacio medii anni, mortui sunt ducentum mille et sexaginta milia persone, tamen ob magnam multitudinem populi non videbatur nostro tempore aliquis deesse.

Aliqui nigerrimi ibi sunt et multi, aliqui albissimi et pauci. Communiter tamen omnes bruni sunt, scilicet ex ustione solis. Patria etenim multum calida est et plena muscis et vespibus sive silvaticis apibus. Ideo communiter in estate quisque in manu defert unum ventilabrum ad muscas expellendum maxime tempore prandii et cene. Alias non posset quis propter muscarum vexationem vivere.

Virorum gens robusta est, longa et lata, habens fortissima membra quibus utuntur pro nutu voluntatis, quia ab ineunte etate hinc inde diversas in partes flexa sunt. Non illa uti nos facimus strictissimis dyploidibus et ligatis sive stringatis calligis et artis sotularibus destruxerunt. Habent enim omnia sua vestimenta largissima, ita quod ipsi induti possint ubique locorum brachia sua ducere et extendere ; sotulares in anteriori parte largissimos, ita quod duo pedes in uno sotulari imponerentur. Omnes sue vestes longe sunt usque ad pedes, et large proprie sicut superplicia presbiterorum **(34 b)** nostrorum. Pauperes sive mechanici non usque talos sed usque genua tantum vestes producunt, tantumque communiter una parvula exiguaque veste contenti sunt, nullam in circuitu apparentiam habente. Nudi pedes eunt sine calligis, ymmo communiter sine bracchis ; sed cives atque divites longissimis

(1) Ms. *per iardinos* deux fois.

(2) Ms. *Themisii*.

tunicis usque talos et largissimis vel de optimo cameloto vel optimo panno, qui per Januenses a nostris partibus deferuntur, induuntur. Non hii nudi pedes vadunt, sed largissimis sotularibus et aliquando calipodiis cum longissimis rostris utuntur ; sed magnates, principes, principum filii atque alii patrie maiores super longas vestes suas habent aliam communiter de optima et preciosa materia, que est in modum casularum nostrarum, quas induunt presbiteri nostri dum missam celebrant. Sed habent unam cucullam retro sive capuciotum quo nos utimur tempore itineris contra pluviam. In capite inter eos nulla differentia est, sed omnes portant albas mappas circa caput pluries involutas.

Sed mulieres omnes incedunt per plateas cum mantellis largis usque ad terram de albo panno, proprie sicut et nostre quando cum faleis suis eunt, habentque suas facies coopertas usque ad oculos. Caligas non portant, sed sotulares satis decentes, non admodum largos quemadmodum viri portant. **(35 a)** Sunt communiter in Thunesio mulieres crassime, ita quod omnes recte extenso ventre quemadmodum si impregnate forent incedunt, quoniam apud eos quanto pinguior tanto pulchrior reputatur. Portantque in anteriori parte brachiorum prope manus et in inferiori parte tibiarum prope pedes anulos magnos de argento vel de alio genere metalli, unaqueque secundum suam conditionem et statum.

Habent communiter tam viri quam mulieres brachia sua et manus depicta diversis figuris, unusquisque pro nutu suo, magis tamen mulieres quam viri, et magis rustici quam nobiles hac pictura utuntur ; sed quomodo pictura illa que nunquam nec tempore nec lotione deletur infixa sit, nunquam intelligere potui ; credo ignitam esse.

Optime aque odorifere admodum sicut nunquam alibi odoravimus ex diversis floribus et odoriferis herbis ibi annuatim fiunt. Quas mercatores speciarii in suis apotecis in vitris depictis longa et stricta ora habentibus conservant. Nam ante magnam ecclesiam in Thunesio plus quam pro mille ducatis venduntur flores de quibus aque iste distillantur. Est enim gens multum bonum et suavem odorem diligens, nec fortem odorem fugiens ; nunquam enim, ut supra dixi, nares obstruunt propter fetores.

Vici magis usitati, ubi scilicet maiora mercimonia fiunt, superius sunt cooperti, ne sol ingredi possit, et ne negociatores a questu et negocio impedi-**(35 b)**-antur. Suntque ad hoc aliqui deputati qui

plateas aqua spergunt (1), ut sint recensiores (2) et frigidiores. Sunt alii qui aquam frigidam optimam dulcem per plateas gerunt, omnibusque postulantibus ad bibendum dant etiam gratis. Si tamen eis pro mercede aliquid prebeatur, recipiunt.

In cibariis sunt multum excessivi, splendide edentes, sed bibunt lac vel aquam. Magnates tamen et divites bibunt vinum aliquando quod factum est non ex uvis recentibus sed ex zibibus. Item aliquando aquam zucratam vel sirupum cum aqua. Sedent super tapitum omnes in circulo dum comedunt, poniturque magna conca sive magnus et profundus discus in medio. Comedimus enim in domo unius Mauri extra Thunesium in quodam suo viridario. Sedimus enim super uno pulchro pavimento cooperto tapeto sine scampnis vel sedibus, non habentes mappam sive tualia. Portabatur in principio magna conca sive discus profundus, plenus libis factis ex farina, melle, oleo et racemis. In cuius fundo erant parvi globi pastati ad magnitudinem pisarum, qui (3) vocantur bysin. Erant buliti cum succo galinarum; qui comedebantur cum omnibus digitis, sicut quasi bestie comederent, si haberent manus. Deinde portabatur pelvis maxima, sicut sunt ille in quibus finito prandio lavamus nostras manus, sed in triplo maior. In qua pelve erant scutelle terree tot quot eramus persone. In qualibet scutella erat **(36 a)** una galina cocta, involuta in tansers (?) de ovibus confectis. Deinde portabantur nobis fructus, amidgole (4), dactali (5), poma, ultimo loco semina papaverum ad bene dormiendum. Post prandium vero, hora vespertina, dum aliqui dormiverant, aliqui luserant, loco collationis vespertine, apportaverunt aliam magnam concam, plenam pasta, que erat in forma risii. Que quidem pasta conficitur ex flore bladorum; hunc cibum coscossou vocant, et est cibus multum apud eos usitatus pro cibo delicato, nutritivo et incrassatino. Eum pluries conficere vidimus. Capiunt farinam illam que est ad modum arene parve sicce, modicam simul quam in aliquo disco ponunt, et guttas vel lactis vel aque sucrate desuper spargunt. Deinde illam farinam cum manu ducunt, fiuntque ex

(1) *Spergunt* sic.

(2) *Recensiores* sic.

(3) Ms. *que*, correction imposée par le sens, voir note de la traduction.

(4) *Amigdole* sic.

(5) *Dactali* sic.

ipso globi parvi. Sed non possemus ex farinis nostris facere, quia nostre non sunt aride et sicce in modum arene sicut sue. Ex molitis sive tritis suis bladis sive farinis suis tres partes, sicut facimus, faciunt. Prima est id quod est magis minutum tritumque, et sicut nos ex illa albissimum panem conficimus, ipsi ex illa nigrum quodammodo faciunt. Secunda est illud minutum quod superest, et est illud in modum arene sicce aride, et ex illa albissimum panem faciunt. Tertium est in quo nobiscum conveniunt furfur. Super hoc cibo **(36 b)** coscossou erant petie carnium atque galinarum in caules involute. Hunc cibum capiunt cum quinque digitis, et globum manu faciunt, in osque proiciunt. Comedunt etiam communiter fabas et pisa in furno siccata et similes multos satis delicatos cibos habent. Galline sunt ibidem admodum magne quemadmodum sunt capones nostri ; ymmo multo maiores.

Equi sunt ibidem, ymmo eque quas communiter nobiles equitant, et sunt cursu veloces et optimi ac satis pulchri et pro itinere validissimi. Equitatur enim uno die sine pabulo 80 aut 90 miliaria. Habent ibi modum lavandi totum equum quemadmodum nos hic tibias tantum lavamus. Dormiunt equi semper in plateis ligati quatuor pedibus, unoquoque de per se ligato, ita quod iacere possunt. Et multinumero sunt equi, eque et muli in civitate. Omnes cives et mercatores et quicumque sit alicuius potentie per civitatem de loco ad locum non pedes vadunt, sed equitant.

Omnes communiter Saraceni ibidem digam unam parvulam non multum longam portant, sed vaginam supra brachium circa manum ligant, et ibi digam deferunt.

Non enim sunt in Thunesio ventorum aut aquarum molendina, sed sunt multa que per tractum camelorum aut aliarum **(37 a)** bestiarum moliuntur. Totidem molendina esse in civitate dicuntur quot sunt ecclesie atque balnea, ita quod hec tria in numero equiperentur.

De Rege Thunesii ac eius potentia

De egregia atque potenti civitate Thunesii satis dictum est. Nunc de principe atque regente eiusdem dicendum restat ; qui est Ottominus Thunesii atque Carthaginis tociusque Affrice dominus. Hic Ottominus rex vir est nobilis, sapiens, bruni coloris, bene barbatus, legem machometicam ad unguem observans. Ideo incole

eum sanctissime vite predicant. Ideo subditi eum magis diligunt et amant. Dietim leges, magis dicam errores Machometi perlegit. Est autem homo bone qualitatis, procerum habens corpus, benignus, sagax, parum loquens, bene auscultans, justiciam fovens. Singulos dies septimane ad aliquos actus operaque propria exercenda ordinavit. Eumque ordinem inviolabiliter ubicumque locorum sit observat. Nam dominicis diebus quos solis dicunt, et diebus martis ante meridiem in auditorio publico pro tribunali sedet, ad querelas subiectorum audiendum, atque supplicationes suscipiendum. Postque (**37 b**) meridiem ad jardinos aut spaciamentum equitat cum sua comitiva. Diebus lune et Jovis aucupatur et venatur; diebus Mercurii et sabbatis terras circuniacentes (1) atque loca propinqua visitat; diebus Veneris pretorium suum ingreditur, sedens pro tribunali, administrat petentibus iusticiam, eamque exequi iubet per suos officiales. Ve illi per quem executio retardetur.

Satis diligit Christianos, quoniam mater eius Christiana nata fuit de Valentia maiori, que ibi captiva ducta fuit, a patre eius empta, et sic ex concubina rex natus est. Habet enim et ipse ultra sex centum concubinas, quas omnes in castro magno Casabe in Thunesio per Christianam quamdam mulierem et eunuchos multos custodire facit. Ipso quocumque proficiscente, centum semper aut sexaginta ipsum insequuntur. Ex hiis concubinis multos filios et filias genuit; quorum tres primi filii sunt viri fortes et animosi. Primogenitus eius Meley el Musaet vocatur; Meley enim est nomen dignitatis, tantum valet quantum princeps; et el Musaet significat fortunatus. Est homo pinguis, multum jocundus, liberalis. Hic solus cum primo sit genitus ex consuetudine patrie regno post patris mortem potiturus est. Alii omnes fratres sui occidentur, si primogenito pro regni gloria (**38 a**) molesti sint, aut insidias parent; ita vult communis patrie consuetudo. Nec modo in vita scilicet patris possunt fratres fugere timore future mortis; per deputatos enim ad hoc per regem custodes ne fugam capiant custodiuntur. Secundus filius regis vocatur Meley Abdelasis, tertius Meley Abraham, qui est eiusdem stature et forme sicut rex ipse, vir multum pulcher et virtuosus more suo. Est bene XL annorum; nunquam tamen ex quadam naturali virtute mulierem cognovisse ferunt. Est quidem rex iste Meley Ottominus inter omnes Mauros

(1) *Circuniacentes* sic.

principes rex maior, potentior et ditior. Habet enim sub se atque tributo eius reges et principes, incipiendo a regno Tramisceni, quod subiecit sibi, sunt quinque anni, ac regem fecit sibi tributarium.

Usque ad Alexandriam et dominium Soltani sunt duo milia VIc miliaria in littore maris, ut optime per marinam cartam circumspici potest, et sic transeundo per meridiem in terra. Habet multa loca videlicet primo regnum Tremissene, in quo regno est primo One civitas maritima, que est ex scalis mercantie ipsius regni, distans a Tremisseno civitate que est infra terram miliaria XXXII. Postea de ibi civitas est Oran, que stat super mare atque distat a civitate Tremissene XC miliaria et ab One CXXti. **(38 b)** De ibi ascendendo per orientem est civitas Mostegan (1), distans ab (2) Oran miliaria 60 et est bene murata, habens per parvum miliare aliam parvulam civitatem, que vocatur Mansora, que facta fuit ad debellandum civitatem Tremissene. Postea vero de Tenes per C miliaria ascendendo per orientem a parte meridionali mundi et maris mediterranei est civitas Argeria bona et magna, ubi est principium regni Thunesii. Deinde per LXVI miliaria est civitas Thedelis, burgum maritimum. Deinde Bugea, civitas regalis regni Bugee, quod regnum rex Thunesii dedit filio, et est Bugea civitas maxima, populosa, bene murata. De ibi ad 22 miliaria est burgus (3) et opidum, quod Bona vocatur. Deinde Massacarisum, castrum maximum maritimum, ubi congregantur et piscantur coralla maiora quam in Algerio civitate insule Sardinie. Et est Massacarisum ad quinquaginta miliaria prope Thunesium.

Versusque orientem a Thunesio habet rex primo Tripolim civitatem magnam, juxta mare sitam in uno capite, ubi prope est mons qui vocatur Garieni, argento et herbis ac fructibus plenus, de quo quidem monte natus fuit Galienus medicus. Fuitque olim potens hec civitas totam unam provinciam Affrice ab ea Tripolitana provincia dictam denominare. Estque hodie admodum **(39 a)** pulchra civitas et potens, nec est similis quam rex habeat post Thunesium. Juxta eam est alia civitas, que vocatur Cabbos. Est et una insula que vocatur Gerbi, que habet in circuitu miliaria LX (4),

(1) *Mostegan* sic.

(2) Ms. *ab* deux fois.

(3) Ms. *Burgus* souligné comme un nom de localité.

(4) C 5.

bene habitata, habens in se castrum unum principale atque unum portum (1), plana tota sine montibus; facit bene CM personas; a qua rex annuatim recipit XXM duplas sive ducatos (2). Postea est civitas Hemme, deinde Fax civitas maritima, licet parva, pulchra tamen, bene muris cincta; deinde Affricam magnam civitatem, castrum habentem et populum multum, et est inextimabilis fortitudinis; ab ea dicta est tota Affrica. Deinde ad XXX miliaria est Sousa et Monasterium, civitates de quibus infra dicetur; deinde Nabul (3), et infra terram civitas dicta Caruena, distans a Susa XXVIII miliaria. Tenet et alias multas, videlicet Helkeytem, Caffa, Tousarack, Nifta, Nixkue, Tocko, Werghele (4), Biskrere.

Versus vero opponentem tenet terram magnam silvestrem, nemoribus plenam, ubi diverse bestie fere, leones scilicet et huiusce modi fere inveniuntur, et sunt arene ibi multe et periculose. Equitatur ibi per decem aut XII dies, et non invenitur neque aqua neque gens ulla. Sunt in illis partibus gryphi, quos rex semel in anno in mense septembris venari facit atque interficere. Alias totam patriam suam destruerent; ymmo communiter ipse in persona vadit.

Item tenet (**39 b**) etiam Baje (5) versus australem partem et Constantinam (6) regalem civitatem pulcherrimam a Cesare Constantino edificatam; ideo apud aliquos Cesarea appellatur. Stat in cacumine montis super rocha, stantque muri super termino montis et inferius infra montem fluvius pulcherrimus circuit, aliter (7) currit. Unde tanta est altitudo recta a flumine usque in summitatem muri, quod si maior navis Janue staret in flumine, malum (8) non posset murum attingere. Est enim aspectu iocundissima; et est pro filio primo primogeniti regis Thunesii, qui Melei Montesar appellatur.

Item et habet multas alias civitates quas omnes longum esset enarrare. Supradicte vero civitates sufficiunt ad exprimendum

(1) C ajoute *maris*.

(2) C ajoute : *Caraca sive navis Ingisberta cum qua Thynesio a Janua veneramus erat etiam pro Gerbi in aliquibus mercibus per dominum peregrinum quemdam Janue... onusta et onerata.*

(3) Ms. *aiebul.*

(4) Ms *Weighele.*

(5) Ms. *Boye.*

(6) Ms. *Constantiam.*

(7) Ms. *al'.*

(8) *Malum* sic.

eius magnam potentiam atque magnas eius divicias. Non dubito quin annuatim in redditibus ordinariis VIIIc aut IXc milia duplas sive ducatos recipiat. Omnes enim apotece (1) civitatis, ubi mercimonia cuiuscumque generis mercimonii venduntur sue sunt proprie ; a quibus inextimabilem pecuniarum summam recipit. Item et a quolibet pecore, sive vacca sive bove sive ove, quod in civitate occiditur seu pro usu civitatis, habet tres nasserinos, qui tantum valent quasi quantum tres stuferi nostri ; et cum hoc pellis animalis occisi sua est ; non dubito quin XXXm duplas ob hoc recipiat. Est quidem ditissimus regum **(40 a)** barbarorum, tam in redditibus ordinariis quam in thesauro apud eum recondito ; quem thesaurum tenet in castro suo Thunesii in quadam magna quadrangulari turri. Narrandum est quante in ea turri sint divicie, tam ex auro quam ex gemmis preciosissimis.

Manet rex pro medio tempore anni in civitate Thunesii in castro suo, a mense scilicet Marcii usque ad septembrem. In quo mense exit cum maxima comitiva versus opponentem ad venandum, quoniam ibi sunt nemora et deserta multa, in quibus sunt fere bestie in magna copia ; in quibus manet rursum usque ad mensem Marcii, in quo iterum ingreditur civitatem cum maxima pompa. Nunquam enim equitat sine XL personis ad minus. Sunt enim filii sui semper secum cum suis comitivis, LX aut C concubine semper, omnes officiales curie sue, IIIIc cameli ad omne minus, portantes utensilia et suppellectilia sua et suorum insequuntur. Sed ipso ad guerram contra (h)ostes (2) equitante, secum habet centum mille et ultra personas. Item XIIm camelos ad portandum singula utensilia pro guerris necessaria. Sunt enim cameli mansuetissime et humillime bestie, fortes, magnum onus sive carigantes Vc aut VIc libras de nostris bene et apte ferunt. Carigantur non stantes, sed iacentes ; quando vero onusti sunt, cum onere surgunt, et simul veluti pecora tran-**(40 b)**-seunt. Aliquando tamen sellantur et frenantur, superque eis per dominos et magnos patrie equitatur.

Et quoniam dixi regem esse optimum Maurum in servatione sue legis, ideo ipse in quolibet anno in propria persona festum Abrahe et castroni (3) cum magna solempnitate, pompa et triumpho

(1) Ms. *apotoce*.

(2) Ms. *istos*.

(3) C *in castro suo* (au lieu de : *et castroni*).

observat, et suos observare facit. Eo tempore quo ibi eramus, favente fortuna, hoc suum festum vidimus. Quadam die sabbati, in profesto scilicet nostre sancte festivitatis Penthecostes, quia erat dies ipsius lune nona in Junio, rex cum filiis suis ac omnibus alcaytis suis sive principibus, qui adversis locis venerant ad festum regis, exivit castrum suum equitavitque ad locum muratum extra portam Bicalip, ubi omnia pecora venumdantur. Ibi in persona propria emit ovem sequenti die sacrificandum. Ubi emisset ipse, omnes curiales consequenter emerunt unusquisque suum. Postquam omnes emissent, rursus redit ad castrum. Quandocumque enim rex exit castrum suum, ante eum defertur lancea erecta, longa et tenuis, in signum regalis maiestatis. Sed alii omnes principes sui et armigeri portant lanceas suas super spatulas. Sed dum rex est in campo, ipse in persona, uti tunc vidimus, sumit lanceam suam in dextera sua spatula, uti ceteri armigeri, in signum fortitudinis animi et corporis.

Tunc altera die, que erat decima die lune (**41 a**) Junii, rex cum maximo triumpho venit ex castro suo, ex una porta que est in meridie, que nunquam aperitur nisi in introitu regis et exitu et in suis maximis festis. Primogenitus eius cum suo statu ac sua comitiva regem precedebat. Alii filii sui, nepotes et consanguinei unusquisque secundum gradum et statum suum eum insequebantur cum suo exercitu de XXm personis; quorum aliqui bombarderii scilicet et balistarii pedes incedebant, alii qui longas ac minutas et subtiles lanceas in spatula portabant omnes eques erant. Deinde veniebant Carthaginenses (1) cum suis vexillis cum suo alcayto, id est capitaneo, cum trompettis et tamborninis maximis, maximum strepitum et sonum facientibus, qui etiam, uti predicti regis armigeri, in tres partes divisi erant. Jaciebant enim coloverinos fictos (2) in signum triumphi et glorie. Deinde alcaytus Tripolitanus cum sua etiam comitiva, et alii multi diversorum locorum alcayti sive capitanei. Postea vero venit rex, longis vestibus ornatus; subtus albam de seta (3) subtilissima, superius cappam rubeam in modum casule, uti nostri presbiteri dum missas celebrant induunt. Habuit ante se viginti quatuor equos egregios,

(1) *Carthaginenses* sic.

(2) Ms. *fl'os*, cf. un peu plus bas *fictos bombardos*.

(3) Ms. *sera*.

optimos, qui etiam ex ordine manu ducebantur, omnes cooperti diversis coopertuis preciosis laboratis de opere (**41 b**) morisco, cum sellis, frenis et staffis aureis, super quibus nemo sedebat, sed in manu ducebantur. Ante eum erecta in altum lancea portabatur. Juxta eum erant principes patrie bene admodum induti quantum rex ipse. Retro regem venit exercitus maximus tam equestrium [quam] pedestrium bene de LXm personis. Qui fictos bombardos jaciendo, tamborninos, trompettos, quos longissimos habent, sonando, maximum strepitum et clamorem fecerunt. Transivit rex per unam maximam plateam, multum latam, in qua Christiani de Rabato habitant, dicti a vico illo, qui Rabatum vocatur. Ubi dicti Christiani equestres bene in ordine cum tubicinis et banderiis, ad modum guerre stantes, regem expectabant ; et quam cito rex venit ad locum suum in quo habitant, statim sese iuxta personam eius (1) locarunt. Sunt enim deputati ad custodiam et guardiam corporis regis, a rege optime salariati, quos rex (2) propter eorum fidelitatem, uti in superiori capitulo dixi, summe diligit. Et sic equitabat rex per illam plateam usque ad quandam gemmam sive ecclesiam, in fine illius platee stantem. Ante quam ecclesiam descendit de equo ; et, facta oratione, metipse propriis manibus castronum, quem precedenti die emerat, interfecit, et sic illud Deo per sacrificium offerebat. Postea per alium vicum, sicut venit, ita reversus est ad castrum suum. (**42 a**) Stabat populus civitatis, viri, mulieres et pueri, aliqui in vicis, aliqui in domibus, aliqui super domus ad videndum regem cum sua comitiva transire. Qui, dum ipsum videbant, alta voce plaudendo manus clamabant « lelele », quod idem est quod « gaudium, gaudium magnum ».

Eodem die post meridiem finito prandio conveniebant multi ex armigeris regis ante castrum in quadam ibi magna platea cum lanceis obtusis, non ferratis, et cum scutis sine aliis armis, et contra sese invicem egregie currebant et hastiludiabant. Habent enim equos velocissimos, rectu aptissimos ; uno digito eos volvunt et quo volunt dirigunt ; staffis curtis, quasi in cathedra sederent, ut omnes Asiatici equitant. Miror quomodo se possint in velocissimo cursu super equo reservare.

Habet enim rex plures captivos Christianos sclavos quam aliquis

(1) Ms. *cuiuscumque*.

(2) Ms. *res*.

infidelium preter Turcorum princeps. Ita et rex Neapolitanus plures habet captivos barbaros et infideles sclavos quam aliquis Christianorum princeps. Habet rex Thunesii quemdam captivum christianum bombarderium optimum, qui nedum eas iacere sed et cudere scit, quem rex non daret pro valore sui castri, licet sit multum tenax et avarus.

Officiales regis qui civitates atque opida regunt generali nomine alcayti vocantur, id est capitanei et gubernatores. **(42 b)** In curia sua penes personam suam multos (1) habet, Vm, scilicet qui Elmamfet (2) vocatur, qui est eius cancellarius, qui omnes litteras regias conficit et ordinat ; Saab Elbahit, Saab idem est quod dominus, et est qui recipit atque revidet computas officiariorum, et est sicut (3) receptor generalis ; Saab Elmuateses, qui est dominus super omnes mensuras et pondera civitatis Thunesii ; Saab Dugane (4), qui est dominus super omnes personas extraneas et forenses et super omnes merces intrantes in portu Cartaginis sive in civitate Thunesii, et est maximus dominus qui regem inter omnes officiales magis regit. Ex officio suo dat regi annuatim centum septuaginta mille duplas aureas, quia rex decimam partem recipit de omni merce. Qui nos, non dubito, priusquam civitatem exissemus, in bursa molestasset, nisi propter mercatores Januenses atque Venetos, quos summos amicos nostros esse consideravit, dimisisset. Verum cum omni honore amore mercatorum nos suscepit, et ducere fecit dominum coram rege et filiis suis, et singula loca visu digna videre fecit ; ymmo suam magnificam atque egregiam domum, qua nec vix alia in civitate pulchrior est, ostendere fecit ; ymmo pro nobis litteram regiam recommendatoriam procuravit, manu propria regis signatam, in papiro ganeo polito, ut moris regis est, **(43 a)** scriptam in morisco, quam adhuc penes se dominus conservat. Cuius tenor de morisco in latinum translatus talis est :

Laus Deo

Manifestum sit illis quibus mandatum nostrum (5) altum visum fuerit tam nostris alcaytis terre quam maris, post salutem ipsis

(1) C *penes se multas personas* (au lieu de : *penes personam suam multos*).

(2) C *Elmansèt.*

(3) C *simul.*

(4) Ms. *Dugarie.*

(5) Ms. *nostrum* manque, rétabli d'après C.

datam, quod militarem militem regis Scotorum Anselmum Adurnum de Flandria, qui venit cum nave Ludovici de Ingisbertis, vobis committimus, ut habeatis in reverentia suam nobilitatem et eam honoretis in persona sua in bonis et omnibus factis et pertinentiis, tali modo quod appareat quod ista singularis recommendatio habeat effectum in eo. Faciantque singuli quod habeat fructum et cogitent quanta mala et dampna consequentur qui contrarium fecerint. Salus sit vobis omnibus. Scripta per altum mandatum, die quinta Jubylei, anno 874 (1).

Suprascripta vera sunt, manus regia sic voluit.

Hanc litteram Cancellarius regis scripsit, sed rex eam propria manu subscripsit nullo apposito sigillo, cum non sit ille modus eorum, sed signo apposito penna sive calamo facto. Arbitrabamur magnam patriam suam per terram visitare, sed tum propter Arabes et la-(**43 b**)-trones, propter quos incole patrie peragrare non audebant, tum etiam propter pestem que diversis in locis intra patriam vigebat, ad illas (2) per terram proficisci dimisimus, contenti eo quod videramus, cum flos patrie esset, et multa in regnis vidissemus quam (3) aliqui advene Christiani unquam, ut asserebant mercatores.

Virtute tamen huius salviconductus pluries ad XVI aut XX miliaria egressi sumus, ymmo usque ad tentoria et loca Araboum qui a rege Thunesii stipendiantur ; habet enim rex ad VIII aut IX mille Arabes ad suum stipendium, quos optime salariatur ; qui sunt viri strenui et optimi armigeri. Nunquam tamen sinit eos in civitate Thunesii noctu permanere, sed semper foras ad tentoria sua exeunt. Hos enim tenet in federe suo, ne ab aliis Arabibus sibi contrariis continueque guerras facientibus convincatur. Si enim omnes Arabes (4) simul unanimes essent, periculum sibi emineret (5). Sunt communiter hii Arabes stipendiarii scilicet regis croceis pelliciis induti, viri superbi non curantes nec estimantes intraneos Thunesii cives.

Cuditur regis imperio in patria optima moneta ; aurea rotunde forme est, et argentea quadre forme. Nulla enim erea moneta in

(1) Ms. 87., l'année a été rétablie d'après C.

(2) *Illas* sic.

(3) *Multa... quam* sic (aussi dans C).

(4) C ajoute *in suo regno dispersi*.

(5) C *immineret, ne sibi regnum auferrent.*

patria est. Maior moneta auri dupla inter mercatores forenses appellatur, sed apud eos dinael ; ma-(**44 a**)-ioris modice valoris est quam ducatus, eque sicut marcha Scocie. Item mediam duplam habent, quam vocant onofdinael. Item quartam duple, quam vocant rabya ; item octavam duple, quam vocant thomina (1) sive thonum. In argento vero est primo una moneta quam nassarinos vocant ; de quibus nassarinis tres valent unam duplam ; comesii valent quinque sextos unius nassarini ; carubde valent (2) duas tercias ; onofnasari valent medium nassarinum ; jugite valent tercium unius nassarini ; cafci sive caracte valent sextum unius nassarini. Et hec de moneta dicte patrie sufficiant.

De itinere a Thunesio versus Alexandriam

Decima quinta die Junii intravimus navim magnam Januensem, non priorem, sed aliam maiorem domini Cosmi de Nigrono (3). In qua erant Mauri usque ad centum personas (4) inter viros et mulieres. Quorum aliqui mercatores erant, qui navim oleis carigaverant, alii peregrini qui ad Mecham ibant (5). Erant etiam in ea (6) Judei, ita quod in navi tres dies in ebdomada celebrati sunt, Christiani dominicam, Judei sabbatum, et Mauri diem Veneris.

Deci-(**44 b**)-ma septima vero Junii velum navis erectum est, tubis clangentibus et jacentibus (7) bombardiis, versus civitatem Alexandrie. Et in itinere pertransivimus opida, civitates et insulas infrascriptas, ut consequenter apparebit.

De Susa et Monasteria, parvulis in Affrica civitatibus

Susa civitas olim fuit maxima, nunc autem parva est, quadrata, pendens in parvo monte, habens quadratos muros, quorum quarta pars ex mari erecta est, ita quod cymbe, galee, fuste possunt venire ad muros civitatis. Et est pulcherrima gulpha et pulcher portus.

(1) Ms. *thoruia.*
(2) Ms. *valet.*
(3) C *Nigro.*
(4) C ajoute *et ultra.*
(5) C ajoute *et peregrinabantur.*
(6) C ajoute *nave nigrona.*
(7) *Jacentibus* sic.

Habet enim gulpha in latitudine 36 miliaria, et in longitudine sexaginta. Sed portus non bene contra ventos clausus est; in eo tempestatem admodum validam et inopinatam pertulimus in festo Sacramenti, ita quod navis nostra deanchorata est per impetum maris et venti atque circa littus deducta, ita quod terram quasi tetigisset. Duravit hec tempestas tribus diebus et tribus noctibus, in quibus nedum nobis, verum et nautis maximus timor incussus est, quoniam dicebant illis temporibus, scilicet estivis, nunquam similem fortunam (**45 a**) vidisse. Maluissent enim nos naute in magno pelago quam [in] portu in quo eramus omnes extitisse.

Sunt autem muri civitatis multum spissi, ad XIIcim forte pedes, habentes duplices voltatas sive arcus defensorios. Et quelibet quadra muri habet turres decem satis magnas. Tres sunt porte, una in parte maritima, alia superius in monte versus terram, et tercia stat per castrum. Quod quidem castrum stat in parte altiori civitatis et est parvum, sed satis forte. In eo alcaytus, id est capitaneus et locum tenens regis, moratur. Est enim iste alcaytus regens civitatem, et judex ordinarius omnibus iusticiam et rationem administrans. Audivi enim a pluribus ibidem quod in tota patria regis Thunesii tam ibi quam alibi in foro suo contentioso in causis civilibus et criminalibus habent satis nostrum modum procedendi, prout scilicet jus romanum postulat, parvis instantiis cum magna celeritate in causarum expeditionibus utantur. Habentque causidicos et advocatos quemadmodum nos. Raro tamen pro scelere commisso aliquem morte sive capite puniunt, sed vel pecuniaria pena vel aliqua corporali, non mortali, afficiunt.

In ea civitate invenimus duos Januenses mercatores ibi in fundico habitantes; in quo vidimus duo prius (**45 b**) invisa animalia, scilicet unam gasellam (1), quod est animal parvum, ad modum juvenis cervi. Habet duo cornua ex fronte erecta, tibias multum subtiles et minutas; quod inter animalia quadrupeda velocissimum arbitratur. Aliud animal erat quod strusum appellant, quod est animal comedens ferrum, sed non tantum, sed etiam blada et ordea et quecumque alia comestibilia; nunquam tamen in edendo sumit nisi unum granum pro vice, dato quod vas plenum sibi apponatur; est enim animal quasi quemadmodum grus, habens corpus simile et plumas similes, sed multo corpore maius est; similesque tibias,

(1) Ms. *gasella*.

sed multo maiores atque spissiores; pedes habet nervosos et carnosos; rostrum magis latum, ut cignis vel auca; admodum enim fortia sunt, quod hominem in dorso quemadmodum equus portat.

Presentavimus autem litteram nostram quam habuimus a rege Thunesii supradicto alcayto, qui sedebat in introitu porte civitatis nos expectans; quam cum reverentia ponendo illam super caput suum et osculando suscepit; quam cum legisset, nos suscepit cum maximo honore; illico nos intra et extra civitatem duci fecit per officiarios suos, qui vocantur Massuarci. Inter cetera quidem vidimus extra portam que respicit terram cisternas septem ruinatas magne no-(**46 a**)-bilitatis et antiquitatis indicium. Suntque ille septem contigue, quarum sex sunt sicce sine aqua et septima est plena aque. Habet enim unaqueque vaulta, uti mensuravimus, XXII pedes [in l]atitudine et [X]XX pedes (1) in longitudine, et habent circa medium rotunda ostia, per que aqua transit de una in aliam. Dixerunt incole quod antiquis temporibus rex Assuerus tenuit civitatem istam pro principali atque regali sua civitate, et per eam in Asia conquisivit CXXVII provincias. De hoc fit mentio in libro Ester in XXVII° capitulo. In quo etiam capitulo dicitur quod Aman erat natus de Bugea, que civitas pertinet regi Thunesii. Sunt etiam hee cisterne alte; credo quod unaqueque teneat VIIIm botas aquarum. Dicunt tamen incole quod rex predictus tantam familiam habuit, quod quolibet mense una istarum pro usu curie sue eguit.

Deinde duxerunt nos in uno alio loco, in quo erant adhuc due vaulte sive caverne, sed stant hee in civitate. In hiis enim Januenses, qui a rege Thunesii conduxerunt omnem toninum qui in regno eius caperetur, toninos quos ibi capiunt saliunt et conservant. Et capitur communiter hic piscis in mense maii et junii; transeundo enim per dictum mare usque in Siciliam, vidimus multos et maximos (2) toninos (**46 b**) per mare currentes, uti canes ad venandum, quod est iocundum videre. Ymmo et in gulpha Thunesii infiniti sunt; ideo credo civitatem Thunesii, quam ipsi Tunes (3) appellant, ab illo pisce, vel piscem a civitate nomen accepisse; hunc enim piscem Mauri ton vocant.

(1) *[in l]atitudine et [X]XX pedes* dans la marge, celle-ci étant rognée au bord.

(2) Ms. *maximo*.

(3) Ms. *temies*.

Dum transiremus per civitatem istam, vidimus mulieres nos aspicere pleno vultu sine coopertione faciei; sed dum veniebant Mauri, statim claudebant velum faciei. Januenses autem (1) ibi habitantes nobis retulerunt quod mulieres ibidem talem habent opinionem, quod si Maurus videret eas et concupisceret, quod statim ex visu conciperent; sed si Christiani conspiciant, etiam concupiscendo, non concipiunt ipse, quia virtus visiva Christianorum non est tante virtutis et potentie sicut visus Maurorum; sed hoc ridiculosum et fabulosum est (2).

Sunt autem in Susa meliores et grossiores ficus quam unquam viderim, sicut pira.

Ad decem miliaria (3) prope Susam super eadem costa est alia parvula civitas, Monasteria vocata, quam a navi plene conspeximus, eiusdem fere magnitudinis sicut Susa, habens castrum maius quam castrum Suse. Incole quasi omnes huius civitatis sunt Mo-**(47 a)**-rabiti, id est viri religiosi; ideo illum locum Mauri sanctum et religiosum vocant; eamque magis quam cetere (4) circumiacentes habundare fructibus dicunt.

Prope muros civitatis in mari sunt duo ex rupibus scopuli, habentes quasi formam fustarum sive parvarum galearum. Dicunt enim Mauri illos ibi esse miraculose inventos; ymmo eos pro miraculo ostendunt. Cum semel autem due fuste venissent in portu ad incolas civitatis depredandum, morabiti viri sancti venerunt super littus, precipientes quod fuste in lapides converterentur, et subito converse sunt, ut dicunt; unde adhuc servant formam fustarum.

De Panthanalea et Malta insulis

Pantanalea alias Pantanarea (5) dicta est, ad quam vicesima octava junii venimus, que est insula regis Aragonum, LX fortassis miliaria in circuitu continens. Solum unum forte satis castrum in se habet. Ideo per paucos homines habitata; non enim plures eam

(1) Ms. *aut.*

(2) C *hoc nobis ridiculosum et fabulosum esse videbatur.*

(3) C ajoute *parva.*

(4) *Eamque magis quam cetere* sic.

(5) C *Pantanaria.*

inhabitant quam ab ipsis barbaris insule tutela requirit. Distat a Susa per centum et quinquaginta miliaria.

Sed Malta insula, que etiam est regis Aragonum, ad quam quinque dies postea venimus (**47 b**) propter contrarietatem ventorum, melius populata est. In ea crescunt catonum et cominum, alias dictum ciminum, et alii fructus, quibus homines inhabitantes vivere possunt. Catonum, uti in Egypto et Syria etiam vidimus, crescit in spinis iuxta terram. Cominum, alias ciminum, semen est cuiusdam herbe.

TRADUCTION

(10 a) L'AFRIQUE

Le monde a été divisé par nos Anciens en trois parties : Asie, Afrique et Europe. Laissant de côté pour le moment deux de ces parties, dont il sera question en leurs lieu et place — **(10 b)** car en ces régions aussi nous avons vu certaines choses — nous traiterons seulement, pour l'instant, de l'Afrique, que nous abordâmes le vingt-cinq mai, au cap de Carthage, jadis ville la plus importante de ce continent.

L'Afrique a été conquise à main armée par un certain roi Afer, de la descendance d'Abraham (1) ; de là, elle a été appelée Afrique, du nom de ce personnage. Il y en a d'autres qui prétendent qu'elle a reçu le nom d' « Africa » pour « Aprica » (exposée au soleil), comme étant exposée à l'ardeur du soleil et ne connaissant pas le froid. Elle est en effet située, en quelque sorte, au midi, chaude par conséquent. Mais mon opinion personnelle est qu'elle doit son nom d'Afrique à une grande cité appelée Africa (2), qui fut jadis plus grande et plus importante, et qui est encore aujourd'hui fort bonne et belle. Quoi qu'il en soit, il ne faut point se soucier du nom, mais de la chose elle-même. Dans plusieurs récits, nous avons aussi trouvé l'Afrique sous le nom de Libye, provenant de Libye fille d'Epaphus (3), qui possédait le pays tout entier.

L'Afrique est déserte en certaines de ses parties, et fertile en d'autres : une huile excellente, le miel, le blé, la vigne, les animaux

(1) 'Êfer, fils de Midyân, lui-même fils d'Abrāhām et de Qeṭūrā (*Genèse* 25,4). Cette étymologie du nom de l'Afrique est dans Josèphe, *Antiquités judaïques*, livre I, chap. XV. On la retrouve chez le géographe arabe al-Bakrī (xɪᵉ siècle), *Description de l'Afrique septentrionale*, éd. trad. de Slane, 2ᵉ éd. Alger, 1911-1913, pp. 21/48, mais 'Êfer y est devenu « Ifrîq » (la trad. a « Farek »), fils d'Abrāhām et de Qeṭūrā.

(2) Durant tout le moyen-âge, les chrétiens ont désigné par le nom d'*Africa* la ville de Mahdia, élevée au commencement du xᵉ siècle par les Fāṭimides sur la presqu'île du *Cap Afrique*.

(3) L'histoire de Libye, fille d'Epaphus, épouse de Poséidon et mère d'Agénor et de Bélus, est bien connue de la mythologie classique. Epaphus est donné quelquefois comme le fondateur de Memphis, du nom de sa femme. Cf. Roscher, *Ausführliches Lexikon der... Mythologie*, t. II, col. 2035-42.

domestiques — chevaux, bœufs, chameaux — et toute sorte de fruits s'y trouvent en abondance. Le pays inhabité est soit sablonneux, soit boisé, peuplé d'ours, de lions, de sangliers, et même de griffons et de fauves des bois. Il en sera parlé plus amplement par la suite. Nos contemporains, qui visitent ces régions africaines ou libyques, ne les nomment ni Afrique ni Libye, mais, obéissant à je ne sais quel motif, ils les appellent Barbarie.

(11 a-23 a) CROYANCE ET MŒURS DES PAÏENS

(23 a-24 a) LES ARABES

(24 b) CARTHAGE, VILLE ANTIQUE

L'histoire ancienne nous apprend ce qu'a été jadis Carthage, sa grandeur, sa puissance, sa richesse, son caractère belliqueux de cité toujours prête à la lutte contre les Romains. C'est ce qu'exprime, sous une forme condensée, ce vers de Virgile au premier livre de l'Enéide : *Urbs antiqua fuit...* (1) ; et celui de Térence dans son « exorde » : *Natus in excelsis tectis Carthaginis altae* (2). Mieux encore, Marius exilé, chassé de sa patrie, débarqua en Afrique là où s'était élevée Carthage, et assis sur les ruines éparses de la ville, étonné de son propre destin et de celui de Carthage, il comparait le sort de l'un et de l'autre, et ne savait décider laquelle de ces deux destinées offrait le spectacle le plus grand (3).

(1) *Enéide*, I, 12 : Urbs antiqua fuit (Tyrii tenuere coloni),
Karthago,...
« Il était une ville ancienne, occupée par des colons tyriens,
Carthage... »

(2) « Né dans les demeures élevées de la haute Carthage ». Ce vers est le premier de l'« épitaphe » apocryphe de Térence, qui figure habituellement dans les plus anciennes éditions de cet auteur, où Adorne pouvait la lire. Le texte de cette épitaphe est donné par Reichling, *Appendices ad Hainii-Copingeri repertorium bibliographicum*, fasc. 4, p. 167, à propos d'une édition de Térence antérieure à 1471.

(3) Allusion à l'épisode bien connu de « Marius assis sur les ruines de Carthage », qui a inspiré peintres et littérateurs : Marius proscrit, ayant débarqué à Carthage (an. 88 av.), le préteur d'Afrique Sextilius lui fit enjoindre, par un licteur, de s'éloigner de sa province sous menace de mort ; « à cette déclaration, Marius demeura muet de douleur et d'abattement ; il resta longtemps immobile... ; et, comme le licteur lui demandait quelle réponse il le chargeait de porter au préteur, il poussa un profond soupir et lui répondit : Annonce-lui donc que tu as vu Caïus Marius fugitif, assis sur les ruines de Carthage. Réponse pleine de sens, par laquelle il mettait devant les yeux de Sextilius l'exemple de la fortune de cette ville et du renversement de sa propre fortune ». (Plutarque, *Vies des hommes illustres*, tr. Pierron, 2e éd., Paris, 1858, t. II, p. 344). Cf. Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. VII (1930), p. 277 et références de la n. 8.

Carthage était située au bord de la mer, sur un beau promontoire (1), en un lieu sablonneux, assez sec et aride. On y manquait de sources et d'eau douce. Les Carthaginois trouvèrent le moyen, au prix de dépenses considérables, d'amener de l'eau douce dans la cité. Il y a une montagne, le Zaghouan (2), distante de vingt-six milles de Carthage ; une source d'eau vive formant ruisseau en jaillit : c'est cette eau qu'ils amenèrent sur un grand aqueduc de marbre (3) formé d'arches, depuis cette montagne, en suivant toujours la vallée, jusqu'au mont de Carthage et aux citernes de cette ville. On ne pourrait croire (**25 a**) à une entreprise si coûteuse, s'il n'était possible de la constater de ses yeux encore aujourd'hui : l'aqueduc a plus de trente milles de longueur, et quarante coudées de haut en certaines de ses parties, ailleurs tantôt plus, tantôt moins. On dit qu'il y avait trois cent soixante-dix mille arches et plus ; nous avons vu, en un endroit, les vestiges de quatre cents d'entre elles, ailleurs de cent autres, ailleurs encore de neuf, de dix, de trois ; elles subsistent, ici nombreuses et là en petit nombre, ici brisées, intactes là. Les ruines de ces arches étonnantes et celles d'autres édifices écroulés (4) attestent également l'ancienne puissance de cette cité.

(1) Le *caput montosum* du texte semble désigner le Cap Carthage que surmonte Sidi Bou Saïd, plutôt que la colline de Byrsa ou de Saint-Louis. Sur l'emplacement de la Carthage antique, cf. Gsell, *op. cit.*, t. I (1913), p. 359 suiv., Cagnat, *En pays romain*, 1927, p. 181 suiv., Saumagne, *Les recherches récentes sur la topographie de Carthage* (*Journal des Savants*, avril 1931), et Lapeyre, *L'enceinte punique de Byrsa d'après les dernières fouilles de la colline Saint-Louis de Carthage* (*Revue Africaine*, 1934, pp. 336-353).

(2) Le *Sauheyn* du texte (*id.* p. 31 *a*) ne peut être que le dj. Zaghouan (*Zaġwān*) à environ 60 kilomètres au sud de Tunis, qui, encore aujourd'hui, contribue à alimenter en eau la capitale de la Régence. L'aqueduc de Zaghouan, construit probablement sous Hadrien pour desservir la Carthage romaine, avait une longueur totale de plus de 100 kilomètres. Il a été restauré plusieurs fois pendant la période musulmane, notamment au XIII[e] siècle, par le Ḥafṣide al-Mustanṣir ; les poètes ont alors célébré cet ouvrage, auquel son architecture a valu le nom arabe d'*al-Ḥanāyā* (= les Arches) ; cf. une *qaṣīda* d'Ibn Abī' l-Ḥusain dans ʿAbdalwahhāb, *al-Muntaḥabāt al-Tūnusiyya*, Tunis, 1336 h, pp. 119-121, et un passage de la *maqṣūra* d'Ibn Ḥāzim al-Qarṭājannī, éd. Caire, 1344 h, pp. 72-74, résumé dans *Al-Andalus*, 1933, p. 87 ; et encore Muḥammad an-Naifar, *ʿUnwān al-Arīb*, Tunis, 1351 h, t. I, p. 79 ; cf. aussi Ibn Faḍlallah al-ʿUmarī, *Masālik al-abṣār*, éd. ʿAbdalwahhāb, Tunis, s. d., p. 8, tr. Gaudefroy-Demombynes, Paris, 1927, p. 112. On trouvera d'autres références dans Audollent, *Carthage romaine*, Paris, 1901, pp. 183-185, et G. Marçais, *Manuel d'art musulman. L'architecture*, Paris, 1927, pp. 578-580 et 888. Des vestiges importants de l'aqueduc sont encore visibles en plusieurs endroits, par exemple au passage de l'Oued Miliane, prés de la Manouba et du Bardo, au village de l'Ariana et à sa proximité en direction de Carthage.

(3) En réalité, de pierre simplement.

(4) Cf. Cherbonneau, *Les ruines de Carthage d'après les écrivains musulmans* (*Annuaire de la Soc. Arch. Constantine*, 1865).

Encore à présent s'élèvent sur le Cap de Carthage beaucoup d'importantes maisons, de nombreux châteaux et forteresses, quantité de hautes tours pour la garde de l'Afrique (1). Quand les navires arrivent dans le golfe de Carthage, le signal en est transmis aussitôt de château en château jusqu'à la ville de Tunis. C'est qu'en effet, en face, à l'opposé de Carthage, il est une montagne appelée Gimbol (2) qui se dresse en mer, et entre elle et le Cap de Carthage s'étend une mer très profonde où les vaisseaux des pirates viennent fort souvent, le lieu étant particulièrement propice aux brigands. Aussi, comme on y craint la venue des chrétiens, fait-on bonne garde au Cap de Carthage. Il y a toujours à Carthage au moins dix mille **(25 b)** hommes d'armes, pour sa défense et celle de tout le pays, car, si Carthage était prise, aussitôt tout le pays serait aisément conquis. Un jour qu'avec le patron de notre bateau nous étions allés à Carthage pour pêcher sur la côte, une fuste bien armée, montée par des Maures, surgit, et nous causa une grande frayeur ; car, si nous n'avions prouvé, grâce à un cavalier du roi de Tunis survenu par hasard, que nous avions un sauf-conduit de ce souverain, on nous eût faits captifs et envoyés ramer sur les fustes. C'est pourquoi je suis d'avis qu'il ne faut jamais s'avancer près des terres sans un dessein mûrement réfléchi ; car les Maures ne laissent point les Francs chrétiens, sans une autorisation expresse du roi ou de ses officiers, pénétrer à Carthage, à cause de la crainte, déjà énoncée, qu'ils éprouvent de la part des chrétiens.

(1) Az-Zarkašī, *Ta'rīḫ ad-daulatain*, pp. 93/171, indique seulement la construction par le Ḥafṣide Abū' l-'Abbās Aḥmad, dans la deuxième moitié du XIVe siècle, d'une grande tour (ou forteresse, *burj*) de surveillance et de défense, à l'est de Gamart, non loin de Carthage. Mais il n'est pas fait mention ailleurs de l'intéressant système de signalisation rapporté ici par Adorne, non plus que de la garnison permanente de Carthage, dont il parle plus bas. Au XIXe siècle, un télégraphe aérien fonctionnait entre la Goulette et la résidence beylicale du Bardo.

(2) On penserait volontiers que c'est le dj. Korbous (*Qurbuṣ*) — dans la presqu'île du Cap Bon — qui surplombe, en face de Sidi Bou Saïd, l'extrémité orientale du golfe de Tunis. Mais, s'il ne s'agit pas d'une simple confusion avec le terme *Jabal* (= djebel) qui signifie « montagne », la forme *Gimbol* semble mieux évoquer le nom de l'île montagneuse *Djamour* (*al-Jāmūr*) ou Zembra (ancienne *Egimure*), située bien plus loin, au large de la pointe du Cap Bon ; il est vrai que l'auteur l'avait déjà citée dans sa relation (p. 10 *a*) sous le nom de *Zemola* : n'aurait-il pas reconnu l'identité de deux termes, usités l'un en italien, l'autre en arabe ?

Tunis, cité du roi

Tunis est aujourd'hui la capitale de toute la Libye ou Afrique, comme le fut jadis Carthage, et, dans la plus haute antiquité, la cité d'Africa, d'où vient, je pense, le nom d'Afrique donné à tout le pays. Tunis n'est distante de Carthage que de dix mille pas. Elle est très fortement murée ; elle a six portes (1) et d'innombrables tours attenantes aux remparts. L'enceinte est carrée, son périmètre est de quatre milles ; mais la ville a de très grands faubourgs **(26 a)** en dehors des portes (2), ce qui fait que son périmètre total atteint bien douze milles. Les faubourgs ne sont pas, comme à l'ordinaire, en manière d'ailes, mais ils sont entièrement occupés et contigus, sans aucun espace vide entre eux. La ville, elle-même, est fort bien située. Elle est bâtie entièrement, jusqu'à son pourtour, de grandes maisons carrées en marbre blanc, qui n'ont pas de toits, mais des terrasses ; au milieu, elles ont un espace libre, dépourvu de toute construction. Les maisons sont habituellement beaucoup plus belles à l'intérieur qu'elles ne paraissent du dehors (3).

Dans la cité, chaque métier a son emplacement déterminé, et chaque genre de marchandise se rencontre en un lieu spécialement fixé (4) : c'est bien commode pour les commerçants, qui trouvent immédiatement ce qu'ils veulent sans avoir à errer beaucoup ou à courir de divers côtés.

Tunis renferme un grand nombre de mosquées, près de deux cents. Elles ont toutes, ordinairement, la même forme carrée, exactement comme le pourtour de nos cloîtres ; une colonnade intérieure y entoure, comme une clôture de jardin, la cour carrée, pavée et à ciel ouvert ; il n'y a point de banquette entre les colonnes, mais le pavage des galeries se raccorde directement à celui de la cour. Ce dallage est fait de morceaux de marbre poli. Les murs

(1) Ces six portes, donnant accès à la cité proprement dite (*madīna*), doivent être : *Bāb al-Baḥr*, *B. Qarṭāǧanna*, *B. as-Suwaiqa*, *al-B. al-Jadīd*, *B. al-Manāra*, *B. al- Jazīra*. Leur emplacement est connu encore aujourd'hui.

(2) Ce sont, comme aujourd'hui, les grands faubourgs de *Bāb as-Suwaiqa* au nord, de *Bāb al-Jazīra* (et *Bāb al-Manāra*) au sud.

(3) Ce n'était pas l'avis d'al-Bakri (*op. cit.*, p. 40/87), au XI[e] siècle ; il citait le dicton : « A Tunis, les portes des maisons sont en marbre (*ruḫām*) ; mais à l'intérieur tout est couvert de suie (*suḫām*) ». Mais les temps avaient changé : Léon l'Africain, comme Adorne, et avec plus de précision, vante le luxe intérieur des maisons de Tunis (*Description de l'Afrique*, éd. Schefer, Paris, t. III (1898), pp. 141-142).

(4) Même remarque chez Léon l'Africain, *op. cit.*, p. 137.

extérieurs des mosquées sont très hauts ; ils n'offrent absolument aucun regard sur la rue. Dans (**26 b**) les galeries sont suspendues un grand nombre de lampes de verre. Il n'y a point d'images peintes ni sculptées. Toute mosquée a d'ordinaire une tour haute, de faible largeur (1).

Dans la Grande-Mosquée de Tunis, qui est fort belle et riche, se trouve une grande cloche, laissée là depuis l'antiquité ; mais les chrétiens ne peuvent la voir, parce qu'il ne leur est pas permis d'entrer dans les mosquées. Près de cette Grande-Mosquée, à la distance peut-être d'un jet de pierre, il en est une autre, petite celle-là, au sommet de laquelle repose le corps de Sainte-Olive, qu'aucun des Maures n'ose toucher, depuis que plusieurs d'entre eux, ayant voulu y porter la main, sont restés figés comme des statues (2).

Hors de la porte orientale de la cité (3), sont les fondouks des marchands chrétiens étrangers : Génois, Vénitiens, Pisans, Florentins et Catalans. Les fondouks sont des emplacements carrés, entièrement clos de murs, qui contiennent à l'intérieur des logements nombreux et variés, mais qui ont une seule entrée. C'est là que les marchands demeurent et que leurs marchandises sont mises en vente (4). Le fondouk des Génois et celui des Vénitiens sont les

(1) Description exacte, mais beaucoup trop sommaire, du plan général des mosquées : les « galeries » voisines de la cour (*ṣaḥn*), et où sont suspendues des lampes de verre (*qanādīl*), semblent désigner les travées de la salle de prières (*bait aṣ-ṣalāt*) ; la « tour » est le minaret (*manâra, ṣauma'a*). C'est là ce qu'on peut voir de l'extérieur ou par l'entrebaillement d'une porte. Il n'est donc point question du *miḥrāb*, qui est un élément essentiel, mais en général invisible du dehors. Cf. Gaudefroy-Demombynes, *Les institutions musulmanes*, Paris, 2e éd. 1931, pp. 78-80 ; et l'art. *masdjid*, de l'*Enc. Islām*. Le terme *gemma*, employé par Adorne, est l'arabe *jāmi'* = mosquée.

(2) Une tradition veut que la Grande-Mosquée de Tunis, *Jāmi' az-Zaitūna* (mosquée de l'Olivier) ait pris la place et le nom d'une ancienne église chrétienne, dédiée à une sainte Olive, contemporaine de l'invasion vandale. Cf. Salv. Romano, *Una santa palermitana venerata dai maomettani a Tunisi* (*Archivio storico siciliano*, t. XXVI, 1901, pp. 11-21). Au début du xve siècle, le roi d'Aragon, Martin Ier, faisait réclamer, par un messager, « lo cors de Santa Oliva qui jau en Tuniç ». Cf. Ivars, *Dos Crenades valenciano-mallorquines a les côstes de Berberia*, Valencia, 1921, p. 161 (avril 1402), et D.-S. Llagostera, *Itinerari del rey En Marti* (*Institut d'Estudis catalans*, Anuari 1911-1912, p. 181, 7 août 1402). On voit, d'après Adorne, que la démarche de Martin avait été vaine. Actuellement, à Tunis, il n'est plus question de reliques qui rappelleraient l'histoire — ou la légende — de sainte Olive. La mention de la cloche léguée par l'antiquité se rattache évidemment à la même tradition, qui fait succéder la mosquée à une église.

(3) C'est *Bāb al-Baḥr* (Porte de la Mer), à peu près à son emplacement actuel ; en français, aujourd'hui, « Porte de France ».

(4) Indications semblables dans Léon l'Africain, *op. cit.*, t. III, p. 187, mais les précisions suivantes d'Adorne à propos des Génois et des Vénitiens n'y figurent pas. L'emplacement est celui de l' « Avenue de France » actuelle. Sur les fondouks des marchands chré-

principaux ; ils sont occupés par d'importants bâtiments. Les Génois y ont une très belle église, élevée en l'honneur de Saint-Laurent ; ils y ont leur messe chaque jour. Les Vénitiens ont de même leur église dans leur fondouk : elle a été construite en l'honneur de Sainte-Marie.

(27 a) A l'extrémité de ces fondouks, on rencontre une grande place, large et longue, où chaque jour, durant deux heures avant la tombée de la nuit, nous avons vu un spectacle étonnant. Les Maures, en effet, n'ayant pas de jour de fête et de repos fixe dans la semaine, s'assemblent chaque soir à l'approche de la nuit, venant les uns à cheval, les autres à pied, selon leur situation et leurs moyens, en un lieu déterminé, où ils assistent à différents jeux et spectacles, pour récréer leurs esprits fatigués par le travail physique ou intellectuel. A Tunis, c'est la place ci-dessus qui est assignée à ces jeux. Il y avait là, debout, dressés sur leurs jambes, des conteurs publics, tenant en main un long bâton avec lequel ils font des gestes variés, conformes aux exigences du sujet traité. Ils ont un grand nombre d'auditeurs maures, qui les écoutent bien sagement, comme on écoute chez nous les prédications. Ils débitent de vieilles histoires. D'un autre côté de la même place, d'autres chantaient, accompagnés chacun de deux acolytes qui scandaient leur chant en battant des mains ; ceux-là mettaient devant eux leurs chaussures, pour qu'on y jetât l'aumône dont on pouvait désirer les gratifier. D'autres encore, d'un autre côté de la même place, jouaient de la musique avec des musettes et un grand nombre de tambours de grande taille **(27 b)** faisant un bruit sourd ; au son de cette musique des personnes dansaient, mais seulement après avoir versé une certaine somme aux musiciens (1). Ces gens

tiens à Tunis, cf. Mas-Latrie, *Relations et commerce de l'Afrique septentrionale au moyen-âge*, Paris, 1886, p. 167 suiv., et Sayous, *Le commerce des Européens à Tunis depuis le* XIIe *siècle jusqu'à la fin du* XVIe, Paris, 1929, p. 79. Sur la construction d'une nouvelle église dans un de ces fondouks, cf. un cas juridique rapporté par al-Wanšarīsī (*Archives Marocaines*, 1908, t. 12, p. 246). Quelques mois avant le voyage d'Adorne, les marchands génois de Tunis avaient eu à se plaindre de mauvais traitements de la part des autorités : le 1er mars 1470, la seigneurie de Gênes avait adressé une lettre à ce sujet au souverain de Tunis. Cf. Marengo, *Genova e Tunisi*, Roma, 1901, p. 90.

(1) Adorne a-t-il bien compris cette scène ? Il me paraît étonnant que ce fût le public qui dansât. La danse profane est pratiquée en Tunisie, en dehors des nègres, par des musiciens qui chantent et dansent en même temps qu'ils jouent de leurs instruments : par exemple, dans le Sahel, où il est fait usage d'une cornemuse qui rappelle la musette du Massif Central français, cf. Deyrolle, *Les danseurs tunisiens* (*Bull. soc. d'anthropologie de Paris*, 1911, pp. 262-266). Les instruments cités ci-dessus sont, d'une part, le tambour de grande dimension (*ṭabl*, pl. *ṭubūl*) frappé sur les deux faces

font en dansant force gesticulations. D'un autre côté de la même place, il y avait des histrions ou maîtres d'armes au sabre et au bouclier, qui donnaient des leçons d'escrime (1). Les Maures excellent, en effet, dans cet art ; ils y sont bien plus forts que les gens de chez nous. Les Maures surpassent ordinairement les autres peuples en trois arts : l'escrime, la natation (2), le jeu des échecs. Il n'est pas possible de pratiquer ces trois arts mieux qu'eux. Encore d'un autre côté de la même place, étaient des enfants de dix ou douze ans, qui portaient sur la tête huit ou neuf cruches de terre placées les unes sur les autres, sans aucun lien, et dressées en l'air, comme on porterait une longue lance. A ce genre de spectacle, le peuple maure accourait chaque soir, à cheval ou à pied, selon la condition de chacun (3).

A l'extrémité de ladite place, en avançant toujours vers l'Est, on trouve un endroit ceint de murs, avec deux portes, dont l'une

à l'aide de baguettes ; d'autre part, un instrument à vent qui est soit la cornemuse du Sahel, soit une sorte de hautbois à pavillon évasé (tun. *zukra*), peut-être de la variété décrite par Ibn Ḫaldūn sous le nom de *zulāmī*, cf. I. Ḫaldūn, *Muqaddima*, éd. Caire, pp. 369-370, tr. de Slane, t. II, pp. 411-412 ; Bertholon et Chantre, *Recherches anthropologiques dans la Berbérie orientale*, Lyon, 1913, pp. 495-496, et Rouanet, *La musique arabe au Maghreb*, dans Lavignac, *Encyclopédie de la musique*, 1re partie, t. V, Paris, 1922, p. 2920 suiv., et pp. 2933-2934. D'une façon générale, sur les danses et les instruments qui les accompagnent en Afrique du Nord, cf. la bibliographie et les interprétations données par W. Marçais, *Textes arabes de Takroûna*, t. I, Paris, 1925, pp. 310-2 et 404-5.

(1) Cette sorte d'escrime, autrefois largement répandue dans le monde musulman, est décrite, pour la Syrie moderne, sous le nom de « danse du sabre » par Mercier, *La chasse et les sports chez les Arabes*, Paris, 1927, pp. 163-164. La Tunisie connait, encore aujourd'hui, une espèce d'escrime dansée, appelée *zgāra*, dans laquelle les sabres sont souvent remplacés par des bâtons.

(2) On peut s'étonner, de prime abord, de cette supériorité reconnue aux « Maures » dans l'art de la natation. Mais il convient de se rappeler qu'avec l'équitation et le tir à l'arc, la natation fait partie des exercices physiques recommandés par la Tradition au « parfait » musulman. Cf. notamment I. al-Ḥājj al-Fāsī, *Madḫal*, éd. Caire, 1348/1929, t. III, p. 17.

(3) Antérieurement, au cours de généralités sur le monde musulman, l'auteur avait déjà parlé de la même manière de ces amusements populaires (p. 14 *a*) : « Ipsi enim non uno die in ebdomada, sed communiter omni die per tres horas ante noctem in loco uno largo in qualibet civitate ad hoc deputato ad diversa spectacula veniunt, ubi sunt aliqui predicantes diversas antiquas hystorias ; alii sunt gestantes veluti joculatores ; alii ensibus et bocleriis sive scutis certantes ; alii veluti hystriones saltantes sive corrizantes ; alii cantantes et manibus plausum facientes. Habent communiter de more quod, dum canunt, manibus etiam plaudunt. Ista in Thynesio melius quam alibi vidimus ». En Berbérie, c'est Marrakech, avec sa Place Djemaa El-Fna (*Jāmi' al-Fanā'*), qui a le mieux conservé ce genre de spectacles. Il n'y en a plus trace aujourd'hui, à Tunis, à l'emplacement indiqué, qui est recouvert par un quartier de la ville européenne (avenue Jules-Ferry) ; les conteurs publics et les bateleurs exercent leur art dans les faubourgs indigènes, soit dans le quartier de Halfaouine, soit plutôt hors de Bab-Menara.

donne sur l'étang au bord duquel le bâtiment s'élève, et dont l'autre regarde vers la cité. C'est en ce lieu, nommé l'Arsenal (1), qu'on enferme les galères et les fustes du roi. En avançant encore, on rencontre, en bordure (**28 a**) du lac, une autre construction, appelée la Douane, où sont déposées toutes les marchandises, qu'elles viennent de la mer ou de la cité ; elles paient un tonlieu de dix pour cent, à savoir une pièce d'étoffe sur dix, un doublon ou ducat sur dix, et de même pour les autres produits (2).

Ces deux établissements s'élèvent, comme je l'ai dit, en bordure d'un très grand lac ou étang, dont le pourtour fait bien trente milles, et qui, en été, pue étrangement. Sur ce lac, on trouve une multitude d'oiseaux semblables à des cigognes ; ce n'en sont point cependant, mais ils en diffèrent très peu. Nous les avons vus nager par mille à la fois sur les eaux, ou se tenir debout près du rivage, là où il n'y avait pas une grande profondeur (3).

Ce lac communique avec la mer par un petit chenal de la largeur d'une galère, dont les bords ou rives sont murés. C'est par là qu'au moyen de barques on amène toutes les marchandises, soit des grands vaisseaux et des trirèmes jusqu'à la ville de Tunis, soit au contraire de Tunis sur les navires stationnés en mer (4). Au sud

(1) La Tunis musulmane a été de bonne heure dotée d'un chantier naval ou « arsenal » (*dār aṣ-ṣinā'a*), cf. Ibn 'Iḏārī, *Bayān*, t. I, éd. Dozy, Leyde, 1848, tr. Fagnan, Alger, 1901, p. 38/49, et Bakrī, *op. cit.*, pp. 38-39/84 : « l'arsenal de Tunis touchait au port et le port au lac ». Au XVIe siècle, il est mentionné par Marmol, *L'Afrique*, tr. Perrot d'Ablancourt, Paris, 1667, t. II, p. 452, et on en a des représentations figurées, qui le situent bien au bord du lac, hors de *Bāb al-Baḥr*, cf. Garrigou-Grandchamp, *Documents relatifs à la fin de l'occupation espagnole en Tunisie* (*Revue Tunisienne*, 1914, pp. 9-10), et Monchicourt, *Essai bibliographique sur les plans imprimés de..., Tunis-Goulette au XVIe siècle* (*Revue Africaine*, 1925, tir. à part, p. 22) ; il devait disparaître vers 1570.

(2) Cf. Léon l'Africain, *op. cit.*, t. III, p. 146 : « Le lieu de la douane est assis sur le lac de la Goulette près de la cité ». Il est exact qu'en principe les marchandises payaient un droit de 10 % *ad valorem* ; cependant, certaines d'entre elles, telles que les métaux précieux, ne payaient, en général, que 5 % à l'importation ; il y eut également franchise dans certains cas. Cf. Mas-Latrie, *op. cit.*, pp. 346-347, et Sayous, *op. cit.*, p. 80. Le droit de douane de 10 % est exactement la dîme (*'ušr*) prescrite en la matière par le *fiqh*. Cf. Heffening, *Das islamische Fremdenrecht*, Hannover, 1925, pp. 128-129.

(3) Ces oiseaux sont les flamants roses (*šabrūš* ; sur ce vocable, cf. G. S. Colin, dans *Hespéris*, t. X, 1930, p. 126), que l'on voit encore aujourd'hui sur le lac de Tunis, et que Maupassant a si joliment décrits dans *La Vie errante*. Les Tunisiens actuels sont aussi à même — trop souvent — de constater l'exactitude de l'information d'Adorne sur la mauvaise odeur qu'il arrive au lac de répandre.

(4) Ces indications sont conformes à celles que donnait al-Idrisi trois siècles plus tôt : « A l'extrémité du canal, sa surface s'agrandit et sa profondeur augmente. On appelle ce lieu *Waqqūr* ; c'est là que jettent l'ancre les navires de transport, les galères et les bâtiments de guerre ; l'excédent des eaux introduites dans le canal creusé atteint

de ce chenal appelé Goulette, s'élève une grande tour nommée Radès, destinée à la défense de la Goulette et du port de la cité contre les incursions des pirates, brigands et autres ennemis (1).

A l'Occident de la ville se dresse un château très grand et très beau, appelé Kasba, où le roi réside la majeure partie de l'année. Il a un périmètre d'un mille et demi, et il est très bien défendu, bien qu'il ne soit pas entouré de remparts. Il a **(28 b)** des portes voûtées et bien défendues ; leur ouverture n'est pas droite comme celle de nos portes, mais incurvée en forme de vipère, ou mieux, de trompette. On fait toujours bonne surveillance à ces portes : un grand nombre de gardes bien armés y sont installés en permanence. Le roi demeure au château, avec tous ses gens de cour ou « domestiques », dont chaque famille vit à part, séparée des autres. Ce château est, à l'intérieur, si beau et si riche en ses bâtiments que j'aurais peine à le décrire. Il est situé en un lieu agréable et plaisant, près de la Grande-Mosquée de la ville (2).

Près du château, toujours vers l'Ouest, est une rue, la plus agréable, la plus large et la plus belle en édifices de toute la ville. Sur son côté droit, assez près du château, il y a un lieu nommé Rabat, qui est formé de nombreuses rues avec des portes aux extrémités. C'est là que demeurent les chrétiens dits « du Rabat »,

la ville de Tunis qui est bâtie sur les bords du lac, mais les vaisseaux n'y parviennent pas. On les décharge à *Waqqūr* au moyen de petites barques (*zawāriq*), susceptibles de naviguer à plus basses eaux ; même l'introduction des navires de la mer dans le canal et jusqu'à *Waqqūr* ne peut avoir lieu qu'un à un, attendu le défaut d'espace » (*Description de l'Afrique et de l'Espagne*, Leyde, 1866, p. 112/131).

(1) Le village indigène de Radès (*Rādis*) subsiste, à 10 kilomètres à l'est de Tunis, vers le Cap Bon, sur une colline proche du lac, d'un côté, et de la mer, de l'autre. D'après al-Bakrī, *op. cit.*, p. 37/81, il aurait même jadis donné son nom au lac et au port de Tunis. A l'époque ḥafṣide, Radès, qui possédait une mosquée à *ḫuṭba*, se souvenait d'avoir longtemps servi de *ribāṭ* (Tijānī, *Riḥla*, tr. Rousseau, *Journ. Asiat.*, août 1852, p. 65, et G. Marçais, *Note sur les ribāṭs en Berbérie*, extr. des *Mélanges René Basset*, Paris, 1925, p. 7, n. 1). Au XIII[e] siècle, il est attesté que c'était un lieu de dévotion : Yāqūt déclare tenir cette information d'un Tunisien (*K. mu'jam al-buldān*, Caire, 1906, t. IV, p. 204), et un disciple de S. Abū' l-Ḥasan aš-Šāḏilī reconnaît la valeur des visites pieuses faites à Radès (recueil manuscrit de *Manāqib*, de la collection Abdulwahab, non folioté) ; en 1294, un personnage important de la cour de Tunis y fut enterré (Zarkašī, *Ta'rīḫ ad-daulatain*, p. 42/76).

(2) Il ne subsiste rien de la Kasba (*Qaṣaba*) ḥafṣide, dont les bâtiments dataient, pour la plupart, du XIII[e] siècle, dans la Kasba actuelle qui sert de caserne sur le même emplacement. Les textes donnent deux noms de portes de la Kasba ḥafṣide : *Bāb al-Ġadr* vers la campagne, et *Bāb Intajmī* vers la ville (cf. mon art. *Tunis* dans l'*Enc. Islām*). Tunis a conservé, dans son enceinte, une porte « coudée » de la deuxième moitié du XIII[e] siècle, *al-Bāb al-Jadīd*, cf. G. Marçais, *Manuel d'art musulman*, p. 571.

du nom même de l'endroit qu'ils habitent (1). Ceux-ci, tout en étant tout à fait comme des Maures sous le rapport de la langue, de la culture et des façons de vivre, parce qu'ils sont nés dans le pays où leurs familles sont installées depuis très longtemps, observent toutefois notre religion. Ils ont en effet une très belle et grande église, élevée en l'honneur de Saint-François : elle renferme huit autels et un grand nombre d'ornements précieux, selon le rite romain. Les messes y sont célébrées chaque jour en latin ; **(29 a)** et eux-mêmes, bien que sans comprendre, chantent leurs messes en latin, selon un usage qui rappelle exactement la façon dont nos paysans, dans leurs églises, aident leurs prêtres à chanter. Ils ont dans cette église trois cloches et un grand nombre de clochettes, ce qui n'est point accordé aux autres chrétiens, c'est-à-dire aux Génois et aux Vénitiens. Mais, comme le roi, de même que tous ses prédécesseurs, aime beaucoup ces chrétiens du Rabat, qui ont toujours servi de défenseurs et de gardes du corps aux souverains, il leur a accordé les plus grands privilèges. Quand le roi part pour la guerre ou dans quelque autre but, ce sont eux qui escortent sa personne de plus près ; et aucun Maure, pas même le fils du roi, n'oserait s'approcher de lui davantage. Ils ne paient aucun tribut au roi. Personne ne se risque à les offenser par des actes, ni même en paroles, tandis qu'eux commandent aux autres à leur guise. Il y a parmi eux trois capitaines ou caïds, dont chacun a sous ses ordres un grand nombre de chrétiens, et qui sont, en outre, les maîtres de propriétés et de villes peuplées de Maures. Ils peuvent

(1) Cf. Léon l'Africain, *op. cit.*, t. III, p. 137, à propos du faubourg de Bāb al-Manāra : « En ce dernier, il y a une rue separée quasi comme si c'etoit un autre bourg, et là font residence les chretiens de Thunes, desquels le seigneur se sert pour ses gardes, etans encore qu'ils vaquent à autres ofices, lesquels les Mores ne se daigneroyent employer » et p. 147 : « la garde (qui est des chretiens habitans au bourg...) se tient encore plus près de sa personne [=du roi] ». Marmol, *op. cit.*, p. 448, veut faire remonter aux Almohades cette colonie militaire des « chrestiens *Rabatins* » ; il précise qu'ils étaient aimés des rois à cause de leur résistance aux Arabes, et que certains d'entre eux avaient « des gouvernements et des lieux qui leur appartenaient » : concessions territoriales qu'Adorne signale également. Sur la milice chrétienne et un certain nombre de chevaliers espagnols au service des Ḥafṣides de Tunis, cf. Alemany, *Milicias cristianas... del Almagreb* (*Homenaje á Codera*, Saragosse, 1904), et Giménez Soler, *Caballeros españoles en África* (*Revue Hispanique*, 1905). Comme le dit Marmol, cette milice subsistait à l'arrivée de Charles-Quint, en 1535 ; une carte de cette année-là, contemporaine de l'expédition espagnole, montre l'emplacement où logeaient les « Rabatins », avec cette notice : « il borgo Rabat e abitato da soldati Christiani » ; cf. Monchicourt, *op. cit.*, pp. 21-22. — « Rabat » ne signifie pas autre chose que « faubourg » ; c'est l'arabe *rabaḍ* pour *rabaḍ*, cf. W. Marçais, *Quelques observations sur le dictionnaire de Beaussier* (*Recueil de mémoires... XIVe Congrès des Orientalistes*, Alger, 1905, p. 434).

même porter le costume des Maures ; mais ils n'usent point de cette faculté, car, n'étant point Maures, ils ne veulent pas en avoir l'air, fût-ce par la tenue, afin de montrer dès l'extérieur, par le costume, la foi qu'ils observent. Ils portent cependant tous leurs vêtements selon l'usage des infidèles, excepté pour la coiffure ; en effet, ils ne mettent point de turbans sur leur tête, mais de petits chaperons **(29 b)** à la façon des Teutoniques (1). Quant à leurs femmes, elles vont, vêtues simplement, comme les dames mauresques ; le roi les invite à ses festins, aux fêtes de mariages ou de naissance ; il les préfère à toutes les autres dames, parce qu'elles ont une certaine distinction innée, qui fait entièrement défaut aux autres femmes du pays. Ainsi ces chrétiens du Rabat, par le parfait loyalisme dont ils ont toujours fait preuve envers les souverains, ont su gagner leur sympathie et leur affection au point de bénéficier dans le pays d'une grande liberté, supérieure à celle dont jouissent les Maures eux-mêmes.

Les Juifs, au contraire, n'ont absolument aucune liberté ; ils sont tous astreints à un lourd tribut ; et ils ont un costume particulier, différent de celui des Maures : autrement, s'ils ne portaient pas de vêtements distincts, ils se feraient lapider. Ils arborent une pièce d'étoffe jaune à la tête ou au cou (2). Leurs femmes n'osent même pas porter de chaussures. Ils sont très méprisés et haïs, bien plus même que les chrétiens latins, qu'on appelle là-bas Frangi (3).

En avançant plus loin dans le quartier dont il vient d'être question, on trouve une mosquée sur une vaste esplanade qui est comme une place de marché. Sur cette place on vend de vieux vêtements et de vieux bijoux ; et c'est dans cette mosquée que chaque année, le 10 de la lune de juin **(30 a)**— c'est-à-dire le dixième jour après l'apparition de la lune de juin — le roi et les habitants célèbrent la fête d'Abraham : nous avons assisté à cette fête, comme nous le

(1) Sur les privilèges vestimentaires des « Rabatins », Adorne avait déjà écrit plus haut, p. 20 *a* : « non licet cuiquam nisi Mauro et Mosselemyno albam mappam in capite portare. Hoc ultimum tamen fallit in Tunisio, ubi Cristiani multum privilegiati sunt ». La conservation d'une coiffure particulière comme dernière résistance à l'assimilation est un phénomène assez général ; de plus, en pays d'Islām, une signification religieuse s'attache d'ordinaire à la forme et à la disposition de la coiffure.

(2) Le « tribut » est la capitation (*jizya*) que paient les sujets non-musulmans. Le port de la « rouelle » (*šikla*), déjà ordonné par l'Almohade al-Manṣūr, fut imposé à nouveau aux Juifs de Tunis au milieu du XIIIe siècle, cf. Fagnan, *Le signe distinctif des Juifs au Maghreb* (*Revue des études juives*, avril-juin 1894).

(3) En tunisien actuel, « Européen » se dit encore *Franjī*, pl. *Franj*.

dirons dans le chapitre suivant (1). Près de cette mosquée est une porte dite Bab Khalid, hors de laquelle on mène vendre les moutons, la veille de la fête d'Abraham (2). Egalement près de là se trouve un grand étang, appelé Sebkha, qui a un périmètre de sept ou huit grandes lieues (3).

Du côté du Nord ou Septentrion, se dresse une montagne dite Djellaz, qui s'étend très loin jusqu'au mont Saltein (4). C'est sur cette montagne et dans sa vallée que les Maures sont ordinairement inhumés ; bien qu'on les enterre également sur tout le pourtour de la ville (5), on le fait de préférence sur cette hauteur. Quand nous aperçûmes de loin cette montagne, nous crûmes que c'était une grande ville attenante à Tunis. Tous les Maures de quelque importance s'y font faire des tombeaux que l'on prendrait pour des maisons, avec leurs coupoles. Les autres, les gens du peuple, on les inhume de la même façon que chez nous, en jetant de la terre sur

(1) Sur cette fête, voir en effet plus bas, p. 40 *b* à 42 *a*, et notes. Le lieu de célébration des deux grandes fêtes religieuses annuelles, Rupture du jeûne et Sacrifices, était le *muṣallā al-ʿīdain* (= des deux fêtes), édifié en 627/1231, avec « tours et créneaux », par le Ḥafṣide Abū Zakariyā', à l'emplacement actuel de la caserne Saussier ; cf. Ibn aš-Šammāʿ, *Adilla bayyina*, ms. Nat. Paris 4625, f° 56 *a*, et Zarkašī, *Ta'rīḫ ad-daulatain*, p. 18/33. Aux alentours de 1400, Abū Fāris y construisit une vaste citerne de 2.500 mètres-cubes, qui existe encore sous le sol, à l'angle nord de la grande cour ; cf. Zarkašī, *op. cit.*, p. 101/186-187, et Dolot, *Note sur la caserne Saussier* (*Revue Tunisienne*, 1908, p. 297). I. Abī Dīnār, *Mu'nis*, 2e éd., Tunis, 1350 h, p. 119, énonce que ce muṣallā était identique au *Jāmiʿ as-sulṭān* (= mosquée du sultan). La place qui le précédait s'appelait alors, comme aujourd'hui, le *Murkāḍ* (« Place aux Chevaux »). Des fripiers en plein air hantent encore ces parages, notamment la « rue du Morkad ». — Par « lune de juin », il faut entendre le mois arabe de *ḏū' l-ḥijja* qui, en l'année du passage d'Adorne à Tunis (874/1470), se trouvait correspondre exactement, pour les quantièmes, au mois de juin.

(2) Le « Bicalip » d'Adorne (cf. aussi plus bas, p. 40 *b*) ne me paraît pouvoir désigner que *Bāb Ḫālid* des textes de l'époque ḥafṣide, actuellement *Bāb Sīdī Qāsim*, au sud-ouest de la Kasba, et tout proche de la « Place aux Moutons » (*Raḥabat al-Ġanam*), où nous savons qu'au milieu du xve siècle on allait acheter les victimes destinées à la Fête des Sacrifices, cf. ʿUmar b-ʿAlī ar-Rāšidī, *Manāqib S. Aḥmad b. ʿArūs*, Tunis, 1303 h, p. 491. Mais la Place aux Moutons est à l'intérieur de Bāb Ḫālid, et non au dehors, et d'autre part il est difficile de dire que cette porte soit située très près (*apud*) de l'ancien *muṣallā*. N'y a-t-il pas quelque confusion dans les souvenirs de l'auteur ? Ce qu'il va dire de l'emplacement du Djellaz permet de le supposer.

(3) Il s'agit de la grande Sebkha Sedjoumi (*Sabaḫat Sījūm*), qui s'étend en contre-bas de Tunis, au sud-ouest.

(4) Le « Sillocgt » d'Adorne ne peut être que le *Zallāj* des textes de l'époque ḥafṣide, devenu « Djellaz » (*Jallāz*), le plus important des cimetières musulmans de Tunis, au *sud-est* de la ville. L'auteur commet une erreur manifeste en le situant au nord : cette inexactitude topographique est due certainement à une défaillance de mémoire. — Le mont « Saltein » est-il le dj. Zaghouan, désigné ailleurs dans le texte sous la forme « Sauheyn » (pp. 24*b*, 81*a*) ?

(5) Notamment, à l'époque ḥafṣide comme aujourd'hui, aux cimetières de *Sīdī al-Qurjānī* (Gorjani), au sud-ouest, et de *Sīdī Aḥmad as-Saqqā*, à l'ouest.

le corps, mais on enfonce une pierre à la tête de leur sépulture et une autre au pied (1).

Près de cette hauteur, dans un faubourg de la ville, se trouve une très belle maison, qui a l'aspect d'un palais élevé. Un saint d'entre leurs prophètes y demeurait. C'est là que tous les rois sont ensevelis (2). Cet édifice, fait de pierre avec des colonnes de marbre poli, a une apparence magnifique et vraiment royale (**30 b**). Dans ces tombeaux, sont suspendues des lampes en très grand nombre. Ces édifices funéraires ne sont point hauts intérieurement comme les nôtres, mais chacun d'eux a au-dessus de lui une coupole, comme si c'était une maison.

Près de cet édifice, nous avons vu un spectacle extraordinaire et étonnant en la personne d'un Maure qui était chérif, c'est-à-dire descendant de Mahomet. Sans mains ni bras depuis sa naissance, il était âgé d'environ quarante ans. Cet homme rédige chaque jour des suppliques au roi pour ceux qui en ont besoin (3), car tel est son métier. Et, de fait, nous l'avons vu tailler d'abord une plume, puis verser de l'encre d'un grand pot dans son écritoire, et rédiger en langue mauresque (4) une prière à Dieu, selon leur usage ; il l'écrivit fort bien, prestement et habilement ; ensuite, il coupa le papier et en fit, à l'aide de ses pinces, une sorte de billet, qu'il nous remit. Quand nous donnâmes cet écrit à lire à des Maures pour savoir ce qu'il contenait, ils le mirent au-dessus de leur tête et le baisèrent, refusant de le lire à moins d'être des marabouts, c'est-à-dire des prêtres (5). Ce même chérif, voyant que nous admirions ses faits et

(1) Les « turres » du texte ne peuvent être que des « coupoles » (sg. *qubba*). L'auteur a précédemment traité en ces termes des sépultures musulmanes, p. 19*b* : « ...extra suas civitates et opida habent semper sua cymiteria, id est loca ubi sepeliunt suos mortuos. Ibi communiter divites et potentes faciunt magna monumenta, magnis et altis muris circumdata, ita ut non monumentum sed domus videatur. In cuius medio est communiter aliqua pulchra arbor inserta. Pauperes habent humiliora munumenta, quemadmodum nos facimus. Sed ubi nos cruces ponimus, ipsi duo saxa naturalia ponunt : unum in parte capitis, aliud in parte pedum ». Ces observations sont exactes ; cf. Gaudefroy-Demombynes, *op. cit.*, pp. 139-140.

(2) Il s'agit de l'ancienne demeure du grand saint de Tunis, du Xe-XIe siècle, Sîdî Muḥriz (Maḥrez) b. Ḫalaf, où le personnage lui-même a sa tombe (*turba*), et où, effectivement, au XVe siècle, les membres de la famille ḥafṣide étaient d'ordinaire inhumés ; cf. Zarkaši, *Ta'rīḫ ad-daulatain*, *passim*. L'emplacement est au nord de la cité, à l'intérieur de Bāb as-Suwaiqa, et non dans le faubourg. La mosquée dite de Sîdî Maḥrez, qui s'élève en face, date du XVIIe siècle.

(3) Sur les audiences royales destinées à la présentation des suppliques, voir plus loin, p. 37*a*.

(4) C'est-à-dire « arabe ».

(5) Il n'est pas besoin d'insister sur l'erreur que commet Adorne en assimilant les « marabouts » — de quelque manière qu'il entende ce terme — à des prêtres.

gestes, prit du pain et des pêches qu'il fendit avec ses pieds ; puis il mangea, jetant des morceaux de pêche çà et là. Nous lui donnâmes un demi-ducat ; il le prit et le pesa dans une balance (1). Ensuite il se passa un peigne dans les cheveux, et il but dans une grande (31 a) cruche. Mais nous apprîmes encore autre chose à son sujet : chaque jour il parcourt la ville à cheval ; lorsqu'il veut monter, il selle et bride lui-même son cheval, et il commande ensuite la bride avec le pied. Ce qui est d'ailleurs le plus remarquable, c'est que dans tout ce pays-là, on n'a jamais entendu parler du singe (?), qui se sert de ses pieds comme de ses mains en toutes circonstances ; et pourtant les Maures, non seulement s'ils sont manchots mais même ceux qui ont des mains, s'aident d'ordinaire habilement de leurs pieds dans un grand nombre d'actions (2).

Au delà de la montagne dont il a été question, il s'en trouve une autre, appelée Ressas, d'où l'on extrait du plomb (3). A proximité de cette dernière, s'élève le mont Zaghouan, où l'on rencontre des lions en grande quantité. Ceux-ci font rarement du mal aux hommes, car ils ont assez de bêtes sauvages à se mettre sous la dent. Dans ces montagnes demeurent des Arabes ; et les lions approchent fréquemment de leurs huttes, comme les loups des cabanes de nos paysans (4). J'ai entendu citer un cas qui s'est produit dans

(1) La balance à peser les monnaies s'appelait en Berbérie : *ṣanja* ; cf. Dozy, *Supplément aux diction. arabes*, t. I, p. 691. Le terme et la chose sont attestés pour le xve siècle ḥafṣide ; cf. Ibn Nājī, *Ma'ālim al-īmān*, Tunis, 1320 h, t. II, p. 46.

(2) Les pieds jouent, en effet, un rôle actif dans un certain nombre de métiers indigènes, même exercés assis, par exemple : potiers, moulineurs, savetiers. Adorne avait pu en voir des exemples en parcourant les souks de Tunis. Mais si le texte était ici bien établi — la leçon « simia » est plus que douteuse — notre auteur aurait commis une erreur au sujet du singe : cet animal est bien connu en Berbérie, depuis l'antiquité ; il est signalé au moyen-âge en pays ḥafṣide ; cf., pour les environs de Bougie, *Kitāb al-istibṣār*, éd. Vienne, 1852, tr. Constantine, 1900, p. 21/37 ; et encore Léon l'Africain, *op. cit.*, t. III, p. 444 : « On en trouve une grande quantité aux boys de Mauritanie, montagnes de Bugie et Constantine ». Il est vrai qu'il n'y a plus de singes depuis longtemps sur le territoire de l'actuelle Tunisie ; la colonie la plus orientale de « magots » nord-africains subsiste aujourd'hui en Algérie, dans les rochers de Taskif (chaîne des Babor), cf. Joleaud, *Le rôle des singes dans les traditions populaires nord-africaines* (*Journal de la société des Africanistes*, 1931).

(3) Le djebel Ressas se dresse effectivement « au-delà » du Djellaz, à une trentaine de kilomètres de Tunis, en direction du sud-est, tandis que le dj. Zaghouan, au double de distance, est franchement au sud. « Ressas » (*raṣāṣ*) signifie « plomb ». Cette montagne est nommée dans al-Bakrī, *op. cit.*, p. 46/98. On exploite surtout aujourd'hui ses dépôts de calamine. Du XIIIe au XVe siècle, des traités réservaient aux Vénitiens l'exportation en franchise du plomb extrait dans le royaume de Tunis. Cf. Gsell, *Vieilles exploitations minières de l'Afrique du Nord* (*Hespéris*, 1er trim. 1928, p. 19).

(4) Al-Bakrī, *op. cit.*, p. 46/98, et al-Idrīsī, *op. cit.*, p. 119/139, avaient vanté la fertilité et la densité de population de la région du dj. Zaghouan. Il ne semble plus qu'il en ait été de même par la suite, au moins aux xve et xvie siècles ; cf. Léon l'Afri-

ces parages, et qui mérite d'être rapporté ; le narrateur était digne de foi, il avait vu le héros de l'affaire et l'avait entendu conter son histoire. Deux frères arabes étaient venus de nuit dans une localité habitée par d'autres Arabes et distante d'un mille de chez eux : l'un d'eux voulait se saisir de sa dulcinée qui demeurait là. L'affaire étant venue à la connaissance des habitants, ils firent prisonniers les deux frères ; ils lièrent en même temps les mains de chacun d'eux à part, et ils les attachèrent tous deux ensemble par un pied, à l'aide d'une longue corde, de telle sorte qu'ils pouvaient marcher. **(31 b)** C'est dans cet équipage, pour les punir, qu'on leur permit de rentrer chez eux. Or ils étaient à peu près à mi-chemin, quand un lion rugissant surgit soudain, qui renversa l'un d'eux à terre et le fit périr, le déchiquetant cruellement, et le dévorant jusqu'à satiété. L'autre assista à ce spectacle horrible d'un cœur anxieux et douloureux, car la victime était son frère et, ses propres mains étant ligotées, il ne pouvait lui porter secours. Il ne pouvait non plus s'enfuir, à cause de son pied qui était attaché à celui de son frère. Il lui fallut donc traîner avec lui, jusqu'à sa demeure, le corps du malheureux, ainsi déchiqueté, en lambeaux et en partie dévoré. Il en éprouva, à juste titre, une si grande frayeur et une douleur telle que, lorsqu'il arriva chez lui, sa barbe était blanche, ainsi que ses cheveux et les poils de sa poitrine et autres parties du corps, qui étaient auparavant très noirs. Mais il est rare, comme je l'ai déjà dit plus haut, que les lions fassent du mal aux hommes dans ces montagnes. C'est de celle dont je viens de parler en dernier lieu que l'on amenait jadis de l'eau à Carthage au moyen de conduits (1).

Au Sud ou Midi de la ville s'étendent de très beaux parcs et

cain, *op. cit.*, t. III, p. 194 : « Elle [la montagne de Zaghouan] est inhabitée, fors de quelques-uns qui demeurent dans certains hameaux, nourrissans des abeilles, et ensemencent aussi le terroir de quelque peu d'orge ». — Sur les lions en Berbérie au commencement du XVIe siècle, cf. Léon l'Africain, *op. cit.*, t. III, p. 441 ; il signale comme particulièrement redoutables ceux que l'on rencontrait « entre Bône et Tunis ». Ces carnassiers ont subsisté en Algérie et en Tunisie jusque dans la deuxième moitié du XIXe siècle, mais ils n'ont pas survécu longtemps à l'occupation française : les derniers lions ont été tués près de Souk-Ahras d'une part et en Kroumirie d'autre part, la même année, en 1891, cf. Lavauden, *La chasse et la faune cynégétique en Tunisie*, 2e éd., Tunis, 1924, p. 9, et, du même, *Les vertébrés du Sahara*, Tunis, 1926, p. 37, en note. — Les « casipulas » du texte sont les « gourbis » indigènes ; l'italien a *casipola* = cabane, hutte (dimin. de *casa*).

(1) Voir plus haut, 24*b*, et la note.

vergers. Et bien qu'il y ait quantité de vergers ou jardins tout autour de la cité, au delà des faubourgs, les plus nombreux et les plus beaux sont principalement du côté du Midi (1). Il y a, en effet, autour de la ville, près de quatre mille jardins ; nul habitant qui n'ait, hors de la cité, (**32 a**) son propre jardin, fort agréablement embaumé du parfum de diverses variétés de fleurs, et très abondant en toute sorte de fruits, tels qu'oranges, pommes, grenades, très grosses pêches, noix (?)..., casses, figues, mûres rouges et blanches, et beaucoup d'autres fruits du même genre (2). Ces jardins sont disposés et plantés avec un soin si régulier que nous ne pûmes assez admirer leur belle ordonnance. Chacun d'eux contient un édifice fort beau, élevé, habituellement de la forme d'une tour large et carrée, avec un pavage en pierre décorée, une très belle citerne, une étuve chaude et un bain froid : dans ce dernier on se baigne l'été, et dans l'étuve pendant l'hiver. Nous avons vu beaucoup de ces parcs admirables, principalement le jardin du fils aîné du roi, qui présente dès l'entrée un portail donnant accès à une très belle demeure. Tous les murs de celle-ci sont revêtus intérieurement de plâtre ou stuc (?) sculpté, aussi finement travaillé que le bois des lits sculptés en usage dans ces contrées (3). Le pavage qui recouvre le sol est formé de carreaux très blancs, jaune-citron, bleu-ciel, noirs, avec des motifs et dessins en toute sorte de couleurs. Au milieu du pavage de chaque pièce, un bassin rond en marbre habituellement blanc se creuse un peu au-dessous du

(1) Adorne commet ici l'erreur d'orientation complémentaire de celle qu'il a faite à propos du Djellaz : les jardins de Tunis étaient situés principalement au nord, et non point au sud de la ville.

(2) Cf. une abondante énumération des fleurs et des fruits de la Tunisie au XIV[e] siècle, dans Ibn Faḍlallah, *op. cit.*, pp. 4-5/101-104, avec les notes de M. Gaudefroy-Demombynes. La multiplication des habitations de plaisance et des jardins de la banlieue de Tunis y est attribuée, non sans raison (p. 7/110), à l'influence des Espagnols immigrés ; cf. plus haut, la relation de ʿAbdalbāsiṭ b. Ḫalīl, f° 48*a*. — Je ne comprends pas le « semauris » du texte : on ne peut lire autrement le ms., tandis que « nucibus » est douteux ; il est difficile d'imaginer le sens de noisettes, car il n'y a pas de noisetiers en Tunisie, comme I. Faḍlallah l'a noté. Il est vrai qu'Adorne admet la « casse » dans son énumération ; or, Léon l'Africain, *op. cit.*, t. III, pp. 464-465, a bien spécifié que cette plante ne croît qu'en Egypte (parmi les pays africains).

(3) Sur le plâtre sculpté (*naqš ḥadīda*) et les carrelages de faïence (*zulaij* > *zlīj*), cf., pour les termes, Dozy, *op. cit.*, t. I, pp. 256 et 598 ; pour la technique, G. Marçais, *op. cit.*, pp. 586 à 590 (avec références) ; Audisio, *La marqueterie de terre émaillée dans l'art musulman d'Occident*, Alger, 1926 (la belle époque, en Ifrīqiya, est le XIV[e] siècle, sous l'influence andalouse), et général Broussaud, *Les carreaux de faïence peints dans l'Afrique du Nord*, Paris, 1930. Sur le travail du bois, cf. G. Marçais, *op. cit.*, pp. 590 à 593.

niveau du sol ; **(32 b)** le centre du bassin est surélevé et percé d'un orifice à peu près comme un chalumeau : de là, comme d'une fontaine jaillissante, l'eau s'élève et jaillit au milieu (1). Le plafond des pièces est décoré, doré et sculpté de motifs variés. Les fenêtres sont carrées, petites, de deux pieds de côté ou même moins ; elles sont très basses, à deux pieds seulement au-dessus du sol ; aussi, lorsqu'on est assis par terre à l'intérieur des pièces, peut-on voir parfaitement au dehors. L'édifice en question possède, selon la mode du pays, une tour (2) qui n'est pas très élevée. Près de la maison est une citerne qui dépasse le niveau du sol ; on y descend, de la maison, par de grandes marches ; elle est revêtue d'un carrelage très blanc. Au-dessous de ce carrelage, se trouvent de grands souterrains voûtés, pleins d'eau comme la citerne du dessus ; et cette eau arrive, par des conduits, d'un puits profond, d'où un chameau aux yeux bandés la fait venir constamment. L'orifice du puits est à un niveau un peu plus élevé que les pièces de la maison ; quand l'eau est tirée du puits au moyen de godets disposés sur une roue, qui ressemble à une roue de moulin à eau, elle se déverse dans une auge carrée, d'où une autre roue la projette dans des conduits ; puis elle passe dans des tuyaux de niveau plus bas, qui la font jaillir, comme une fontaine jaillissante, dans les bassins ronds pratiqués au milieu du pavage des pièces. Cette **(33 a)** eau s'en retourne ensuite, par une canalisation, dans les citernes, en se purifiant par son passage à travers le sol. De la citerne supérieure, l'eau est encore amenée vers le bas, au moyen de petits tuyaux, et on la fait alors couler, à travers le parc, dans des rigoles aménagées sur de petits murs bas (3).

En allant de cette citerne plus bas dans le parc, nous vîmes

(1) Cf. sur la construction de cette sorte de jets d'eau : Ibn Ḫaldūn, *Muqaddima*, éd. Caire, p. 356, tr. de Slane, Paris, 1865, t. II, p. 373.

(2) Est-ce « tour » (voir quelques lignes plus haut « tour carrée ») ou « coupole » ?

(3) La Tunisie connaît encore les roues hydrauliques mues par un chameau aux yeux bandés (norias à manège). Ibn Ḥauqal, au xe siècle, éd. de Goeje, p. 49, tr. de Slane (*J. Asiatique*, 3e série, t. XIII, 1842), p. 177, signale déjà ces « roues à chapelet » (*dawālīb*) qui servent à l'irrigation du territoire de Tunis, et Léon l'Africain, *op. cit.*, t. III, p. 139, parle de l'irrigation à l'aide de l'eau que les habitants tirent de « puits... avec quelques rouës, qui sont à ce propices et les font tourner par un chameau ». La « roue hydraulique établie sur un puits » s'appelle, en Tunisie, *sāniya*, terme qui s'est étendu de bonne heure au « jardin irrigué » lui-même. Sur les mots et les choses de cet ordre, cf. G.-S. Colin, *La noria marocaine et les machines hydrauliques dans le monde arabe* (*Hespéris*, 1er trim. 1932, pp. 22 à 60). — La rigole d'irrigation se nomme « seguia » (*sāqiya*).

différentes sortes d'arbres fruitiers rangés en bon ordre, des herbes et des fleurs devant donner des espèces variées de fruits. Mais rien n'était alors à maturité, excepté les oranges, qui étaient merveilleusement grosses et bonnes, et d'excellentes mûres, aussi bien rouges que blanches, telles que je n'en ai jamais vu nulle part ailleurs. Au milieu du parc s'élèvent quatre maisons disposées en forme de croix, tout à fait aussi belles que celle qui a été décrite plus haut. Au milieu de ces édifices magnifiques, disposés en forme de croix, s'étend un très beau pavage, dont les carreaux de couleur variée sont ornés de dessins, et l'on a là quatre pièces d'eau également en forme de croix. Au milieu de ce pavage est une fontaine jaillissante. Je ne me rappelle pas avoir jamais vu de parc aussi beau ni aussi riche. C'est vraiment si admirable qu'on ne peut par la description surpasser la réalité. Ce parc est appelé communément Ras-Tabia. S'il n'est pas d'une grande étendue, il est par contre merveilleusement riche et beau (1).

Nous avons vu aussi un autre jardin, celui du roi lui-même : on le nomme le Bardo (1). Il est plus grand que le précédent, mais non plus beau. Il en est (**33 b**) à un mille de distance. Pour y pénétrer, on passe d'abord par une porte, devant laquelle se creuse un bassin de pierre carré, où se déverse l'eau provenant de la citerne du roi. Tous ceux qui passent avec une monture sur cette route y boivent et y font boire leurs chevaux, juments, ânes ou mulets (2). Quand on a franchi cette porte, on trouve une longue et large rue, murée de toute part avec une porte à chaque extrémité. Cette rue a un demi-mille ou plus de longueur ; sur chacun de ses côtés, s'élèvent de grandes et magnifiques demeures royales, au nombre de six. C'est par cette voie que le roi, traversant les jardins, se rend dans ces demeures, du moins lorsqu'il veut se montrer ; s'il ne veut pas se faire voir, il parcourt à pied ou à cheval de vastes souterrains, si larges que six cavaliers peuvent y passer de front pour se rendre d'une maison à l'autre. Ces souterrains sont couverts de voûtes en pierre. Quant aux voûtes, ils les construisent sur la terre et sur des murs latéraux bâtis dans le sol ; une fois la voûte établie par

(1) Voir plus haut, 'Abdalbâsiṭ, f° 48 *a* et la note.

(2) L'installation d'une fontaine publique (arabe d'Egypte : *sabîl* ; tunisien : *sabbâla*) est une œuvre pie. Sur le développement de cette institution en Egypte au XIV[e] siècle, en Tunisie au XV[e], cf. G. Marçais, *op. cit.*, pp. 857-859, et Wiet, dans *Précis de l'Histoire d'Egypte*, t. II, Le Caire, 1932, pp. 271-272.

dessus, ils retirent la terre de dessous ; ainsi ils n'ont pas besoin, comme nous, de charpente en bois. Ces six demeures, remarquables par leurs bâtiments et par leurs jardins, provoquèrent notre étonnement et notre admiration.

La ville de Tunis est très populeuse ; elle a une population si dense (**34 a**) qu'il est bien difficile d'en évaluer le chiffre ; cependant des personnes compétentes l'ont estimé à huit cent mille habitants (1). Mais, en 1468, en l'espace d'une demi-année, il mourut deux cent soixante mille individus (2) ; et pourtant, à cause de la densité de la population, il ne semblait pas, quand nous y fûmes, qu'il y eût des vides.

Parmi les habitants, un grand nombre sont tout à fait noirs ; quelques-uns seulement tout à fait blancs ; mais la plupart sont bruns, le teint hâlé par le soleil. C'est que le pays est très chaud. Il est infesté de mouches et de guêpes ou abeilles sauvages ; aussi, en été, chacun tient-il ordinairement en main un chasse-mouches, surtout au moment du déjeuner et du dîner ; autrement, il serait impossible de vivre, tant on est tourmenté par les mouches.

Les hommes sont d'un type robuste, haut et large. Ils ont des membres très vigoureux, dont ils se servent à leur gré, car dès leur jeune âge on les leur assouplit en tout sens. Ils ne les affaiblissent pas, comme nous, par des vêtements doublés et très ajustés, des bottines lacées et serrées, des souliers étroits. Tous leurs vêtements sont en effet fort larges, de sorte que, même habillés, ils peuvent allonger et étendre les bras dans toutes les directions.

(1) A la vérité, les appréciations des « personnes compétentes » semblent, en général, avoir été, à juste titre, plus modestes : en 762/1361, il n'y aurait eu que 7.000 maisons en tout à Tunis et dans les faubourgs. Cf. I. aš-Šammā', *op. cit.*, f° 76*a*. Au commencement du XVIe siècle, ce chiffre serait monté à 10.000 « feux » ; cf. Léon L'Africain, *op. cit.*, p. 137 ; Marmol, *op. cit.*, p. 449, dira « 20.000 maisons habitées ». Pour fixer les idées, rappelons que la population indigène de Tunis (musulmans et « israélites tunisiens ») est actuellement de 115.200 habitants (recensement de 1931) ; et, il y a un siècle, Filippi l'évaluait à 100.000 âmes (cf. Monchicourt, *Relations inédites...*, Paris, 1929, p. 76). On est en droit de penser que la population tunisoise ne dépassait point ce dernier chiffre sous les Ḥafṣides (voir ce qu'en a dit Mas-Latrie, *op. cit.*, p. 307, d'après une relation de voyage de 1403).

(2) Sur les méfaits de cette même épidémie de peste en Egypte, cf. plus haut : 'Abdalbāsiṭ, f° 42*b* et note. L'épidémie fit des ravages de plus en plus terribles à Tunis, de juin 1468 à juin 1469 : on finit, au dire d'az-Zarkašī (*op. cit.*, p. 148/264), par compter jusqu'à mille victimes par jour (I. Abī Dīnār, *Mu'nis* 2e éd., Tunis, 1350 h, p. 141, dit : quatorze mille). Cf. Marchika, *La peste en Afrique septentrionale*, Alger, 1927, pp. 21-22. — Afin d'éviter la contagion, la république de Gênes, en avril-juin 1469, interdit aux navires venant de Barbarie d'approcher de son territoire ; cf. Marengo *Genova e Tunisi*, p. 87.

Leurs chaussures sont si larges sur le devant qu'on pourrait mettre deux pieds dans une seule d'entre elles. Tous leurs vêtements sont longs jusqu'aux pieds, et larges comme les surplis de nos prêtres. **(34 b)** Les pauvres et les travailleurs manuels ne les portent pas longs jusqu'aux chevilles, mais jusqu'aux genoux seulement, et d'ordinaire ils se contentent d'un petit vêtement court, sans aucun ornement sur le bord. Ils vont pieds nus, sans chaussures, et même habituellement sans culotte, tandis que les bourgeois et les riches s'habillent de tuniques très longues et très larges, tombant jusqu'aux chevilles, soit en excellent camelot, soit en un drap de très bonne qualité importé de chez nous par les Génois (1). Ceux-là ne vont pas pieds nus, mais ils se chaussent de souliers très larges et parfois de « galoches » à très longues pointes (2). Quant aux grands et aux princes, fils de princes et autres notables du pays, ils portent habituellement, par-dessus leurs longs vêtements, une autre pièce de costume en une belle étoffe de prix, dans le genre des chasubles que revêtent nos prêtres pour la célébration de la messe ; mais ils ont, par derrière, un capuchon comme ceux dont nous nous servons en voyage contre la pluie (3). Pour la coiffure, il n'y a entre eux aucune différence : ils portent tous des bandes d'étoffe blanche, enroulées plusieurs fois autour de la tête (4).

Les femmes sortent toutes, dans la rue, avec de larges manteaux en toile blanche, tombant jusqu'à terre, exactement comme les nôtres lorsqu'elles vont avec leur « failles » (5). Elles ont le visage couvert jusqu'aux yeux. Elles ne portent pas de bottines, mais des souliers assez seyants, pas tout à fait aussi larges que ceux des hommes. **(35 a)** A Tunis, les femmes sont ordinairement très grosses, si bien qu'elles marchent toutes droites et le ventre en avant, comme si elles étaient enceintes ; cela tient à ce qu'aux yeux des gens du pays, elles passent pour d'autant plus belles qu'elles sont

(1) L'Afrique du Nord importait en abondance le drap (*malf*) de Flandre, et les Génois servaient d'intermédiaires habituels pour ce trafic. Cf. Mas-Latrie, *op. cit.*, p. 367, et Finot, *Etude historique sur les relations commerciales entre la Flandre et la république de Gênes au moyen-âge* (*Annales du Comité flamand de France*, t. XXVIII, 1906).

(2) Ces « galoches » sont des « socques » (*qabqāb*) de fabrication indigène, ou peut-être des « patins » importés d'Europe.

(3) Ce sont les « burnous ».

(4) Ce sont les « turbans ».

(5) Le flamand « falie », français « faille », désigne une mante de femme.

plus grasses (1). Elles portent à l'avant-bras, près de la main, et au bas de la jambe, près du pied, de grands anneaux d'argent ou d'un autre métal, chacune selon sa condition et son état.

Habituellement, les hommes, aussi bien que les femmes, ont les bras et les mains ornés de différents dessins, chacun selon sa fantaisie. Toutefois, les femmes usent de ce tatouage plus que les hommes, et les paysans plus que les personnages en vue. Quant à la façon dont on grave ces dessins, que n'effacent jamais le temps ni aucun lavage, je n'ai pu m'en rendre compte ; je crois qu'on procède à l'aide de pointes de feu (2).

On fabrique là-bas, chaque année, d'excellents parfums, comme

(1) Cette conception du type physique idéal de la femme est affirmée précisément à Tunis, et au siècle même d'Adorne, dans le traité célèbre d'érotologie d'an-Nafzāwī *ar-Rauḍ al-'āṭir*, Tunis, 7e éd., 1351/1932, p. 11. On sait que ce penchant des Tunisiens, musulmans et juifs, pour les femmes grasses s'est perpétué jusqu'à la pénétration de l'influence européenne, définitivement assurée par l'établissement du Protectorat. Un régime alimentaire approprié parvenait, en général, à rendre les jeunes Tunisiennes grasses à point.

(2) La pratique du tatouage (*wašm*) est toujours en vigueur en Tunisie, pour les deux sexes (malgré l'interdiction du ḥadīṯ), dans les classes sociales inférieures de la population citadine, et chez les ruraux, tout particulièrement chez les nomades de la steppe qui s'étend entre la Dorsale tunisienne et le Djérid. Sa signification, magique dans le principe, est tantôt ornementale et tantôt médicale (préventive ou curative). L'opération est pratiquée sur les enfants et les jeunes gens en plusieurs fois, mais surtout aux alentours de la puberté pour les garçons et aux approches du mariage pour les filles. Les tatoueurs, excepté pour les petits tatouages exécutés habituellement par la mère, sont des professionnels qui exercent par ailleurs d'autres métiers (au Maroc, ce sont des femmes spécialisées ; cf. Laoust, *Mots et choses berbères*, Paris, 1920, pp. 139-140). Des incisions en fines mouchetures ou en scarification sont faites sur la peau à l'aide d'une lancette (*neštān*, du persan *ništar*, cf. algérien *neštār* dans Ben Cheneb, *Mots turks et persans conservés dans le parler algérien*, Alger, 1922, p. 83), ou plus simplement aujourd'hui, avec une épine de figuier de Barbarie (cette plante n'a été importée qu'au XVIe siècle). On frotte ensuite la plaie avec du noir de fumée, qui est un succédané de l'ancienne poudre d'indigo (*ġunj*), puis avec des feuilles pour hâter la cicatrisation ; la nuance obtenue est d'un bleu verdâtre. Si l'on désire un tatouage rouge, la friction se fait avec du kermès. A côté du tatouage proprement dit, il faut signaler la pratique de la cautérisation (*kayy*), qui consiste à appliquer sur la peau un fer rouge ou un chiffon brûlant : les cicatrices peuvent former des dessins. Des reproductions de figures de tatouages tunisiens ont été plusieurs fois publiées et interprétées. Cf. Ph. Berger, *Rapport sur les tatouages tunisiens* (*Revue d'assyriologie*, 1894) ; Carton, *Ornementation et stigmates tégumentaires chez les indigènes de l'Afrique du Nord* (*Mémoires de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, 1909, dont un résumé dans *Revue Tunisienne*, 1913, p. 676 suiv.) ; Gobert, *Notes sur les tatouages indigènes de la région de Gafsa* (*Revue Tunisienne*, 1911, pp. 32-41) ; Bertholon et Chantre, *Recherches anthropologiques dans la Berbérie orientale*, Lyon, 1913, pp. 478-489 (important, avec bibliographie) ; Jourdan, *Cours d'arabe vulgaire*, 2e éd. Tunis, 1922, pp. 15-16 ; Ubbach u. Rackow, *Sitte und Recht in Nordafrika*, Stuttgart, 1923, pp. 234 et 347, et surtout Gobert, *Notes sur les tatouages des indigènes tunisiens* (*L'Anthropologie*, 1924, pp. 57-90). Cf. en outre, pour le Maroc principalement, les nombreux articles du Dr Herber, en dernier lieu dans la *Revue Africaine*, 1931, p. 66 suiv., et une étude de Marcy dans la *Revue d'Histoire des Religions*, 2e sem. 1930.

nous n'en avons senti nulle part ailleurs, avec différentes fleurs et herbes odoriférantes. Les marchands parfumeurs les conservent dans leurs boutiques, dans des flacons décorés, aux orifices longs et étroits. Devant la Grande-Mosquée de Tunis, on vend, pour plus de mille ducats, des fleurs d'où l'on distille ces parfums (1). Ces gens-là aiment en effet beaucoup les parfums agréables, et ils ne répugnent pas non plus aux odeurs fortes : jamais, comme je l'ai dit plus haut, ils ne se bouchent le nez pour se préserver des mauvaises odeurs.

Les rues les plus fréquentées, c'est-à-dire celles où se fait le plus grand commerce, sont couvertes, afin que le soleil ne puisse y pénétrer et que les commerçants ne soient pas gênés dans leurs affaires et l'exercice de leur profession (2). **(35 b)** Il y a des individus spécialement chargés d'arroser les rues, pour les rendre plus fraîches. Il en est d'autres qui portent, à travers les rues, une eau fraîche, excellente et douce, et la donnent à boire, gratuitement, à tous ceux qui en demandent ; néanmoins, si on leur offre quelque chose en récompense, ils l'acceptent (3).

Les habitants sont extrêmement portés sur la bouche ; ils mangent magnifiquement ; mais ils ne boivent que du lait ou de l'eau. Toutefois, les grands et les riches boivent parfois d'un vin qui n'est point fabriqué avec des raisins frais, mais avec des raisins secs ; il leur arrive également de boire de l'eau sucrée ou du sirop à l'eau (4). Pour manger, ils s'asseoient tous en cercle sur un tapis, et l'on sert

(1) Le souk des Parfumeurs (*'Aṭṭārīn*), le long du côté septentrional de la Grande-Mosquée, est demeuré un des plus importants de Tunis. Léon l'Africain, *op. cit.*, t. III, p. 143, prêtait à ces parfumeurs une grosse clientèle féminine ; ils sont, dit-il, si achalandés qu'ils « demeurent tousjours des derniers à serrer boutique ». — Aujourd'hui, les parfums artificiels, importés d'Europe, supplantent largement les essences naturelles, seules connues jadis.

(2) Les principaux souks de Tunis sont encore aujourd'hui couverts ; sur les souks ḥafṣides et les voûtes de brique qui les couvraient, cf. G. Marçais, *op. cit.*, p. 558.

(3) On peut voir encore, dans les rues de la ville indigène et sur les marchés de Tunis, le porteur d'eau ambulant (actuellement *gerbâjī*) qui, son outre en peau de bouc sur le dos et le corps protégé par un tablier de cuir, offre le liquide aux commerçants et aux passants. On lui donne en paiement, ou plutôt comme gratification, une menue monnaie ; les marchands de comestibles se contentent même de lui remettre un ou deux légumes de leur étalage. Sur les termes qui désignent le porteur d'eau en Afrique du Nord, cf. W. Marçais, *Textes arabes de Tanger*, Paris, 1911, p. 488.

(4) Le « *zibibus* » du texte est l'arabe *zabīb* = raisin sec, ou l'italien qui en dérive : *zibibbo*. — Les Tunisiens boivent encore des « sirops » (*šrūbū*, de l'italien *sciroppo*, provenant lui-même de la racine arabe *šrb* = boire), particulièrement de l'orgeat (*rūzāta*, de l'italien *orzata*) ; mais ils ont adopté surtout des boissons plus modernes : café, thé, limonade « gazeuse » (*gāzūz*, de l'italien *gazosa*).

au milieu un plat circulaire large et profond. Nous avons mangé, en effet, chez un Maure, hors de Tunis, dans sa maison de campagne. Nous étions assis sur un beau carrelage recouvert d'un tapis, sans bancs ni chaises, sans nappe ni serviettes. On apporta d'abord un grand plat rond et profond, plein de gâteaux confectionnés avec de la farine, du miel, de l'huile et du raisin (1). Au fond, il y avait de petites boules de pâte, grosses comme des pois, et appelées « byzin » (2) ; on les avait fait bouillir dans du jus de poulet, et on les mangeait en se servant de tous ses doigts (3), de la façon dont mangeraient les bêtes si elles étaient pourvues de mains. Ensuite, on apporta un grand bassin, comme ceux où nous nous lavons les mains après les repas, mais trois fois plus grand ; dans ce bassin étaient des écuelles en terre, dont le nombre correspondait à celui des convives, et dont chacune contenait **(36 a)** un poulet cuit enveloppé...(?) de mouton (4). Puis on nous servit des fruits : amandes, dattes, pommes ; et, en dernier lieu, des graines de pavot pour bien dormir. Après le repas, dans la soirée, les uns ayant dormi, et les autres s'étant amusés, on servit, en guise de collation du soir, un grand plat rempli d'une pâte qui se présentait comme du riz ; cette pâte se confectionne avec de la fleur de farine de blé : on appelle ce mets « couscous » ; il est d'une consommation courante dans le pays, et on le considère comme un aliment délicat, nourrissant et propre à faire grossir. Nous l'avons vu préparer plusieurs fois : on prend cette farine, qui a l'aspect de petits grains de sable ; on la met par petites quantités dans un plat rond, et l'on

(1) Cette sorte de gâteau est apparemment le *maqrūḍ*, encore bien connu à Tunis. Cf. Dozy, *Suppl. aux dictionnaires arabes*, t. II, p. 330 (les différentes recettes citées ne font pas mention de raisin) et I. Abī Dīnār, *Mu'nis*, p. 274, qui fait l'éloge de cette pâtisserie que les Tunisois, dit-il, excellent à confectionner.

(2) Ce mets est décrit par Dozy, *op. cit.*, t. I, p. 579 (sub *zabazīn*), avec références. Cf., sur le terme, W. Marçais, *Observations sur le dict. de Beaussier*, dans *Recueil mémoires XIVe Congrès des Orientalistes*, Alger, 1905, p. 415 (sub *bāzina*), et, du même, *Textes arabes de Tanger*, Paris, 1911, p. 215 (sub *abāzīn*). Le mot et la chose sont attestés plusieurs fois dans la Tunisie ḥafṣide.

(3) La règle édictée par la Tradition musulmane est de ne prendre les portions de nourriture — à l'imitation du Prophète — qu'avec trois doigts ; des commentateurs admettent cependant l'usage des cinq doigts à la fois, lorsque les trois premiers ne suffisent pas à tenir la bouchée. Cf. Muslim, *Ṣaḥīḥ*, *Kitāb al-aṭ'ima* (2 fois), avec les commentaires, et autres références dans Wensinck, *Concordance et indices de la tradition musulmane*, Leyde, livr. I, 1933, pp. 65 et 70.

(4) Je ne sais ce que signifie le « tansers » du texte. S'il s'agit de « tripes » — et c'est bien douteux — le mot pourrait recouvrir l'arabe *muṣrān*, pl. *maṣārīn* (vulg. *mṣārᵉn*), qui a ce sens.

verse par-dessus, goutte à goutte, du lait ou de l'eau sucrée ; puis on l'étend avec la main, et il se forme de petits grumeaux. Nous ne pourrions en faire autant avec nos farines, car elles ne sont pas dures et sèches comme les leurs, que l'on dirait du sable. De leur blé moulu ou pilé en farine, ils font, comme nous, trois parts : la première est la partie la plus fine et la mieux écrasée, et tandis que nous en faisons du pain très blanc, ils usent d'un procédé qui en fait du pain noir ; la deuxième est le reste de l'élément fin, qui se présente comme des grains de sable secs : c'est avec cette partie qu'ils font un pain très blanc (1) ; la troisième est le son, au sujet duquel leurs usages concordent avec les nôtres. Sur ce mets, **(36 b)** le couscous, étaient disposés des morceaux de viande et de poulet enveloppés dans des choux. Ils prennent de ce plat avec leurs cinq doigts, et ils forment avec la main une boule qu'ils projettent dans leur bouche. Ils mangent habituellement aussi des fèves et des pois desséchés au four (2) ; et ils ont encore bien d'autres aliments semblables, assez délicats. Les poulets sont, là-bas, de la taille de nos chapons, ou même bien plus gros (3).

Il y a des chevaux et des juments dans le pays ; les personnages en vue les montent ordinairement. Ce sont des animaux rapides à la course, d'excellentes bêtes, assez belles et très résistantes en voyage ; on parcourt en effet à cheval, sans nourrir sa monture, quatre-vingts ou quatre-vingt-dix milles en un jour. Là-bas, ils ont une façon de laver le corps entier des chevaux, tandis que chez nous on leur lave seulement les jambes. Les chevaux dorment toujours dans des cours, les quatre pattes entravées, mais chacun attaché à part, de sorte qu'ils peuvent se coucher (4). Chevaux, juments, mulets sont en grand nombre dans la cité. Tous les bourgeois et marchands, et quiconque possède quelque autorité, se déplace en ville sur une monture, et non point à pied.

(1) Cf. Léon l'Africain, *op. cit.*, t. III, p. 139 : « ...on trouve dedans la cité un pain fort blanc, tressavoureux et bien apreté, encor qu'il ne soit de farine pure, mais la laissent sans passer, ...il la faut batre avec pilons... massifs. »

(2) Les Tunisois sont demeurés particulièrement friands de fèves (*fûl*) et de pois chiches (vulg. *ḥomṣ*).

(3) Cette appréciation sur la grande taille et la grosseur des poulets tunisiens est assez étonnante ; il me semble difficile d'y souscrire aujourd'hui. Mais Adorne n'a-t-il pas été particulièrement gâté par ses hôtes, lors de son passage à Tunis ?

(4) A Tunis, aujourd'hui, des sortes de fondouks ou « oukalas » abritent, dans certains quartiers de la périphérie, les animaux dont les maîtres ne possèdent pas d'écurie en ville. Ce sont là sans doute les « cours » où Adorne a vu des chevaux passer la nuit.

Les Sarrasins de ce pays portent tous habituellement une petite dague, pas très longue, dont ils attachent la gaîne sur le bras, autour du poignet et c'est là qu'ils portent leur dague (1).

Il n'y a pas, à Tunis, de moulins à vent ou à eau, mais un grand nombre de moulins qui fonctionnent par la traction de chameaux ou autres (**37 a**) animaux (2). On dit qu'il y a dans la ville autant de moulins que de mosquées et de bains, de telle sorte que ces trois catégories d'établissements y sont en nombre égal.

Le roi de Tunis et sa puissance

Ce qu'on vient de dire de l'illustre et puissante cité de Tunis suffit. Il reste maintenant à parler de son prince et monarque, Othman, maître de Tunis, de Carthage et de l'Afrique entière (3). Ce roi Othman est un homme noble et sage, de teint brun, muni d'une belle barbe, observateur scrupuleux de la loi musulmane. Aussi les habitants proclament-ils qu'il mène la vie d'un saint ; et ses sujets l'en aiment et chérissent davantage. Tous les jours, il lit attentivement les lois ou, pour mieux dire, les erreurs de Mahomet. C'est par ailleurs un homme d'un bon naturel, haut de taille, bienveillant, avisé, peu loquace, attentif aux propos d'autrui, ami de la justice. Il s'est fixé pour chaque jour de la semaine des occupations et des tâches déterminées à accomplir ; et il observe cet ordre invariablement, en quelque lieu qu'il se trouve. Le dimanche, que l'on appelle jour du soleil (4), et le mardi avant midi, il siège à son tri-

(1) Le port citadin du poignard de bras est attesté encore en 1573, pour la Tunisie, par la relation d'un Européen ; cf. La Primaudaie, *Documents...*, dans *Revue Africaine*, 1877, pp. 291-292 (référence communiquée par M. W. Marçais) : « leur poignard est attaché au bras gauche et lié au petit doigt par un fil, pour qu'il ne tombe pas ». On peut en voir plusieurs représentations figurées dans la gravure de Vermeyen reproduite ci-contre et intitulée « Repas turc » : les personnages sont certainement des Tunisiens de la première moitié du XVIe siècle. Il est notable que cet usage soit aujourd'hui uniquement touareg. Au VIe siècle de l'ère chrétienne, il est mentionné à propos d'indigènes de la Cyrénaïque et de l'Aurès, cf. Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. VI (1927), pp. 42-43.

(2) Cf. Léon l'Africain, *op. cit.*, t. III, p. 140 : « Il ne se trouve, dans la cité, aucun moulin assis sur l'eau, mais on les fait tourner par des bêtes, de sorte qu'en un jour, à grande peine, se pourra moudre une charge de grain ».

(3) Sur le souverain ḥafṣide Othman (*'Uṯmân*), cf. plus haut 'Abdalbâsiṭ, fo **42a** et note.

(4) Ni en arabe, ni en berbère, mais dans les langues germaniques parmi lesquelles le flamand, idiome maternel de l'auteur (*Zondag*). Ces langues n'ont d'ailleurs fait que traduire le latin *dies solis*, qui désignait le dimanche avant que ne l'emportât l'appellation *dominica dies*. Cf., par exemple, l'édit de Constantin de 321, ordonnant le chômage du dimanche (Justinien, *Code*, 3, 12, 3).



Vermeyen. — Repas « turc »
(Gravure du Cabinet des Estampes de la Bibl. Nationale de Paris, AA3 rés. f. 29)

bunal, en audience publique, pour entendre les plaintes de ses sujets et recueillir leurs suppliques (1) ; **(37 b)** dans l'après-midi, il se rend à cheval, avec sa suite, dans les jardins ou à la promenade. Le lundi et le jeudi, il chasse le gibier de plume ou de poil. Le mercredi et le samedi, il visite les environs et les localités avoisinantes. Le vendredi, il va siéger dans son prétoire, où il rend la justice à tous demandeurs ; il fait exécuter ses sentences par ses officiers : malheur à qui en retarderait l'exécution !

Il aime assez les chrétiens, parce que sa mère est née chrétienne, à Valence « la grande » ; amenée comme captive, elle fut achetée par le père d'Othman, et c'est ainsi que ce roi est né d'une concubine (2). Il possède d'ailleurs lui-même plus de six cents concubines, qu'il fait toutes garder dans son grand château de la Kasba, à Tunis, par une femme chrétienne et de nombreux eunuques. Quand il part en voyage pour n'importe quelle destination, une centaine, ou au moins une soixantaine d'entre elles, le suivent toujours. Il a d'elles beaucoup de fils et de filles. Ses trois fils aînés sont des hommes vaillants et braves. Le premier s'appelle Mouley el-Masoud, Mouley étant un titre honorifique qui équivaut à prince, et el-Masoud signifiant le Fortuné. C'est un gros homme, fort agréable et généreux. C'est lui seul qui, étant l'aîné, montera sur le trône après la mort de son père, suivant la coutume du pays (3). Tous ses frères seront mis à mort, s'ils viennent à porter ombrage à la gloire de son règne **(38 a)** ou à ourdir des complots contre lui : ainsi le veut l'usage du pays ; et ils ne peuvent même pas, par crainte de la mort qui les attend, s'enfuir du vivant de leur père ; car des gardes, qui ont reçu cette mission du roi, les surveillent

(1) Les Ḥafṣides, comme beaucoup d'autres chefs d'Etat musulmans, ont ainsi tenu eux-mêmes, à jour fixe, des audiences publiques en vue de la « répression des abus » (*maẓālim*) ; pour les XIIIe-XIVe siècles, cf. I. Faḍlallah, *op. cit.* Sur cette institution, qui a fonctionné souvent ailleurs sous l'autorité d'un haut personnage délégué par le souverain, cf. Amedroz, *The Mazalim juridiction* (*J. R. As. Soc.*, 1911).

(2) Az-Zarkašī, *Ta'rīḫ ad-daulatain*, p. 117/216 rapporte que la mère de 'Uṯmān était une concubine d'origine chrétienne (*umm walad 'iljiyya*), et il la nomme « Raim ». Sur elle, cf. également 'Abdalwahhāb, *Šahīrāt at-Tūnusiyyāt*, Tunis, 1353/1934, p. 81. — Valence « la grande » est assurément Valence d'Espagne.

(3) Sur El-Masoud (*al-Mas'ūd*), fils aîné et héritier présomptif de 'Uṯmān, cf. plus haut 'Abdalbāsiṭ, fo 48*b* et note : il ne succéda pas à son père, qu'il précéda de peu dans la tombe ; c'est son fils Yaḥyā qui recueillit la succession de 'Uṯmān. Al-Mas'ūd veut bien dire « le Fortuné ». Le titre de « Mouley » (*Maulāyā*, vulg. *Mūlāi* = mon Maître) est usuel, dès la fin du XIVe siècle et surtout à dater du XVe, précédant le nom du souverain ḥafṣide ou de ses plus proches parents. On sait qu'il s'est conservé au Maroc, où il s'applique à des saints vénérés et au sultan.

pour les empêcher de fuir. Le deuxième fils du roi se nomme Mouley Abdelaziz (1), et le troisième Mouley Ibrahim ; ce dernier est de la même taille et de la même apparence que le roi lui-même ; il est fort beau et de mœurs vertueuses ; il a bien quarante ans, mais on raconte qu'une certaine disposition de sa nature l'a empêché de jamais connaître une femme (2).

Ce Mouley Othman est le roi le plus grand, le plus puissant et le plus riche de tous les princes maures. Il tient en effet sous son autorité, astreints au paiement d'un tribut, des rois et des princes, à commencer par le roi de Tlemcen, cité qu'il a soumise il y a cinq ans et dont il a fait le souverain tributaire (3).

Jusqu'à Alexandrie et au territoire du Sultan, il y a deux mille six cents milles de côtes maritimes, comme on peut très bien le voir à l'aide d'une carte marine, et la distance est la même en passant au Midi, par voie de terre. Le roi Othman possède de nombreuses localités : c'est d'abord le royaume de Tlemcen, où se trouve la ville maritime de Honaïn, qui est une escale de commerce pour ce royaume (4), à la distance de trente-deux milles de la ville de Tlemcen, elle-même à l'intérieur des terres. On a ensuite la ville d'Oran, au bord de la mer, distante de Tlemcen de quatre-vingt-dix milles et de Honaïn de cent vingt milles. **(38 b)** En remontant de là vers l'Est, on trouve la ville de Mostaganem, située à soixante milles d'Oran et entourée d'une bonne muraille(5).

(1) ʿAbdalʿaziz (Abû Fâris), le second fils de ʿUṯmân, avait été nommé gouverneur de Bougie en 859/1455 ; il l'était encore en 864/1459 ; cf. Zarkaši, *Ta'riḫ ad-daulatain*, pp. 132/243 et 136/249 ; et sans doute même à l'époque du voyage d'Adorne, cf. un plus bas, 38*b*.

(2) Ibrâhîm (Abû Sâlim), le troisième fils de ʿUṯmân, devait mourir gouverneur de Bône, du vivant de son père, en 889/1484 ; cf. Fagnan, *Extraits inédits relatifs au Maghreb*, Alger, 1924, p. 322 (Jannâbî, d'après ʿAbdalbâsiṭ) ; il occupait cette fonction en mai 1483, cf. Marengo, *Genova e Tunisi*, p. 95, mais sans doute pas encore en 1470, lors du voyage d'Adorne, date à laquelle est mentionné un « caïd de Bône » (*ibid.*, p. 89), ʿAbdalbâsiṭ, *loc. cit.*, lui reconnaît des qualités semblables à celles qu'indique Adorne, mais ne fait pas allusion au défaut ou à l'infirmité que ce dernier dénonce. Au reste, cet Ibrâhîm eut au moins un fils, ʿAbdalmu'min, qui, à son tour gouverneur de Bône, devait jouer un rôle politique important, et occuper même pour un temps bref le trône ḥafṣide, en 894/1488-1489. — Adorne ne cite point un autre fils connu de ʿUṯmân, Abû Bakr, qui fut gouverneur de Tripoli.

(3) Sur la soumission de Tlemcen au souverain de Tunis, cf. plus haut la relation de ʿAbdalbâsiṭ b. Ḫalîl, *passim*.

(4) Sur le port de Honaïn, cf. plus haut ʿAbdalbâsiṭ, f° 91*b* et note.

(5) Léon l'Africain, *op. cit.*, t. III, p. 47, ne parle point des remparts de Mostaganem, mais il vante sa mosquée, ses belles maisons, et assure qu'elle pouvait bien contenir 1.500 « feux ».

A la distance d'un petit mille s'élève une autre cité, très petite, du nom de Mansoura, qui a été construite en vue de venir à bout de Tlemcen (1). Ensuite, après Ténès, en remontant à cent milles vers l'Est dans la partie méridionale du monde et de la Méditerranée, on trouve la bonne et grande ville d'Alger, où commence le royaume de Tunis. Plus loin, à soixante-six milles de distance, se trouve Tédellis, qui est un fort maritime (2). Ensuite, c'est Bougie, capitale du royaume de ce nom, que le roi de Tunis a donné à son fils ; Bougie est une très grande ville, très peuplée et entourée d'un bon rempart (3). A vingt-deux milles de là il y a un fort et une ville du nom de Bône. Puis c'est Marsacares, très grand château maritime où l'on s'assemble pour pêcher des coraux de plus belle taille que ceux d'Alghero en Sardaigne (4). Marsacares est à cinquante milles de Tunis.

A l'Est de Tunis, le roi possède d'abord la grande ville de Tripoli, située sur un cap au bord de la mer ; non loin, s'élève une montagne appelée Gharian, qui abonde en minerai d'argent, en herbes et en

(1) Mansoura (*al-Manṣūra* = la Victorieuse) avait été élevée, en effet, comme ville-camp par le Marinide Abū'l-Ḥasan lors de son grand siège de Tlemcen (1335-1337), qui aboutit à la conquête et à l'annexion de cette ville par la dynastie de Fès. Sur Mansoura, à 2 kilomètres environ de Tlemcen, cf. W. et G. Marçais, *Monuments arabes de Tlemcen*, Paris, 1903, p. 192 suiv., et G. Marçais, *Manuel d'art musulman* (à l'index).

(2) Tédellis est l'actuelle Dellys, sur la côte de Grande-Kabylie, à 120 kilomètres à l'est d'Alger.

(3) Durant toute la période ḥafṣide, Bougie a constitué une sorte de seconde capitale, après Tunis. Elle s'est même parfois trouvée à la tête d'un Etat indépendant. Mais, le plus souvent, le souverain de Tunis confiait le gouvernement de cette cité à l'un de ses frères ou de ses fils ; le fils du « roi de Tunis » indiqué ici doit être ʿAbdalʿazīz ; cf. plus haut, 38 *a* et la note.

(4) Marsacares (*Marsā' l-Ḫaraz* = le Port aux breloques ou amulettes), aujourd'hui La Calle (en Algérie, département de Constantine) était, depuis longtemps, un centre important pour la pêche du corail, et devait le demeurer jusque dans les temps modernes. Ibn Ḥauqal, au xe siècle, décrit déjà les procédés de cette pêche, éd. de Gœje, pp. 50-51, tr. *J. Asiat.*, 8e série, t. XIII, p. 181 ; la technique en est donnée ensuite avec des précisions supplémentaires, par Muqaddasī (= Maqdisī), éd. de Gœje, BGA, t. III, p. 239, Idrīsī, *Description de l'Afrique et de l'Espagne*, pp. 116/135, *K. al-Istibṣār*, éd. Kremer, 1852, tr. Fagnan, 1900, pp. 17/28, Yāqūt, *Muʿjam al-buldān*, t. VIII, p. 24. Dans la deuxième moitié du xve siècle, cette pêche était affermée en monopole par le souverain de Tunis à des Génois, qui avaient réussi à évincer de cette entreprise les Catalans, concessionnaires avant eux ; des citoyens génois tenaient également les pêcheries bien connues d'Alghero en Sardaigne ; cf. Podestà, *La pesca del corallo in Africa nel medio evo e i Genovesi a Marsacares*, Genova, 1897. Au siècle suivant, les pêcheries de La Calle devaient passer entre les mains de sociétés françaises, et leur histoire se trouver désormais mêlée à celle de l'influence française en Afrique du Nord ; cf. Masson, *Les compagnies du corail*, Paris-Marseille, 1908.

fruits : le médecin Galien y est né (1). Tripoli fut jadis assez puissante pour donner son nom à toute une province d'Afrique, nommée en conséquence Tripolitaine ; c'est aujourd'hui une ville tout à fait (**39** a) belle et puissante ; le roi n'en possède point de semblable après Tunis. A côté d'elle se trouve une autre cité appelée Gabès (2). Il y a aussi une île, nommée Djerba, qui a un périmètre de soixante milles ; elle est bien peuplée, possède un château princier et un port ; elle est toute plate, sans aucun relief ; elle compte bien cent mille habitants. Le roi perçoit sur elle annuellement vingt mille doublons ou ducats (3). Puis vient la cité d'El-Hamma (4) ; ensuite, la ville maritime de Sfax, petite mais belle, entourée de bons murs (5) ; ensuite, la grande ville d'Africa qui possède un château et une nombreuse population ; elle est remarquablement fortifiée ; c'est elle qui a donné son nom à toute l'Afrique (6).

(1) Le dj. Gharian (*Ġaryān*) commence à quelque 80 kilomètres au sud de Tripoli ; il est riche en eau et en cultures : céréales, oliviers, figuiers, autres arbres fruitiers. Léon l'Africain, *op. cit.*, t. III, p. 196, vante l'abondance et la qualité de sa production de safran. Il ne renferme pas de mines d'argent. Le médecin grec Galien (Γαληνός, IIe siècle apr. l'ère chr.), né à Pergame, n'a rien à voir avec le dj. Gharian, si ce n'est une fausse analogie entre les deux noms.

(2) On ne peut dire, précisément, que Gabès soit à côté (*juxta*) de Tripoli. On a l'impression qu'Adorne « resserre » la topographie de ces contrées, Tripolitaine et Sud-Tunisien, qu'il n'avait d'ailleurs jamais visitées.

(3) Le périmètre approximatif de l'île de Djerba est de 125 kilomètres ; Adorne est donc, sur ce point, plus près de la réalité que Léon l'Africain, *op. cit*, t. III, p. 177, qui donne à Djerba un circuit de 18 milles seulement. Mais le chiffre de 100.000 habitants paraît excessif ; un bon informateur du milieu du XVIe siècle évalue la population à 35.000 âmes et admet qu'il y en avait eu jadis 40.000 ; cf. Monchicourt, *L'expédition espagnole de* 1560 *contre l'île de Djerba* (*Revue Tunisienne*, 1914, p. 137). Djerba compte aujourd'hui 48.000 indigènes, musulmans et israélites (recensement de 1931). — Quant aux revenus, Léon l'Africain, *op. cit.*, t. III, p. 178, déclare que, de son temps, l'île rapporte, « tant en gabelle qu'en douane octante mille dobles, à cause des grandes trafiques qui s'y font par les marchands alexandrins, turcs et thunisiens ». Dans la première moitié du XVIe siècle, nous savons par ailleurs que Djerba était redevable au souverain de Tunis d'un tribut annuel de 6.000 ducats (= doublons) ; cf. le document publié par Braudel dans la *Revue Africaine*, 1928, p. 415.

(4) El-Hamma (*al-Ḥāmma* ou *al-Ḥamma*) de Gabès, sur laquelle cf. Léon l'Africain, *op. cit.*, t. III, pp. 173-174, I. Faḍlallah, *op. cit.*, tr. p. 106 et références de la note 3, et W. Marçais-Jellouli Farès, *Trois textes arabes d'El Hamma de Gabès*, tir. à part du *J. Asiat.*, 1931-1932.

(5) Léon l'Africain, *op. cit.*, t. III, p. 162, vante aussi les hautes murailles de Sfax, qui ont d'ailleurs subsisté, mais reconnaît que la ville a beaucoup perdu de son importance : « il n'y sauroyt avoir plus haut de troys ou quatre cens feus, et y a peu de boutiques ». Sfax est aujourd'hui, par sa population, la deuxième ville de Tunisie ; elle compte près de 32.000 indigènes, dont 3.000 « israélites tunisiens » environ (recensement de 1931) .

(6) Cf. plus haut, 10 *a*.

Trente milles plus loin, sont les villes de Sousse et de Monastir, dont il sera parlé plus bas. Ensuite Nabeul, et, à l'intérieur des terres, la ville appelée Kairouan, qui est à vingt-huit milles de Sousse. Le roi a encore bien d'autres cités, par exemple El-Djem (?), Gafsa, Tozeur, Nefta, Ngaous (1), Takious (2), Ouargla, Biskra.

Vers l'Occident, le roi possède une grande terre boisée, couverte de forêts, où l'on trouve différentes sortes de bêtes sauvages, telles que lions et fauves du même genre ; il y a par là de grandes étendues de sable, qui sont dangereuses. On y chevauche durant dix ou douze jours sans y rencontrer ni eau ni être humain. Dans cette région vivent des griffons, que le roi fait chasser et mettre à mort une fois l'an, au mois de septembre ; autrement, ils saccageraient tout son pays ; habituellement même, le roi se rend à cette chasse en personne.

Le souverain possède également **(39 b)** Béja vers le midi (3), et Constantine, très belle cité royale édifiée par le César Constantin, d'où le nom de Césarée que certains lui donnent (4). Elle se dresse au sommet d'une montagne, sur un rocher. Ses murs s'élèvent à l'extrémité de la montagne, dont le cours d'un très beau fleuve encercle le pied. La hauteur verticale depuis le fleuve jusqu'au sommet du rempart est si considérable qu'à supposer le plus grand vaisseau de Gênes dressé sur le fleuve, son mât ne pourrait atteindre le mur. La ville est très agréable à voir. Elle est au fils aîné du fils aîné du roi de Tunis, prince qui se nomme Mouley Montasir (5).

Le roi a encore beaucoup d'autres villes qu'il serait trop long

(1) Ngaous, située à l'extrémité orientale du Hodna (en Algérie), à l'ouest de Batna, a perdu toute importance. C'était encore, au XVIe siècle, un centre assez considérable, et Léon l'Africain lui consacre un développement élogieux, *op. cit.*, t. III, pp. 91-92.

(2) Takious est l'actuelle Degache, dans le Djérid (Tunisie). Il en est question dans les textes du moyen-âge. Cf. I. Faḍlallah, *op. cit.*, tr. p. 106 et références de la note 2.

(3) Béja est, en réalité, à l'ouest de Tunis.

(4) En réalité, Constantin a seulement embelli la vieille cité numide de Cirta, et lui a donné son nom. Césarée n'a été le nom, en Afrique du Nord, que de l'ancienne Iol devenue la capitale de Juba II, l'actuelle Cherchel, à une centaine de kilomètres à l'ouest d'Alger.

(5) Cet Abū ʿAbdallah Muḥammad al-Muntaṣir, fils d'al-Masʿūd, avait été nommé, en effet, gouverneur de Constantine par son grand-père, le sultan ʿUṯmān, dans les premiers mois de 867/fin 1462 ou début 1463. Il devait mourir trois ans avant son père, en 890/1485. Cf. Zarkašī, *Ta'rīḫ ad-daulatain*, p. 187/252, et Jannābi, d'après ʿAbdalbāsiṭ b. Ḫalīl, dans Fagnan, *Extraits inédits relatifs au Maghreb*, Alger, 1924, p. 322.

d'énumérer toutes. Celles que l'on a citées suffisent à montrer sa grande puissance et ses grandes richesses. Je ne doute pas qu'il ne perçoive annuellement, comme revenus ordinaires, huit cents ou neuf cents mille doublons ou ducats (1). Toutes les boutiques de la cité, où se vendent les marchandises de toute sorte, lui appartiennent en effet en propre, et il en retire une somme d'argent considérable. Il a, en outre, trois nasris — qui valent à peu près comme trois de nos « stufer » (2) — pour toute tête de bétail, vache, bœuf ou mouton, abattue dans la cité pour la consommation des habitants ; de plus, la peau de l'animal abattu lui revient ; je ne doute pas qu'il ne retire de ce droit trente mille doublons. Il est assurément le plus riche des souverains **(40 a)** barbaresques, autant par ses revenus ordinaires que par le trésor qu'il détient caché dans une grande tour carrée de son château de Tunis : il faut signaler quelles importantes richesses reposent dans cette tour, autant en or qu'en gemmes du plus grand prix.

Le roi demeure pendant la moitié de l'année, de mars à septembre, dans son château de Tunis. En septembre, il sort avec une suite nombreuse et se dirige vers l'Ouest pour y chasser, car de ce côté-là se trouvent un grand nombre de forêts et de lieux inhabités où pullulent les bêtes sauvages. Il reste là-bas jusqu'en mars, et il réintègre alors la ville en très grande pompe. Il ne chevauche jamais sans être accompagné d'au moins quarante mille personnes. Ses fils sont toujours de sa suite, ainsi que soixante à cent concubines, tous les officiers de sa cour et quatre cents chameaux au moins, chargés des objets mobiliers du souverain et de son entourage. Lorsqu'il part en guerre contre ses ennemis, il a avec lui cent mille personnes et plus ; et aussi douze mille chameaux pour porter tout le matériel de campagne (3). Les chameaux sont des bêtes fort douces et dociles, résistantes, très aptes à transporter un lourd fardeau du poids de cinq ou six cents de nos livres ; on les charge,

(1) Dans la première moitié du XVI[e] siècle, alors que l'Etat ḥafṣide était déjà amputé par les Espagnols d'une partie de ses villes, le revenu global du souverain de Tunis, pour son royaume entier, était évalué à trois cent soixante-seize mille ducats (ou doublons) environ. Cf. le document cité par Monchicourt dans la *Revue Tunisienne*, 1938, pp. 64-65. Le chiffre donné par Adorne est donc peut-être excessif, il n'est pas démesuré.

(2) Le « stufer » ou « stuyver » équivalait à un vingtième du florin néerlandais. Sur le « nasri », voir plus loin, 44*a*.

(3) Tous ces chiffres sont manifestement exagérés.

non debout, mais couchés ; une fois chargés, ils se redressent avec leur fardeau (1), et on les mène ensemble, comme du bétail ; **(40 b)** parfois cependant on les munit d'une selle et d'un frein et ils sont montés par les seigneurs et les grands du pays.

J'ai dit que le roi était le Maure le plus fidèle dans l'observance de sa religion. En effet, chaque année, il célèbre lui-même, en personne, et il fait célébrer par les siens la fête d'Abraham ou du mouton (2), en grande solennité et en un cortège pompeux. Nous trouvant là-bas, nous avons eu la bonne fortune d'y assister. Un samedi, veille de notre sainte fête de la Pentecôte, — comme on était au neuvième jour de la lune de juin —, le roi, accompagné de ses fils et de tous ses caïds ou grands chefs, venus de divers lieux pour la fête royale, sortit de son château et se rendit à cheval en un endroit muré, hors de la porte de Bab Khalid, là où se vendent tous les bestiaux (3). Il y acheta lui-même le mouton qui devait être sacrifié le lendemain. Lorsqu'il eut effectué son achat, chacun des courtisans, à la suite, effectua le sien. Quand ils eurent tous fini, le souverain s'en retourna au château. Chaque fois que le roi sort de son château, on porte devant lui une lance dressée, longue et mince, comme symbole de la majesté royale (4), tandis que les autres, chefs et hommes d'armes, portent leur lance sur l'épaule. Mais quand le roi est en campagne, il porte lui-même sa lance — ainsi que nous le vîmes à cette époque — sur l'épaule droite, comme les autres combattants, en signe de vaillance et de force.

Le lendemain, qui était le dixième jour de la lune **(41 a)** de juin,

(1) Indications identiques sur la façon de charger les chameaux dans Léon l'Africain, *op. cit.*, t. III, p. 432.

(2) La « Fête des Sacrifices », en Berbérie *al-'Īd al-Kabīr* (= la Grande-Fête), célébrée en liaison avec le pèlerinage de La Mecque le 10 ḏū' l-ḥijja de chaque année, est rattachée par la Tradition musulmane au sacrifice d'Abraham ; cf. Gaudefroy-Demombynes, *Contribution à l'étude du pèlerinage de La Mekke*, Paris, 1923, p. 277, n. 2. Sur sa célébration en Afrique du Nord, cf. Bel, *La fête des Sacrifices en Berbérie*, dans *Cinquantenaire de la Faculté des Lettres d'Alger*, Alger, 1932, pp. 87 à 125. — Adorne en avait déjà traité, p. 15 *a-b*, dans son chapitre sur la religion musulmane.

(3) Cf. plus haut, 30 *a* et les notes.

(4) Adorne a été parfaitement renseigné sur la signification de cette lance, insigne de la souveraineté. Un officier spécial en portait une devant le bey de Tunis, au XVIIIe siècle, cf. Ximénez, *Colonia Trinitaria de Túnez*, éd. Bauer, Tetuan 1934, p. 32. Elle rappelle assurément la pique (*ḥarba*, *'anaza*) que l'on portait devant le Prophète et que l'on plantait au *muṣallā* le matin des Fêtes, pour qu'il priât tourné dans sa direction, cf. Dessus-Lamare, *La 'Anaza*, dans *Cinquième Congrès international d'archéologie*, Alger, 1933, pp. 319 à 331. Cette lance figurait d'ailleurs parmi les insignes de la souveraineté fāṭimide, cf. Qalqašandī, *Ṣubḥ al-a'šā*, t. III, Le Caire, 1332/1914, pp. 473 et 483.

le roi sortit en grande pompe de son château par une porte située au Midi, qui ne s'ouvre jamais, si ce n'est pour l'entrée et la sortie du souverain et à l'occasion des grandes cérémonies auxquelles il prend part. Son fils aîné, dans tout son apparat et avec sa suite, précédait le roi. Ses autres fils, ses petits-fils et parents, chacun selon son rang et son état, venaient ensuite, avec son armée formée de vingt mille hommes. De ces derniers, les uns, bombardiers et arbalétriers, allaient à pied ; les autres, portant sur l'épaule des lances longues, minces et effilées, étaient tous à cheval. Puis venaient les Carthaginois, avec leurs étendards et leur caïd, c'est-à-dire leur capitaine, et avec des trompettes et de très grands tambours qui faisaient un bruit et un vacarme considérables (1) ; ils étaient eux aussi, comme les hommes d'armes du roi déjà cités, divisés en trois corps ; ils tiraient à blanc en signe de triomphe et de gloire (2). Puis, c'était le caïd de Tripoli, également avec sa suite, ainsi qu'un grand nombre d'autres caïds ou capitaines de divers lieux. C'est ensuite que venait le roi, paré de longs vêtements : dessous, une aube de soie très fine et, par-dessus, une cape rouge à la façon d'une chasuble (3), comme celles que nos prêtres revêtent pour célébrer la messe. Il avait devant lui vingt-quatre superbes et magnifiques chevaux, que l'on menait en rang, à la main, tous couverts de diverses housses précieuses travaillées **(41 b)** à la mauresque, avec des selles, des brides et des étriers en or ; ils n'étaient montés par personne, mais conduits à la main (4). Devant le roi on portait une lance dressée en l'air. A ses côtés

(1) Sur les cortèges des souverains de l'Occident musulman dans les derniers siècles du moyen-âge, le rôle des étendards et des tambours, voir l'*Introduction* de M. Gaudefroy-Demombynes à sa traduction d'I. Faḍlallah, *op. cit.*

(2) Le goût du « jeu de la poudre » (*la'b al-bārūd*), à pied ou à cheval, s'est généralisé chez les musulmans nord-africains. Même une population habituellement aussi pacifique que celle du Mzab ne se fait pas faute de le pratiquer.

(3) L'aube de soie est une *jubba* blanche, et la cape rouge un *burnous*. La couleur rouge n'est pas, à ma connaissance, signalée comme particulière au vêtement des sultans ḥafṣides, aux XIIIe et XIVe siècles ; mais, au XVIe, il est attesté que Mūlāi Ḥasan « estoit vestu de pourpre, ancienne marque des Roys », cf. Chifflet, *Les marques d'honneur de la maison de Tassis*, Anvers, 1645, p. 74.

(4) Ces chevaux d'apparat précédant le sultan sont encore une marque de souveraineté ou, tout au moins, d'autorité gouvernementale. Dans les cortèges, le sultan ottoman avait l'habitude de paraître précédé de « trente-deux chevaux de main magnifiquement caparaçonnés », cf. d'Ohsson, *Tableau général de l'empire ottoman*, t. VII, Paris, 1824, p. 124. Les pachas de son empire avaient droit à trois, six ou neuf chevaux d'apparat, selon qu'ils étaient eux-mêmes à une, deux ou trois queues (*ibid*, p. 285) ; c'est sans doute à ce titre qu'en 1829, le bey de Tunis se faisait précéder de « trois

étaient les grands personnages du pays, vêtus exactement comme lui. Derrière lui venait une armée immense, tant de fantassins que de cavaliers, et comptant bien soixante mille hommes. Ceux-ci, tirant à blanc, jouant de leurs tambours et de leurs trompettes, qu'ils ont fort longues (1), faisaient un bruit et poussaient des cris retentissants. Le roi traversa une très grande place, fort large, où habitent les chrétiens du Rabat, ainsi nommés de ce quartier qu'on appelle Rabat. A cet endroit, les chrétiens en question, à cheval et en bon ordre, sur pied de guerre, avec trompettes et bannières, attendaient le roi ; et, dès que celui-ci fut parvenu à l'emplacement où ils demeurent, ils se rangèrent aussitôt aux côtés de sa personne ; car ils sont commis à sa garde du corps ; le roi les rémunère largement, et les aime beaucoup à cause de leur fidélité, comme je l'ai dit au chapitre précédent. Le roi chevaucha ainsi au travers de cette place, jusqu'à une mosquée qui s'élève à l'extrémité. Devant la mosquée, il descendit de cheval ; et, ayant fait une prière, il mit à mort de ses propres mains le mouton qu'il avait acheté la veille, l'offrant en sacrifice à Dieu. Ensuite, par un autre chemin (2), il s'en retourna à son château, comme il était venu (**42 a**). Les gens de la ville, hommes, femmes et enfants, se tenaient les uns dans les rues, d'autres dans les maisons, d'autres encore sur les terrasses des habitants pour voir passer le roi avec sa suite. Lorsqu'ils l'apercevaient, ils criaient d'une voix forte, en battant des mains : « Lelele ! », ce qui est la même chose que : « Joie ! Grande joie (3) ! ».

chevaux richement arnachés qu'on appelle *Carpsous*, destinés à toujours devancer de quelques pas sa personne », cf. Filippi, dans Monchicourt, *Relations inédites...*, Paris, 1929, p. 230 et note 1 (où est cité un autre témoignage pour l'année 1853, en Tunisie). La même pratique est attestée pour le Maroc avec « six chevaux tenus en main » devant le sultan ; cf. Aubin, *Le Maroc d'aujourd'hui*, Paris, 1904, p. 141, précisément à l'occasion de la Fête des Sacrifices ; et déjà au XIVe siècle, cf. I. Faḍlallah, *op. cit.*, tr. p. 211. — Comme on l'a vu pour la Tunisie, le harnachement somptueux de ces chevaux de main, puis ces chevaux eux-mêmes se sont appelés *Qarbaṣūn*, d'où *Qarbṣūṣ* (espagnol : *caparazon*, d'où français : *caparaçon*).

(1) La longue trompette est le *būq* de cuivre décrit par Ibn Ḫaldūn, *Muqaddima*, éd. Caire, p. 370, tr. de Slane, t. II, p. 412.

(2) L'habitude de prendre un autre chemin qu'à l'aller pour revenir de la prière faite au *muṣallā*, le matin des Deux-Fêtes, est notée pour le sultan ḥafṣide de Tunis par I. Faḍlallah, *op. cit.*, p. 11/116. C'est une pratique recommandée, conforme à la *sunna* du Prophète ; cf., par exemple, al-Buḫārī, *Les Traditions islamiques*, tr. Houdas-W. Marçais, t. I, p. 322 (titre XIII, ch. 24), et I. Abī Zaid, *Risāla*, tr. Fagnan, Paris-Alger, 1914, p. 68.

(3) L'arabe *la'lā'* veut dire, en effet, « allégresse, grande joie » ; mais on peut admettre que c'est le cri de joie lui-même qui a précédé, et que de simple exclamation joyeuse, il est devenu un substantif signifiant la joie. Faut-il apparenter cette exclamation au

Le même jour, dans l'après-midi, après avoir fini de déjeuner, un grand nombre d'hommes d'armes du roi s'assemblaient devant le château, sur une grande place qui se trouve là, avec des lances émoussées, non garnies de fer, et des boucliers, à l'exclusion d'autres armes; et ils couraient et joutaient merveilleusement les uns contre les autres (1). Ils ont, en effet, des chevaux très rapides et très souples à mener; d'un seul doigt, ils leur font exécuter des voltes et ils les dirigent où ils veulent; ils montent sur des étriers courts, ainsi que tous les Asiatiques, comme s'ils étaient assis sur un siège; je me demande comment ils peuvent, dans un galop rapide, se maintenir à cheval (2).

Le roi a, comme esclaves, des captifs chrétiens en plus grand nombre que tout autre souverain infidèle, excepté celui des Turcs. De même, le roi de Naples a plus de captifs barbaresques et d'esclaves infidèles qu'aucun autre prince chrétien (3). Le roi de Tunis a un captif chrétien qui est un excellent bombardier, sachant non seulement tirer les bombardes, mais aussi en forger (4); et le roi ne le cèderait point pour la valeur de son château, tout chiche et avare qu'il soit.

Les officiers du roi qui gouvernent les cités et les villes fortes

tzaġrīt (*zaġrūta* dans Dozy, *Supplément aux diction. arabes*, t. I, p. 594), que les femmes poussent dans des circonstances joyeuses (naissance, circoncision, mariage, etc.), en répétant vivement la syllabe *li* sur un ton aigu, tout en se frappant la bouche avec la paume de la main ?

(1) D'après L. Mercier, *op. cit.*, pp. 219-220 et fig. 8, les joutes à la lance courtoise, telles qu'on les pratiquait en Orient, ne comportaient pas l'usage du bouclier. Il serait assurément inexact de voir dans le tournoi décrit ici une sorte de rite propre à la Fête des Sacrifices; ce devait être un mode de réjouissance commun à la plupart des fêtes officielles. En Afrique du Nord, les manifestations populaires de jeux ou combats rituels ne sont d'ailleurs elles-mêmes « que tout-à-fait exceptionnelles à la Fête des Sacrifices ». Cf. Bel, *op. cit.*, p. 122.

(2) Il a été beaucoup écrit sur le cheval « arabe » et le cheval « barbe ». On trouvera des renseignements utiles sur cette question et une bibliographie dans L. Mercier, *La Parure des Cavaliers et l'Insigne des Preux*, Paris, 1924. Sur la « monte à la genette », cf., du même auteur, *La chasse et les sports chez les Arabes*, Paris, 1927, pp. 232-234 (avec un essai de chronologie). Dans son ouvrage très suggestif, *L'Attelage. Le cheval de selle à travers les âges*, Paris, 1931, le commandant Lefebvre des Noëttes consacre quelques pages (t. I, p. 282 suiv.) à l'histoire de l'expansion de la selle et de l'étrier à travers le monde civilisé.

(3) Le roi de Naples était alors Ferdinand Ier (1458-1494), de la dynastie aragonaise. Sur ses esclaves musulmans (barbaresques et « turcs »), cf. Monti, *Sulla schiavitù domestica nel regno di Napoli dagli Aragonesi agli Austriaci*, Bari, 1932.

(4) S'il s'agit, comme il semble, d'armes à feu, cette indication est des plus utiles. Il est intéressant de voir, dans la deuxième moitié du XVe siècle, le souverain de Tunis recourir à un fabricant de bombardes, sans doute « fondeur de canons », chrétien.

sont appelés du titre général de caïds, c'est-à-dire capitaines et gouverneurs (1). (**42 b**) Le souverain retient à sa cour, dans son entourage immédiat, un grand nombre de personnes, jusqu'à cinq mille. Parmi elles, celui qu'on nomme le Monaffed, qui est son chancelier et qui confectionne et ordonne toute la correspondance royale (2) ; le Sahib al-Bait — « Sahib » est la même chose que « maître » — et c'est lui qui perçoit et revise les comptes des fonctionnaires, il est comme un receveur général (3) ; le Sahib el-Muhtasib, qui a la haute main sur les poids et mesures dans la ville de Tunis (4) ; le Sahib de la Douane, qui a la haute main sur toutes les personnes étrangères et sur toutes les marchandises qui pénètrent dans le port de Carthage ou dans la ville de Tunis ; il est le personnage le plus important, celui qui, entre tous les hauts fonctionnaires, a la plus grande autorité sur le roi. Des revenus de sa charge, il verse au roi annuellement cent soixante-dix mille doublons d'or ; car le roi perçoit la dîme sur toute marchandise.

Ce personnage, sans aucun doute, nous aurait molestés pécuniairement avant notre départ de la cité, s'il ne nous avait vus très liés avec des marchands génois et vénitiens : à cause d'eux, il nous laissa en paix ; et même, par affection pour ces marchands, il nous reçut avec beaucoup d'honneurs, il fit mener notre maître (5) en présence du roi et de ses fils, et nous fit visiter tous les lieux qui méritent d'être vus ; il nous fit même visiter sa magnifique et superbe demeure, qu'aucune autre de la ville ne peut guère surpasser en beauté. Qui plus est, il nous procura une lettre de recommandation royale, signée de la propre main du roi, écrite en mauresque sur du

(1) Explication fort juste de l'emploi du terme « caïd » (*qā'id*) dans l'Ifriqiya du xve siècle.

(2) Léon l'Africain, *op. cit.*, t. III, p. 144, confirme que le « manasid » (*sic*, arabe : *munaffiḍ*) était « le premier en dignité » après le souverain de Tunis : « avec la permission du roy, ordonne les officiers, qu'il informe pleinement en quelle manière ils doivent proceder à bien exercer leur office, et provisionner les soldats et gardes du roy ».

(3) « Sahib al-Bait » est sans doute une forme écourtée du titre de *ṣāḥib bait al-ḥisāb* = « maître de la cour des comptes », fonction attestée pour le xve siècle ḥafṣide par az-Zarkašī, *Ta'riḫ ad-daulatain*, pp. 134/246 et 139/256, et *Manāqib S. B. 'Arūs*, p. 408.

(4) Ce fonctionnaire était le *muḥtasib*, chargé en effet de la police des marchés, de la surveillance du commerce, des poids et mesures, monnaies et prix. Le terme « Sahib » est, ici, de trop.

(5) C'est-à-dire le père de l'auteur, Anselme Adorne.

papier jaune et uni, selon l'usage du roi (1) : **(43 a)** notre maître la conserve encore par devers lui. En voici la traduction :

« Louange à Dieu ! (2)

Qu'il soit manifeste à tous ceux qui verront notre ordre souverain, à nos caïds de terre et de mer — après que le salut leur a été donné — que nous vous recommandons le chevalier du roi d'Ecosse, Anselme Adorne de Flandre, venu sur le navire de Louis d'Ingisbert, pour que vous ayez égard à sa noblesse et que vous l'honoriez en sa personne sous forme de bons procédés, actes divers et moyens pertinents, de telle façon qu'il apparaisse que cette recommandation spéciale porte effet sur lui. Que chacun se comporte de manière à obtenir un résultat profitable et réfléchisse aux maux et aux dommages qui atteindront ceux qui auront agi en sens contraire ! Que le salut soit sur vous tous ! Ecrit par ordre souverain, le cinquième jour de dou'l-hijja, en l'an 874 (3).

L'écrit ci-dessus est authentique ; l'autorité royale a ainsi voulu » (4).

C'est le chancelier du roi qui écrivit cette lettre, mais le roi la signa de sa propre main, sans apposer aucun cachet, car ce n'est pas là leur usage, mais en traçant un signe à l'aide de la plume ou calame (5).

(1) « Mauresque », c'est-à-dire « arabe ». I. Faḍlallah, *op. cit.*, p. 18/121, notait déjà que le papier de couleur jaune était spécialement affecté à la correspondance du souverain de Tunis.

(2) Le texte arabe portait vraisemblablement « Louange à Dieu *seul* (*waḥdah*ᵘ) ». C'est la doxologie (*ḥamdala*), adoptée par toutes les chancelleries de l'Occident musulman, comme formule de validation (*'alāma*), en tête des actes officiels ; cf. de Castries, *Le protocole des lettres du sultan du Maroc* (*C. R. Acad. des Inscriptions*, 1912, p. 287 suiv.), et le fac-similé d'une lettre de l'Almohade al-Murtaḍā, publié par Tisserant et Wiet dans *Hespéris*, 1er trim. 1926, pp. 28-29. Mais on remarquera que le sauf-conduit dont la teneur est traduite ci-dessus se termine par une autre formule de validation ; en sorte que la présente *ḥamdala* doit être une simple invocation initiale (devenue usuelle aujourd'hui), et non la *'alāma* sultanienne, réservée sous cette forme à des actes plus importants.

(3) 5 ḏū' l-ḥijja 874 = 5 juin 1470. Le « Jubylei » du texte ne peut être qu'une adaptation de l'arabe *ḏū' l-ḥijja*.

(4) Telle devait être, depuis le milieu du VIIe/XIIIe siècle, la formule de validation ḥafṣide pour les actes de moindre importance : la *'alāma aṣ-ṣuġrā*, placée à la fin du texte, et non en tête comme la *'alāma al-kubrā* ; cf. Zarkašī, *Ta'rīḫ ad-daulatain*, p. 26/46. La première partie de la formule était assurément *ṣaḥīḥ*ᵘⁿ *ḏalik*ᵃ, ou *ṣaḥḥ*ᵃ *haḏā* comme il est attesté pour la chancellerie marocaine au siècle suivant ; cf. de Castries, *Les signes de validation des chérifs saadiens*, dans *Hespéris*, 1921, p. 232.

(5) Le sultan a donc ajouté à la formule de corroboration écrite par le secrétaire de sa chancellerie son paraphe personnel, tracé de sa propre main. On possède quelques

Nous pensions visiter par voie de terre une grande partie du pays ; mais, à cause des Arabes et (**43 b**) des brigands, par peur desquels les habitants n'osaient se déplacer (1), à cause aussi de la peste qui sévissait en divers lieux de l'intérieur, nous renonçâmes à partir par voie de terre, nous contentant de ce que nous avions vu ; c'était d'ailleurs ce qu'il y avait de plus intéressant dans le pays, et nous avions vu dans ce royaume, à ce que nous assurèrent les marchands, beaucoup plus de choses qu'aucun autre étranger chrétien.

Cependant, grâce à ce sauf-conduit, nous sortîmes plusieurs fois jusqu'à seize ou vingt milles de distance, et même jusqu'aux tentes et aux emplacements occupés par les Arabes qui sont à la solde du roi de Tunis : le roi a, en effet, à sa solde, huit ou neuf mille Arabes qu'il rémunère largement ; ce sont des hommes vaillants et d'excellents guerriers ; mais jamais il ne leur permet de passer la nuit dans la ville de Tunis, et ils s'en retournent toujours au dehors, à leurs tentes. Le roi les a comme alliés, pour éviter de se faire battre par les autres Arabes qui lui sont hostiles et guerroient constamment contre lui ; si, en effet, tous les Arabes à la fois étaient d'accord entre eux, le péril serait grand pour lui (2). Ces Arabes mercenaires, au service du souverain, sont ordinairement vêtus de pelisses couleur safran ; ce sont des hommes fiers, qui n'ont point d'égard ni de considération pour les citadins de Tunis (3).

Sur l'ordre du roi, on frappe dans le pays une monnaie de très

exemples de ces paraphes à la plume dûs à des souverains ḥafṣides. Cette pratique du seing manuel n'a été supplantée par l'usage officiel du timbre humide, en Tunisie, que vers le milieu du XVIe siècle ; cf. Monchicourt, dans *Revue Tunisienne*, 1933, p. 316, à propos d'un acte kairouanais de 965/1558 : la remarque d'Adorne est donc justifiée.

(1) Pendant tout le règne du sultan ʿUṯmān et malgré le prestige de ce monarque, les Arabes nomades n'ont cessé d'infester l'Ifrīqiya par leurs brigandages. Il est question très fréquemment de leurs exploits dans le *Taʾrīḫ ad-daulatain* d'az-Zarkašī et dans les *Manāqib S. B. ʿArūs* ; cf., en outre, Brunschvig, *Ibn aš-Šammāʿ, historien ḥafṣide*, dans *A I E O*, Alger, t. I, 1935, p. 209.

(2) G. Marçais, *Les Arabes en Berbérie du XIe au XIVe siècle*, Paris-Constantine, 1913, a montré ce qu'était, pour les souverains de l'Afrique du Nord au moyen-âge, la politique nécessaire de bascule entre les diverses tribus « arabes » ou leurs fractions. Adorne a parfaitement raison de dire que si tous ces nomades s'étaient coalisés dans la même rébellion, c'en eût été fait du pouvoir central.

(3) Comme exemple de ce dédain professé par les nomades à l'égard des citadins de Tunis et de leurs institutions, même religieuses, on peut rappeler l'épisode singulièrement instructif du šaiḫ Hudāj, des Kuʿūb, pénétrant tout botté dans la Grande-Mosquée de la capitale, à l'heure de la prière, un vendredi de l'année 705/1305-1306 ; il est vrai que la foule massacra l'insolent. Cf. I. Ḫaldūn, *K. al-ʿIbar*, éd. Caire, t. VI, p. 314, *Hist. des Berbères*, tr. de Slane, t. II, pp. 415-416, et Zarkašī, *Taʾrīḫ ad-daulatain*, pp. 44-45/80.

bon aloi. Les pièces d'or sont de forme ronde et les pièces d'argent de forme carrée (1). Quant à la monnaie de bronze, il n'y en a point dans le pays (2). La monnaie d'or de la valeur la plus élevée est appelée doublon parmi les marchands étrangers, et dinar chez les habitants ; **(44 a)** elle vaut un peu plus que le ducat, et exactement comme le marc d'Ecosse. Ils ont également le demi-doublon, qu'ils appellent nosf-dinar ; le quart de doublon, qu'ils appellent rabya ; le huitième de doublon, qu'ils appellent thimina ou thomn(3). Comme monnaies d'argent, il y a d'abord celle qu'on nomme le nasri : trois de ces nasris équivalent à un doublon (4). Les khomsi équivalent aux cinq sixièmes du nasri ; les caroubes, aux deux tiers ; les nosf-nasri, à un demi-nasri ; les jadid à un tiers de nasri ; les qafsi, à un sixième (5). Voilà qui suffit sur la monnaie de ce pays.

DÉPART DE TUNIS POUR ALEXANDRIE

Le 15 juin, nous nous embarquâmes sur un grand navire génois, non point le même qu'à l'aller, mais un autre plus grand, au patron Cosme de Nigron. Sur ce vaisseau, il y avait une centaine de Maures, hommes et femmes ; les uns étaient des négociants qui avaient sur le bateau une cargaison d'huile, d'autres des pèlerins qui se rendaient à La Mecque. Il y avait aussi des Juifs sur le navire, si bien qu'on fêtait sur ce bateau trois jours par semaine : les chrétiens célébraient le dimanche, les Juifs le samedi et les Maures le vendredi. **(44 b)** Le 17 juin, on hissa la voile ; et, les trompettes sonnant, les bombardes tirant, on partit en direction d'Alexandrie.

(1) Les Ḥafṣides sont, en effet, demeurés fidèles à l'usage, hérité des Almohades, de donner une forme carrée à leurs monnaies d'argent. Cf. Prieto Vives, *La reforma numismática de los Almohades* (dans *Miscelánea de estudios árabes*, Madrid, 1915), et Bel, *Contribution à l'étude des dirhems de l'époque almohade* (dans *Hespéris*, 1933).

(2) La tentative d'al-Mustanṣir, au XIIIe siècle, de créer une monnaie de cuivre (*fulūs*) semble être, en effet, demeurée sans lendemain. Cf. I. Ḫaldūn, *K. al-ʿIbar*, éd. Caire, t. VI, p. 288, *Hist. des Berbères*, tr. de Slane, t. II, p. 354.

(3) Ces termes sont exacts, et attestés par des textes arabes pour les XIVe et XVe siècles ḥafṣides : *niṣf* (vulg. *noṣf*) *-dīnār* pour le demi-dinar, *rubaiʿa* (vulg. *rbiʿa*) pour le quart, et *ṯumn* ou *ṯumaina* (vulg. *ṯmīna*) pour le huitième.

(4) Cette « équivalence » doit porter sur le poids et non sur la valeur. Du temps de Léon l'Africain, *op. cit.*, t. III, p. 148, il fallait trente ou trente-deux nasris (*nāṣiri*, pl. *nawāṣir*) de Tunis pour faire un doublon ou dinar. Ce dinar montait « à la valeur d'un ducat et un tiers de ceux qui se batent en Europe ». Cela s'accorde parfaitement avec ce que vient de dire Adorne.

(5) Nous n'avons pas ailleurs l'équivalent de cette précieuse nomenclature ; j'ai cru pouvoir rétablir comme ci-dessus certains termes bien déformés dans le texte latin.

En cours de route, nous passâmes par les villes fortes, cités et îles indiquées ci-dessous, comme on le verra par la suite.

SOUSSE ET MONASTIR, PETITES CITÉS EN AFRIQUE

La ville de Sousse fut jadis très grande, mais aujourd'hui elle est de dimensions réduites, carrée, accrochée à une petite montagne. Elle a une enceinte carrée, dont un côté se dresse sur la mer, de telle façon que les barques, galères et fustes ont accès jusqu'aux murs de la cité. Il y a là un golfe admirable et un beau port. Le golfe a trente-six milles de large sur soixante de long ; mais le port n'est pas bien abrité contre les vents : nous y avons subi inopinément, le jour de la fête du Saint-Sacrement (1), une tempête si violente que notre navire fut désancré sous l'assaut de la mer et du vent, et déporté vers le rivage au point de toucher presque terre. Cette tempête dura trois jours et trois nuits, pendant lesquels les plus grandes craintes nous assaillirent, non seulement nous, mais même les marins, car ils disaient qu'en cette saison, c'est-à-dire en été, ils n'avaient jamais vu de temps pareil ; (**45 a**) ils auraient préféré que nous fussions tous en pleine mer plutôt que dans le port où nous nous trouvions (2).

Les murs de la cité sont très épais ; peut-être font-ils douze pieds ; ils ont de doubles voûtes ou arcs défensifs (3). Chaque côté du rempart a dix tours assez grandes. Il y a trois portes : l'une du côté de la mer, une autre plus haut, sur l'éminence, vers la terre, la troisième pour le château. Ce château s'élève dans la partie la plus haute de la ville ; il est petit, mais assez fort (4). Le caïd, c'est-

(1) C'est la Fête-Dieu qui, étant fixée au jeudi qui suit l'octave de la Pentecôte, tombait, cette année-là (1470), le 21 juin.

(2) Par une curieuse rencontre, Léon l'Africain, *op. cit.*, t. III, p. 153, se plaint aussi d'avoir subi à Sousse la « difficulté et malignité du temps », qui le retint dans cette ville durant quatre jours. Léon vante les belles murailles de Sousse, que l'on peut d'ailleurs encore admirer, mais elle est, dit-il, « quasi toute inhabitée par l'injustice et tyrannie des seigneurs ».

(3) Notation juste, comme le prouvent les lignes suivantes de M. G. Marçais, *Manuel d'art musulman. L'architecture*, t. I, Paris, 1926, pp. 46-47, à propos des fortifications de Sousse : « Un chemin de ronde, protégé par ce parapet crénelé règne à l'intérieur de la courtine... Ce chemin de ronde est établi sur des voûtains... Il y a presque partout deux étages de berceaux et l'étage inférieur est en fer à cheval brisé, ce qui suffirait à attester la facture musulmane de cet appareil défensif ».

(4) Les deux premières portes sont : la « Porte de la Mer » (*Bāb al-Baḥr*) et la « Porte Occidentale » (*al-Bāb al-Ġarbī*). Le château est la kasba (*Qaṣaba*), qui sert actuellement de caserne.

à-dire le capitaine et représentant du roi, y demeure. Ce caïd est le gouverneur de la cité ; il en est le juge ordinaire, assurant la justice et le bon ordre pour tous. J'ai appris là-bas de plusieurs personnes que, dans tout le pays appartenant au roi de Tunis, aussi bien en ce lieu qu'ailleurs, on a à peu près, dans les débats judiciaires, au civil comme au criminel, notre genre de procédure, c'est à-dire, comme le veut le droit romain, qu'on use d'une grande célérité pour expédier les procès, lorsqu'il s'agit de petites affaires. Ils ont, au reste, comme nous, des avocats et des avoués (1). Ils punissent rarement de mort les criminels ; ils les frappent d'une peine pécuniaire ou d'un châtiment corporel, non mortel.

Dans cette ville, nous rencontrâmes deux marchands génois, qui y demeuraient dans un fondouk. C'est dans ce fondouk que nous vîmes pour la première fois (**45 b**) les deux animaux que voici : une gazelle, petit animal qui ressemble à un jeune cerf, avec deux cornes dressées sur le front, des jambes très fines et minces, et qui a la réputation d'être le plus rapide des quadrupèdes ; l'autre était l'animal qu'on appelle l'autruche, qui mange du fer, mais aussi du blé, de l'orge et tous autres produits comestibles. L'autruche, en mangeant, ne prend jamais qu'un grain à la fois, même si on lui sert un récipient plein. Elle ressemble beaucoup à la grue ; elle en a le corps et les plumes, mais elle est d'une corpulence bien plus forte ; elle a des jambes semblables aux siennes, mais bien plus grandes et plus épaisses. Elle a des pieds musculeux et charnus, un bec plus large, comme celui du cygne ou de l'oie. Les autruches sont assez résistantes pour porter un homme sur leur dos, comme le cheval (2).

Nous présentâmes la lettre que nous tenions du roi de Tunis au caïd susdit, qui nous attendait assis à la porte de la ville. Il la prit avec respect, la mettant au-dessus de sa tête et la baisant. Après l'avoir lue, il nous reçut avec le plus grand honneur ; et il

(1) Cette assimilation est pour le moins forcée. Je pense qu'Adorne a ici en vue les mandataires (*wakīl*, pl. *ukalā’*) des parties en cause dans les procès, et les témoins-notaires (*šāhid*, pl. *šuhūd*, ou *‘adl*, pl. *‘udūl*). Il est de même inexact que le caïd ait été le « juge ordinaire » d'une cité : sa juridiction se superposait, si l'on veut, dans certains cas, à celle du cadi, mais ne la supplantait pas.

(2) Cf. sur l'autruche la notice de Léon l'Africain, *op. cit.*, t. III, pp. 455-457.

nous fit aussitôt guider à l'intérieur et au dehors de la cité par ses officiers qui s'appellent « mazouars » (1).

Nous vîmes, entre autres choses, hors de la porte qui regarde vers la terre, sept citernes en ruines, (**46 a**) vestiges d'une grande et noble antiquité. Ces sept citernes sont contiguës; six d'entre elles sont entièrement à sec, et la septième est pleine d'eau. Chaque excavation a vingt-deux pieds de large sur trente de long, comme nous l'avons mesuré. Elles ont, vers le milieu, des ouvertures rondes par où l'eau passe de l'une à l'autre. Les habitants racontèrent que dans l'antiquité le roi Assuérus eut cette ville comme capitale, et que, grâce à elle, il conquit en Asie cent vingt-sept provinces. Il est fait mention de cela dans le Livre d'Esther, au chapitre XXVII. Dans ce chapitre, il est dit également qu'Aman était natif de Bougie, cité qui appartient au roi de Tunis (2). Les citernes en question sont profondes; je pense que chacune d'elles peut contenir huit mille bottes d'eau; mais les habitants disent que le roi Assuérus avait une si importante maisonnée qu'il avait besoin, chaque mois, du contenu entier de l'une d'elles pour la consommation de sa cour.

On nous mena ensuite en un autre endroit, où étaient aussi deux cavités ou excavations, mais celles-ci se trouvent à l'intérieur de la cité. C'est là que les Génois, qui ont affermé au roi de Tunis le monopole de la pêche des thons dans son royaume, salent et conservent ceux qu'ils ont pris. Ce poisson se pêche d'ordinaire au mois de mai et de juin (3). Et en effet, quand nous traversâmes la-

(1) Cet emploi du terme *mazwār*, d'origine berbère, est à ajouter à ceux qui ont été relevés ailleurs. Cf. Dozy, *Suppl. aux dictionnaires arabes*, t. I, pp. 613-614, et I. Fadlallah, *op. cit.*, *Introduction* par Gaudefroy-Demombynes, pp. XXVI à XXIX.

(2) On reconnaît aisément la confusion qui est commise entre Suse, l'antique résidence des Achéménides, et Sousse, l'ancienne Hadrumète ; le nom latin-roman est souvent le même pour l'une et pour l'autre : *Susa* (bien que la Vulgate ait *Susan* pour la ville asiatique). L'indication relative au prétendu lieu de naissance d'Aman provient de la partie apocryphe du Livre d'Esther, recueillie par les Septante et dans la Vulgate, XII, 6 : *Aman... Bugaeus* ; mais il est bien évident qu'il ne peut s'agir là de Bougie. Enfin, la mention des cent vingt-sept provinces de l'empire d'Assuérus se trouve dans toutes les versions du Livre d'Esther, I, 1 et VIII, 9, et aussi dans la Vulgate, XIII, 1.

(3) C'est en effet en mai et juin que le thon abonde sur la côte orientale de la Tunisie, où il vient frayer par bandes nombreuses. On l'y pêche dans des installations dites « thonaires », à l'aide d'immenses filets fixes et profonds appelés « madragues » ; cf. de Fages et Ponzeverra, *Les pêches maritimes de la Tunisie*, 2e éd., Tunis, 1908, et Gruvel, *L'industrie des pêches sur les côtes tunisiennes*, Dijon, 1926. Nous avons confirmation que, dans la deuxième moitié du XVe siècle, cette pêche était affermée à des Génois par le souverain de Tunis ; cf. Marengo, *Genova e Tunisi*, pp. 278 et 280.

dite mer jusqu'en Sicile, nous vîmes quantité de thons de grande taille **(46 b)** qui couraient dans l'eau comme des chiens à la chasse, ce qui est un spectacle plaisant à voir. Même dans le golfe de Tunis, ils sont en nombre infini. C'est pourquoi je crois que la ville de Tunis, que ses habitants appellent « Tunes », tire son nom de ce poisson, à moins que ce ne soit l'inverse ; car les Maures nomment ce poisson « ton » (1).

En traversant Sousse, nous vîmes que les femmes nous regardaient à visage entièrement découvert ; mais, lorsque survenaient des Maures, elles refermaient aussitôt le voile sur leur figure. D'après les Génois qui demeurent dans cette ville, les femmes de là-bas ont dans l'idée que, si un Maure les voyait et les désirait, elles tomberaient enceintes aussitôt de son regard, mais qu'il n'en serait pas de même si des chrétiens les regardaient, même d'un œil concupiscent ; et cela, parce que la faculté visuelle des chrétiens n'a pas autant de force ni de puissance que celle des Maures. C'est là une fable bien ridicule.

Les figues sont à Sousse meilleures et plus grosses que toutes celles que j'aie jamais pu voir : on dirait des poires.

A dix milles de Sousse, sur la même côte, est une autre petite cité du nom de Monastir, que nous découvrîmes largement depuis le bateau. Elle est à peu près de la même dimension que Sousse, mais elle possède un château plus grand. Presque tous ses habitants sont des **(47 a)** « Marabouts », c'est-à-dire des religieux ; aussi les Maures qualifient-ils ce lieu de saint et de sacré, et ils prétendent que les produits du sol y abondent plus que dans le reste de la région (2).

(1) Tunis (arabe : *Tûn*ᵉ*s*, cl. *Tūnus* ou *Tūnis*) existait sous son nom, sans doute libyque (chez les auteurs grecs Τύνης), dès le IVᵉ siècle avant l'ère chrétienne, à l'époque carthaginoise. Les auteurs musulmans du moyen-âge prétendent, en général, que Tunis est l'ancienne Taršiš de la Bible, et que son nom actuel lui a été donné par les conquérants arabes, d'où des tentatives d'étymologie par l'arabe (par exemple : *Tūnis* < *tu'nis*, √*'ns*), appuyées sur des anecdotes légendaires ; on peut voir à ce sujet I. Abî Dînār, *Mu'nis*, 2ᵉ éd. Tunis, 1350 h, pp. 7-8. — Le thon s'appelle bien, en arabe (notamment en dialecte tunisien) « ton » (*tunn*) ; c'est le terme gréco-latin θύννος -*thunnus*. On voit que l'ingénieuse étymologie proposée par Adorne n'est pas recevable.

(2) Monastir a été le plus ancien *ribāṭ* de l'Afrique du Nord, fondé en 180/790 par le gouverneur 'abbâside Harṯama b. A'yan ; cf. G. Marçais, *Note sur les ribāṭs en Berbérie* (dans *Mélanges René Basset*, t. II, Paris, 1925, p. 899 et note 2). Son couvent a été peuplé de marabouts pendant tout le moyen-âge et les personnes pieuses de la région allaient volontiers y faire un pèlerinage ou y passer les fêtes religieuses ; les gens de Mahdia s'y faisaient inhumer. Un certain nombre de *ḥadīṯs* avaient cours sur les mérites particuliers de Monastir. Léon l'Africain, *op. cit.*, t. III, p. 155, vante les murailles et les édifices de la ville, mais insiste sur la misère de ses habitants.

Près des murs de la ville, se dressent, en mer, deux écueils rocheux, qui ont à peu près la forme de fustes ou de petites galères. Les Maures disent, en effet, qu'ils se sont trouvés là miraculeusement et ils les montrent comme le résultat d'un miracle : deux fustes étant venues un jour dans le port pour piller les habitants de la ville, les saint marabouts allèrent au rivage et ordonnèrent que ces bateaux fussent changés en pierres ; et ils le furent, disent-ils, aussitôt, gardant jusqu'à ce jour leur forme primitive de fustes (1).

Les iles de Pantelleria et de Malte

Pantanalea, appelée aussi Pantanarea (= Pantelleria), où nous arrivâmes le vingt-huit juin, est une île qui appartient au roi d'Aragon, faisant peut-être soixante milles de tour. Elle renferme uniquement un château, qui est assez fort. Aussi n'est-elle habitée que par un petit nombre d'hommes ; il n'y demeure en effet que le nombre d'individus voulu pour assurer la défense de l'île contre les Barbaresques. Elle est à la distance de cent cinquante milles de Sousse.

Au contraire, l'île de Malte, qui appartient également au roi d'Aragon, et que nous atteignîmes cinq jours plus tard **(47 b)** à cause des vents contraires, est davantage peuplée. Il y pousse du coton et du cumin, autrement dit « cymin », et d'autres produits du sol dont les habitants peuvent vivre. Le coton, comme nous l'avons vu aussi en Egypte et en Syrie, pousse en épines au ras du sol. Le cumin, ou « cymin », est la graine d'une herbacée (2).

---

(1) Le plus important de ces trois îlots se nomme *Jazīrat Sīdī al-Ġadāmsī* ; il est occupé aujourd'hui par les bâtiments d'une installation pour la pêche du thon.

(2) Sur le cumin, latin *cuminum* ou *cyminum*, du grec κύμινον, lequel provient du sémitique (cf. arabe *kammūn*), cf. Renaud-Colin, *Tuḥfat al-aḥbāb*, Paris, 1934, p. 103.

APPENDICE

LE VOYAGE DE VAN GHISTELE EN BERBÉRIE

La lecture attentive d'Adorne, dans la partie du texte relative à la Berbérie, ne peut manquer de provoquer une surprise : c'est la révélation d'une étrange parenté entre cette relation d'un voyage effectué en 1470 et le récit, anciennement édité, mais négligé jusqu'ici par les historiens de l'Occident musulman, d'un autre voyage, postérieur de quinze ans, celui de Van Ghistele.

Josse Van Ghistele était un compatriote et un contemporain d'Adorne : Flamand comme lui, et fils du châtelain de Moere, il était né à Gand en 1446, et il avait passé sa jeunesse au service immédiat de Charles le Téméraire, qu'il suivit dès 1466-67 dans ses expéditions contre les Liégeois. A la mort de son maître, Van Ghistele revint s'installer à Gand, et à trois reprises, en 1477, 1480 et 1486, il fut investi des fonctions hautement honorables de premier échevin de sa ville natale. C'est entre ses deux derniers échevinages, du 14 novembre 1481 au 23 juin 1485, qu'il accomplit, en vue du pèlerinage de Terre-Sainte, son grand voyage en Orient, accompagné d'un cousin, de deux amis et d'un chapelain nommé Van Quisthout, curé du Polder de Saint-Paul. La carrière officielle de Van Ghistele ne devait pas s'arrêter là : on le retrouve en août 1492 grand bailli de Gand, et, deux ans plus tard, il devenait conseiller privé et chambellan de Maximilien d'Autriche ; il le fut ensuite de Philippe le Beau. Il mourut en 1525, laissant trois filles après lui (1).

Pas plus qu'Adorne, il n'écrivit lui-même le récit de ses pérégrinations ; mais, tandis que le fils d'Adorne, auteur de la relation pour le compte de son père, avait accompagné celui-ci outre-mer, Van Ghistele confia le soin de la rédaction à un chapelain du nom de Zeebout, qui n'avait même pas pris part au voyage. Le texte de Zeebout, écrit en flamand, a eu, au XVIe siècle, trois éditions, toutes trois publiées à Gand, en 1557, 1563, 1572, sous le titre de

(1) Cf. principalement de Saint-Genois, *Les voyageurs belges du XIIIe au XVIIe siècle*, Bruxelles, 1847, t. I, pp. 155-192 ; Heyd, art. *Ghistele* dans *Allgem. Deutsche Biographie*, t. IX, Leipzig, 1879, pp. 145-146 ; Stecher, art. *Ghistele* dans *Biographie nationale*, t. VII, Bruxelles, 1883, pp. 733-738 ; [Anonyme], *Le voyage en Orient de Josse van Ghistele*, dans *Revue Générale*, Bruxelles, 1883 (t. 37 et 38) ; enfin, Dieleman, *De groote reiziger Mer Joos van Ghistele*, [Brecht], 1932.

Tvoyage van Mher Joos van Ghistele (1). On a depuis longtemps fait justice d'une information d'après laquelle il aurait existé une édition antérieure, datée de Louvain en 1530, ainsi qu'une traduction française parue à Lyon en 1564 (2).

L'ouvrage, en un volume, comprend huit « livres », dont le premier expose des généralités sur le pèlerinage et sur les musulmans, les sept autres relatant le voyage proprement dit, et traitant des villes et des pays suivants : livre II, Albanie, Modon, Candie, Beyrouth, Palestine ; livre III, Egypte ; livre IV, Rhodes, Sinaï, Arabie, Aden ; livre V, Chypre ; livre VI, Damas, Alep, Antioche ; livre VII, Tabriz ; livre VIII, Candie, Modon, Corfou, Sicile, *Berbérie* (ch. XXIV à XXXI), et retour par l'Italie du Nord.

Si l'on en croit Zeebout, Van Ghistele et ses compagnons arrivèrent en Berbérie, devant Tripoli, après une escale à Syracuse et trois jours de grosse mer, sur un convoi de galères marchandes vénitiennes. Une rixe s'étant produite entre des musulmans de Tripoli et des chrétiens du bord au jour prévu pour le débarquement, ces derniers se virent refuser l'autorisation d'aller à terre. Après un séjour sur rade de quatorze jours, ayant embarqué des commerçants musulmans désireux de se rendre à Tunis, les vaisseaux firent voile vers le Nord-Ouest. Ils firent escale deux jours à Sousse ; puis, assaillis par le mauvais temps à peu de distance du Cap Bon, ils se réfugièrent dans le port de Tunis, où l'on n'avait pas, dit le texte, l'intention de s'arrêter : cela suppose que les musulmans montés à bord à Tripoli pour aller à Tunis avaient quitté les navires à Sousse. Le lendemain de leur arrivée au port de la capitale ḥafṣide, les voyageurs chrétiens se rendirent à terre ; ils furent tous hébergés au fondouk des Vénitiens, hors les murs, dans le quartier de l'actuelle avenue de France. Tandis que les marchands se livraient à leurs affaires, Van Ghistele et ses amis se faisaient conduire à travers la ville, qu'ils visitèrent en plusieurs fois. Le convoi maritime repartit après quinze à seize jours de relâche, et fit route jusqu'à

(1) Cf. Vanderhaegen, *Bibliographie gantoise*, 1re partie, Gand, 1858, p. 158 suiv. ; et *Bibliotheca Belgica*, 1re série, 1880-1890, t. X, Gand-La Haye, nos G. 75-76-77. Le texte est en principe le même dans les trois éditions du Voyage de van Ghistele.

(2) L'indication de cette traduction française est encore donnée par Stecher, *loc. cit.* ; mais elle est assurément erronée. Cette prétendue publication lyonnaise n'est d'ailleurs mentionnée ni dans Baudrier, *Bibliographie lyonnaise du XVIe siècle*, 12 vol., Lyon, 1895-1921, ni dans Atkinson, *La littérature géographique française de la Renaissance. Répertoire bibliographique*, Paris, 1927.

T'voyage van

Mher Joos van Ghistele /

twelcke mach anders ghenaemt sijn:

T'excellent / groot / zeldzaem / ende vreemt Voyage / ghedaen by wylent / Edelen ende weerden Heere / Mher Joos van Ghistele. In synen leuene Riddere / Heere van Axele / van Maelstede / ende vanden Moere &c. tanderen tijden viermael Voorschepene van Ghendt.

Tracterende van veelderande wonderlijcke ende vreemde dinghen / gheobseruecrt ouer d'Zee / inde landen van Sclauonien / Griecken / Turckyen / Candien / Rhodes / ende Cypers. Voorts oock inden lande van Beloften / Assyrien / Arabien / Egypten / Ethiopien / Barbarien / Indien / Perssen / Meden / Caldeen ende Tartarien: metter gheleghenthede der seluer landen ende meer andere plaetsen: Insulen ende steden van Europen / Asien ende Affriken / alzoo inde Prologhe breeder blyckt.

Met twee oorboorlijcke Tafelen van nieuws daertoe ghedaen.







Te Ghendt /

Op de Hoochpoort inden Bybel / by de Weduwe van Gheeraert van Salenson.

Anno M. D. LXXII.

Fac-simile de l'édition de Van Ghistele, an. 1572, titre

Bône, en longeant la côte de Berbérie. Mais nos pèlerins désirant rentrer en Europe par l'Italie du Nord, alors que les galères devaient continuer vers l'Ouest, il y eut à ce moment séparation. Les Flamands réglèrent le patron de leur embarcation vénitienne ; puis ils purent trouver une caravelle de cinq cents tonneaux qui les mena à Gênes, d'où ils se rendirent à Venise à cheval. Ils regagnèrent ensuite par étapes leur propre pays.

Ce ne sont naturellement pas ces quelques données qui établissent un rapport étroit entre le texte de Zeebout et celui d'Adorne. Ces précisions sur le voyage de Van Ghistele, que termine outremer l'épisode barbaresque — tandis qu'Adorne commençait par là — sont au contraire l'élément nouveau fourni par Zeebout. Elles mises à part, et si l'on examine son récit d'un peu près, on constate avec étonnement qu'il ne renferme *pratiquement presque rien* qui ne se rencontre déjà dans Adorne, et, pour dire vrai, — l'hypothèse d'une source commune ne paraissant pas à envisager —, que le chapelain s'est le plus souvent contenté de démarquer, au sujet de Tunis et de la Berbérie, la relation, riche et solide, du Brugeois.

Il a semblé que la meilleure démonstration de ce plagiat serait de redonner, à la suite d'Adorne, le fragment du Voyage de Van Ghistele relatif à l'Afrique du Nord. On s'est efforcé de reproduire aussi fidèlement que possible le texte, mal imprimé et d'une lecture fréquemment difficile, de l'édition de 1572 (1). On a cru devoir seulement, pour aider à son intelligence, régulariser les séparations de mots, bien des fois fantaisistes ou indécises dans cette édition gantoise assez négligée. On trouvera, en marge, les concordances indubitables qu'il convient d'établir avec le principal manuscrit lillois d'Adorne. Celui qui voudra confronter les deux textes sera frappé de lire — en un plan modifié — les mêmes observations, les mêmes chiffres, les mêmes thèmes, traités en des termes souvent identiques, — si ce n'est quand Zeebout a jugé bon de paraphraser.

(1) C'est la seule que j'aie eue à ma libre disposition. C'est aussi celle dont s'est servi Dozy, *Suppl. aux dictionnaires arabes*, p. XXII. Mais celui-ci croyait, à tort, que le rédacteur Zeebout avait accompagné Van Ghistele outre-mer. La question de la personnalité de Van Quisthout d'une part, Zeebout de l'autre, me paraît avoir été résolue par l'article de la *Revue Générale* ci-dessus cité et par la notice G 75 de la *Bibliotheca Belgica*. Dieleman se demande cependant (*op. cit.*, p. 110), si les deux personnages ne faisaient pas qu'un, mais il n'apporte pas le moindre commencement de preuve à l'appui de cette supposition.

Les passages du récit flamand qui n'ont pas leur équivalent dans la relation latine ont été mis en italique. On y reconnaîtra d'abord aisément les deux catégories déjà signalées : renseignements sur l'itinéraire suivi par Van Ghistele, et amplifications, assez peu nombreuses, dues à Zeebout. Son procédé consiste en général, dans ce dernier cas, à étirer littérairement, à « délayer » son modèle, par quelques ajoutés peu compromettants de son cru (p. ex. les cruches des enfants équilibristes sont *pleines d'eau*), ou à l'aide de notions communes, telles que l'histoire d'Hannibal, la légende d'Hercule, les éléphants et les singes d'Afrique. Tout au plus se risque-t-il, de temps à autre, à quelque brève comparaison avec les choses de son pays ou avec les institutions de l'Orient qui lui étaient déjà familières ; rien n'indique même que le terme arabe de « Tauassinnen » (*ṭawāšiya*), par lequel il désigne les eunuques du « roi » de Tunis, ne lui ait été connu en réalité par l'Orient. Il existe encore une troisième catégorie de compléments zeeboutiens au texte d'Adorne : c'est un très petit nombre de renseignements onomastiques sur le littoral de la Berbérie ; mais il est aisé de se rendre compte qu'une carte marine quelconque — il y est fait allusion vers la fin du chapitre XX, comme déjà dans le récit latin — a bien pu procurer à l'auteur ce faible surcroît de précisions ; la nomenclature d'un bon portulan du XIVe siècle est, au reste, toujours plus fournie. Enfin, des très rares passages en italique que l'on peut se refuser à faire entrer dans l'une des trois catégories ci-dessus, il sera dit quelque chose tout à l'heure, ainsi que de leur signification et de leur portée.

Si Zeebout a voulu développer Adorne en certaines de ses parties, il en est d'autres qu'il a raccourcies ou même délibérément négligées. Un assez grand nombre de détails utiles lui échappent : pour ne citer que quelques exemples, sur les édifices de Tunis, les vêtements des habitants, les fils du roi, la Fête des Sacrifices. On ne retrouve plus rien chez lui des données de la relation latine sur les jardins princiers de la banlieue tunisienne, sur les armes et les chevaux, sur les aliments et sur les monnaies. Il en résulte que, malgré l'habileté du plagiat de Zeebout, le récit d'Adorne s'avère décidément comme la source européenne à la fois la plus abondante et la plus sûre que nous possédions sur les institutions et les mœurs de la Berbérie orientale au XVe siècle.

N'y aurait-il pas lieu, dans ces conditions, de se demander si

réellement Van Ghistele et sa petite troupe sont passés par l'Afrique du Nord ? Sommes-nous en présence d'une affirmation mensongère, étayée sur une pillerie livresque, et faut-il prononcer le grand mot de mystification littéraire ? Ce n'est pas absolument impossible, mais j'avoue qu'il ne me paraît pas nécessaire d'aller jusque-là. Il se peut fort bien que le séjour barbaresque ait eu lieu effectivement, mais que le narrateur, recruté en dehors du groupe des participants et renseigné par eux d'une façon médiocre, ait estimé commode d'étoffer son récit par le moyen d'emprunts excessifs à la relation récente d'un compatriote. L'exemple d'un pareil procédé ne serait pas unique, loin de là. L'hypothèse de la réalité du voyage n'est pas indispensable, certes, mais c'est peut-être elle qui expliquerait le mieux tout de même les quelques passages, propres à Zeebout, difficiles à absorber dans les catégories délimitées plus haut. Voici deux cas : à propos des occupations du « roi » de Tunis, le vendredi, Zeebout précise que le souverain tient son audience de justice *seulement après avoir assisté à la prière dans la mosquée* ; à propos de la chasse aux fauves conduite par ce même monarque ou son fils aîné, Zeebout spécifie que si ni l'un ni l'autre ne peut s'y adonner, elle est menée par *des sortes de premiers veneurs chargés de cet office expressément.* A supposer que Zeebout n'ait pas eu sous les yeux de rédaction d'Adorne plus complète que celles dont nous disposons — ce qui, après tout, n'aurait rien d'absurde — il y a toutes chances pour que ces compléments d'information ne soient pas illusoires et arbitraires. Mais, plus encore, les lignes entièrement nouvelles consacrées par le chapelain flamand à la description élogieuse de Bône semblent bien avoir pour origine les souvenirs vécus d'un voyageur : pourquoi pas ceux de Van Ghistele ou de l'un de ses compagnons ?

Je n'ai pas été à même — aussi bien cette besogne débordait-elle du cadre de mon travail — de comparer le reste de la relation Zeebout aux parties correspondantes du récit d'Adorne. Sans doute une telle confrontation donnerait-elle des résultats instructifs (1), et l'on peut présumer que, par ricochet, elle permettrait de prendre

(1) Dans son *Introduction,* l'auteur reconnaît avoir eu recours à un certain nombre de sources livresques ; il en cite quelques-unes : entre autres, le fameux récit de voyage de Breidenbach (paru en 1483 en latin et, l'année suivante, en flamand). Voilà donc qui est déjà suspect, et il faudrait commencer par déterminer ce que Zeebout doit à ces écrivains qui l'ont précédé. Il est notable, de toute façon, qu'il ne fasse aucune mention d'Adorne.

une position définitive dans le problème qui vient d'être soulevé, de la réalité du séjour de Van Ghistele en Afrique du Nord. En attendant, je considère comme sage de continuer à admettre — du moins à titre provisoire — qu'au printemps 1485, sur les « galères de Barbarie » expédiées chaque année par Venise, nos pèlerins gantois ont achevé leurs pérégrinations en Terre d'Islām par quelques escales dans les ports ḥafṣides, de Tripoli jusqu'à la « Ville des Jujubiers ».

Je suis heureux d'adresser ici mes vifs remercîments à M. Baudouin Van de Walle, qui a bien voulu revoir avec soin cet Appendice et me faire courtoisement profiter, sur un certain nombre de points, de son expérience d'érudit flamand.

TEXTE

[LIVRE VIII]

(p. **366**) XXIV. — Hoe sy scheedende van Saragossa (1) arriueerden te Trypoly in Barbarien, van ander pleckē onder vveghe gheleghen, ende van der stede Susa daer men Thunijn vanght.

Naerdat de Galleyen in de voorseyde stede van Saragossa thien of twaelf daghen gheseiorneert hadden/daer seker coopmanschepen ontladen ende weder ander gheladen hebbende/ende so weder toeghemaeckt zijnde schieden van daer zeylende dweers ter Zee waert in ghenouch Zuutwaert naer de landen ende costen van Barbarien, voorbylydende een proper eylandekin niet zeer groot/maer wel bewoont/ghehauden van den Conijnc van Spaingnen ghenaemt Malta ghenoech vreuchtbaer principalic van Cautthone/Comine ende van diuerschen anderen vruchten : *ende quamen met eenen grooten* (p. **367**) *stormen ende verbolghenen wedere in vreesen van verdrinckene (naerdat zy ghezeylt hadden ontrent dry daghen ende twee nachten) ter hauene van eender goeder grooter coopstat in Barbaryen gelegen/Tripoly ghenaemt verscheeden van Sicilien ontrent alzo verde als van Cypers tot Jaffa. Dus ter hauenē comē zijnde meenden tsanderdaechs naer de costume an tlant ghegaen thebbene om de stede te besiene/maer by zekerē ongevalle ende incōuenientē en mochten eenige vā Venegien an lant niet commen : want op den dach dat zy meenden an lant te gane/ ontladende zeker coopmanscap ende packen om in stede te draghen zo namen eenige van de zeluen woorden teghens Heydenen/in sulcker wijs datter een Heyden ghesleghen was voor zijn aenzichte dat hy bloede/daerom groot remoer wart onder de Heydenen/om twelcke de patronē veel moeten ende cost hadden teghens den Heer ende Ammirael van der stat (daer ghenaemt Alcaytus) insghelijcs met partyen eer zy tevreden waren maer emmers de voorzeyde en mochten aen lant niet*

Adorne 47 a-b

(1) *Saragossa* = Syracuse.

Adorne 38 b *comen*. De voorzeyde stede is zeer schoone/sterc/redelic groot/wel bemuert eñ bewoont/ende is een van den besten vermaersten coopstedē naest Thuinis al in Barbarien gheleghen. Niet verde van daer leyt een groot geberchte/ghenaemt Garien int het welcke men zeluer vint so men daer seyt/eñ is vol van allen fruyten. Men seyt ooc dat Galenus de vermaerde medecijn in dat geberchte gheboren was. *Naerdat de voorseyde daer xiiij daghen stille geleghen hadden haer saken besoingierende ende inghenomen hebbende diueersche heydensche Cooplieden de welcke te Thuynis wesen woudē/schiedē van der zeluer stedē zeyleñ langs dē costē des lāts van Barbarien ouer de luchter* (1) *hant gelegen/in twelcke men ziet veel schoon steden/als Calanderis* (2)/*Noranco* (3)/*Capes* (4) *ende meer andere. Ouer de rechter zyde laet men ooc liggen diversche scoyen* (5)/*steenrootskins eylandekins/ende onder ander zo lijt men een wat meerder dan dander ghenaemt Lampedosa maer is een cleen zake. Dat al leden zo comt men voorby een aude stat Affrica ghenaemt/ende mach verscheeden zijn van Tripoly ontrent alzo verde als vā Rhodes tot dē eylanden van*
Adorne 39 a *Cypers*. Men zeyt voor een ghemeen fame dat al tlant van Barbariē Affrica genaemt is naer de zelue stede. *Daerleden zijnde ende voortzeylende ghenoec recht Westwaert/ende ghevaren hebben niet*

(1) *Luchter* = gauche, cf. Verwijs en Verdam, *Middelnederlandsch Woordenboek*, 's Gravenhage, 9 vol., 1885-1929, t. IV, pp. 864-865. Cet ouvrage sera désigné dans les notes suivantes par les initiales V.-V.

(2) *Calanderis* ne peut être que la « Scalla de Risso » du Portulan Visconti de 1318, la « Scala de Ris » de la Carte Catalane de 1375 et l' « Echelle (*Isqāla*) de l'île de Zīrū » du géographe al-Idrīsī (XIIe siècle), cf. édition-traduction de celui-ci par Dozy-de Gœje, Leyde, 1866, pp. 128/152-153 (la variante Zīzou est adoptée à tort, au lieu de Zīrou qui est la bonne leçon) et *ibid.*, *Glossaire*, pp. 269-270 (au sujet du terme *Isqāla*, qui n'est que la transcription arabe de *Scala*). Al-Idrīsī parle de l'île de Zīrū comme d'une terre cultivée et habitée ; l'indication, si elle a été exacte, ne vaut plus pour l'époque moderne : il n'existe depuis longtemps dans ces parages, soit au sud-est de Zarzis et au large d'El-Biban, sur la côte sud-tunisienne, qu'un vaste banc sous-marin, « presque à fleur d'eau, qui s'étend jusqu'à dix milles du rivage, mais dont la pointe nord-est, appelée *Ras Zira* par les Arabes (?), est très accore », cf. Barth, *Wanderungen durch die Küstenländer des Mittelmeers*, t. I, Berlin 1849, pp. 268-269 et 288, et *Instructions nautiques, Côte nord du Maroc, Algérie, Tunisie*, Paris, 1919, p. 368. Calanderis est donc le « Ras Zira » immergé d'aujourd'hui.

(3) *Noranco* doit être identique au « Muruto » du Portulan Visconti, et au « Muroto » de la Carte Catalane. C'est vraisemblablement l'actuelle oasis de « Mareth » (*Mārit*), située sur l'oued du même nom, à une quarantaine de kilomètres au sud-est de Gabès et à une douzaine de kilomètres du littoral. Il me paraît assez étonnant, toutefois, que cette oasis soit mentionnée de préférence à sa voisine Zarat (*az-Zārāt*), beaucoup plus proche de la mer. Les deux localités sont mentionnées par at-Tijānī (XIVe siècle), *Riḥla*, tr. Rousseau, dans *J. Asiat.*, août 1852, p. 166, et février 1853, p. 104.

(4) *Capes* = Gabès.

(5) *Scoyen* signifie certainement « écueils », de l'italien *scoglio* (latin *scopulus*).

zeer verde zo comt men voor een cleen stedekin Monister ghenaemt ouer de slijncke hant op de costen van Barbariē. In twelc meest anders niet en wonē dan eē maniere vā Heydēsche Religieusen daer in diē landē voor seer heilich gehoudē genaēt Marabitos daer voorē af gesprokē is, dit stedekin is redelic sterc tegēs eenē loop/eñ heeft een wonderlic sterc casteel eñ vaste/*daer altijts een Ammirael of Alcaytus opwoont vā sconijncx vā Barbarien wegē.* Rechts butē muerē in dzee toogt mē ij. steenē wat verheuē uut dē water deē bi dē āderē liggen recht tfatsoē hebbeñ oft ij. Galleyē suptijl oft ij. groote fustē warē/de welcke daer bleuē zijn by grootē mirakele zo zy daer voor waer hauden. Zy zegghen dat eens in tyden voorledē daer voor tstedekin onvoorsiē camen twee Galleyē suptijl vol Kerstenē/meineñ tzelue stedekī gepilliert eñ berooft thebbē/maer de heilighe (p. **368**) religieusen Morabiten dat verhoorende quamen terstont ter Zee waert geloopē eñ by haerlieder maledictie veranderdē de galleyē in steenen zo men se daer alsnoch tooght/hoewel diet niet en ghelooft daeromme niet ongeloouich en is. *Dat ledē eñ voortzeyleñ ontrēt* XVIIJ *of* XX *milen zo comt mē aē eē colf eē schoetijnghe* (1) *van der Zee ten lande van Barbarien waert inloopende op twelke staet een schoon stercke stede veel meerder dan Monister/Susa ghenaemt/aldaer de Galleyen anckerdē om zeker affairen die zommige cooplieden daer te doene hadden, ooc om versch water : ende mach verscheeden wezen van Affrica ontrēt hondert eñ* L. *mylen waters.* Dees voorzeyde stede heeft in oudē tydē vā grooter renōmeen gheweest hoewel dat se alsnu cleene is/maer nochtans is zy zeer sterc ghenouch viercant van fatsoene, met dickē stercke mueren dobbel ghevauteert met alleyen/om groote weere wt te doene opdats noot ware. In elcken pant van den muerē int viercante staen X. torren wonderlickē dicke eñ sterc, zo dat de stede XL. torrē heeft int ommegaēde. Daer is ooc eē zeer sterc casteel/maer niet groot dat meester is van der stedē eñ van een poorte daer altijts een Amirael (die men daer noemt Alcaytus) van sconijngs van Barbarien weghen opwoont : ende is ghesitueert met der eender zyden ant beghin van eenen gheberchte/aldaer tslot met der eender poorten aenstaet/ende met der ander zyden aen de Zee : zo dat de schepē galleyē eñ fusten moghē comē tot aen de mueren, eñ ouer die zide zo staet een poorte. De derde poorte staet ten eenen eynde

Adorne 46b-47a

ibid.

Adorne 44b-45a

(1) *Schoetijnghe* n'est pas donné par les dictionnaires.

van der stadt zo men ten berghen ende ten lande waert opgaet/ende
Adorne 46 a-b is al te proper eñ ghenouchelic een stedekin. Daer wonen altijds veel cooplieden Jeneuoisen/hebbende in handen de coopmanschepen van den Thuninen : want in al de weerelt en vint men zo veel Thuninen niet alst doet op de costen van Barbarien/principalic ontrent den colfue vā Susa ende ontrent dē colfue van Thunis : by den welkē eenighe zeggē dat de stede vā Thunis haren name naer de Thuninen ghenomen heeft. Hemlieden waren ghetoocht ij. schoon groote cisteernē recht als twee voutē/in de welke de Jeneuoysen onderhouden ende zouten zonder bederuen alle den Thunijn die daerontrent gheuanghen werdt tot dat zy dien tonnen/vaten/ ende vercoopen : ende werdt ghemeenlic gheuanghen in den Mey ende Wedemaent. Eenighe segghen dat in voorleden tyden de moghende Coninc Assuerus in zijn eerste beghinsel ter voorseyde stede van Susa te wonen plach/als voor de principaelste stat zijnder mayesteyt, wt der welker hy conquesteerde in Asien hondert eñ xxvij. prouincien/zo mē daer af breed bescheet vint in den boec van Ester. Men zeyt ooc dat Aman daer gheborē was. Recht butē der stat staē vij. groote cisteernē elc wel houdēde bi ooch ghemercke viij.m. boitē of vatē waters seer constelic eñ costelic gemaect van ouden tyden daer ghestaen/met verwelfsels ghevauteert wel xxij. voeten breet daer twater deen duer dander liep/maer van dees vij. cisteernen en is maer een alsnu ghewatert/ dander zes zijn verdoruen eñ te nieten dat groote schade is. De lieden van dien landen zegghen dat de voorseyde Coninck Assuerus zo veel familien daghelics plach te houden dat hy oorboorde alle maenden een van den zeluen cisteernen/dat nochtans onmoghelic schijnt wesende.

(p. **369**) XXV. — Hoe sy arriueerden in de auen van Thuynis : van der ander stadt Cartago ende ander vremdicheden daer ende onder vveghe gheleghen.

Terstont als de Patroons haer sakē daer geexpediert haddē twee dagen stille gelegen hebbende/seylden van daer met een redelicken ghetemperden winde/voorbylydende veel steden ende bewoonde plaetsen/ alle ligghende op de costen ende ouueren van der Zee int lant van Barbarien : ter rechter hant ooc latende diueersche steenrotskens ende
Adorne 47 a *eylandekins* onder andere een wat meerder/ghenaemt Pantilaria/ maer is een aerm geueerte/*genoech onder trybuyt des Conijncx van*

Barbarien (1). *Dat al leden so comt men an eenen point van een wonderlicke hooge steenrotse seer diepe ter zee waert inloopende liggende tusschen den colfue daer Susa opleyt eñ den colfue daer Thuynis opstaet, daer ghenaemt* **le Cauo booyn** (2). *Daer wat leden zijnde quam hemliedẽ op een groot storm ende ongeweerte/so dat zy bedwongen worden (al haddẽ zy te Thuynis niet willẽ wesen) de Zee nochtãs te ruymen ende t'colf van Thuynis te kiesen : maer mits dat de galleyen/ daer wesen wilden leydẽ voor winde ende seylden in de auen van dẽ voorñ stede van Thuynis/latende ouer de slijncker hant op de rotse/*de plaetse daer de vermaerde ende strijtbaer stede van Cartago te staen plach. *De welcke gesticht wart (so men seyt) van der moghender Conijnginne Dydo/ende daer de grootmoedige Hanibal domineerde/* gelijc men dat wel bevint in de historie van den Romeinen/ende principalic in de beghinselen der wercken van Virgilius int eerste capitel van Eneydos/ooc so spreect van der seluer steden Terentius int eerste beginsel vã sinẽ boeckẽ. Welcke stede in haer seluẽ nu so te nietẽ is dat mer geẽ memorie meer af en siet so dat datte wel getuycht Marius/of Maro, veriaecht zijnde wt zinẽ lande hẽ vindende op de oude vervallen ruynen van de voorseyde stede van Cartago, disputerende eñ difficulteyt makende/wiens fortuynen eñ desolatien meerder waren weder de zyne of der seluer stedẽ. Eñ is te weten dat de selue stede gesitueert was in eẽ onvruchtbaer maertse/genoech santachtich/drooge eñ steenrotsachtich/soot emmers alsnoch schijnt/luttel waters ontrent hem hebbende. By den welcken de Conijngen ende inwoonders t'selue versch water dat men daer oorboorde/hadden gemaect comẽde van eenen geberchte/ verde van daer ghelegen ten lande waert op ghenoech hẽ streckende naer de plaetse daer de Conijnclicke stadt van Thuynis alsnu staet/die alsdoẽ niet en was : welc geberchte daer diuersche namen heeft/als Sauhien Roosas/waerwt men loot graeft/Syloch ende meer ander namẽ naer de plaetsen in eñ an de selue bergẽ gelegen. Tvoorseyde water spruitte wt eẽder ouervloeyeger fonteyne staeñ int geberchte genaẽt Sauhin/gemaect comende tot der stede van Cartago/deur de valleyen/ouer de bergen/stom eñ crom omdrae-

Adorne 24 b

ibid.

Adorne 24 b-25 a

(Adorne 31 a)

(1) En réalité, comme l'a dit Adorne (47 a), l'île de Pantelleria — dépendance de la Sicile — faisait partie des Etats de la couronne d'Aragon.

(2) *Le Cauo booyn* = le Cap Bon. Cette dénomination de la presqu'île nord-orientale de la Tunisie est attestée au moyen-âge dans des documents européens, par exemple le Portulan Visconti, qui dit « Cauo Bono », et la Carte Catalane de 1375, où on lit « Cº Bon ». L'appellation arabe est entièrement différente.

yende/altijts de waterpas soeckeñ met so grootē aerbeyde/consten eñ coste/dat onmogelic ware om seggē. Met eenē grootē dickē muer daer de conduytē opgemaect warē daer twater deurliep tē veel plaetsen in dalē wel hooge L. of LX. cubitus: eñ lanc wel xxviij. of xxx. van dien milē/mits den waterpas soeckeñ al op groote sware costelicke bogē/verwoluē van wittē marbersteenē, dat (p.**370**) al te costelic eñ zwaer eē werc geweest heeft. Maer is alsnu meest al te nieten anders dan mer noch ziet te zommigē plaetsē stuckē staē met vijf/zes oft acht hondert bogē tesamen, teenigē plaetsen meer ter anderē min zōmige noch schoone inwesene/zo dat men bescheedelic zien mach wat in oudē tydē geweest heeft. Ontrent
Adorne 25 a der voorseyde plaetsen eñ zo lancs den ouuer van der Zee tot by der conijnclicke stadt van Thuynis/twelc verscheedē zijn mach ontrent thiē van dien mylen/staē zo wonderlicke veel stercke casteelē/slotē toren eñ fortressen/eeuwelic vol volcs vā oorlogen wel betaelt ter bewaernessen des lants dat wonder is: want tis dē principalen slotele vā al de landen van Barbarien. Daerontrent ist al te zorgelic veel wandelen met cleenen gezelschepē gemerct dat zeldē is daer en liggē galleyē, fustē of cleen diefkins vā oorlogē haer auonture zouckeñ alzo wel Heydenen als Kerstenē/roouēde eñ vangende al dat zy connē/twelcke daer dicwile gebeurt: ende principalic recht tegens ouere daer Cartago plach te staene/want daer leyt eenen grooten berch ende steenrotse vol auder schaerdē (1) ende schooren (2) genaemt Ghimbol/daert nimmermeer of zelden zonder Zeeroouers is.

XXVI. — Hoe zy binnen der stadt van Thunys commende namen haerlider logijst int fondigo van den Veneetsianen.

Nu te Thuynis in de auene comen zijnde gijngen de voorzeyde
Adorne 25 b *alt'samē tsanderdaechs an tlant eñ* in de stede dien alsnu de principaelste is van al den lande/zo Cartago ende Affrica plagen te wesen, *eñ worden geleet eenen langhen wech recht deur de stede,*
Adorne 26 b altijs genoech Oostwaert gaende, tot zy quamen aen een poorte van der steden: ende die leden quamen terstont aē een groote

(1) *Schaerde* = brèche (cf. allemand *Scharte*), mais aussi « morceau ou partie d'un tout arraché ou taillé, surtout un morceau détaché d'un objet en pierre », cf. V.-V., t. II, pp. 237-238 ; de là, le français *écharde*.

(2) *Schooren*, pl. de *schoor*, que les dictionnaires donnent seulement avec le sens de « côte, rive, digue », cf. V.-V., t. II, p. 651 ; anglais *shore*.

viercāte bemuerde plaetse (maer eenen inganc hebbende) *genoech gelijckē dē Chanē* (1) *vooren gescreuen*/ende is tlogijst ende Fondigo vā al dē Kerstenē coopliedē (Francki genaemt) daer in de stede zijnde als Venetianen/Jenevoisen/Cattalanē eñ meer āder nacien : (Adorne 29 b) elc hebbeñ haerlieder plaetsen eñ staciē op hem zeluē al binnen dē zeluē Fondigo eñ Belukē (2)/van welken woonsteden de Venetianē eñ Jenevoisen de schoonste ende zuverlicste hebben. In der Venetianē plaetse is een zuuerlicke kercke gesticht in de eere vā onzer lieuer Vrouwen eñ in der Jenevoisen plaetse is ooc een schoon kercke/gesticht in de eere vā S. Laurens, daerin mē dagelicx messe doet : *insgelicx hebbē dander nacien ooc cappellen op hem zeluen. Ende zy logierden altezamen int conclaue van den Venetianen mitsdatt al galleyen van Venegen waren/daer zy seer vriendelic ontfanghen worden.*

XXVII. — Van diueersche vremdicheden die zy saghen ende besochten binnen der voorseyde stede van Thuynis.

Binnē der tijt dat de voorseide daer waren eñ de patroons en (3) *cooplieden haer besoengen dedē/so worden eenige van hemliedē geleet ten diuerschen plaetsen binnen der seluer stede gelegen, eers tot* eē schoon groote strate genoech liggende ant een eynde van dē voors. Adorne 27 a-b Fondigo, ter welcker plaetsen alle auonttyden ontrent zonnē ondergane den meestē deel van dē iare, versamē so groote menichte van heidensche coopliedē/heerē, princē burgeren, eñ ābachtsliedē dat wonder is om siē : daer (p. **371**) zy zijn ōtrent onder alf huere/ansieñ de groote nieuwicheden/genoechtē eñ constige excerciciē, die vā diuersche persoonē daer bedeuē wordē : wāt daer vergaderē alderañ constenaers vā genoechtē. Eenige bedriuē alle soupplessen met dē liue die mogelic zijn vā doene. Ander bedriuē wonderlicke cōnstige crachtē ongelooueliс te seggen. Zō speleñ van passepas met heimelickē drachten. Eenige met sotten genoechelickē spraken te sprekē. Ander sijngende diuersche sangē met den handē tesamen staeñ twelc genoech accordereñ is. Eenige speleñ op instrumentē vā

(1) Sur l'histoire et l'emploi des termes *fondouk* et *khan* pour désigner le caravansérail, cf. Wiet, dans *Précis de l'histoire d'Egypte*, t. II, Le Caire, 1932, pp. 274-275, et Clerget, *Le Caire, étude de géographie urbaine*, Le Caire, 1934, t. II, pp. 313-317.

(2) *Beluken*, pl. de *beluk* ou *beluuc* = résidence, habitation. Cf. V.-V., t. I, p. 873 ; l'actuel *beluik* signifie « clôture, enclos ».

(3) *En* sic (et non *eñ* comme ailleurs).

snaren/als luytē/harpen of velē. Ander op scalmeiēeñ groote tamboerē de zommige daerop dansende makeñ wonderlickē aerbeyt met dē liue. Sulcke speleñ met den corten messe beuckelare, eñ som met der alfuer glauiē. De kinderen loopen met hoopen tezamen, x. of xij. steenen cannen *vol waters* deē bouen den anderē op haerlieder hooft stelleñ sonder storten of vallen. Veel meer ander nieuwichedē siet mē daer te lanc om scriuen : eñ die den voors. speelders wat geuen wilt dien seggen zy danc : eñ daer vergetē de voorñ heeren eñ goede lieden haren tijt tot begint te deemsterē, dan gaet elc sijn sins : dits meest alle auontyden te doen so voren geseyt is. *Sy wordē ooc*
Adorne 27 b *noch geleet* genoech Oostwaert teyndē van der voors. ghenoechelicker schoonder stratē, teender plaetsen daer een maniere van eenē grootē lacke eñ water leyt, op twelc een schoon groote plecke staet oft eē huys ware seer vaste bemuert/hebbeñ twee stercke poorten/deene respondeert ter stede waert/eñ dander comt op tvoors. lac eñ water/welcke plaetse daer genaēt is Tarssinael daer al de schepē van oorlogen galleyen cleen ende groot alle de fusten eñ ander schepē inliggen dē coninc vā Thunis toebehooreñ. By deser voors. bemuerde plaetsen wart hēlieden noch getoocht eē
Adorne 28 a ander schoon groot huys/ooc op tvoorñ water liggende/genaemt Ladouwana, daer al de coopmanschap ingebracht wert die wt der zee comt eñ an lāt of in der stede wesen wilt : insgelicjx al de coopmanschap die vā den lande of vā der steden ter zee waert wilt/die moet ooc int selue huys comen/den coninc daer betaleñ den x. pennijnc van den honderdē, twelc een al te onestimeerlic goet bedraecht. Dit selue lac eñ water is wel groot in sinen omvang ontrēt xxx. dier milē, eñ leyt so by der zee dat mer wtcōt met eenen nouwen vaerdeken so groot datter recht maer een groote galleyde deur en mach : deur twelc al de coopmāschap wech eñ wed'gevoert wert wt dē grootē schepen in de Douwane, eñ insgelijcx wt der Douwane tē schepe waert eñ is so sterc bemuert dat wonder is. Op dit selue water sijn groote menichte vā vogelē, seer wel gelijckeñ den hoyuaers maer en sijn gheene. Eñ is een seer genoechelicke plaetse/maer in dē somer ten meestē deele seer onbequame mits den grooten stanckē eñ quade luchtē die daer dā zijn : so dat een mensche dies niet gewone sijnde/lichtelic daer van de qualicvaert gecrigen soude. Ouer deē side van desen nouwen bemuerden waterken/is ghemaect eenen stercken torre genaēt Radys/ter
Adorne 28 a-b bewaernissen van dē seluen : eñ ouer dander zide ter stede waert

een groot casteel genaẽt Casabe/wel hebbẽ in sinen ombevang met de lochtijngẽ eñ houen daeran liggende/een mile eñ alf/eñ is van binnen so schoon eñ melodieus te aensien/dat een eertsch Paradijs schijnt wesẽde liggende in schoon ghenoechelicke maertse. De poorten eñ ingangen zijn eeuweelic (p. **372**) seer nouwe ende sterc ghewacht : want altijts als de conijnc in stede is hout hy hẽ meest int selue casteel. Niet seer verde van den voorseiden Casteele is de principaelste keercke van al der steden/in de welcke alsnoch hanght een groote schoon clocke/maer en wert niet geluyt : ende ontrent twee appelworpen van daer staet noch een ander cleen kercke/in de welcke int alderopperste leyt dat heylich lichaem van S. Oliue, soo men daer seyt/aen twelc gheen heydenen comen en doruen want wiet proeft heyden zijnde wert gheplaecht/twelc daer dicwils is ghesien. **Adorne 26 b**

XXVIII. — Noch van ander diueersche vremdicheden, die men hemlieden binnen der voorseyde stede van Thunis toochde.

*Ten diueerschen waerften dus ouer ende weder wandelende de stede besiende/waren gheleet deur veel schoon straten/ende Besaren/*alle verdect *om den regen* ende tegen de hitte der Zonnen, de welcke men alle daghe dry of vierwaerf beghiet om de selue hitte te blusschen/*veel schoon ende costelicke edificien voorbylydende/tot dat zi quamen* teender schoonder straten ghenoech de costelicste van huysijngen van al der steden/eñ so tot eender plaetsen genaemt Rabat ouer de rechte hant gheleghen/niet verde van den voorseyden casteele Casabe. Dees plaetse schijnt versaemt zijnde van veel diueerschen straetkens/hebbeñ poorten op hẽ seluen/daerin wonen een maniere van kerstenen van ouden tyden daer geweest hebbende/ ooc genaẽt kerstenen de Rabat *die den voors. zeer vriendelic ontfijngen hemlieden leedende* in haerlider kercke gewijt in de eere van S. Fransoys/daerin staen acht schoon aultarẽ, op de welcke zy dagelicx messe doẽ. Eñ hoewel siliedẽ de heydẽsche sprake sprekẽ/eñ ooc anders geen en connen/nochtans doẽ zy haerlieder messe eñ diensten in latine/eñ de leecke liedẽ dienẽ de messe/eñ antwoorden soo men hier te lande doet, niet by consten maer by usancen. Dees voors. kerstenẽ zijn daer grootelicx gepriuiligiert wãt in alle oorlogẽ of daert te doẽ is zijn zi altijts vã ouden tidẽ/by dẽ lichamẽ van dẽ coningẽ geweest eñ noch zijn op dẽ dach vã hedent om haer getrou-

Adorne 35 a-b

Adorne 28 b-29 a-b

wichet. Sijnde onder de sauuegaerde van dē coninc niemāt en mach se iniurierē noch hāt an hēlieden slaen. Sy en geuē geen tribuyt, maer zijn al om vry vā tolle. Sy houdē al de maniere van dē heidenē van wesen eñ abituatiē, maer op thooft dragen zy gerechtelic *Brabantsche* crappoenkēs (1) hebbende preuilege eñ vryheden clocken te mogen luydē in haerlieder kercken *so de broeders van S. Macharis* (2) *doē* : dat ander kerstenē niet doen en mogē : hebbē daer ooc dry redelicke clocskens eñ veel cleen belleken. Haerlieder vrouwen dragen hem so de heydensche vrouwen/ende sijn zeer simpel eñ suyuerlic : de welcke de coninc eñ ander heeren ende princen in allen feesten, bancketten ende bruyloften doen halen/ende voorttrecken, want in de selue vrouwen een speciale eebaerhede eñ bevalichede is, die in de vrouwen van dien lande niet en is : eñ finalic zijn wel leueñ persoonē daer in grooter weerdē gehoudē. *Si warē ooc geleet* wat
Adorne 29b-30a opwaert niet seer verde van d' plecke vā Rabat, tot eē schoō effen plaetse daer eē costelicke kercke staet/daer mē alle iare pleecht te houdē eñ celebrerē de feeste vā S. Abrahā daer vorē af geseyt is : op welcke plaetse mē alle dage te coope vint/alle manierē van cleenē iuweelē/oude cleederē eñ alderañ niewichedē. Recht (p. **373**) by dees selue plaetse is eē poorte genaēt Sycalips, buitē der welcker mē vercoopt al de dierē die mē offert eñ doot ter feesten van S. Abrahā. Niet verde van daer leyt eē groot water Sabga genaēt/ recht oft een staeñ zee ware/groot int omgaende wel vij. vā diē milē tusschē welckē watere eñ eenē gheberchte ghenaemt Syloch daer vorē af gheroert is : in de valleye ten berge waert op hebbē de heydenē haerlieder Sepulturē/schyneñ vā verden al huysen
Adorne 30a-b wesende. *Eñ wederom keerende quamen* recht aen de voorbougē

(1) *Crappoenkens* est pour *capproenkens* = petits chaperons.

(2) Ce saint Macaire, d'origine arménienne et ancien patriarche d'Antioche, mourut à l'abbaye de Saint-Bavon, à Gand, en 1012 ; vanté pour sa piété et son abnégation, il fut considéré comme l'un des patrons de la ville et ses reliques ont été honorées d'abord à l'abbaye de Saint-Bavon, puis à la cathédrale de Gand placée sous le même vocable à partir du milieu du XVIe siècle : cette église renferme encore une chapelle de saint Macaire. La confrérie de saint Macaire, bénéficiaire de privilèges et d'indulgences papales, s'est chargée à travers les siècles d'entretenir le culte du saint. Encore en 1867, Gand a célébré de grandes solennités religieuses à l'occasion du huitième centenaire de l'élévation des reliques de saint Macaire ; dans la procession, la confrérie du saint figurait, portant la statue de son patron ; cf. les références données par de Beer, *De Heilige Maarschalken en Noodhelper der Pest*, dans *Brabantsche Folklore*, 1934, p. 27 du tir. à part.

lic seer nouwe ende sterc ghewacht: want altijts als de coninc in stede is hout hy hē meest int selue casteel. Niet seer verde vanden voorseiden Casteele is de principaelste keercke van al der steden / in de welcke alsnoch hanght een groote schoon clocke/ maer en wert niet gelupt: ende ontrent twee appelworpen van daer staet noch een ander cleen kercke/ in de welcke int alder opperste leyt dat heylich lichaem van S. Oliue soo men daer seyt/ aen twelc gheen heydenen comen en doruen want wiet proeft heyden zijnde wert gheplaecht/ twelc daer dicwils is ghesien.

¶ Noch van ander diueersche vremdicheden, diemen hemlieden binnen der voorseyde stede van Thunis toochde.
Cap. XXVIII.

TEN diueerschen waersten dus ouer ende weder wandelende de stede besiende/ waren gheleet deur veel schoon straten / ende Gesaren/ alle verdect om den regen ende tegen de hitte der Sonnen, dewelcke men alle daghe drij of vierwaerf beghiet om de selue hitte te blusschen/ veel schoon ende costelicke edificien voorby lydende/ tot dat si quamen teender schoonder straten ghenoech de costelicste van huysingen van al der steden/ eñ so tot eender plaetsen genaemt Rabat ouer de rechte hant gheleghen / niet verde van den voorseyden casteele Casabe. Dees plaetse schijnt versaemt zijnde van veel diueerschen straetkens/ hebbeñ poorten op hē seluen/ daer in wonen een maniere van Kerstenen van ouden tyden daer geweest hebbende/ oot genaēt kerstenen de Rabat die den voors. zeer vriendelic ontfijngen hemlieden leydende in haerlider kercke gewijt in de eere van S. Fransoys/ daer in staen acht schoon aultarē, op de welcke zy dagelicx messe doē. Eñ hoe wel si lieden de heydēsche sprake sprekē/ eñ oock anders geen en connen/ nochtans doē zy haerlieder messe eñ diensten in latine/ eñ de leecke liedē dienē de messe/ eñ antwoorden soo men hier te lande doet, niet by consten maer by vsancen. Dees voors. kerstenē zijn daer grootelicx gepriuiligiert/ wāt in alle oorlogē of daert te doē is zijn zi altijts vā ouden tidē/ by dē lichamē vandē coningē geweest eñ noch zijn op dē dach vā hedent om haer getrouwichz. Sij niet onder de sauuegaerde vandē coninc niemāt en machse iniurierē noch hāt an hē lieden slaen. Sy en geuē geen tribuyt, maer zijn al om vry vā tolle. Sy houdē al de maniere vandē heidenē van wesen eñ abituatiē, maer op thoeft dragen zy gerechtelic Brabantsche crappoenkēs hebbende preuilege eñ vryheden clocken te mogen luydē in haerlieder kercken so de broeders van S. Macharis doē: dat ander kerstenē niet doen en mogē: hebbē daer oock drij redelicke clocskens eñ veel cleen belleken. Haerlieder vrouwen dragen hem so de heydensche vrouwen/ ende sijn zeer simpel eñ suyuerlic: de welcke de coninc eñ ander heeren ende princen in allen feesten, banckettten ende bruylaften doen halen/ ende voort trecken, want in de selue vrouwen een speciale eerbaerhede eñ bevalichede is, die in de vrouwen van dien lande niet en is: eñ finalic zijn wel leueñ persoonē daer in grooter weerdē gehoudē. Si warē oock geleet wat opwaert niet seer verde vand plecke vā Rabat, tot eē schoō effen plaetse daer eē costelicke kercke staet/ daer mē alle iare pleecht te houdē eñ celebrierē de feeste vā S. Abrahā daer vorē af geseyt is: op welcke plaetse mē alle dage te coope vint/ alle manierē van cleenē iuweelē/ oude cleederē eñ alderhañ niewichedē. Recht

Margin notes: Rebat. — Brabātsche crappoētkens. — Abrahams feeste.

Fac-simile de l'édition de Van Ghistele, an. 1572, p. 372.

van dier ziden (1)/an eē seer schoon huys bouēmatē costelic/ gemaect met alleyē van witten marber-steenē: eñ is eē plaetse vā deuotien eewelic vol lāpten hangende/daer een heylich heyden plach te wonē dē welckē zy ouerSanct houdē. Eñ omdat de plaetse daer so heylich heet/so hebben al de conijngen van langen iaren hier tevoren haer sepulturē daer gecoren (2) eñ alsnoch doen: vā welckē sepulturen mē daer groote menichte siet/eñ zijn manierē van tabernakelē wtnemeñ costelic gewrocht met torren bouen verheuen oft huysen warē. *Dus al de plaetsen ghesien hebbende/camen wederom int logijst.* Eñ om voort te sprekē van der gelegenthede der steden/so sal men wetē dat zy seer vaste bemuert Adorne 25 b
is eñ wel voorsien met grooten torren van goeder defensen/hebbende vj. poorten ende meer dan vier milē int omgaende *wel also groot zijnde als Tauris in Perssen ooc also wel gevolct of bet..* Eñ als de generale sterfte daer regneert daer vorē af geseyt is/so sterft er Adorne 34 a
wel iiij. of v. c. m. menschē: eñ die zes of zeuen dagen gesesseert zijnde/en schijnt niet datter sterfte geweest heeft. In al de vorseyde stede en zijn noch wintmolenen noch watermolenen/maer zijn al Adorne 36b–37a
molenen die men met dieren omdraeyt. Men seit daer ghemeenlic dat den nomber van den kercken van den molenen/van den houens/ende van den baden euen groot is: eñ isser wel van elcx twee c. xvj. (Adorne 26 a)
Dees selue stede is seer wel voorsien eñ verchiert/also wel binnē den Adorne 31b–32a
voorbougen als daerbuytē, van schoonen costelicken plaisantē lochtijngen/houen ende prieelen/som bemuert/som onbemuert/ vervolt vā allen boomen vruchten dragende/eñ van allen ligumenen/ende saladriē die men met herten ghedijncken mach/so datter luttel lieden van weerden in de stede zijn/sy en hebben eenen lochtijnck met costelicken baden daer zy haer solaes (3) nemē/ *makende in der waerheyt hier op deser werelt haer hemelrijcke.*

XXIX. — Van den vvesen, condicien ende manieren des conijncx van Thuynis: mitsgaders van sijnder occupacie ende ander vremdicheden.

In dē tyden dat de galleyē daer warē so was de Conijnc in de Adorne 37 a-b

(1) On retrouve ici là même erreur de topographie que dans Adorne.

(2) *Gecoren* = choisi (fixé l'emplacement de); cf. allemand *küren*, flamand moderne *uitverkoren*.

(3) *Solaes* = plaisir, contentement; cf. français (vieilli) *soulas* (latin *solatium*).

stede/genaemt Ottonninus/van redelicker oudē/bruyn van coleure/ seer wel gebaert/ende van redelicker staturen/groot van manieren : genoech lieflijc int aensien/seer wijs, luttel sprekende/al zijn lande deure redelicke iusticie houdende/eñ wel obseruerende de wet van Machomet, by den welckē hy voor seer heylich eñ weert gehouden is/onder alle heydenen/ende is by gheboorten/ende niet by der electien. Sijn Moeder was kersten van VALENSEN LA GRANDA, ende wart in haer ioncheyt van den Barbarinen oft Affricanen ghevanghen/ende soo ghebrocht in de stede van Thuynis. De welcke om haer schoonheyt ende welgheraecthede (1) (p. **374**) gecocht wart van den *Tauassinnen* (2) van den Coninc (dat zijn ghevuerde (3) mannen daertoe gheordonneert) ende geleuert in het pallays ende conclaue daer al de vrouwen tesamen inzijn (van diesser wel inwesen mach vijf of zes hondert) naer de maniere ende vsantie van dien lande. Al bewaert van den voors. *Tauassinnen oft* gevuerde, ende van sommige kersten vrouwen van Rabat/tot welcken niemant die leeft (wie dat zy) gaen en mach/dan dier toegeordonneert sijn/eñ alleen de conijnc. Nemmermeer en rijt hy wt der stede in eenige voyagen/hem en volgen altijs c. of. ij.c. van zynen vrouwen/alle rydende voor t'aensicht ghedect bewaert van den voornomden *Tauassinnen*/naer de costume van dē lande. Dees voorseyde vrouwe dus gecocht zijnde/ende wesende int conclaue by den anderen/wart terstont by den Conijnc so begracijt dat hy se bouē allen anderen beminde/by der welcker hy creech eenē Zone die d'outste was van allen zynen kinderen/de welcke naer de doot van zynen vader Conijnc wart/ende was de selue die regneerde in tiden als de voorseyde daer waren/Ottoninus genaemt so voren geseyt is.
Adorne 40 b Als de coninc ergēs reyst so voert men altijt voor hem een glauie
al rechte *so men hier in de landen voor de Princen doet een sweert* :
Adorne 41 a-b ende is te weten dat als hy wt zinen palaise trect/so rijt hy deur een
poorte/die eeuwelic gesloten staet anders dan als hy erwt reyst/met
soo grooten state ende tryumphē dat wonder is. Zijn outste sone
(Adorne 37 b) de welcke genaemt was in dien tydt MEELEEVEL MUSAT, ende alle
zijn ander sonen met haerlieder staten ende gardē ryden voor hem
met den volcke van wapenen die de fortressen bewaren ligghende

(1) *Welgheraecthede* = beauté, excellence ; cf. V.-V., t. IX, p. 2106.

(2) *Tauassinnen* = eunuques. C'est l'arabe *ṭawāši*^{n}, pl. *ṭawāšiya*.

(3) *Ghevuerde* = châtrés, émasculés ; cf. V.-V., t. II, p. 1844, sub *Gevuert*.

ter plaetsen daer Carthago plach te stane. Elc met haren Capiteynen/ op hem seluen/in schoonder ordonnantien/ende daernaer soo volcht de Conijnc/meest altijts gecleet met langen cleederen/onder van zeer finen witten lijnwade/ende daerbouen het fautsoen van eender cappen van rooden schaerlaken/ghenoech ghelijckende den Cousuylen daer men messe mede doet/maer heeft een cappe daeraen om op t'hooft te stellen/*gelijc de Obseruanten ende Minrebroeders doen/* twelcke seer statelic ende wel voeghende is. Achter hem commen zijn Corssieren/Jennetten/Gambellen courrant/zyne ghevuerde Meerien/ende oock ander Hijncsten/in seer grooten/ghetale/elc naer zijn ordinantie/wtermaten costelic/verhousseert/ende ghewracht van Morisken weercke/twelc al te schoon om aensien is. Rontom den Conijnc ryden de voorseide kerstenen van Rabat in schoonder ordonnantie/op de welcke de Conijnc ende al zijn voorsaten, van menigen iaren te vorē groot betrouwē gehadt hebbē: ende zijn gepriuiligiert, om haer ghetrouwicheden, dat zy altijts bewarē/den lichaē van den conijnc te velde zijnde. Naer de voors. kerstenen so ryden/alle de groote heeren elc naer synen staet/dan volcht eerst de groote macht van dē volcke te peerde eñ te voet/elc met zinē capiteinē ond' haerlieder banierē eñ standaerdē wel tot L. of LX. M. mannē toe: makeñ sulc geruchte vâ bussen te schietē trōpettē te slane/tâboerē/schalmeyē/van crijsschē eñ roepē dat de lucht schijnt scheureñ, eñ is al te pompeuse een sake om sien. Al de capiteynē zijn daer genaēt Alcayty/*so si by den Souldaē/sijn* Adorne 42 a
genaēt Amiralē/eñ by dē Turc Flambolē (1)/. De selue conijnc (p. **375**) Adorne 42 b
heeft ooc diueersche heerē eñ officieren daerby zijn gemeē saken geexpedieert werdē/waeraf eenige genaēt zijn Elmonifets/ander Rabaas (2) eñ eenighe Sahabele mueateses: maer alle saken van importancien die worden geexpediert by den voornōden coninc/ want hy alle wekē tē minsten tweewaerf openbare audientie heeft. Eñ als van zinen incomende renten/so en is niet te schriuen/want het hier ongelooflic ware om hooren/al en hadde hy niet meer dan Adorne 39 b
van allen den boutiken/die men in zijn landen verhuert (dat zijn plaetsen daer men van allen saken vercoopt) t'zoude een ongelooflic goet bedraghen: by den welcken men presumeert dat hy also rijcke is van renten als eenich ander Prince van ouer d'Zee. Dese

(1) Je ne sais quel terme oriental représente le mot *Flambolen*.

(2) *Rabaas* représente sans doute le *Saab* d'Adorne, qui est en arabe *ṣāḥib* = maître; c'est le même terme qu'on a dans *Sahabele mueateses*.

Adorne 37a-b voorseyde Coninc heeft alle de dagen van der weken geordonneert seker exercitien/daermede hy hem occupeert, welcke ordonnantie/hy so vaste hout dat hy die om geen saken ter weerelt breken oft faelgieren en soude. Te weten eerst des Sondaechs/ende des Dycendaechs/voor de noene/so sidt hy altijts in zijn trybunaele magesteyt/ om te aenhooren alle clachten/ghebreken ende sulcke saken daertoe dienende. Des achternoens rijt hy of gaet hy spacieren in diueersche ghenoechelicke lochtijnghen/prieelen ende houen binnen der steden/ ende daeraen gelegen. Des Maendaechs eñ Donderdaechs, so occupeert hy hem met alderande genoechten/te weten met vliegen/ iaghen, ende sulcke ghelijcke saken. Des Woēsdaechs eñ Saterdaechs so rijt hy rōtom, buytē der stedē visiterēde al de fortressen, stercke plaetsen/schoon giemmen (1)/kercken oude sepulturē eñ sulcke pleckē rontsō der seluer stede gelegē. Des Vrydaechs *voor de noene/dā gaet of rijt hy tot zijnder kerckē adorerē eñ saluerē/zijn deuocie doeñ/na de costume eñ ordonnantie der wet vā Machomet :*
ibid. *eñ des achternoēs zijn deuotie gedaē zijnde*, gaet hy sitten in zijn pretorium tribunael/eē ygelic recht eñ iusticie doende naer de gelegenthede van der sakē vā dies voor hē gehādelt geweest heeft : eñ wie sinē officierē bi wiē eenighe iusticie verachtert gheweest heeft : ende dits ghenoech doccupacie des Conincx.

XXX. — Hoe sy seylende van Thuynis naer de stadt Bona : ende van der ghelegentheyt int generale des lants van Barbarien.

Naerdat de Galleyen stille gheleghen hadden XV. *of* XVJ. *daghen de patroon eñ cooplieden al haer sakē geexpediert hebbeñ/maecten seyl eñ vertrocken van der voorseyden stede lateñ ter luchter hant op de costē eñ ouuerē vā der zee in Barbarien/diueersche auenē eñ steden/*
Adorne 38 b *als Byserto/Tabarca/ende* Massacary/twelck een goede stede is met eenen seer stercken casteele ter welcker pleckē mē vischt alzo goet schoon corael alst ergens doet in al diē lande. *Dese alle ledē zijnde eñ geseilt hebbeñ wat verder dan vā Rodes ouer Candien te estimerē, so camē zy sonder eenige fortuyne oft ongeual werdich van schriuē ter auene vā der stede van Bona die by eenige genaēt is Busyegre/*

(1) *Giemmen* = mosquées. C'est l'arabe *jāmi'* ; cf. « ecclesia sive gemma » dans Adorne (26 *b*).

(1) *twelc in der waerheyt eē seer genoechelicke plaetse is int aenschouwē/
niet groot vā ombevāge maer lāc eñ smal/gelegen int hangē van eenē
middelbarē geberchte ooc niet seer groot noch hooge, onder welc ge-
berchte een schoon riuiere* (p. **376**) *loopt : eñ leyt so gesitueert dat
t'eē eynde comt genoech aent risen van dē berge/ende tander eynde
benedē aen den ouuer van der zee/wel verchiert met hooge mueren,
ende torrē/eñ is een goede stede van coopmanschepē, daer men maect
dat alderbeste Leer van allen coleuren dat mē daer int lāt vint, eñ
behoort altijts toe met al den lande daerontrent gelegen dē outsten zone
van den conijnc van Thuynis.* Dees voorseyde stede (so eenige Adorne 39 b
seggen) is eerstwaerf gefundeert by den Keyser Constantinus/eñ
wert by sommigen genaemt te dier causen Cesarea (2). *Dus daer
comen zijnde mits dat de galleyen haer voyage voortdoen wilden in
diueersche stedē twelcke eenige van dē voors. al te verde wt haerlieder
wege geweest soude hebbē/bydat sy te Venegē wesen moestē/so voldeden
zy harē patroō vā dat zy met hē tot daer comē warē/eñ schiedē vā hē
om vā daer te seilē na Sardiniē, Corsica/Jenua, eñ so voort na Venegē.
Maer om dieswille dat hier vā diuersce plaetsē eñ stedē gescreuē is in
de landē vā Barbariē gelegen eñ nu van den voorseyden lande scheedē
sonder verder daerin te reysen/so sal hier ooc wat geschreuen werden
van der gelegenthede eñ situatie des selfs lants.* In dē eersten so is te
weten dat dit voorseyde lant heeft diueersche namen, eenige Adorne 40 b
heetent Affrica seggende dat so genaēt is naer een stede Affrica
geheeten daer voren af geschreuē is/de welcke de eerste bewoonde
plaetse was van al dien lande. Ander seggē dat Affrica genaēt is
naer eenen man Affer geheeten, *sone wesende van Madiā*/die zone
was van Abraham/*den welcken den vromen Hercules* (3) *hilp winnē
ende conquesteren de vermaerde stede van Cartago ende meest al tlant/
ende maecte de voornomde Affer conijnc daervan* naer wien tselue
lant Affrica genaemt wart. Zommige heetent ooc Libien naer een ibid.
vrouwe Libia genaemt dochter van Epafy, ende by eenighen

(1) Bône, l'ancien Hippo regius, est fréquemment appelée en arabe *'Unnāba* ou *Balad al-'Unnāb* = la ville des Jujubiers. Je ne m'explique pas le terme de *Buzycgre* ; faut-il y voir une déformation du nom de la montagne qui domine Bône : l' « Edough », arabe *Jabal Idūġ* ?

(2) Cette phrase est mal insérée dans le texte, car il ne peut s'agir ici que de Constantine — comme dans Adorne — et non de Bône. Quelques mots ont-ils été omis par l'auteur ou par l'imprimeur ? Les trois éditions ont le même texte.

(8) Josèphe, *Antiquités judaïques*, Livre I, ch. XV, mêlait déjà Hercule à l'histoire de la descendance d'Abraham.

anderen wordet genaemt Barbarien so voren gheseyt is/maer men cant niet gheweten noch vernemen eenighe redenen waerby dat den voorseyden lesten name voert/*dan omdat tvolck dat daer ten*
Adorne 10 b *veel plaetsen woont seer ruyt ende Barbaer is.* Dit voornomde lant is in hem seluen van diueerschen natueren ende wesen, want ten veel deelen ist seer drooge, desert eñ santachtich/ten sommigen plaetsen seer vol rugden ende manieren van verwreyelden (1) bosschen : in eenighe maertsen zijn groote berghen van steenrotsen ende sanden/ende ten anderen deelen ist wtnemende vruchtbaer/ van allen saken/die mē dijncken mach. Daer is abondantie van alderāde granen : weeden om alle specien van beesten : gevogelte eñ victaille genoech/veel suycker eñ olie van diueerschen soorten : men vint er zeer veel rauwer zyden : ooc maect mer veel Zeems eñ Was : van allen fruyten eñ ligumenen die men dencken mach isser oock abondantie : *daer zijn veel schoonder dadelboomen*/ende
Adorne 34 a sonderlijnghe veel goeder wijngaerden : ende is een seer heet lant/so dat meest alle de lieden in de lucht yet verkeerende zeer bruyn van coleure zijn. De mannen persoonen zijn den meesten deel zeer robuste lanc genoech ende breet ontworpen, dragende meest wyde cleederen onghegort : de schoeuen soo breet dat mer twee voeten insteken soude. In den somer zijnder so veel Vlieghen
Adorne 35 a dat mer niet gedueren en can. De lieden also wel mannen als vrouwen schilderen hēlieden an de beenen handen ende aermen van allē coleure van verwen/dat zeer (p. **377**) vremde is tanzien. *In gheen lant ter weerelt van die haerwaerts ouer vernaemt werdē en zijn so veel wilder dierē noch in so grooter menichtē als int voors. lant van Barbariē. Men vint er veel Schemijnckelē* (2) *Mimonettē die mē*
(Adorne 10 a) *seyt Mercattē/Babbewinē de welcke men seit Magocs,* Leeuwē/*Luypaerdē/Luseruen/Cynocephaly/*Griffoenen/ *eñ veel meer ander specien van dieren die men hier ooc wel in de landen vint/te lanck om noemen.*
Adorne 45 b Daer sijn seer veel voghelen Struyssen die so sterc zijn dat zy wel eenen mensche draghen op haerlieder rugghe/ende worden daer geten voor een sonderlijnghe spyse. *Ooc seyt men daer gemeenlic dat mē int voorseyde lant men plach te vinden veel Elephanten/maer alsnu en zijnder gheene/te wat causen en weet men niet* : ende finanic

(1) *Verwreyelden* ne se trouve pas dans les dictionnaires ; le sens est probablement : « denses, touffus ».

(2) *Schemijnckelen* = singes ; cf. V.-V., t. VII, p. 422, sub *scherminkel, scharminkel* ; ce dernier mot signifie seulement « squelette » en flamand moderne.

de menichte van den wilden dieren voorseyt isser so groot/dat en dede de goede prouisie van den Coninc tselue lant ware geschapen ten meesten deelē onbewoont te werden/maer alle iare in de maent van September (als ghemeenlic de hitten beghinnen te minderen) so trect de voorseyde Conijnc te velde naer de deserten ende wildernessen ridende van der eender pleckē ter ander/iaghende ende barssende (1) sonder wederom te Thuynis te comen voor ontrent der maēt van Maerte dat de principale hitten beginnen aen te commen. Binnen welcken tyde ghedoot werden zoo groote menichte van diueersche specien van dieren dat onsprekelic ware om segghen : ende worden de selue ghierige dieren so gemindert ende versteken/dat zy emmer so groote schade op veel naer niet en doen in den landen als zy souden/waer de prouisie daerteghens niet geordonneert. *Ende alst zo gebeurt dat de Coninc ter voorseyde iacht niet verstaen en mach noch ooc zijn outste zone/zo zijnder toegheordonneert zeker heeren/manieren van opperiaghers die dat bewaren*: want de maniere van doene moet onderhouden zijn of tē soude niet mogelic zijn dat de laboreurs tlant behouden eñ bewonen souden : eñ noch gheuet te veel plaetsen al besich. So wanneer dat de voorseyde Conijnc ter iacht reyst/so rijt hy met eenen so grooten state ende getale van volcke dat wonder is om seggen/al meest volc van wapenen wesende/te peerde ende te voete/wel tot den ghetale van LXX. of LXXX. duysent menschen/ghemerckt dat in die reyse al sorghe gheleggen is om der Arabianen ende Morianen wille/diesser groote menichte is in de selue deserten ende wildernessen. Oock soo volghen hem al zijn zonen elc met haerlieder staten ende garden/insghelijcks eenige van zijn huysvrouwen/ende twee oft dry hondert van zijn Concubynen met haerlieder garden/als *Tauassinnen* ende zulck volck : mitsgaders den anderen officieren tot sinen huyse dienende. Ende zijn dan gheordonneert ten behouue van zynen huyse vier hondert kemels/die anders niet gheladen en zijn dan met cleederen, habillementen/iuweelen tappijtserien/ziluerweerck/ende al ghemeene utensilien ten seine zynē huyse dienende sonder meer. Bouen desen zijnder noch thien duysent kemelen die anders niet en draghen dan necessarien ter oorloghen ende stryde dienende/*als bussen/gheschut/harnasch/stocken van wapenen/tenten/*

Adorne 39a-40a

ibid.

(1) *Barssende*, de *barsen* (ou *bersen*) = chasser avec arc et flèches, chasser avec des limiers ; cf. V.-V., t. I, p. 969.

pawelioenen/ende sulcke saken/sonder al dander kemels ende dieren die in den Heyre volgē met victaillen diesser sonder getale sijn eñ (p. **378**) *is in der waerheyt wel te bemoedē datteē wtcomende schoone* Adorne 38 a *genoechlicke zake is om zien.* Dit lant heeft in oudē tydē veel diuersche Conijncrijckē in hem gehadt die nu alle gedomineert zijn van eenē Conijnc/te weten dē coninc van Thunis daer vorē af geseyt is : welcke Coninc corts te vorē eer de voorzeyde daer camen ingenomē ende met den zwerde gewonnē hadde t'Conijncrijc van Tremesin met al dē schoonē steden daerinliggende dat in hem seluen een schoone zake is. Dit voorzeyde lant is ongelijc langer dan breet/ want zo men zeyt zo ist lanc van dē Westerschē eynde van dē Conincrijcke van Tremesin tot an t. Zuyder eynde tegens Alexandrien in Egipten meer dan twee dusent mylen gelijc men dat wel claer bevinden mach in de carte de navigaro. Ende als van dē dieptē zo en mach hem tzelue lant niet breeder van der eender zyden mids der Zee ende van der ander zyden bouen den conijncrijcke van Tremesin *ende zo naer Guineen ouer*/mids den grooten wildernissen/deserten/droochten ende zanden vol van dieren/ Moorianen ende Arabianen zo vooren geseyt is. *Palende ant Oost zuutoosteynde an de wildernissen/deserten ende zanden van Egipten/ ende zo te Abassiē waert : in welcke zanden ooc zeer veel wilder dierē zijn. Met ter Zuyt zyden comt ghenouch an Ethiopen zo ommedraeyende naer diuersche Conijncrickē alle meest bewoont van Morianen zeer drooge ende zandachtich. Ouer de zyde wat Noort waert palet langs henen an de Zee mediterranea/ende an de zee vā Lyon twelc beede een zee is/maer de Zee mediterranea verandert harē name als men Sicilien leden is ende werdt geheeten de Zee van Lyon/zo zy harē name verandert in tcolf vā Venegiē eñ elders : welcke voornomde Zee van Lyon/ scheedt gheheel Barbarien (dat men zeyt Affrike) ende al de Kerstenē landē tegens ouerliggeñ van den eenē eynde tot den anderen/die mē seyt Europen ende alzo streckende tot den nouwen oft estroite vā Baltar of Juballar/eenige noemēt ooc lestroict de Marokē daer de stedē liggē die de coninc van Poortugale met fortcē van wapenē ingenomen heeft eñ alsnoch handt/als Sette dat men Sees naemt/Tāgers/Argilie eñ Alcastre* (1), *dat al sterckē stedē zijn. Eñ met dē eynde West zuytwestwaert commet an tlant vā Guineen, zo weder omdraeyeñ Zuytwaert*

(1) *Sette, Argilie, Alcastre* = Ceuta, Arzila, El-Ksar.

genoech zo men seyt naer tlant vā dē Pape Jā eñ in der waerheyt tis een rijckelic eñ profitelick lant.

XXXI. — Hoe zy scheedeñ van Thunis eñ voorbyzeylende de Eylande van Sardinia eñ Corsica, arryueerden te Genua, eñ redē te peerde tot Venegien.

Dus van den Galleyen gescheedē zijnde/bevrachtē hemliedē by rade eñ hulpē/van eenige coopliedē op een Creueel wel v. *hondert vaten groot zijnde/twelcke wesen woude ter stede van Genua/eñ wech treckeñ alsnoch daer latende al de Galleyen zeylden ghenoech tweers der Zee vā Lyon/latende de geheele costen vā Barbariē ter luchter hant/op welcke veel schoō stedē ghelegē zijn/als Scora/Ancole/Jemoraē, Busia* (1) *eñ meer ādere : eñ insgelijcx t.Conincrijc vā Tremesin oock eensdeels op dē oouer vā der Zee gelegē met veel stedē als Oge* (2), *Orā, Tenes, Aleria and's genaēt Alguer/Barel, Malsēat* (3), eñ tē lāde waert inleyt Tremesin daer tlant na heet, Monsora eñ Moestegā (4) **Adorne 38a-b** of Monstregā : alle (p. **379**) schoon stercke steden zijnde/de welcke altsamen met den gemeenen lāde de coninc van Barbarien nucorts/ in wat tyden van iaren met fortcē van wapenē ingenomen eñ gewonnen heeft...

---

(1) *Scora* (sic), *Ancole*, *Busia* = Stora, Collo (*al-Qull*), Bougie. — *Jemoraen* doit être le *Giberam* de la Carte Catalane, qui correspond au cap Bougaroun.

(2) *Oge* = Honaïn.

(3) *Alguer* = Alger. — L'identification de *Barel* et de *Malsenat* est douteuse : *Barel* est-il l'ancien « Brechk », attesté au moyen-âge près de l'actuel Gouraya ? ou le mouillage d'*al-Baṭṭāl*, connu de la Carte Catalane et qui correspond à Tipaza ? *Malsenat* pourrait être le « Malsolaz » de la Carte Catalane, dans la région de Cherchel, mais ne serait-ce point la petite baie de « Marsa Djinat », sur la côte kabyle ?

(4) *Monsora*, *Moestegan* = Mansoura (près de Tlemcen), Mostaganem.

Index des noms de personnes et de lieux cités dans les traductions de 'Abdalbāsiṭ (I) et d'Adorne (II)

Noms de personnes ou de groupes humains

A

B

C

E

F

G

H

I

J

K

L

M

Q

R

S

T

U

V

W

Y

Z

Noms de lieux

A

B

C

D

E

F

G

H

J

K

L

M

T

TABLE DES PLANCHES HORS TEXTE

TABLE DES MATIÈRES

Rochefort-sur-mer. — Imprimerie A. Thoyon-Thèze.

